

Distinctions de pays du Commonwealth et étrangers



1967-2017

CONTACTEZ-NOUS

Pour obtenir des renseignements sur les distinctions honorifiques décernées aux militaires, veuillez communiquer avec la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance (DDHR) :

Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

<http://forces.gc.ca/fr/honneurs-histoire-distinctions/index.page>

1-877-741-8332

Pour obtenir des renseignements sur le Régime canadien de distinctions honorifiques, veuillez communiquer avec la Chancellerie des distinctions honorifiques, Résidence du gouverneur général :

La Chancellerie des distinctions honorifiques
Rideau Hall,
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0A1

www.gg.ca

1-800-465-6890

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2017

A-DH-300-000/JD-008

N° de cat. D2-387/2017F

ISBN 978-0-660-08828-0



Canada

Distinctions de pays du Commonwealth et étrangers



1967-2017

Sa Majesté la reine Elizabeth II, Reine du Canada, portant ses insignes de Souveraine de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire, dans la salle de la tente à Rideau Hall, Fête du Canada 2010.

Photo : Patrimoine canadien



Dévouement



Pour les membres des Forces armées canadiennes de Sa Majesté qui ont été décorés par d'autres pays pour leur contribution militaire envers ces nations, honneur qui rejaillit sur eux, les Forces armées canadiennes et le Canada.

Distinctions de pays du Commonwealth et étrangers décernées à des membres des Forces Armées Canadiennes de Sa Majesté

Dévouement	iii
Introduction	v
Chapitre 1	Politique concernant les distinctions de pays du Commonwealth et étrangers avant 1967.....	1
Chapitre 2	Politique canadienne concernant les distinctions honorifiques de pays du Commonwealth et étrangers depuis 1967.....	35
Chapitre 3	Ports des distinctions et privilèges connexes.....	53
Chapitre 4	Analyse statistique.....	61
Chapitre 5	Distinctions honorifiques canadiennes au personnel militaire allié.....	67
Conclusion	88
Annexe 1	Politique canadienne – 7 novembre 1956.....	89
Annexe 2	Politique canadienne – 17 avril 1968.....	95
Annexe 3	Politique canadienne – 27 janvier 1988.....	99
Annexe 4	Note circulaire XDC-0678 datée du 31 mars 2005.....	103
Annexe 5	Formulaire de demande de distinction étrangère.....	107
Annexe 6	Registre – Membres des Forces armées canadiennes ayant reçu des distinctions honorifiques de pays du Commonwealth et étrangers, 1967-2017.....	111
Notes	206
Glossaire des initiales honorifiques	218
Bibliographie	219
Remerciements	221
Index des récipiendaires	222

Introduction

Introduction

Les membres des Forces armées canadiennes (CAF) servent dans le monde avec grande distinction et se sont forgé une réputation de professionnalisme, de leadership et de dévouement. Ils ont travaillé en étroite coopération avec de nombreux pays au cours des décennies, soit dans le cadre des missions diplomatiques du Canada, en tant que membres du personnel d'échange avec les forces armées d'autres pays, en tant que partenaires d'organisations multinationales telles que les Nations Unies (NU) ou l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou dans le cadre d'accords bilatéraux tels que le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Compte tenu de la qualité de ce travail, il est tout à fait naturel que bon nombre de pays avec lesquels le personnel militaire canadien a travaillé au fil des ans veuille manifester son appréciation en accordant certaines de leurs propres distinctions à certains de ces Canadiens. Cette publication couronne la façon dont ces personnes ont rayonné à l'échelle internationale, contribuant ainsi à l'image des FAC et du Canada grâce à leurs actions et leurs services. Elle suit l'évolution de la Politique canadienne concernant les distinctions de pays du Commonwealth et étrangers, explique le processus d'approbation actuel et présente les règles concernant le port de ces distinctions approuvées et d'autres privilèges connexes. Même si ce travail donne également un aperçu du processus inverse, par lequel le Canada a honoré certains de nos alliés militaires en leur décernant des distinctions canadiennes, le but principal de cette publication est de fournir un historique officiel sur les membres des FAC qui, par leur contribution, se sont mérité des distinctions de pays du Commonwealth et de gouvernements étrangers. Ceci est présenté à l'annexe 6 du présent document: « Le registre ».

Le présent document vise également à être un successeur informel à la publication de Francis S. Dowe de 1979, *The Canadian Military Register of Foreign Awards*, qui a enregistré environ 3 900 récompenses étrangères approuvées pour le personnel militaire canadien depuis le début de la Grande Guerre jusqu'au moment de sa publication.¹ Nous sommes très reconnaissants envers M. Dowe pour sa recherche et pour avoir fourni une référence historique aussi importante. Des récompenses étrangères décernées au personnel militaire canadien pour la Grande Guerre sont également enregistrées dans les travaux de Jim Wallace de 2001, *Canadian-Foreign Awards, Awards to Nursing Service, Mentioned in Despatches, World War I (1914-1919)*.

Cette publication vise à compléter les œuvres de MM. Dowe et Wallace en se concentrant sur les dernières années. Cependant, le choix d'un point de départ s'est révélé être un défi. On aurait pu commencer là où le recueil de M. Dowe s'est arrêté, à savoir en 1980, mais pour se rapprocher un peu plus de l'histoire, il faut reconnaître qu'aucun événement significatif ne s'est déroulé à cette époque, en termes de distinctions canadiennes, ou d'attribution de distinctions de pays du Commonwealth et étrangers à des Canadiens. Autrement dit, il semble plus approprié d'avoir choisi une date importante sur le plan historique des distinctions décernées au Canada,

plutôt que d'adopter tout simplement la date à laquelle un auteur précédent a terminé son étude. En conséquence, en cette année du 150^e anniversaire de la Confédération, le point de départ qui a été retenu est le 1^{er} juillet 1967 – il s'agit non seulement de l'Année du Centenaire du Canada, mais aussi de la date à laquelle l'Ordre du Canada, qui est la pierre angulaire de notre Régime de distinctions moderne, a été formellement créé. Par coïncidence, au cours de l'année suivante, à savoir 1968, s'est produite l'unification des trois services armés du Canada pour former les Forces armées canadiennes actuelles, ainsi que la promulgation d'une nouvelle réglementation concernant l'acceptation des distinctions de pays du Commonwealth et étrangers.

La portée de ce travail est également limitée en ce qui concerne les distinctions en question: il ne couvre que les distinctions de pays du Commonwealth et étrangers reconnues officiellement et dûment approuvées par le gouvernement du Canada, et ne comprend que les distinctions décernées au personnel militaire pour le service militaire. Par conséquent, les récompenses non officielles, les distinctions de pays étrangers qui ne sont pas décernées par un chef d'État reconnu (telles que certaines récompenses ministérielles étrangères) et les distinctions officielles qui n'ont pas été approuvées par le gouvernement ne sont pas consignées dans le présent document. En outre, les récompenses décernées aux anciens combattants longtemps après leur retraite des FAC (telles que celles décernées par la France et la Russie aux anciens combattants canadiens à l'occasion d'anniversaires de guerre importants), ou pour les services rendus après leur retraite, dépassent le cadre de ces travaux. De même, les récompenses qui ont pu être approuvées pour les membres en service des FAC pour des activités purement civiles sont exclues de cette étude.



Médailles du caporal J.W. Carrière qui comprennent la Médaille du 40^e anniversaire de la Victoire dans la Grande guerre patriotique décernée en 1985 et offerte aux anciens combattants alliés par le gouvernement soviétique de l'époque pour reconnaître leur contribution à la Victoire grâce à leur participation aux dangereux convois de réapprovisionnement de l'Union soviétique dans l'Arctique, autrement connus sous le nom de *Murmansk Runs*, pendant la Seconde Guerre mondiale. Le port de cette médaille a ensuite été approuvé pour les anciens combattants canadiens éligibles

Photo : Major Bryan Mialkowski

Beaucoup d'anciens membres des forces armées d'autres pays se sont installés au Canada et ont commencé une nouvelle carrière dans les FAC. Dans les cas où certains de ces membres ont obtenu des distinctions dans leurs pays d'origine, ils peuvent demander l'autorisation de porter celles-ci sur leur uniforme des FAC, en même temps que les distinctions canadiennes officielles qu'ils pourraient recevoir par la suite. Bien que les critères d'octroi de cette autorisation soient semblables à ceux décrits dans le présent ouvrage, ces récompenses ne sont pas consignées ici, puisqu'elles n'ont pas été décernées à ces personnes lorsqu'elles étaient membres des FAC, mais plutôt des militaires de leur pays d'origine.

Dans la politique canadienne, les pays du Commonwealth et leurs distinctions ont priorité sur les pays étrangers, et les distinctions sont organisées dans ce registre selon ce principe. En outre, les distinctions du Royaume-Uni sont présentées au début de cette publication en raison de l'importance historique qu'elles ont dans le Régime canadien de distinctions honorifiques. Les distinctions honorifiques britanniques étaient en fait des distinctions honorifiques canadiennes, jusqu'à ce que le Canada crée son propre Régime à partir de la fin des années 1960. En fait, les distinctions honorifiques britanniques décernées aux Canadiens avant le 1^{er} juillet 1972 ne sont pas considérées comme des « distinctions de pays du Commonwealth », mais plutôt comme des distinctions honorifiques canadiennes, puisque celles-ci ont été décernées, principalement, par Sa Majesté en tant que Reine du Canada, sur l'avis de ses ministres canadiens. En conséquence, seules les distinctions britanniques – approuvées comme des récompenses de pays du « Commonwealth » – à partir du 1^{er} juillet 1972, figurent dans ce registre. Les autres pays du Commonwealth suivent le Royaume-Uni, par ordre alphabétique, qui à leur tour, sont suivis par des puissances étrangères, classées également par ordre alphabétique. Pour chaque pays, les distinctions sont présentées dans l'ordre de préséance du pays concerné et toute distinction subséquente est indiquée avant une récompense originale. Par exemple, toute personne qui reçoit un insigne signifiant un deuxième octroi de la même décoration (comme un insigne de feuilles de chêne en bronze pour la Médaille du service méritoire américaine) sera inscrite avant celles qui reçoivent la décoration pour la première fois.

Bien que la plupart des distinctions de pays du Commonwealth et étrangers décernées aux membres des FAC reconnaissent le service méritoire ou, plus rarement, la bravoure, il existe également des cas où des médailles de campagne et de service de pays du Commonwealth et étrangers sont attribuées aux membres des FAC. Cela se produit principalement lorsque des membres des FAC sont déployés dans une opération pendant qu'ils participent à un programme d'échange avec une force militaire alliée; dans ce cas, l'option la plus appropriée et préférée consiste à toujours accepter la distinction décernée par le pays hôte. Une autre instance est lorsque les unités des FAC sont placées sous le commandement national d'un pays chef de file dans le cadre d'une mission bilatérale ou internationale. Dans ce cas, le personnel militaire

canadien peut se voir autoriser à accepter et porter la médaille de campagne ou de service du pays chef de file. Un tel cas s'est produit en 2002, lorsque les 45 membres des FAC qui servaient sous commandement britannique dans l'Équipe internationale d'assistance et d'entraînement militaire (IMATT) – Sierra Leone (Opération SCULPTURE) ont été autorisés à accepter et à porter la Médaille du service opérationnel britannique – Sierra Leone. Plus récemment, une situation similaire s'est produite lorsque 79 membres des FAC ont été autorisés à accepter et à porter la Médaille britannique de l'Ebola pour service en Afrique de l'Ouest pour leur contribution à la mission britannique visant à éliminer la propagation de ce virus mortel en 2014-2015 (Opération SIRONA). Il existe toutefois certaines nations alliées – comme les États-Unis – dont les réglementations nationales empêchent l'attribution de leurs médailles de campagne au personnel militaire étranger. En conséquence, dans de tels cas, une forme de reconnaissance canadienne peut être considérée comme une solution de rechange, le cas échéant.

Lorsque le Canada décide d'incorporer une médaille de campagne ou de service de pays du Commonwealth, de pays étrangers ou d'une organisation dans son propre ordre de préséance – par décret du gouverneur-en conseil – la récompense a alors une approbation préalable pour tous les récipiendaires canadiens. Cependant, il convient de reconnaître que l'incorporation d'une telle récompense dans l'ordre de préséance canadien n'en fait pas officiellement une distinction honorifique « canadienne »; elle ne fait pas non plus partie du Régime canadien de distinctions honorifiques. Le Canada l'accepte simplement, ainsi que les règles et les critères fixés par l'autorité



Médaille du service opérationnel britannique – Sierra Leone
Photo : DDHR



Médaille britannique de l'Ebola pour service en Afrique de l'Ouest
Photo : DDHR



Médaille d'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
Photo : DDHR



Médaille de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour le Kosovo
Photo : DDHR



Médaille de Commission internationale de surveillance et de contrôle en Indochine

Photo : DDHR



Médaille de Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam

Photo : DDHR



Médaille de Force multinationale et observateurs du Sinaï

Photo : DDHR



Médaille de Mission de surveillance de la Communauté européenne (Yougoslavie)

Photo : DDHR



Médaille de service de la Politique de sécurité et de défense commune

Photo : DDHR



Médaille de Force internationale pour le Timor-Oriental

Photo : DDHR

émettrice, pour ses citoyens et autorise qu'elle soit portée conjointement avec les distinctions canadiennes officielles. C'est principalement le cas pour les médailles de service des Nations Unies et de l'OTAN. D'autres exemples existent, notamment, les médailles de service établies par certaines commissions internationales de surveillance (p. ex. Médaille de la Commission internationale de surveillance et de contrôle et la Médaille de la Commission internationale de contrôle et de surveillance), des missions internationales (p. ex. la Médaille de la Force multinationale et observateurs) ou d'autres organisations internationales (p. ex. la Médaille de la Mission de surveillance de la Communauté européenne, Yougoslavie [MSCE] ou la Médaille de service de la Politique européenne de sécurité et de défense [PESD]). De plus, une telle médaille décernée par un pays du Commonwealth (la Médaille de la Force internationale pour le Timor-Oriental de l'Australie) a été intégrée dans l'ordre de préséance canadien. Ces médailles ne sont pas présentées dans le présent travail, car elles ne nécessitent pas d'autorisation individuelle en termes d'acceptation et de port des distinctions par les membres des FAC.

En 2007, le gouvernement a décidé qu'à l'avenir, seules les médailles des Nations Unies et de l'OTAN seraient intégrées dans l'ordre de préséance canadien de cette manière. Si des médailles de service sont décernées par d'autres pays ou organisations, elles seraient soit approuvées comme des récompenses étrangères, soit une forme d'une reconnaissance canadienne serait offerte en remplacement. La



Médaille du service opérationnel – SIERRA LEONE

Photo : DDHR

première demande affectée par cette décision était la médaille remise par l'Union africaine pour les membres des FAC au service de la mission dirigée par l'Union africaine dans la région du Darfour, au Soudan, à partir de 2004 (opération AUGURAL). La remise d'une médaille par l'Union africaine a été refusée par le gouvernement du Canada et une reconnaissance canadienne, sous la forme de la Médaille du service opérationnel avec le ruban Soudan, a été décernée aux participants canadiens admissibles. Cette décision a été prise pour s'assurer que l'ordre de préséance canadien ne soit surchargé avec une multitude de médailles variées, sur lesquelles les autorités canadiennes n'ont aucune influence.

Dans le registre, les détails de chaque récipiendaire reflètent son statut (c.-à-d. grade effectif, nom légal et initiales honorifiques) au moment de l'approbation de l'attribution par le gouvernement du Canada. La date indiquée est la date de publication de l'approbation soit dans la *Gazette du Canada* (CGAZ), une ordonnance supplémentaire des Forces canadiennes (OSFC), un message général des Forces canadiennes (CANFORGEN, CGEN) ou – en l'absence de l'une des références précédentes – la date de la lettre de la Chancellerie des distinctions honorifiques de la Résidence du gouverneur général (CHAN) informant le récipiendaire de l'octroi de l'approbation.

En règle générale, les distinctions de pays du Commonwealth et étrangers approuvées pour les citoyens canadiens ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, mais la pratique n'a pas été constante au fil des ans. Depuis 2005, la Chancellerie des distinctions honorifiques ne publie que les récompenses pour lesquelles le pays donateur a demandé une autorisation formelle avant de procéder à l'attribution de la distinction, conformément à la politique gouvernementale. Lorsque l'autorisation est demandée et accordée après le fait, la récompense n'est plus publiée dans la *Gazette du Canada*, bien que le récipiendaire soit informé de l'approbation par courrier. Afin de s'assurer qu'il existe un historique de toutes ces approbations pour les membres des FAC, en décembre 2011, la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance au Quartier général de la Défense nationale s'est engagée à publier des messages généraux des Forces canadiennes (CANFORGEN), deux ou trois fois par an, annonçant toutes les approbations de récompenses de pays du Commonwealth et étrangers octroyées aux membres des FAC, qu'elles soient publiées ou non dans la *Gazette*.

Les entrées dans la *Gazette du Canada* comprenaient traditionnellement les initiales honorifiques des récipiendaires, mais cette pratique n'a plus été suivie régulièrement depuis 2003 et s'est complètement arrêtée en 2004. De même, tandis que, auparavant, l'inclusion de noms complets dans les entrées de la *Gazette* était la norme, ces dernières années, seul un prénom, ou parfois simplement des initiales étaient inscrites. En outre, comme elles sont basées sur les notes diplomatiques soumises par les pays qui décernent les distinctions, notes qui sont souvent traduites à partir de langues étrangères, le nom utilisé pour certaines récompenses a changé au cours des années,

ou les entrées manquaient certains détails tels que la division (militaire ou civile), le grade ou présence de barrettes et d'agrafes. En ce qui concerne le présent registre, des détails complets sur la récompense et le récipiendaire sont inclus, le cas échéant, pour offrir un historique aussi complet que possible.

On sait également que certaines récompenses qui ont été inscrites dans la *Gazette* ont été annulées ultérieurement, alors que même si les récipiendaires en ont été informés, l'annulation de cette approbation n'a pas été systématiquement publiée. Par exemple, un petit nombre de récompenses ministérielles américaines, y compris une Médaille du mérite interarmes des États-Unis, ont été approuvées et publiées par erreur dans la *Gazette du Canada* en 1995. Lorsque l'on s'est aperçu que les récompenses n'émanaient pas du président des États-Unis (comme l'exige la politique canadienne), mais plutôt des différents secrétaires de départements américains, les récompenses ont été annulées le 24 mai 1996 – mais il a été décidé de ne pas publier cette mesure dans la *Gazette du Canada* pour éviter de mettre les récipiendaires dans une situation embarrassante.² Une publication de l'annulation de l'autorisation aurait pu être interprétée par certains comme une indication que la récompense avait été retirée au récipiendaire à la suite d'un acte répréhensible, lorsqu'il s'agissait en fait de la correction d'une malheureuse erreur administrative de la part du gouvernement. Malheureusement, cette approche n'a fait qu'engendrer d'autres problèmes : bien qu'ayant été informés par courrier de l'annulation de leurs distinctions honorifiques, certains récipiendaires ont continué à porter leurs récompenses, tandis que d'autres ont essayé d'utiliser l'octroi de telles autorisations comme un prétexte pour obtenir l'approbation de porter d'autres récompenses ministérielles.

Une situation quelque peu semblable s'est produite lorsque l'État du Koweït a voulu reconnaître le rôle des Canadiens dans la libération de leur patrie dans la Guerre du Golfe. Au début de 1992, le Koweït a proposé au Canada sa Médaille pour la libération du Koweït; mais puisque ses critères limitaient initialement l'admissibilité aux colonels et aux grades supérieurs, le Canada a refusé la récompense, sur la recommandation du Conseil des forces armées et du Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques du gouvernement, car son acceptation irait à l'encontre de la politique canadienne – qui ne permet pas l'octroi de récompenses de campagne ou de service avec des critères limitatifs basés sur le grade.³ Le Koweït aurait, par la suite, élargi les critères d'attribution de cette médaille pour couvrir tous les grades – mais aucune offre de cette nouvelle distinction n'a été faite au Canada à l'époque. Pour ajouter à la confusion, en septembre 1994, le Koweït a formulé une requête diplomatique officielle afin de décorer quatre Canadiens (trois membres des FAC et un diplomate), avec des distinctions honorifiques koweïtiennes pour la Guerre du Golfe. Bien qu'elle soit connue sous le nom de Médaille de la Libération du Koweït, la distinction était en fait la même que celle offerte en 1992 avec différentes classes selon le grade, ce qui a créé de la confusion quant au statut et à la nature de la distinction en question. Naturellement, certains dignitaires



Médaille de libération du Koweït de l'Arabie Saoudite
Photo : DDHR



Médaille de la Libération du Koweït
Photo : DDHR

canadiens ont d'abord cru qu'il s'agissait d'une décoration individuelle basée sur le mérite; en fait, il s'agissait d'une médaille de campagne, basée sur le grade, qui était un double de la Médaille du Golfe et du Koweït, dont l'acceptation serait contraire à la politique du Canada, qui exclut la répétition des reconnaissances. Malheureusement, il semble qu'une certaine confusion s'est ensuivie et que les quatre récompenses ont été octroyées puis inscrites dans la *Gazette du Canada*, le 11 mars 1995. Lorsque l'erreur a été découverte, le gouvernement a reconsidéré la question, le 13 novembre 1998, et les trois récipiendaires militaires ont été informés que bien que la distinction puisse être acceptée, elle ne devait pas être portée avec des distinctions officielles.⁴ En ce qui concerne le diplomate, dans la mesure où il n'était pas admissible à la Médaille du Golfe et du Koweït, il n'y avait aucun risque de dédoublement. Pour la même raison que les cas américains susmentionnés, l'annulation de l'autorisation octroyée aux membres des FAC n'a pas été publiée dans la *Gazette du Canada*, et cela a également entraîné une confusion qui persiste jusqu'à ce jour.

À l'inverse, l'Arabie saoudite a créé une médaille similaire appelée la Médaille de la Libération du Koweït et a demandé l'autorisation du Canada pour l'attribuer à tous les Canadiens admissibles au début de l'année 1992. À la lumière de la politique contre les dédoublements susmentionnés, le gouvernement du Canada n'a pas autorisé le port de la médaille, mais a permis aux Saoudiens de la présenter aux récipiendaires qui pourraient la conserver comme un souvenir de la reconnaissance de l'Arabie saoudite. Des années plus tard, après la pression exercée par certains vétérans de la Guerre du Golfe sur l'ambassadeur du Koweït afin de mettre la médaille koweïtienne à la disposition de tous les anciens combattants canadiens, le Koweït a fait savoir à la Chancellerie des distinctions honorifiques, en novembre 2005, qu'il était prêt à décerner sa Médaille de la Libération du Koweït à tous les anciens combattants canadiens admissibles en tant que symbole de gratitude. Le gouvernement du Canada a adopté la même position qu'avec l'Arabie saoudite et a informé le Koweït que, bien que le port de la médaille ne soit pas approuvé, les Canadiens pourraient l'accepter comme un souvenir. L'ambassade du Koweït a présenté la médaille, avec le soutien de la Défense nationale, aux récipiendaires

admissibles en 2006-2007. La même règle a été appliquée à la Médaille pour service en République de Corée, également connue sous le nom de Médaille Syngman Rhee, présentée à certains anciens combattants canadiens de la Guerre de Corée. Encore une fois, ces médailles sont considérées comme des souvenirs et leur port n'est pas autorisé et, par conséquent, elles ne sont pas abordées dans ce livre, à part dans ce commentaire.

Certains récipiendaires malavisés ont l'impression que les règlements concernant l'acceptation et le port des distinctions honorifiques étrangères ne s'appliquent qu'aux membres actifs des FAC et ont, après leur retraite des Forces, fait monter ces médailles saoudiennes et koweïtiennes avec leurs médailles canadiennes. Comme nous le démontrerons au chapitre 2, une telle initiative n'est fondée sur aucune autorisation légitime : les règlements pertinents n'émanent pas des FAC; ce sont des règles du gouvernement du Canada qui s'appliquent à tous les citoyens canadiens, qu'ils portent l'uniforme ou non.

Dans la grande majorité des cas, cependant, ces politiques sont respectées et les récipiendaires obtiennent en réalité l'autorisation requise pour porter leurs décorations de pays du Commonwealth ou étrangers.

Nous espérons sincèrement que ce travail constituera un registre historique durable de ces membres des FAC qui ont fait honneur à notre pays par leur service distingué partout dans le monde, service que nos alliés ont officiellement reconnu par l'attribution de distinctions honorifiques que le Canada a approuvées.

Chapitre 1

Politique concernant les
distinctions de pays du
Commonwealth et
étrangers avant 1967

Les origines

Pour un pays, les distinctions, comme le drapeau, les armoiries, le passeport ou la devise, sont un symbole important de sa souveraineté. Il est donc normal que les nations contrôlent étroitement les distinctions, aussi bien celles qu'elles décernent à leurs propres citoyens que celles que les autres nations pourraient vouloir décerner à ces mêmes citoyens. Au temps de la reine Elizabeth I (qui régna de 1558 à 1603), les distinctions prenaient habituellement la forme d'ordres de chevalerie, dont l'insigne habituel était un pendentif suspendu à une chaîne en or portée autour du cou, cette chaîne étant appelée un collier. Quand la Grande Reine apprit qu'un certain souverain étranger avait décerné une distinction à un de ses sujets, elle aurait déclaré « Mes chiens ne portent que mes propres colliers ». Dans le même ordre d'idées, dans son livre *L'Ambassadeur et ses fonctions*, Abraham de Wicquefort rapporte qu'après que la reine Elizabeth eut envoyé un détachement d'auxiliaires afin d'aider le roi Henri IV de France, Sa Majesté décida d'honorer les deux officiers les plus galants, Nicholas Clifford et Anthony Shirley, en leur décernant le Collier de l'Ordre de Saint-Michel. Quand les deux officiers retournèrent en Angleterre, ils furent rapidement jetés en prison pour avoir accepté une décoration de la part d'un souverain étranger sans avoir obtenu la permission de la Reine et reçurent l'ordre de retourner les colliers. En évoquant sa décision, la Reine aurait déclaré :

« comme une femme vertueuse ne doit regarder personne d'autre que son mari, par conséquent un sujet ne doit porter son regard sur aucun autre souverain que le sien, que Dieu lui a désigné. Je ne ferai pas marquer mes moutons par une marque étrangère et ne tolérerai pas qu'ils suivent le son de la flute d'un berger étranger. »⁵



La Reine Elizabeth I

Photo : Domaine public



Edward Fiennes de Clinton, 1512-85, 1^{er} comte de Lincoln, portant le Collier de l'Ordre de la Jarretièrre (C. 1575)

Photo: National Maritime Museum, Greenwich, Londres, Collection Caird



Le Roi Henri IV de France

Photo : Domaine public



Collier de l'Ordre de *Saint-Michel*

Photo : Domaine public

Manifestement, Elizabeth I croyait fermement que l'autorité d'accorder des distinctions à ses sujets lui était dévolue, et ce, en exclusivité.

Mais ce n'était ni la vanité ni la jalousie qui étaient à l'origine d'un tel sentiment : elle était véritablement préoccupée par le fait que des souverains étrangers puissent vouloir influencer ses propres sujets ou porter atteinte à leur loyauté en leur conférant des distinctions, des titres et des privilèges. Cela était particulièrement vrai en ce qui concerne les ordres de chevalerie dont les statuts exigeaient souvent la fidélité, par un serment d'allégeance, au grand maître de l'ordre, qui était habituellement le souverain de la nation qui décernait la distinction. Par conséquent, quand un étranger était nommé membre d'un tel ordre, il en résultait une division de l'allégeance qu'aucun souverain ne pouvait tolérer sans une certaine inquiétude.⁶ Cette inquiétude était bien présente non seulement chez la Reine d'Angleterre, mais chez tous les souverains. De la même façon, la reine Christine de Suède n'a pas permis au Prince du Palatinat d'accepter l'Ordre de la Jarretière décerné par l'Angleterre.⁷ Ce problème apparent de loyauté divisée explique pourquoi, encore aujourd'hui, les étrangers ne sont habituellement pas reçus en tant que membre à part entière d'un ordre, mais sont assujettis à des dispositions spéciales, généralement sous la forme d'une affiliation comme membre honoraire, par opposition aux membres à part entière qui doivent, traditionnellement, déclarer leur loyauté envers le souverain ou le grand maître de l'ordre. De telles différences peuvent également s'exprimer par la terminologie d'admission utilisée : par exemple, seuls les citoyens français deviennent « membres » d'un ordre français, tandis que les étrangers sont « admis » et non « reçus » comme membres au sein des rangs d'un ordre.⁸

Les politiques établies par les pays afin de régir l'acceptation des décorations étrangères par leurs citoyens ont été par conséquent motivées par la nécessité de contrôler les distinctions, de protéger l'autorité du Chef d'État dans ce domaine, et de réduire tout effet subversif potentiel visé par des puissances étrangères en offrant des distinctions à des citoyens d'une autre nation. Toutes les règles relatives à l'acceptation de distinctions honorifiques étrangères sont fondées sur un principe très simple : « nul ne peut accepter et porter à juste titre l'insigne d'un ordre étranger, sans avoir obtenu préalablement le consentement de son propre souverain ».⁹

Dans les monarchies constitutionnelles du Commonwealth, « le pouvoir de contrôler l'acceptation et le port des décorations étrangères ... émane de la prérogative royale. Depuis plusieurs siècles, la Couronne, en tant que « Source d'honneurs », bénéficie du droit exclusif de décerner des titres et des distinctions, et parallèlement, d'accorder la permission à ses sujets d'accepter des décorations étrangères ».¹⁰

Le Canada est un nouveau venu dans le monde des distinctions, n'ayant créé son propre Régime de distinctions honorifiques qu'au cours des cinquante dernières années. Auparavant, le Canada utilisait le Régime britannique de distinctions honorifiques, et se conformait aux politiques et aux pratiques britanniques concernant l'attribution de distinctions honorifiques étrangères aux Canadiens. La citation célèbre d'Elizabeth I, mentionnée plus haut, semble résonner encore dans les corridors du *Foreign Office* du Royaume-Uni (renommé plus tard le *Foreign and Commonwealth Office*) sous le règne de la reine Elizabeth actuelle, puisque près de cinq siècles plus tard, la politique britannique relative aux distinctions étrangères demeure très stricte. Bien que, comme nous le démontrerons, la politique puisse être assouplie en temps de guerre, de façon générale elle ne permet d'accorder qu'un très petit nombre d'approbations, en vertu de circonstances très particulières. Dans tous les cas, la Souveraine, comme Source officielle de tous les honneurs, est la seule autorité qui peut accorder les permissions. Même aujourd'hui, les instructions données par la *Central Chancery of the Orders of Knighthood* du Royaume-Uni au Palais de St. James sont très claires à ce sujet : « la volonté de la Reine est qu'aucun des sujets de Sa Majesté n'accepte ou ne porte une décoration étrangère sans sa permission ».¹¹

Dans la tradition britannique, la permission d'accepter des distinctions honorifiques étrangères peut être accordée sous deux formes : soit « sans restrictions » (ce qui signifie que la décoration peut être portée avec des distinctions britanniques en tout temps), ou « avec restrictions » (ce qui signifie que la décoration ne peut être portée que dans le pays donateur ou dans le cadre d'un événement tenu par, ou directement relié au pays donateur, comme les célébrations d'une « journée nationale »). Le gouvernement britannique exige également que la permission soit demandée par le pays donateur avant la remise de la distinction. Dans certains autres pays, cependant, comme la France, la convention indique que le pays étranger peut décerner une distinction à un citoyen français, et tout citoyen français peut accepter cette distinction, mais doit par la suite obtenir la permission officielle de la Grande Chancellerie de la

Légion d'honneur pour pouvoir accepter et porter la décoration. Le port non autorisé de distinctions étrangères est une infraction criminelle en France.

Si la Souveraine britannique accorde la permission à un de ses sujets d'accepter une distinction honorifique étrangère (sur l'avis des autorités gouvernementales appropriées), cette permission est publiée dans la *London Gazette*. Le gouvernement britannique ne tient compte que des distinctions honorifiques décernées par une autorité équivalente à la Souveraine, par exemple un autre souverain ou un président, comme dignes de considération pour une acceptation possible par un Britannique. Aujourd'hui encore, le texte publié dans la *London Gazette* pour faire mention de ces approbations insiste sur l'importance de l'autorisation d'un chef d'État à un autre chef d'État de remettre une distinction à l'un de ses sujets, soulignant la question de souveraineté évoquée précédemment. Un texte typique publié dans la *Gazette* se présente comme suit :

Il a plu à La Reine de donner et d'accorder à... la permission et l'autorisation royales de Sa Majesté de porter l'insigne de l'Ordre de..., distinction qui lui a été décernée par Sa Majesté le Roi (ou le Président) de... en reconnaissance de ses précieux services.¹²

Bien qu'il était coutumier à la fin du Moyen-Âge d'échanger des ordres de chevalerie entre souverains et princes de différents États comme une « façon de cimenter les alliances et les amitiés »¹³, cette pratique prit fin avec la Réforme en Angleterre, essentiellement en raison de la nécessité pour les récipiendaires d'être de foi catholique pour être admis au sein de la majorité des ordres de chevalerie du continent. Cette pratique, dans la mesure où l'Angleterre, et plus tard le Royaume-Uni, sont concernés, n'a été rétablie de manière significative que durant les Guerres napoléoniennes.¹⁴ En fait, la première permission royale documentée, accordant le droit à un sujet britannique d'accepter et de porter un ordre de chevalerie étranger, a été accordée à Samuel Bentham le 16 juillet 1789, alors qu'il obtint la permission d'accepter l'insigne de l'Ordre de St-Georges de Russie.¹⁵

Peu de temps après, on retrouve des exemples inscrits dans les registres des autorisations « modernes » pour l'acceptation de décorations étrangères par le personnel militaire britannique. Une des premières décorations a été une grosse médaille en or frappée spécialement pour être présentée par



L'empereur François II d'Allemagne
Photo: Domaine public

l'Empereur Francis II d'Allemagne à huit officiers du *15th Light Dragoons* pour leur courageuse attitude et leur précieuse aide quand l'Empereur s'est retrouvé pris au piège et presque prisonnier des forces françaises durant la bataille de Villiers-en-Crouché le 24 avril 1794.¹⁶ Le document qui suit a été utilisé pour informer le colonel du régiment que le Roi autorisait ses hommes à accepter la distinction¹⁷ :

Le 1^{er} mai 1798.

Votre Seigneurie,

L'empereur d'Allemagne a été heureux de présenter à chacun des officiers du *15th Regiment* qui se sont distingués de si vaillante façon par leur attaque fougueuse contre l'ennemi, sous le commandement de Votre Seigneurie, le 24 avril 1794 près de Cambrai, et ce malgré une force nettement inférieure, une médaille en or frappée pour l'occasion sur les ordres de Sa Majesté Impériale, comme marque spéciale d'appréciation pour le service ainsi rendu à l'armée alliée; j'ai par conséquent l'honneur, par ordonnance de Son Altesse Royale le commandant en chef, d'aviser Votre Seigneurie de la décision de Sa Majesté d'autoriser les officiers sous-mentionnés à porter lesdites médailles en permanence avec leurs uniformes, comme un insigne honorifique soulignant leur bravoure sur le champ de bataille et comme incitation pour tous les autres officiers, à imiter leur glorieux exemple à chaque occasion propice.

Veillez agréer, etc.

WM. Fawcett, *Adjutant-Général*

Au Général Lord Dorchester, KB
Colonel, *15th Light Dragoons*.

Quoi qu'il en soit, les anciennes hésitations demeurent, particulièrement lorsqu'il s'agit de formes de distinctions plus traditionnelles, comme les ordres de chevalerie. Par exemple, en 1800, alors que la permission était finalement accordée et dûment publiée dans la *London Gazette*, permettant au capitaine Popham d'accepter l'insigne de Chevalier de l'Ordre de Malte que lui avait décerné l'empereur Paul de Russie (la Russie venait de revendiquer l'île de Malte), le roi George III demeurait réticent à accorder son approbation, faisant écho au même sentiment que son prédécesseur, la reine Elizabeth I, indiquant qu'« aucune de ses brebis ne devait porter une autre marque que la sienne »¹⁸.



Sa Majesté le roi George III

Photo : Domaine public

Le nombre d'approbations accordées pour l'acceptation de distinctions honorifiques étrangères par le personnel militaire britannique a augmenté considérablement avec la guerre d'Espagne (1807-1814), durant laquelle de nombreux pays ayant bénéficié de l'aide britannique pour se libérer de l'emprise de Napoléon, notamment le Portugal et l'Espagne, ont couvert de distinctions leurs alliés britanniques.¹⁹ Alors que l'obtention de la permission du Souverain était à l'époque une exigence établie, les protocoles à suivre demeuraient vagues. Par conséquent, des règlements furent établis par le roi George III clarifiant l'exigence de l'obtention d'une permission préalable, ainsi que les canaux de communication et la procédure à suivre, y compris l'exigence pour tout mandat d'autorisation d'être publié dans la *London Gazette* et enregistré auprès du Collège des hérauts. Par la suite, en 1812 et en 1813, le prince-régent ajouta des règlements restreignant l'approbation du port aux distinctions honorifiques étrangères reconnaissant le service militaire distingué contre l'ennemi sur terre ou en mer, ou dans les cas où le récipiendaire était à l'emploi du souverain étranger.²⁰

En 1851, la reine Victoria émit des règles similaires, restreignant les permissions aux distinctions reconnaissant le service naval et militaire. D'autres règlements ont de nouveau été promulgués en janvier 1870 précisant les conditions selon lesquelles tout sujet britannique (y compris les civils) pouvait accepter et porter toute médaille étrangère officielle reconnaissant des « actes de bravoure ayant permis de sauver des vies humaines ». En août 1885, les règlements ont été encore élargis pour prendre en considération les décorations accordées aux sujets civils pour des actions autres que celles visant à sauver des vies.²¹

Les nombreuses opérations militaires de la Grande-Bretagne durant les soixante années qui ont mené à la Grande Guerre ont fourni de nombreuses occasions au personnel militaire britannique de recevoir un nombre important de décorations étrangères décernées par ses alliés. La guerre de Crimée (1854-1856) a été particulièrement riche à cet égard alors que les quatre alliés, soit la Grande-Bretagne, la France, la Sardaigne et la Turquie, ont été fortement actifs dans l'échange de distinctions honorifiques. Les campagnes d'Égypte et du Soudan, du début des années 1880 jusqu'en 1910, ont offert des occasions similaires au personnel militaire et civil.²²



Sa Majesté la reine Victoria

Photo : Domaine public



Médailles du major Joseph Gobeil, MC, qui incluent l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur française de même que la Croix de Guerre française avec palme de bronze et étoile de bronze qui lui ont été conférés lors de la Première Guerre mondiale

Photo : MCG, 19950114-022, Collection commémorative Tilston de médailles militaires canadiennes

C'est durant cette période que l'on retrouve également un des premiers exemples d'un membre du personnel militaire canadien recevant une distinction honorifique étrangère alors que le colonel Oscar Pelletier, à l'occasion des importantes cérémonies entourant le tricentenaire de la ville de Québec en 1908, fut appelé à agir comme aide-de-camp du chef de la délégation française, le vice-amiral Horace Anne Alfred Jauréguiberry. En récompense de ses services distingués, le colonel Pelletier a été fait Chevalier de la Légion d'honneur. Fait intéressant, les autorités de la Milice du Canada ont d'abord refusé d'accorder au colonel Pelletier la permission de porter la décoration, mais après plus d'une année de tergiversations bureaucratiques, cette permission a finalement été accordée, bien que l'approbation ne semble pas avoir été officiellement publiée.²³



Insigne de Chevalier de la Légion d'honneur française

Photo : DDHR

Le débat Nickle et l'entre-deux-guerres

Durant les premiers cinquante ans de son existence et en tant que membre constitutif de l'Empire britannique, le jeune Dominion du Canada a d'abord respecté les règlements et les procédures britanniques entourant l'acceptation et le port de distinctions honorifiques étrangères. Cette attitude s'est toutefois modifiée durant la Première Guerre mondiale, quand les distinctions honorifiques sont devenues, de façon générale, le sujet d'un débat houleux à la Chambre des communes du Canada. Des polémiques sont alors apparues entourant la remise de distinctions honorifiques britanniques à des personnes impopulaires ou perçues comme non méritantes. De plus, environ à la même période, des rumeurs sont parvenues au Canada selon lesquelles les distinctions honorifiques pouvaient être pour ainsi dire achetées par un don consenti au parti politique en place au Royaume-Uni. De tels doutes entraînèrent l'adoption, en 1918, d'une résolution de la Chambre des communes

du Canada qui attribuait au premier ministre du Canada l'autorité exclusive de recommander au gouvernement britannique des candidats canadiens susceptibles de recevoir des distinctions honorifiques. La résolution prévoyait également une interdiction d'accorder des titres héréditaires aux Canadiens, ou à tout le moins aux Canadiens résidant habituellement au Canada.

Cette résolution, appelée la *Résolution Nickle*, (en l'honneur de William Folger Nickle, le député conservateur-unioniste de la circonscription de Kingston qui présenta la motion, mais qui, en fin de compte, n'a pas voté pour sa version finale), est peut-être l'un des « instruments politiques » les plus mal compris au sujet des distinctions honorifiques de toute l'histoire du Canada. Bien que souvent dépeinte ainsi, la *Résolution Nickle* ne visait pas à interdire la remise de tous les titres, comme ceux de chevalerie, aux Canadiens, mais visait plus précisément les titres comportant un aspect héréditaire, comme les pairies et les baronnies. Après d'autres débats, la *Résolution Nickle* a été suivie par la création d'un Comité spécial des distinctions honorifiques et titres en 1919. Ce comité a présenté un rapport, adopté par la Chambre des communes, qui recommandait essentiellement l'abolition de la remise de toute distinction honorifique aux Canadiens, à la seule exception des distinctions décernées pour bravoure militaire en temps de guerre.²⁴ Le rapport du comité réclamait également qu'une interdiction de recevoir toute distinction honorifique étrangère soit en vigueur pour tous les Canadiens : « aucune personne domiciliée au Canada ou qui y réside habituellement ne peut accepter, bénéficier ou utiliser un titre honorifique ou une distinction décerné par un dirigeant ou un gouvernement étranger ». Même si la Résolution ou le rapport du comité n'ait jamais eu force de loi, ils exprimaient l'opinion de la Chambre des communes au moment précis de leur adoption; la *Résolution Nickle*, en particulier, a été utilisée par la suite comme guide et politique générale par les gouvernements successifs, à l'exception notable du gouvernement Bennett entre 1932 et 1935.²⁵ Bien que les avis de remise de décorations étrangères à des Canadiens aient été publiés dans la *Gazette* jusqu'en septembre 1920 (avec quelques exceptions, notamment la remise de la Médaille des Épidémies française, dont la publication s'est poursuivie jusqu'en 1926), ces avis dans la *Gazette* concernaient des permissions accordées par le Roi pour service en temps de guerre, avant l'adoption de la Résolution.²⁶ Après 1919, et de fait, tout au long des années 1920 et 1930,



William Folger Nickle

Photo : Collection de Christopher McCreery



Médaille des
Épidémies française

Photo : Domaine public



Médailles de la Première Guerre mondiale décernées à un Canadien, y compris la Médaille des Épidémies en Bronze

Photo : Major Bryan Mialkowsky

plusieurs propositions ont été présentées par des puissances étrangères concernant l'attribution de décorations à des citoyens canadiens; elles ont toutes été rejetées par le gouvernement, conformément à la Résolution.²⁷

Cependant, comme le texte de la Résolution ne portait que sur les Canadiens résidant au Canada, on compte de nombreux cas où des Canadiens vivant à l'étranger ont pu accepter des titres et des distinctions honorifiques étrangères. Par exemple, en 1929, le gouvernement a déclaré qu'il n'avait aucune objection à ce qu'une distinction honorifique japonaise soit décernée à un Canadien vivant au Japon depuis 17 ans, « la résolution du 22 mai 1919 de la Chambre des communes ne s'applique pas aux personnes qui ne sont pas domiciliées au Canada ou qui n'y résident pas habituellement ».²⁸ Cette situation a créé une dichotomie intéressante entre les Canadiens vivant au Canada et ceux qui vivent à l'étranger.

Bien sûr, les attitudes négatives à l'égard des distinctions contenues dans la *Résolution Nickle* et le rapport du Comité de 1919 ne sont pas universellement partagées. Certains ont déploré le manque de reconnaissance envers les Canadiens et certains politiciens ont contesté la Résolution. Par exemple, le 19 mars 1923, Leo Johnson Ladner, député conservateur du Vancouver-Sud, a présenté une motion à la Chambre des communes canadienne dans le but de prévoir une exception en ce qui concerne les décorations pour un service distingué ou une haute réalisation dans l'éducation, la littérature, les arts et les sciences – mais la motion a été rejetée.²⁹ De même, Charles Hazlitt Cahan, député conservateur du Saint-Laurent – Saint-Georges, a présenté une autre motion visant à créer un comité spécial pour réétudier la Résolution de 1919, mais sa motion a été également rejetée à la Chambre, le 14 février 1929.³⁰

Comme il a été mentionné précédemment, le premier ministre Richard Bedford Bennett (en fonction de 1930 à 1935) a décidé de lever l'interdiction imposée aux distinctions et a recommandé des Canadiens pour la réception de distinctions britanniques, y compris des titres de chevalerie, pendant son mandat. Lorsque Mackenzie King est revenu au pouvoir, en 1935, il a réaffirmé son intention de respecter pleinement son interprétation de la Résolution, c'est-à-dire une interdiction de toutes les distinctions. Par exemple,

lorsque le lieutenant-gouverneur du Manitoba a demandé s'il était approprié qu'il assiste à une réception au cours de laquelle le consul polonais à Winnipeg avait l'intention de présenter des décorations polonaises à des Canadiens, le sous-secrétaire d'État l'a conseillé de ne pas y assister, de peur que la présence d'un représentant de la Couronne puisse suggérer la reconnaissance formelle ou l'approbation de ces décorations étrangères, qui n'avaient pas été approuvées par le gouvernement.³¹



Le très honorable William Lyon Mackenzie King CP, OM, CMG

Photo: Domaine public

Au cours de cette période, il y a eu un certain nombre de cas impliquant des récompenses de pays étrangers et des demandes répétées de clarifications, par la voie diplomatique, des pays octroyant ces récompenses. Par exemple, en novembre 1935, il y avait des cas en attente concernant des distinctions de pays étrangers à des civils canadiens de la part des gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la France, de l'Islande, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, du Siam et du Venezuela.³² Lorsque le bureau des Dominions en Grande-Bretagne a demandé un avis officiel du Canada sur ces questions, le secrétaire d'État a déclaré que :

« Certains points de toute la question des décorations sont à l'étude, je regrette qu'il ne soit pas possible de prendre une décision sur cette demande [offre spécifique des Pays-Bas de l'Ordre d'Orange-Nassau (Commandeur) octroyé à M. A. Nordheimer, consul général d'honneur à Toronto depuis 46 ans] et un certain nombre d'autres que je traite actuellement, jusqu'à ce que l'on tire une conclusion sur ces points ».³³

Malgré plusieurs demandes et rappels, deux ans plus tard, le bureau des Dominions attendait encore une décision du Canada concernant sa position sur une longue liste de propositions de pays étrangers. Cette situation rendait clairement certains fonctionnaires britanniques de plus en plus anxieux :

« Le *Foreign Office* au Royaume-Uni et les représentants de Sa Majesté à l'étranger se trouvent dans une position très délicate, dans la mesure où ils ne sont pas en mesure d'apporter une réponse dans des cas de ce genre et il serait très utile si (...) ils pouvaient être autorisés à donner, au moins, une réponse provisoire ».³⁴

Enfin, le 20 mai 1938, tous les représentants des gouvernements étrangers au Canada ont été informés de l'attitude du gouvernement canadien par le biais de

l'envoi diplomatique 117 : aucune distinction de pays étrangers ne pouvait être acceptée sans la permission du roi. Le Roi n'agit que sur l'avis du gouvernement, et le gouvernement se considérait lié par le sentiment exprimé dans la Résolution de la Chambre des communes de 1919, qui stipulait que « aucune personne domiciliée ou résidente habituelle au Canada ne doit accepter, jouir ou porter un titre d'honneur ou une distinction remise par un dirigeant ou un gouvernement étranger ».

« Compte tenu de ces faits, le gouvernement [canadien] n'est pas disposé à recommander à Sa Majesté d'accorder la permission à l'un des sujets de Sa Majesté domiciliés ou résidant habituellement au Canada d'accepter ou de porter une décoration de pays étrangers ».³⁵

Conséquemment, toutes les demandes de gouvernements étrangers ont été refusées.

Outre les demandes faites par les pays mentionnés ci-dessus, cette décision a également affecté une demande du gouvernement allemand, faite en 1935, d'attribuer la Croix d'honneur, créée par le nouveau gouvernement nazi l'année précédente, à environ 100 personnes qui avaient combattu aux côtés des Allemands dans la Grande Guerre et avaient depuis été naturalisés en tant que Canadiens ou étaient en cours de naturalisation. C'était une médaille de campagne créée tardivement par les nazis pour reconnaître le service de guerre dans un conflit que l'Allemagne avait perdu. Le Royaume-Uni a autorisé son acceptation par des Allemands naturalisés en tant que sujets britanniques, mais le Canada a retardé sa décision jusqu'à ce que sa politique en matière de distinctions de pays étrangers soit réglée. Il a été noté que, bien qu'il s'agisse d'une médaille de campagne et non d'une décoration fondée sur le mérite, il aurait été difficile d'approuver une telle récompense pour ceux qui se sont battus contre les Canadiens lors d'une guerre antérieure, lorsque le gouvernement n'était pas prêt à approuver des récompenses de pays étrangers décernées à des Canadiens, « dans le but de promouvoir l'entente cordiale et la compréhension internationale ». La politique de 1938 a permis de sortir facilement de cette énigme et cette demande a été refusée comme toutes les autres.³⁶



Croix d'honneur allemande,
1914-1918

Photo : DDHR

Le *Statut de Westminster* de 1931 a été un changement constitutionnel dans la période d'entre-deux-guerres qui a eu un impact important sur la capacité du Canada à prendre sa propre décision dans le domaine des distinctions honorifiques. Ce statut du gouvernement britannique a formellement accordé l'indépendance totale aux divers

territoires de l'Empire – le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et l'Irlande – et à partir de ce moment-là, le souverain serait le Roi ou la Reine du Canada, une entité juridique distincte du Roi ou de la Reine du chef du Royaume-Uni. Cela signifiait que dorénavant, le Souverain du Canada n'écoutait les conseils que de son gouvernement canadien, sans se référer aux autorités britanniques. Pour ce qui est des distinctions honorifiques, le premier impact de ce changement de statut a été que la Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada a été créée par le roi George V en 1934, uniquement sur l'avis de ses ministres canadiens, ce qui en fait la première véritable distinction honorifique canadienne.³⁷

La Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale a forcé le gouvernement du Canada, après beaucoup de retard et d'hésitation, à faire des concessions graduelles en ce qui concerne les distinctions honorifiques, par exemple en permettant la nomination de Canadiens, civils et militaires, aux échelons non titulaires de divers ordres de chevalerie britanniques. Ces concessions ont de nouveau été utilisées pendant la Guerre de Corée.³⁸ Les concessions ont également permis aux Canadiens d'accepter des décorations étrangères de nos alliés en temps de guerre et de nombreux chefs de guerre canadiens – ainsi que des militaires de grade inférieur – ont été reconnus par les alliés pour un large éventail de contributions à l'effort de guerre.³⁹

Au cours des deux guerres mondiales, les autorités britanniques ont accordé une autorisation illimitée pour accepter les décorations de nos alliés, mais la permission du Roi était encore nécessaire pour pouvoir porter les insignes en question. Afin de gagner du temps face à l'urgence et afin de réduire la possibilité qu'un candidat soit tué en action avant qu'une récompense proposée ne soit approuvée et décernée, les autorisations en temps de guerre ont été soumises à l'aide de canaux de service (c'est-à-dire la chaîne de commandement militaire), au lieu du processus diplomatique habituel.⁴⁰ Cela s'appliquait pleinement aux Canadiens pendant la Grande Guerre, bien que le processus ait été entièrement contrôlé par le gouvernement britannique, en particulier par le « War Office » dans le cas des récipiendaires militaires.⁴¹

À la lumière des politiques canadiennes sur les distinctions plus sévères adoptées en 1919, la situation était différente pendant la Seconde Guerre mondiale. Bien que les Britanniques aient accordé une approbation générale semblable pour l'acceptation, le port de distinctions de pays étrangers par des Canadiens devait également être approuvé par le Comité de coordination des récompenses (créé sur la recommandation du Gouvernement du Canada et avec l'accord du Roi, en décembre 1942).⁴² En 1943, le gouvernement canadien a convenu que – comme c'était le cas lors de la Grande Guerre – les propositions de récompenses de pays étrangers en temps de guerre seraient traitées par le service, plutôt que par les voies diplomatiques. Il a également été convenu que les propositions de récompenses immédiates pour actes de bravoure de pays étrangers ne devaient pas être



Médailles du colonel d'aviation Walter Allan Dicks, CD de l'Aviation royale canadienne, qui incluent la Médaille du mérite tchèque 1^{re} classe (Argent) qu'il a reçue pour son service durant la Seconde Guerre mondiale

Photo : Major Bryan Mialkowski, CD, MBE

traitées par la chaîne de commandement militaire, ni examinées par le Comité de coordination des récompenses, mais pourraient plutôt être acceptées par l'officier supérieur canadien sur le terrain ayant le grade de brigadier (ou l'équivalent) ou un grade supérieur, sous réserve de confirmation ultérieure par le ministre de la Défense nationale.⁴³ Les *récompenses immédiates* constituent un processus accéléré d'attribution de récompenses pour des actes individuels précis dans le théâtre des opérations, nettement supérieures à celles des pairs locaux, qui nécessitent une reconnaissance immédiate, comme un acte de bravoure sous le feu. Ces recommandations immédiates sont limitées, ne dépassant généralement pas un tiers du nombre prévu de recommandations pour la période. Toutes les autres nominations, appelées *récompenses périodiques*, sont généralement regroupées en une seule liste pour chaque période de six mois.

En plus d'autoriser l'acceptation directe de récompenses immédiates de pays étrangers sur le terrain, le Roi a également délégué aux commandants en chef et aux officiers de l'air commandants en chef des commandements opérationnels du Royaume-Uni le pouvoir de décerner des récompenses britanniques immédiates, sous réserve de confirmation ultérieure par le Roi.⁴⁴ Ces règles spéciales de guerre concernant les canaux de communication de service et les récompenses immédiates étaient en vigueur pour le personnel canadien jusqu'en 1949, lorsque le gouvernement canadien a avisé les missions diplomatiques que le processus normal de traitement des demandes de récompenses de pays étrangers – même celles concernant les actes de bravoure – par les voies diplomatiques habituelles serait rétabli.⁴⁵ Au Royaume-Uni, le retour aux processus diplomatiques normaux s'est produit beaucoup plus tôt, en avril 1946.⁴⁶

Quelques mois après le début de la Seconde Guerre mondiale, Anthony Eden, ministre britannique des Affaires étrangères, a écrit à son homologue canadien et a affirmé :

« J'ai l'honneur d'annoncer que Sa Majesté a approuvé une recommandation selon laquelle, en ce qui concerne le Royaume-Uni, une autorisation générale devrait être accordée, comme dans le cas de la dernière guerre,

pour l'acceptation et le port sans restriction des décorations et médailles décernées par les alliés à des sujets britanniques, quelle que soit la catégorie de service, dans le cadre de la poursuite de la guerre. Veuillez m'informer s'il est souhaitable qu'un traitement similaire soit accordé aux propositions reçues par les autorités du Royaume-Uni pour l'attribution dans des circonstances similaires de décorations ou de médailles de pays alliés à des personnes d'origine canadienne.⁴⁷

Dans une autre correspondance, Eden déclarait ceci :

« Sa Majesté le Roi a donné des instructions, en ce qui concerne le Royaume-Uni, pour le retrait de toutes les autorisations précédemment accordées pour le port de décorations et médailles allemandes et italiennes par des sujets britanniques. On pense que le gouvernement de Sa Majesté au Canada pourrait prendre en considération s'il est souhaitable de recommander le retrait des autorisations de porter des décorations qui ont été accordées aux personnes d'origine canadienne ». ⁴⁸

À mesure que la guerre s'étendrait, d'autres pays se sont ajoutés à la liste : Bulgarie, Finlande, Hongrie, Japon, Roumanie et Siam.⁴⁹

Cette consultation par le ministre britannique des Affaires étrangères avec ses homologues des Dominions illustre bien dans quelle mesure le *Statut de Westminster* a changé la relation formelle entre la Grande-Bretagne et les Dominions après 1931. Désormais, chacun des gouvernements de Sa Majesté à travers l'Empire-Commonwealth a été habilité à prendre ses propres décisions sur toutes les questions d'état, y compris celles relatives aux distinctions honorifiques – bien que cela signifie qu'ils étaient également libres de se consulter et de coordonner dans le cadre de ces questions selon leur volonté.

Cependant, il a fallu près de deux ans de plus pour que le Canada prenne une décision sur sa politique en la matière. Ce manque de clarté a conduit les alliés du Canada à analyser les déclarations officielles à la recherche d'indices indiquant si le gouvernement envisageait ou non de relâcher ses restrictions en matière d'acceptation de distinctions honorifique de pays étrangers par les Canadiens durant la guerre. Par exemple, le 11 mars 1941, le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes que, même si le gouvernement se sentait lié par la Résolution de 1919 et que cela excluait les admissions aux ordres de chevalerie, il n'a jamais voulu ignorer les décorations décernées aux membres des forces armées pour des actes de bravoure.⁵⁰ Même si, au départ, le premier ministre voulait que cette déclaration s'applique seulement aux décorations britanniques, cela a causé de la confusion chez les alliés du Canada. Par exemple, dans le sillage de la déclaration du Premier ministre, l'ambassadeur belge a demandé aux Affaires extérieures, une fois de plus, si les décorations belges pouvaient être approuvées pour les Canadiens.⁵¹ Comme d'habitude, l'ambassadeur belge a été informé une fois de plus que la question était à l'étude et « ne devait pas être réglée de sitôt ».

La question a, en effet, progressé très lentement. Le 31 juillet 1940, le Comité des chefs d'état-major du Canada a examiné la question des distinctions étrangères et, à la lumière des directives du Royaume-Uni et des décisions antérieures du Canada, les chefs ont décidé de recommander à leurs ministres de demander au Cabinet d'aligner la politique canadienne sur celle de la Grande-Bretagne, permettant l'acceptation et le port de toutes les décorations et médailles décernées par les alliés, permettant aux étrangers qui servent dans les forces armées canadiennes de porter leurs rubans – à condition qu'ils soient officiels – et de retirer l'autorisation de porter des décorations allemandes et italiennes.⁵³ Malheureusement, cette première tentative semble être totalement infructueuse. Des recommandations formelles ont finalement été faites par les chefs à leurs ministres en mai 1941, et le Conseil de la Défense a examiné la question quelques jours plus tard, en demandant une analyse plus approfondie. Cela a été fourni par le conseiller juridique aux Affaires extérieures qui a déterminé que les règles permettraient aux Canadiens d'accepter des décorations et des médailles, mais pas les insignes des ordres de chevalerie et que le Comité des chefs d'état-major avait reçu des instructions de ne pas aborder cette question spécifique.

La question des ordres avait déjà été examinée par le Cabinet dans la première semaine de novembre 1940, et la décision à l'époque était que les admissions dans les ordres de chevalerie n'étaient pas autorisées, compte tenu de la Résolution de 1919, et que l'intention de la Résolution s'appliquait en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix, et aux niveaux junior et supérieur de ces ordres. Il a été décidé toutefois qu'il n'y aurait pas d'objection à l'attribution de l'Ordre du service distingué, des médailles de l'Ordre de l'Empire britannique (Médaille de l'Empire britannique et Médaille de bravoure de l'Empire), des décorations pour des actes de bravoure – y compris la Croix de Georges et de la Médaille de Georges nouvellement créées – des médailles de campagne, de la Citation à l'ordre du jour, ou l'une des citations du roi.⁵⁴ Les recommandations de 1941 ont donc conservé l'exclusion appliquée aux ordres.⁵⁵

La politique canadienne en matière de distinctions honorifiques de pays étrangers a été finalement détaillée dans le décret 8317 du 28 octobre 1941, qui a essentiellement confirmé que le Canada suivrait la politique britannique à cet égard, avec certaines particularités canadiennes. La politique comprenait les dispositions suivantes :

1. (...) le personnel civil de nationalité canadienne et le personnel des forces armées canadiennes peuvent accepter et porter, sans restrictions, toutes les décorations et médailles (autres que les récompenses des ordres de chevalerie) décernées par les forces alliées pour des services liés à la poursuite de la guerre actuelle;
2. Le personnel étranger, autorisé à servir dans les forces armées canadiennes, peut être autorisé à porter des décorations ou des rubans de pays étrangers sur leur uniforme; cette autorisation est limitée aux décorations de caractère purement officiel décernées par un pays en alliance, ou associé ou coopérant avec ce pays dans la présente guerre;

3. Toute autorisation, accordée au préalable aux ressortissants canadiens, pour le port de décorations et médailles décernées par un pays engagé directement ou indirectement dans des hostilités contre ce pays (ou contre tout pays en alliance ou associé avec celui-ci) est révoquée.

Dans le deuxième paragraphe, l'expression « coopérer » a été utilisée précisément pour garantir que les décorations américaines puissent être acceptées alors que les États-Unis n'étaient pas encore engagés dans la guerre comme des alliés formels. Ce décret a été soumis à l'approbation de Sa Majesté, et bien que certaines questions aient été soulevées – notamment celles relatives à l'exclusion des décorations étatiques américaines (par rapport aux fédérales) et le désir d'harmonisation de la part du Commonwealth en termes de considération de la liste des pays impliqués dans des hostilités – le décret a été dûment validé par le roi George VI, le 11 décembre 1941.⁵⁶ Malgré cette politique, les approbations pour les civils sont demeurées incertaines jusqu'en 1946, alors que le premier ministre continuait à s'interroger sur la question de savoir si les civils canadiens devraient ou non être reconnus par le système actuel de distinctions britanniques, dans la mesure où cette question devait être réglée en premier : on ne pouvait pas empêcher le souverain d'honorer ses propres sujets canadiens tout en permettant aux chefs d'État étrangers de le faire.⁵⁷

La Chambre des communes a revu à nouveau la question des distinctions en 1942. Il y avait maintenant une compréhension générale selon laquelle l'intention de la Résolution de 1919 était susceptible de ne pas interdire les décorations militaires autres que celles portant un titre, mais que l'interprétation du texte avait causé de la confusion quant aux niveaux inférieurs des ordres de chevalerie. Comme nous l'avons vu, dans les premiers stades de la Seconde Guerre mondiale, alors que les décorations britanniques (y compris l'Ordre du service distingué) et les médailles britanniques avaient été approuvées pour les Canadiens, aucune nomination aux ordres britanniques n'a été sanctionnée, même dans leurs niveaux non titulaires inférieurs. Cela a généré une discrimination à l'égard des Canadiens par rapport aux sujets du reste de l'Empire. Le rapport de 1942 du Comité spécial de la Chambre des communes sur les distinctions et les décorations, souvent appelé le *Rapport Macmillan* (en référence au président Cyrus Macmillan, député de Queen's), a recommandé, entre autres, que les nominations aux ordres de chevalerie pour les services de guerre pourraient être autorisés, à condition que celles-ci n'impliquent pas de titre.⁵⁸ Cette recommandation a été approuvée par le Cabinet, le 9 septembre 1942, puis appliquée aux ordres britanniques et étrangers.⁵⁹



Sa Majesté le roi George VI travaillant à son bureau

Photo: DDHR



Médailles du soldat William James Morris du *Queen's Own Cameron Highlanders* du Canada, qui incluent la Croix de Guerre française avec étoile de bronze qu'il a reçue pour un service exceptionnel lorsqu'il a détruit un nid de mitrailleuse qui causait de lourdes pertes à son bataillon pendant le Raid de Dieppe le 19 août 1942

Photo : Major Bryan Mialkowsky

Bien que cette mesure ait permis la reconnaissance du service distingué par la nomination à divers ordres britanniques, la limitation aux niveaux non titulaires seulement a toujours constitué un désavantage important pour les Canadiens, en particulier ceux qui occupent des rangs supérieurs et des postes de responsabilité. Par exemple, un lieutenant-général canadien pouvait devenir seulement Compagnon de l'Ordre du Bain (le seul niveau non titulaire dans cet Ordre), qui est une distinction habituellement décernée aux officiers de rang inférieur, alors que son homologue britannique, australien ou néo-zélandais serait généralement nommé chevalier, soit Chevalier Commandeur du même Ordre. Ce problème n'a jamais été résolu de manière satisfaisante et a persisté pendant toute la Seconde Guerre mondiale, et également, pendant la Guerre de Corée.

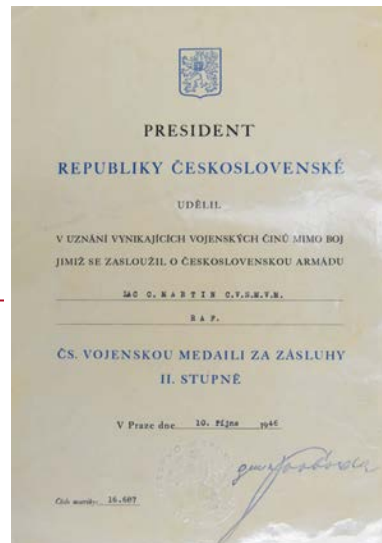
Le 5 octobre 1942, Clement Atlee, le secrétaire aux Affaires des Dominions a écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada pour lui expliquer les règles britanniques se rapportant à l'acceptation de distinctions honorifiques étrangères par les militaires britanniques, telles que récemment acceptées par Sa Majesté. Il s'agissait de règles qui précisent celles que le Canada avait déjà adoptées dans le décret 8317 du 28 octobre 1941. La politique britannique comportait quatre volets principaux. Tout d'abord, elle empêchait que le même acte soit récompensé deux fois. Il admettait tout de même des exceptions dans le cas d'actes exceptionnels ou lorsque le pays remettant la distinction honorifique insistait beaucoup. Ensuite, personne ne pouvait recevoir plus de trois distinctions honorifiques étrangères hormis les membres de la famille royale, les officiers généraux commandants et les commandants en chef (cette politique a été modifiée par le Roi en 1945 dans le sens d'une augmentation de la limite à quatre distinctions)⁶⁰. Troisièmement, la plus grande partie des distinctions



Médailles de l'aviateur Charles Martin, CD qui incluent la Médaille de mérite tchèque 2^e classe (Bronze) qu'il a reçue pour son service avec le 12^e Escadron de communications de l'Aviation royale canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. Il a servi jusqu' en mars 1970

Certificat pour la Médaille de mérite tchèque 2^e classe (Bronze) décernée à l'aviateur Charles Martin, CD

Photo: DDHR



honorifiques étrangères devaient se rapporter à des actes opérationnels et non à des tâches administratives et de liaison. Enfin, les distinctions honorifiques étrangères décernées à titre posthume ne pouvaient normalement pas être acceptées. Cependant, des exceptions pouvaient être faites au cas par cas (dans les faits, de nombreuses récompenses de ce type ont été approuvées, et ce particulièrement dans le contexte canadien, comme nous le verrons plus tard)⁶¹. La restriction concernant l'acceptation de distinctions étrangères posthumes découlait du fait qu'en vertu d'une longue tradition, très peu de distinctions britanniques étaient décernées à titre posthume. La Croix de Victoria, la Croix de George, la Citation à l'ordre du jour et les diverses citations constituant des exceptions. Toutes les autres décorations pour acte de bravoure, telles que l'Ordre du service distingué, la Croix militaire ou la Médaille militaire ne pouvaient pas, à cette époque, être décernées à titre posthume. Par conséquent, les autorités britanniques ne souhaitaient pas autoriser la délivrance de décorations étrangères à titre posthume, ce qui aurait pu avoir pour effet de faire croire aux proches parents que les pays étrangers étaient plus généreux ou sensibles au sacrifice de leurs proches que leur propre pays⁶².



Médailles de l'adjudant de 2^e classe Wilfrid John Borrie, MM de la 3 Field Company, Ingénieurs canadiens, qui incluent (à droite) la Médaille de l'Ordre de Saint-Georges 3^e classe (Argent), qui lui a été décernée par la Russie tsariste pendant la Première Guerre mondiale

Photo : Major Bryan Mialkowsky, CD, MBE

Au cours des deux guerres mondiales, les Alliés ont instauré entre eux un système d'échange de décorations. Par exemple, le gouvernement français offrait un certain nombre de Légions d'honneur, de Médailles militaires, de Croix de guerre, etc. au gouvernement britannique. Les autorités militaires britanniques (ou la chaîne de commandement canadienne dans le cas des récipiendaires canadiens) sélectionnaient ensuite les récipiendaires convenant le mieux pour recevoir ces distinctions honorifiques. Les Français donnaient ensuite leur approbation et remettaient la distinction. En échange de cela, les Britanniques offraient un nombre semblable d'Ordres du service distingué, de Croix militaires, de Médailles militaires, etc. aux Français en vertu d'un accord similaire. En règle générale, ces ententes d'échange reposaient sur la base d'une distinction pour une distinction. Cela signifiait par exemple que pour toute distinction française acceptée pour un militaire britannique, une distinction britannique devait être remise à un militaire français. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, dans la mesure où le Canada ne disposait pas de ses propres distinctions honorifiques à échanger (un problème que nous aborderons plus tard), le Comité de coordination des récompenses a refusé le 23 juillet 1943 de se conformer à un quota imposé par les autorités britanniques. Il a décidé d'étudier les offres de distinctions honorifiques étrangères sans limites de nombre⁶³. Cette question est survenue en raison du nombre croissant de récompenses américaines décernées aux membres du personnel de l'Aviation royale canadienne. En plus de notre incapacité à rendre la pareille, la relation très étroite du Canada avec les États-Unis a joué un rôle dans la décision canadienne de braver les règles britanniques dans ce domaine. Le Canada a demandé à être soustrait à l'accord sur le quota auquel étaient parvenus les États-Unis et le Royaume-Uni. Les Canadiens signifiaient ainsi aux Britanniques

qu'ils examineraient les propositions américaines à mesure qu'elles seraient présentées sur la base du mérite de chaque cas, et que les autorités américaines comprenaient parfaitement l'incapacité du Canada à leur rendre directement la pareille. Le Canada a également estimé que les distinctions honorifiques étrangères à titre posthume devaient être acceptées, ainsi que les récompenses sans citations (lesdites récompenses automatiques, telles que la Médaille de l'Air des États-Unis qui peut être décernée en fonction d'un nombre précis de sorties opérationnelles). De telles mesures n'ont été adoptées qu'après l'échange d'une volumineuse correspondance et la tenue d'un long débat avec les autorités britanniques qui avaient espéré que l'uniformité dans les politiques des récompenses au sein du Commonwealth puisse être conservée⁶⁴.

Compte tenu du fait que les récipiendaires de ces récompenses échangées étaient choisis par les autorités britanniques et canadiennes, il ne s'agissait pas de cas classiques de distinctions honorifiques étrangères. En réalité, ces distinctions honorifiques échangées étaient souvent utilisées comme une partie annexe du système des distinctions honorifiques britanniques dans la mesure où nombre de leurs récipiendaires avaient auparavant été recommandés pour recevoir une distinction britannique, mais sans l'obtenir, soit parce que leur cas ne satisfaisait pas totalement aux critères établis, soit parce que les quotas se rapportant à la distinction honorifique britannique en question avaient déjà été atteints. Dans un cas comme dans l'autre, la majorité des bénéficiaires méritait totalement ces honneurs, bien qu'il faille mentionner l'existence de quelques cas de favoritisme⁶⁵.

Dans certains cas, les circonstances de la Deuxième Guerre mondiale ont présenté des difficultés particulières sur la question des distinctions honorifiques étrangères, telles que la constitution par plusieurs pays occupés par les puissances de l'Axe de gouvernements en exil (qui s'établissaient généralement dans des endroits comme Londres). Des problèmes sont apparus lorsque les gouvernements en exil ont continué à décerner les distinctions honorifiques de leur pays au moment même où les gouvernements de ces pays se trouvant en territoire occupé par les Allemands décernaient les mêmes distinctions. Par exemple, le gouvernement de Vichy de la France occupée continuait de décerner les distinctions honorifiques françaises bien que se trouvant sous occupation allemande. Dans le même temps, le gouvernement de la France libre se trouvant à Londres faisait de même. Cela a évidemment créé des problèmes juridiques et politiques qui n'ont jamais été complètement résolus. Par exemple, en 1942, le Roi a accordé la permission à un certain nombre de Britanniques sélectionnés de porter la Médaille militaire et la Croix de guerre décernées par le général de Gaulle, le chef de la France libre⁶⁶. L'année suivante, le Roi a élargi son approbation aux mêmes distinctions françaises décernées par le général Giraud, commandant des anciennes forces françaises de Vichy en Afrique du Nord⁶⁷. En raison de ses fondements juridiques inhabituels, l'approbation de ces distinctions n'a jamais été publiée dans la *Gazette*. Elle n'a été publiée que dans les ordres courants propres aux services⁶⁸.

Les échanges susmentionnés de temps de guerre se rapportent à des décorations pour des actes de bravoure ou pour un service distingué, mais il était également habituel d'échanger des médailles commémoratives de campagne entre alliés, ainsi que des offres comparables de médailles commémoratives provenant des pays libérés. Par exemple, le Sultan de Turquie a offert la Médaille turque de Crimée aux troupes britanniques, françaises et sardes qui s'étaient battues en Crimée en 1855 et 1856. Le Khédivé d'Égypte a décerné l'Étoile du Khédivé aux troupes britanniques qui ont servi en Égypte entre 1882 et 1891 et la Médaille du Soudan du Khédivé aux troupes britanniques qui ont apporté leur aide à la reconquête de la province du Dongola au Soudan entre 1896 et 1898⁶⁹. Dans la plupart des cas, ces médailles ont été décernées et portées en plus de la médaille britannique officielle se rapportant à la campagne en question dans la mesure où ces propositions étaient antérieures aux règles modernes empêchant les doubles récompenses.

Au cours de la Grande Guerre, le nombre de pays et de troupes impliqués aurait rendu de tels échanges de médailles de campagne entre alliés totalement irréalisables. On a décidé à la place, sur une proposition initiale du maréchal français Foch, de créer une Médaille commune de la victoire

que l'on qualifie parfois de Médaille de la victoire interalliée⁷⁰. Chaque pays a fait frapper sa propre version de la médaille, mais les quatorze versions partagent le même ruban distinctif où figurent deux arcs-en-ciel. La plupart des pays ont également utilisé un personnage ailé représentant la victoire sur l'avert et une inscription se rapportant à la GRANDE GUERRE POUR LA CIVILISATION 1914-1919 au revers⁷¹. Il s'agit du premier exemple de coopération internationale dans le but de créer une forme commune de distinction militaire⁷².

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Pays-Bas ont offert une médaille commémorative de campagne aux troupes alliées, dont les troupes canadiennes, qui ont participé à la libération de ce pays⁷³. Une fois encore, la perspective de voir des offres comparables provenir de tous les pays concernés, et les complications liées à l'admissibilité et à la gestion de ces offres ont incité le gouvernement britannique à décliner poliment l'offre hollandaise⁷⁴. Dans les faits, le gouvernement canadien avait déjà créé un précédent en refusant l'offre d'une médaille commémorative de campagne américaine pour les 5 300 participants à l'invasion de Kiska dans les îles aléoutiennes



Médaille turque de Crimée

Photo: Domaine public



Étoile du Khédivé

Photo: Domaine public



Médaille du Soudan du Khédivé

Photo: Domaine public



Médaille de la victoire

Photo : DDHR



Médaille de la victoire
de la Seconde Guerre
mondiale des États-Unis

Photo: Domaine publique



La médaille de guerre
de 1939-1945

Photo: DDHR













d'Alaska en août 1943 dirigée par les États-Unis⁷⁵. Au moment où l'offre hollandaise était examinée, à l'automne 1945, les États-Unis avaient déjà créé leur propre Médaille de la victoire de la Seconde Guerre mondiale dont le ruban comportait un arc-en-ciel sur chaque bord, rappelant la Médaille de la victoire précédente. Des discussions se sont tenues au sujet de la possibilité de créer une médaille de la victoire commune similaire à celle de la Grande Guerre en utilisant éventuellement le ruban américain déjà existant⁷⁶. Cependant, après avoir envisagé cette éventualité, les autorités britanniques ont décidé qu'une autre médaille serait redondante, et ce à la lumière du grand nombre d'étoiles et de médailles de campagne ayant déjà été autorisées, ainsi qu'en raison de la Médaille de guerre de 1939-1945 alors en cours d'approbation.⁷⁷

Les accords sur les échanges de distinctions honorifiques auxquels Ottawa avait donné son accord ne concernaient que le temps de la guerre. Alors que les offres de distinctions étrangères continuaient d'affluer pendant plusieurs années après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement canadien a décidé d'instaurer une limite à ces demandes⁷⁸. Le 28 juin 1950, le cabinet a décidé que les offres de distinctions formulées par les gouvernements étrangers pour un civil canadien ne seraient plus acceptées après le 30 juin 1950⁷⁹. Cela a été communiqué à l'ensemble des chefs de mission (c'est-à-dire aux hauts-commissaires du Commonwealth et aux ambassadeurs étrangers) au Canada par la note circulaire n° A-13 du 17 juillet 1950, ainsi qu'aux missions canadiennes à l'étranger par l'entremise de la circulaire B.85 datée du 24 juillet 1950⁸⁰. Cette décision concernant les civils a incité les forces armées à adopter une politique similaire pour les militaires avec comme date limite le 31 janvier 1951⁸¹. La décision a été approuvée par le gouvernement et communiquée au moyen de la circulaire A-9 du 20 avril 1951⁸². L'accent a été mis sur le fait que de telles demandes ne pouvaient concerner que des services rendus au cours de la Deuxième Guerre mondiale et que toute réalisation accomplie après la fin des hostilités ne pouvait être retenue au titre des règles concernant le temps de la guerre⁸³.

Les statistiques présentées ci-après permettent de se faire une idée du nombre de distinctions honorifiques étrangères (par rapport au nombre de distinctions britanniques) octroyées aux militaires canadiens au titre de la Deuxième Guerre mondiale. Ces statistiques portent sur les distinctions approuvées entre le 10 septembre 1939 et le 18 mars 1950, étant entendu qu'il ne s'agit pas des totaux définitifs pour la guerre, car les approbations ont continué jusqu'au 31 janvier 1951 (comme indiqué plus haut)⁸⁴.

Service	Distinctions honorifiques britanniques	Distinctions honorifiques étrangères	TOTAL
Marine royale canadienne	1 677	71	1 748
Armée canadienne	11 950	1 642	13 592
Aviation royale canadienne	8 761	401	9 162
TOTAL	22 388	2 114	24 502

À titre d'illustration, les distinctions honorifiques étrangères décernées à l'Armée canadienne pour la période susmentionnée ont été ventilées selon le pays donateur comme suit⁸⁵ :

Pays	Distinctions honorifiques étrangères
 Belgique	397
 Chine	6
 Danemark	4
 États-Unis	248
 France	372
 Grèce	23
 Luxembourg	20
 Norvège	5
 Pays-Bas	519
 Pologne	6
 Tchécoslovaquie	41
 Tunisie	1
TOTAL	1 642

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le cas de la Première Force de Service Spécial, également appelée la *Devil's Brigade*, présente des difficultés particulières au regard de l'acceptation des distinctions étrangères. Ce commando d'élite américano-canadien a été formé en 1942 et a été placé sous le commandement de la Cinquième armée américaine. Compte tenu de sa chaîne de commandement, les membres canadiens de la Force ont souvent reçu une recommandation pour recevoir une récompense américaine. La longueur du processus des décorations étrangères compromettait les effets positifs sur le moral d'une récompense immédiate pour acte de bravoure⁸⁶. Par conséquent, des règles spéciales ont été instaurées permettant de traiter la situation particulière de la Force. Par exemple, il était possible d'accepter des récompenses immédiates pour acte de bravoure provenant d'un commandant américain en concertation avec l'officier supérieur canadien de la Force, d'un grade équivalent à celui de lieutenant-colonel. Ces récompenses étaient réputées avoir été décernées avec le consentement du gouvernement canadien. L'officier supérieur canadien dans la Force avait la responsabilité d'aviser immédiatement le Quartier général de la Défense nationale de la délivrance de ces récompenses. Les autres récompenses américaines ne devaient pas être acceptées sur le terrain, mais devaient plutôt transiter par le gouvernement du Canada en passant par le processus habituel d'approbation. La médaille américaine *Purple Heart* a présenté des problèmes particuliers dans la mesure où il n'existait aucun équivalent britannique à cette distinction, si l'on fait exception peut-être du Galon de blessé. C'est la raison pour laquelle l'offre formulée par le général Eisenhower de cette distinction aux Britanniques blessés qui se sont retrouvés dans les hôpitaux militaires américains en Afrique du Nord en 1943 a été déclinée (ce n'est qu'après cependant que quelques récompenses ont été décernées, dont l'une est parue dans la *Gazette* apparemment à la suite d'une confusion relative à la politique)⁸⁷. De la même manière, dans de nombreux cas, les commandants américains désiraient ardemment décerner cette distinction aux membres canadiens de la Première Force de Service Spécial servants aux côtés de leurs homologues américains, mais cela aurait provoqué des difficultés avec les Canadiens dans d'autres circonstances. L'ordre a été donné de n'accepter la médaille *Purple Heart* que dans des cas exceptionnels (c'est-à-dire pas dans la totalité des cas de blessure ou de décès provoqués par l'ennemi) et ne transmettre les propositions qu'accompagnées des informations complètes pour examen par le gouvernement du Canada. Ces cas concernaient généralement l'accomplissement d'un acte se rapprochant du degré nécessaire pour obtenir une décoration immédiate pour acte de bravoure au cours duquel le récipiendaire avait été blessé ou tué au combat. En fin de compte, aucune remise de médaille *Purple Heart* n'a été approuvée pour les membres canadiens de la Force, bien que ces derniers aient reçu plusieurs autres décorations américaines pour acte de bravoure⁸⁸.



Purple Heart américaine

Photo: DDHR



Medailles du major Alexander George Macaulay, CD, du Corps du génie royal canadien, qui comprennent l'insigne de Chevalier de l'Ordre d'Orange-Nassau avec épées qu'il a reçu des Pays-Bas pour ses efforts importants de reconnaissance et de collecte d'information dans les phases finales de la libération de ce pays des forces allemandes en avril 1945

Photo : Major Bryan Mialkowski

Après la Deuxième Guerre mondiale, la célèbre « fontaine aux distinctions honorifiques » a une nouvelle fois été coupée pour les Canadiens conformément à l'interprétation que donnait le gouvernement du moment de la politique de 1919⁸⁹. Les missions diplomatiques ont été informées par une circulaire du 30 octobre 1946 de la décision prise par le cabinet le 16 octobre, à savoir que seules les distinctions étrangères décernées pour service de guerre ou pour avoir sauvé une vie seraient prises en compte, pour autant qu'elles ne comportent pas de titre. Les civils travaillant pour la Couronne à l'étranger ou pour les Affaires extérieures, soit au pays, soit à l'étranger, ne pouvaient recevoir de récompense que pour avoir sauvé une ou plusieurs vies⁹⁰. Les restrictions supplémentaires s'appliquant aux membres du personnel des Affaires extérieures découlaient du fait qu'aucun d'entre eux n'avait été recommandé pour recevoir une distinction honorifique britannique pour services de guerre. Par conséquent, on a estimé qu'il était mal à propos que les membres de ce ministère acceptent des distinctions honorifiques étrangères, même pour service de guerre⁹¹. La nouvelle politique ouvrait du moins la voie à la prise en compte de nombreuses propositions de décorations étrangères pour des civils canadiens (autres que ceux nommément exclus en vertu des règles précédemment mentionnées) au titre de l'effort de guerre. On se rappellera aussi que cette question est restée en suspens durant la totalité de la guerre tandis que le premier ministre réfléchissait à permettre ou à refuser aux civils canadiens d'accepter des distinctions honorifiques britanniques. À la fin de la guerre, le premier ministre a fini par fléchir sur cette question. Un grand nombre de récipiendaires civils méritants, c'est-à-dire 1 100 récipiendaires au total, se sont vus décerner des distinctions honorifiques britanniques sur la liste d'honneurs de 1946, le jour de la fête du Dominion⁹². Il s'agira cependant de la seule liste des honneurs entièrement civils se rapportant à la guerre

qu'aura générée le Canada. Ce sera aussi la seule jusqu'à la création de l'Ordre du Canada en 1967. Une fois cette question réglée, il a été possible d'élargir la prise en compte à l'acceptation de décorations étrangères pour des services de guerre réalisés par des civils. Comme mentionné précédemment, il a par la suite été décidé que de telles demandes se rapportant à des civils devaient être formulées avant le 30 juin 1950. Curieusement, la politique de 1946 n'a pas été présentée au Roi pour approbation dans la mesure où l'on estimait qu'elle se situait dans le cadre du décret 8317 du Conseil privé que Sa Majesté avait approuvé en 1941. Néanmoins, le Roi en a été officiellement informé par une lettre datée du 13 novembre 1946 émanant du premier ministre, et remise par l'intermédiaire du gouverneur général⁹³.

Dans le cadre militaire, l'application de ces nouvelles règles signifiait par exemple que lorsque la Belgique souhaitait remettre une décoration à trois aides de camp honoraires et à l'officier commandant la Garde d'honneur de l'ARC à l'occasion de la visite du Prince Régent de Belgique au Canada en 1948, les demandes répétées de l'ambassadeur ont été poliment refusées⁹⁴. Bien que cette décision de 1946 ne comprenait aucune orientation pour les membres des forces armées, le Comité des chefs d'état-major, lors de sa réunion du 7 janvier 1947, a décidé que toute distinction faite entre les civils canadiens et les militaires canadiens serait injuste et a par conséquent recommandé que les « membres du personnel des Forces armées canadiennes servant à l'étranger en temps de paix ne soient pas autorisés à accepter des décorations étrangères ». Selon l'interprétation ultérieure, si les membres des Forces armées à l'étranger ne pouvaient pas accepter des distinctions honorifiques étrangères, il allait de soi que la même règle s'appliquait à ceux en service au pays⁹⁵.

La fin des approbations pour les services de guerre en 1950 (pour les civils) et 1951 (pour les militaires) signifiait qu'à partir de ce moment, et conformément à la



Médailles du lieutenant-colonel Edward Brigham Burnett, ED, de l'Artillerie royale canadienne, qui incluent l'insigne de Chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme et la Croix de Guerre belge avec palme décernés pour sa performance exceptionnelle en tant que capitaine tout au long des opérations en Europe du Nord-Ouest, plusieurs fois agissant comme commandant de batterie au cours des combats en France (blessé à Caen), en Belgique, en Hollande et en Allemagne

Photo : Les Entreprises Joe Drouin, Ltée

politique de 1946, seules les distinctions honorifiques étrangères se rapportant au fait d'avoir sauvé des vies pourraient faire l'objet d'un examen aux fins d'approbation. Une partie de la logique présidant à cette décision tenait au fait que la politique canadienne dans cette période d'après-guerre empêchait les Canadiens d'accepter les distinctions honorifiques provenant de leur propre roi, hormis pour les cas d'acte de bravoure ou pour le sauvetage de vies. Il aurait alors été contradictoire d'autoriser les citoyens à accepter des distinctions honorifiques offertes par des chefs d'État étrangers.

De plus, puisque le Canada ne disposait toujours pas de son propre régime de récompenses, même s'il permettait à ses citoyens d'accepter des décorations étrangères, aucun mécanisme purement canadien n'était encore en place pour rendre la pareille.⁹⁶ Bien sûr, le Canada avait recours aux distinctions honorifiques britanniques pour récompenser des étrangers en temps de guerre. Or, tel que nous l'avons mentionné, bien que plus de deux mille distinctions étrangères aient été remises à des Canadiens durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada n'a recommandé que 60 distinctions britanniques pour des étrangers, tous des militaires américains.⁹⁷ Certaines autres ont aussi été accordées à des alliés d'autres nations dans les années qui ont suivi la guerre. Ces récompenses « canadiennes » remises à des étrangers causaient le plus souvent de la confusion, puisqu'il n'était pas clair si une distinction honorifique britannique particulière était décernée au nom du Canada. Aux yeux du récipiendaire étranger et de la plupart des observateurs, elle émanait de la Grande-Bretagne. Cela signifiait que le service militaire rendu au Canada par des étrangers passait inaperçu ou que les distinctions britanniques utilisées à cette fin n'avaient que peu de « valeur canadienne », sinon aucune, aux yeux des récipiendaires. Pour les autres gouvernements, les forces canadiennes n'étaient ainsi vues que comme simple entité au sein des services britanniques.⁹⁸ Par exemple, certains représentants de la Direction du protocole des Affaires extérieures du Canada ont soulevé des questions lorsque l'aviateur de première classe français Henri Thopart a reçu la Médaille de l'Empire britannique pour avoir tenté de sauver la vie d'un pilote de Sabre de l'Aviation royale canadienne qui s'était écrasé en Afrique du Nord en 1954. Un représentant a indiqué que la remise de cette distinction particulière au citoyen français était « inconvenante », puisque le nom même de la médaille sous-entendait une relation d'asservissement du Canada à la Grande-Bretagne, ce qui n'était plus le cas depuis très longtemps.⁹⁹



Médaille de
l'Empire britannique
Photo: DDHR

Durant la Seconde Guerre mondiale, un certain malaise s'était installé concernant l'absence de distinctions honorifiques purement canadiennes en contrepartie de celles accordées par d'autres nations aux Canadiens ou simplement pour récompenser le service exceptionnel rendu par des étrangers sous commandement canadien ou en coopération directe avec les forces canadiennes. Le mécanisme de

reconnaissance était particulièrement complexe pour les sujets britanniques. En effet, pour ce faire, le Canada devait demander au Royaume-Uni de leur accorder une distinction britannique au nom du Canada. On voit rapidement comment celle-ci perdait sa « valeur canadienne » aux yeux de n'importe quel observateur. La situation se compliquait davantage lorsque le candidat en question s'était déjà vu conférer par le gouvernement britannique la même distinction que le Canada souhaitait lui décerner. En outre, étant donné que les politiques gouvernementales n'autorisaient pas les Canadiens à accepter des titres, le Canada ne pouvait logiquement recommander des candidats étrangers pour des grades élevés des ordres britanniques qui comportaient des titres. Cette situation limitait les possibilités de récompenser convenablement les hauts gradés britanniques¹⁰⁰, ainsi que les étrangers, comme le commandant suprême des Forces alliées en Europe, le général Eisenhower, qui a servi d'exemple dans certains arguments. Le Royaume-Uni l'ayant déjà nommé Chevalier Grand Croix honoraire de l'Ordre du Bain (GCB, le 12 juin 1943) et Membre de l'Ordre du mérite (OM, le 12 juin 1945), il ne restait donc plus pour le Canada de distinction honorifique britannique non titulaire assez élevée à recommander dans son cas.¹⁰¹

En plus des distinctions britanniques permanentes qui pouvaient être recommandées pour des étrangers, le roi George VI a instauré, en 1945, la Médaille du Roi pour courage dans la cause de la liberté et la Médaille du Roi pour service dans la cause de la liberté. Ces deux médailles ont été créées expressément pour récompenser des militaires et des civils étrangers ayant travaillé pour la cause britannique et alliée durant la Guerre. Il pouvait s'agir par exemple de personnes ayant porté assistance à des prisonniers de guerre évadés ou à des membres d'équipage dont l'aéronef a été abattu en territoire ennemi. Les membres du Commonwealth avaient été invités à présenter une liste de candidats pour ces médailles. Or, quoique le Canada se soit initialement montré enthousiaste à l'idée – en suggérant même de les « canadianiser » par l'ajout d'une barrette « Canada » pour préciser la source de la recommandation –, le Comité de coordination des récompenses et le cabinet avaient ultimement décidé qu'il ne participerait pas à cette initiative, croyant que la nouvelle Médaille du Canada remplirait cette fonction, ce qui ne fut pas le cas, comme nous le verrons bientôt.¹⁰²

Cette lacune, qui perdurait, a incité les autorités militaires canadiennes à presser le gouvernement canadien de tout de même commencer à décerner la Médaille du Canada et à établir un ordre multi-échelons purement canadien.¹⁰³ La Médaille du Canada a été créée, en partie,



Médaille du Roi pour courage dans la cause de la liberté

Photo: Domaine publique



Médaille du Canada

Photo: DDHR

pour offrir aux citoyens britanniques et étrangers une reconnaissance purement canadienne. Le Roi a approuvé la médaille en 1943, dont quelques exemplaires ont été frappés par la Monnaie royale canadienne. On a même dressé une liste de candidats, dans laquelle figuraient les noms de nombreux étrangers, tels que le premier ministre britannique Winston Churchill, le président des États-Unis Franklin D. Roosevelt, le chef soviétique Joseph Staline, le premier ministre d’Afrique du Sud et feld-maréchal Jan Smuts et le premier ministre de la République de Chine et général Chiang Kai-shek. Or, le premier ministre du Canada n’a pu se résoudre à l’approuver.¹⁰⁴ En fin de compte, aucune Médaille du Canada n’a été décernée, et elle a été abolie.¹⁰⁵ Cette tentative de création d’une distinction honorifique canadienne mènerait ultimement à la formation de l’Ordre du Canada, mais une génération plus tard.¹⁰⁶

À la conclusion de la période d’attribution des distinctions relatives à la Seconde Guerre mondiale, seules les récompenses étrangères relatives à des sauvetages pouvaient être approuvées. La raison pour cela est que si des Canadiens n’étaient pas autorisés à accepter des distinctions de leur propre Souverain et qu’aucune récompense purement canadienne ne pouvait être décernée à des étrangers, il serait préférable de refuser toutes les distinctions étrangères, au moins pour l’instant.

La Guerre de Corée

Peu après, la politique canadienne en matière de distinctions honorifiques fut une fois de plus mise à l’épreuve en temps de guerre. Le 25 juin 1950, la Corée du Nord a envahi la Corée du Sud. Le jour avant que le cabinet décide de mettre fin aux propositions de distinctions étrangères pour la Seconde Guerre mondiale, les Nations Unies passaient une résolution pour déployer une force des Nations Unies en Corée, dans laquelle le Canada jouerait un rôle important. Pour ce qui est du conflit en Corée, le gouvernement canadien a choisi d’adopter une politique similaire à celle qui prévalait durant la Seconde Guerre mondiale, quoique cette fois, la responsabilité du processus lui revenait entièrement. En ce sens, le 14 août 1951, le premier ministre a fait une proposition au Roi, si bien qu’il lui a répondu en ces termes :

« Sa Majesté permet à son gouvernement au Canada d’accorder le droit à ses citoyens, qu’ils soient membres des forces armées ou des civils, d’accepter des récompenses et des distinctions honorifiques étrangères pour services rendus dans le cadre des opérations des Nations Unies en Corée ».¹⁰⁷

Tout comme lors des conflits passés, cette permission générale s’accompagnait de la nécessité d’obtenir la permission expresse de porter l’insigne. Or, ces demandes de permission ne pouvaient être présentées que par les pays donateurs membres des Nations Unies et devaient être acheminées par voie diplomatique au ministre des Affaires extérieures, dans le cas de civils, ou par la chaîne de commandement au ministre de la Défense nationale, dans le cas du personnel militaire. Les deux

ministres devaient alors adresser leurs recommandations au Comité de coordination des récompenses, lequel prenait la décision finale dans chaque cas.¹⁰⁸ Les civils au service de bureaux diplomatiques, consulaires ou commerciaux se voyaient imposer une restriction supplémentaire, selon laquelle ils ne pouvaient accepter de récompenses que s'ils avaient fait preuve de bravoure ou sauvé une vie, comme le stipulait la politique de 1946.¹⁰⁹ Le 17 novembre 1952, le cabinet a approuvé cette politique et ce processus (en réitérant le pouvoir du Comité de coordination des récompenses d'accorder les permissions), qui ont été diffusés au moyen de la Circulaire n° 25, le 2 décembre de la même année.¹¹⁰ Soixante-seize récompenses étrangères ont été approuvées dans le contexte de la Guerre de Corée et publiées dans la *Gazette du Canada* : 53, décernées par les États-Unis et 13, par la Belgique. Dans ce dernier cas, six personnes ont reçu deux ou trois distinctions selon la règle belge stipulant qu'une personne se voyant décerner une palme de l'un des ordres nationaux pour acte de guerre a également droit à la Croix de Guerre.¹¹¹ Malgré cette politique, imposée au gouvernement en raison des événements en Corée, les responsables du processus étaient intimement persuadés qu'aucune autre distinction étrangère ne devait être acceptée par des citoyens canadiens avant que le Canada soit en position de rendre la pareille en remettant des distinctions honorifiques ou des récompenses purement canadiennes.¹¹² Comme ce fut le cas pour les recommandations relatives à la Seconde Guerre mondiale, une date limite a été fixée – le 27 juillet 1953 – pour clore la période d'examen des recommandations de récompenses étrangères pour le personnel militaire et les civils canadiens engagés dans le conflit en Corée.¹¹³

La politique de 1956

Outre les exceptions en temps de guerre, il était devenu, au milieu des années 1950, pratiquement interdit pour les Canadiens d'accepter des décorations étrangères, jusqu'à ce que le gouvernement adopte une politique relative aux distinctions honorifiques légèrement plus souple, publiée dans la Circulaire n° 30, le 7 novembre 1956 (voir l'annexe 1).¹¹⁴ Cette politique, résultant d'une décision prise par le cabinet le 25 octobre 1956, permettait aux citoyens canadiens, en tant que civils ou membres des forces armées, d'accepter des décorations étrangères, mais seulement dans un contexte d'appui à un effort de guerre ou s'ils avaient fait preuve de bravoure en sauvant ou en tentant de sauver une vie ou en arrêtant un dangereux criminel ou en participant à son arrestation. Les employés civils du gouvernement se sont vu imposer d'autres restrictions limitant les approbations aux décorations étrangères pour bravoure (selon les conditions citées précédemment et excluant les services rendus en temps de guerre). Par contre, aucune distinction honorifique comportant un titre ne serait approuvée.¹¹⁵

Il appert toutefois que certaines entorses à ces règles strictes ont été permises pour le personnel militaire. La plupart des distinctions étrangères relatives à la Seconde

Guerre mondiale ont été approuvées et publiées après la fin du conflit, et même à la fin des années 1940. Même en tenant compte des récompenses remises relativement à la Guerre de Corée et de certaines approbations tardives publiées pour la Seconde Guerre mondiale, plusieurs distinctions étrangères, dont des octrois de la Légion du mérite des États-Unis, ont été publiées entre 1949 et 1968. Cela semble indiquer qu'elles ont été accordées pour un autre motif que la participation aux efforts de guerre ou la bravoure, selon la politique de 1956.¹¹⁶ Il y a aussi eu des exemples de refus. Le capitaine d'aviation John Adrian Scholey s'est vu offrir la Médaille du mérite militaire du Portugal. Le 27 mai 1964, par temps violent, il a amerri son hydravion à côté d'un chalutier portugais sur les Grands Bancs (au large de l'île de Terre-Neuve) pour évacuer un pêcheur ayant subi des blessures potentiellement mortelles par suite d'un accident à bord. Les Portugais ont vu cet événement comme une « preuve indéniable de courage et d'abnégation », tandis que le gouvernement canadien a décliné l'offre de médaille, jugeant cet acte de bravoure non conforme aux dispositions de la politique.¹¹⁷ Un autre cas de non-respect évident de l'esprit de la politique de 1956 est à noter. Le gouvernement portugais a octroyé, sans préavis, l'Ordre du Prince Henry le Navigateur à quatre officiers supérieurs de la Marine royale canadienne en août 1960, lors de la visite de la 5^e Escadre d'escorte du Canada à Lisbonne pour participer aux commémorations du 500^e anniversaire de la mort du Prince Henry le Navigateur. Des distinctions honorifiques similaires ont été accordées à des officiers supérieurs de la marine d'autres pays. Il va sans dire que leur port n'a pas été approuvé et que les récipiendaires ont été appelés à retourner leur insigne au Quartier général du service naval, pour qu'il les garde en lieu sûr.¹¹⁸

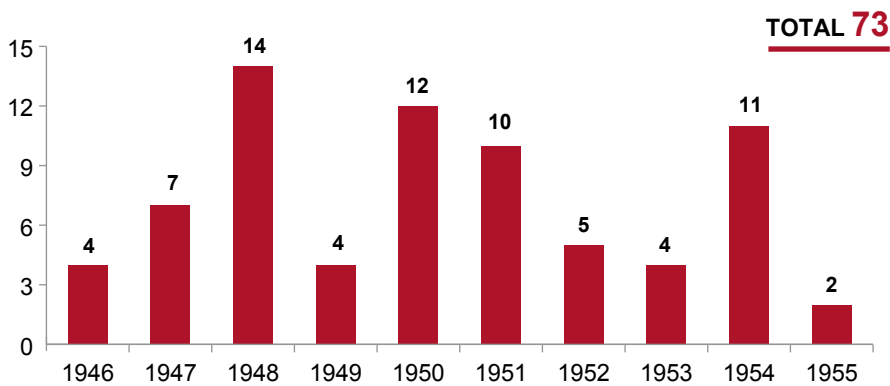


Légion du mérite
américaine – Officier

Photo: DDHR

Bien qu'il ait généralement été interdit aux civils d'accepter des distinctions étrangères, les règles concernaient particulièrement les ordres et les décorations décernés pour service méritoire et non les médailles de service, par exemple. Par conséquent, certaines de ces dernières ont été approuvées pour des civils, telles que la Médaille commémorative du Congo, remise par le gouvernement belge à M. Jules Gilles Nicolas Braibant, en 1950.¹¹⁹

Selon des statistiques fournies par le Secrétariat d'État du Canada – qui s'occupait des distinctions honorifiques avant que le Bureau du secrétaire du gouverneur général se charge de cette tâche en 1972 – en réponse à une question posée par M. Diefenbaker à la Chambre des communes, le nombre ci-après de demandes adressées par d'autres pays ont été refusées par le Canada pour divers motifs. Soit que les distinctions proposées n'étaient pas liées à un service de guerre ou à un sauvetage, soit qu'elles avaient été présentées après le délai pour les demandes relatives au service de guerre ou que le récipiendaire potentiel était au service du gouvernement¹²⁰.



Après la Guerre de Corée, le Canada a pris une part toujours plus active dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, bien qu'il n'ait pas participé directement aux « efforts de guerre ». Le 28 février 1961, en réponse à une demande du premier ministre, Sa Majesté a permis au gouvernement canadien de donner le droit aux citoyens d'accepter des médailles des Nations Unies ou autres distinctions décernées pour service rendu relativement à des opérations ou des activités menées par les Nations Unies de nature militaire, quasi-militaire ou paramilitaire.¹²¹

Chapitre 2

Politique canadienne concernant
les distinctions honorifiques
de pays du Commonwealth
et étrangers depuis 1967

L'Ordre du Canada et la politique de 1968

L'Ordre du Canada a été créé le 1^{er} juillet 1967 pour combler l'absence prolongée d'une forme de reconnaissance purement canadienne à l'intention des Canadiens. De multiples éléments ont contribué à la création de l'Ordre, mais un facteur déterminant a été le fait que depuis un certain temps, on palliait ce manque en remettant des récompenses officielles ou semi-privées ou des distinctions étrangères non approuvées. On craignait aussi que les provinces interviennent pour combler ce vide.¹²² La Constitution du nouvel Ordre du Canada autorisait la nomination de citoyens étrangers au titre de membres honoraires. Cette disposition mettait cependant le gouvernement dans une situation potentiellement embarrassante puisque la politique officielle continuait de stipuler que les Canadiens ne pouvaient accepter de distinctions étrangères. Du coup, la formation de l'Ordre a déclenché un réexamen de la politique du Canada en matière de distinctions étrangères. Il était difficile de



Insigne de
Compagnon de
l'Ordre du Canada

Photo: DDHR

justifier pourquoi le gouvernement n'avait aucune objection (du moins en théorie) à offrir des distinctions à des étrangers tout en refusant en même temps à ses propres citoyens d'accepter des récompenses d'un gouvernement étranger. En fait, cette politique incongrue est la raison pour laquelle aucune nomination honoraire ne figure sur la première liste de l'Ordre du Canada en juillet 1967. On estimait alors qu'il était inconvenable de décerner des distinctions honorifiques à des étrangers avant qu'une nouvelle politique sur les distinctions honorifiques étrangères soit en place.¹²³ Nous étions alors pris dans un cercle vicieux! En effet, l'interdiction visant les distinctions étrangères était imposée en partie parce que le Canada ne disposait pas de mécanismes pour octroyer ses propres récompenses à des étrangers. Et maintenant qu'il disposait de l'Ordre du Canada, aucune récompense ne pouvait être accordée à des étrangers, la politique gouvernementale interdisant l'acceptation de récompenses étrangères! Un autre facteur a incité le gouvernement à réexaminer la politique en place : certains Canadiens avaient rejoint volontairement l'Armée américaine pour combattre dans la Guerre du Vietnam, et on ne savait pas vraiment s'ils pouvaient accepter des décorations des États-Unis pour leur service.¹²⁴

Une pression pour libéraliser les règles est également venue de nul autre que le futur gouverneur général Jules Léger, qui était à l'époque ambassadeur du Canada à Paris. De mai 1967 à février 1968, il a envoyé des messages répétés aux Affaires extérieures pour que la politique en matière de distinctions étrangères soit réexaminée compte tenu du nouvel Ordre du Canada. Il souhaitait vivement que le célèbre peintre Jean-Paul Riopelle ait le droit d'accepter l'Ordre des Arts et des Lettres, honneur que la France désiraient ardemment lui conférer. Il était également très conscient

des répercussions qu'aurait eues un refus du gouvernement fédéral sur la communauté artistique du Québec durant cette période de relations tendues entre le fédéral et le provincial. Les Affaires extérieures lui ont simplement répondu que la politique était à l'étude et qu'aucune exception ne serait faite à la politique en vigueur entre-temps, puisqu'elle ne ferait que déclencher d'autres demandes d'exception.¹²⁵

Le 24 mai 1967, le premier ministre Pearson a demandé au Comité des décorations (successeur du Comité de coordination des récompenses à compter du 25 octobre 1956¹²⁶) d'élaborer une politique plus ouverte en matière de distinctions étrangères. Afin d'accélérer le processus, qui s'étirait en longueur, le bureau du premier ministre a mis de la pression sur les responsables en leur indiquant que le premier ministre souhaitait des recommandations dans les plus brefs délais.¹²⁸ Le 2 octobre de la même année, ce dernier a écrit personnellement à la secrétaire d'État Judy LaMarsh pour lui demander de donner la priorité à ces recommandations.¹²⁹ En janvier 1968, le Comité des décorations a convenu qu' :

« il serait inconvenable que des citoyens canadiens se voient refuser la possibilité d'accepter des distinctions honorifiques de quelque nature que ce soit [à l'exclusion des décorations pour bravoure] d'un autre pays dont des citoyens seraient susceptibles d'être honorés par une nomination au sein de l'Ordre du Canada. »¹³⁰

Le Comité a émis des recommandations pour lever l'interdiction et adopter une politique plus libérale concernant les distinctions étrangères tout en continuant de faire respecter la politique interdisant l'acceptation de titres.¹³¹

Après des discussions préliminaires tenues le 10 avril 1968, le cabinet a adopté, le 17 avril, une politique plus substantielle et ouverte relativement aux distinctions étrangères, promulguée dans ses *Règlements concernant l'acceptation et le port par des Canadiens d'insignes, d'ordre, de décorations et de médailles attribués par les pays du Commonwealth et des gouvernements étrangers* (voir l'annexe 2).¹³² Cette politique maintenait l'interdiction d'accepter des distinctions honorifiques comportant un titre ainsi que l'exigence selon laquelle elles devaient émaner d'un chef d'État ou



Insigne de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres français

Photo: DDHR



Le très honorable Lester Bowles Pearson, CP, OM, CC, OBE

Photo: DDHR

d'un gouvernement reconnu. Elle renforçait aussi l'obligation du pays donateur de demander – et d'obtenir – la permission avant d'octroyer une décoration. Elle précisait qu'aucune permission ne serait accordée pour des distinctions soulignant des gestes posés par des fonctionnaires de la Couronne dans l'exercice de leurs tâches courantes ou des événements survenus plus de cinq ans auparavant. L'approbation ne serait envisagée qu'en cas de service extraordinaire rendu à l'humanité, de bravoure ou d'une réalisation ou d'un service exceptionnel, entre autres critères. La notion d'« approbation conditionnelle » a été adoptée pour les distinctions honorifiques remises à des fonctionnaires, à des militaires ou à des civils par un chef d'État, à l'occasion d'une visite d'État ou d'une visite officielle. Il semble s'agir d'une version canadienne de la permission de « port restreint » britannique, sans pour autant préciser la façon de la mettre en œuvre ni ses effets. Bien qu'elle reste encore assez restrictive, la politique de 1968 dépassait largement les restrictions de la politique précédente, qui restreignait l'acceptation de récompenses étrangères au service de guerre et à la bravoure.

La nouvelle politique s'accordait aussi parfaitement avec l'esprit du Régime canadien des distinctions honorifiques naissant. L'Ordre du Canada avait été créé l'année précédente et établissait certains des principes fondamentaux du régime, lesquels évolueraient au cours des décennies suivantes pour s'articuler comme suit :

- Au Canada, toutes les distinctions honorifiques sont créées par Sa Majesté la Reine et décernées en son nom et, par conséquent, le Canada ne reconnaît que les distinctions du Commonwealth et étrangères qui émanent d'une autorité similaire (c.-à-d. d'un chef d'État).
- Le Régime canadien des distinctions honorifiques repose sur le principe du mérite. Autrement dit, seules les distinctions soulignant des actes méritoires sont approuvées. Des distinctions ne peuvent être décernées uniquement en fonction du statut d'une personne. Par exemple, pendant de nombreuses années, le code d'éthique des ministres de la Couronne leur interdisait d'accepter des distinctions étrangères, bien qu'il y ait eu quelques exceptions à cette règle. La politique a plus tard été assouplie, comme cela sera illustré plus loin.¹³³
- Le Canada ne participe pas à des échanges de distinctions honorifiques. Le mérite étant le principal critère pris en considération, les distinctions canadiennes ne sont pas utilisées comme outils diplomatiques au cours d'une visite d'État ou d'une visite officielle ou comme gage d'amitié symbolique pour des représentants étrangers, comme cela est le cas dans de nombreux autres pays depuis des siècles.¹³⁴ Ce principe s'applique dans les deux sens. Autrement dit, les distinctions canadiennes ne doivent pas être utilisées à cette fin, et les Canadiens ne sont pas autorisés à accepter ou à porter des distinctions étrangères qui leur sont décernées dans ce contexte.
- Les distinctions canadiennes ne comportent pas de titre ni ne confèrent aux récipiendaires des privilèges, une influence politique ou des avantages pécuniers. Elles leur donnent le droit de porter l'insigne approprié et, dans le cas des ordres et des décorations, celui d'utiliser les initiales honorifiques et de montrer l'insigne

dans ses armoiries personnelles. Partant de ce principe, le Canada n'accepte pas de distinctions honorifiques comportant des titres qui émanent d'autres pays.

- Puisqu'elles sont décernées en fonction du mérite seul, les distinctions canadiennes ne sont pas héréditaires (ne peuvent être passées d'une génération à l'autre) et n'ont aucune portée sur le conjoint du récipiendaire.
- Tout comme c'est le cas pour l'État canadien, les distinctions canadiennes n'ont aucune affiliation religieuse. C'est pourquoi, au contraire des ordres britanniques, les ordres de l'État n'ont pas de chapelle ni d'aumônier.
- Le Régime canadien des distinctions honorifiques est apolitique. Bien que les politiciens prennent part à la *création* de distinctions telles que l'Ordre du Canada (car les mécanismes de remise de distinctions et les valeurs qui méritent d'être soulignées sont régis par la politique gouvernementale), ils ne participent pas à la *sélection* des récipiendaires (à l'exception notable des médailles commémoratives). Ces derniers sont choisis par des comités indépendants apolitiques, qui adressent directement leurs recommandations au gouverneur général, chargé de les approuver au nom de la Reine.
- La politique canadienne en matière de distinctions honorifiques empêche le dédoublement des reconnaissances d'un seul geste ou service. Au début, cette politique s'appliquait aussi aux décorations étrangères, c'est-à-dire que si un geste particulier avait été récompensé par le gouvernement canadien, il ne pouvait l'être aussi par un gouvernement étranger. Or, puisque la plupart des distinctions honorifiques du Commonwealth et étrangères reposent sur le mérite et soulignent habituellement les bienfaits pour le pays donneur que lui confèrent le service et les réalisations du récipiendaire, les différents avantages procurés par le service honoré en fonction des pays permettent une certaine souplesse. De plus, le 24 mars 2009, le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques du gouvernement du Canada (successeur du Comité des décorations à compter de 1982) a statué que les citoyens canadiens pouvaient accepter plusieurs distinctions honorifiques pour un même geste, pourvu qu'elles proviennent d'un pays différent et ne contreviennent pas autrement à la politique canadienne sur les distinctions honorifiques.¹³⁵ Ce changement d'interprétation de la politique s'explique en partie par le fait que certains gouvernements étrangers reconnaissent plus rapidement des Canadiens que leur propre gouvernement. Dans ces cas, l'ancienne politique aurait empêché le Canada de récompenser ses propres citoyens s'ils avaient déjà reçu une distinction étrangère approuvée pour un geste ou un service donné – situation manifestement indésirable. La « règle du dédoublement » s'applique entièrement aux médailles de campagne et de service, comme l'a illustré la position du gouvernement concernant la médaille coréenne (dédoubleant la Médaille canadienne de Corée), pour la Guerre de Corée, et les médailles saoudiennes et koweïtiennes pour la Guerre du Golfe (dédoubleant la Médaille du Golfe et du Koweït) évoquées dans l'introduction – ainsi que la Médaille OTAN-FIAS, en Afghanistan (dédoubleant l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général avec le ruban Asie du Sud-Ouest). Inversement,

certaines distinctions décernées à des vétérans, le plus souvent à l'occasion d'un anniversaire spécial, comme la Légion d'honneur française, ne sont pas des médailles de campagne, mais plutôt des distinctions reposant sur le mérite et ne représentent donc pas un dédoublement de médailles de service existantes. C'est pourquoi elles ont été approuvées.

- Le Régime canadien des distinctions honorifiques suit la règle de cinq ans. En 1950, recevant encore un grand nombre de recommandations pour service en temps de guerre, le Roi George VI a décrété que toute recommandation pour des gestes posés plus de cinq ans avant la mise en candidature serait d'emblée rejetée, mettant fin, par conséquent, aux nominations relatives à la Seconde Guerre mondiale. Ce principe a été observé, la plupart du temps, pour les questions de politique en matière de distinctions honorifiques, surtout en ce qui concerne la création de nouvelles distinctions, et les mises en candidatures individuelles pour des gestes ou un service particuliers. En 2005, la règle de cinq ans a été intégrée officiellement dans la politique en matière de distinctions honorifiques du Canada. Les événements sont maintenant jugés en fonction des normes et des valeurs de l'époque, sont comparés avec d'autres exemples contemporains, les décisions passées ne sont pas remises en question, et l'histoire n'est pas réinterprétée. Bien qu'il s'agisse d'un principe de base du Régime canadien des distinctions honorifiques, la règle a été plus difficile que prévu à appliquer aux distinctions étrangères. Les règles et les pratiques varient grandement d'un pays à l'autre, et dans de nombreuses nations, il est de coutume d'honorer des personnes très longtemps après les événements. Des dérogations ont dû être accordées, notamment dans les cas où des gouvernements étrangers (tels que la France, la Russie et la Pologne) avaient offert des distinctions honorifiques à des vétérans canadiens des guerres passées afin d'exprimer leur gratitude pour leur apport à la défense ou à la libération de leur pays. Les circonstances sont légèrement différentes dans le cas de distinctions telles que les nominations à certains ordres, qui reconnaissent l'ensemble des réalisations d'une personne. Dans ce cas, puisque la reconnaissance s'étend à l'ensemble de la carrière ou à la vie d'une personne et ne se limite pas à un seul geste ou service au cours d'une période donnée, on juge qu'elle couvre le temps s'étant écoulé jusqu'à la mise en candidature, et la règle de cinq ans ne s'applique donc pas.

Comme exemple de distinction honorifique non approuvée lorsqu'elle est décernée pour « services rendus dans l'exercice de ses fonctions », le gouvernement a décliné l'offre de la République française de faire le général Jean-Victor Allard, chef d'état-major de la Défense, Grand Officier de la Légion d'honneur en 1966. En 1950, l'admission d'Allard au grade de Chevalier avait été approuvée pour « service militaire méritoire », mais la nouvelle offre a été faite dans le cadre d'une visite en France, en raison du poste qu'il occupait, ce qui n'était pas conforme à la politique de 1956¹³⁶. En tant que brigadier, Jean-Victor Allard avait été autorisé à accepter la Croix de Guerre française avec palme de bronze et le Lion de bronze néerlandais à



Général Jean Victor Allard, CC, CBE, GOQ, DSO, ED, CD

Médailles du général Jean Victor Allard, CC, CBE, GOQ, DSO, ED, CD. Après la Décoration des Forces canadiennes, on observe le Lion de bronze des Pays-Bas, l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de Guerre avec palme de bronze de la France de même que la Légion du mérite des États-Unis (Officier). Il n'y a pas de données sur le dernier insigne

Photo : DDHR



Général Jacques Alfred Dextraze, CC, CMM, CBE, DSO, CD

Médailles du général Jacques Alfred Dextraze, CC, CMM, CBE, DSO, CD. La plaque qui apparaît au centre en haut est celle associée au grade de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne belge

Photo : DDHR



la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que la Légion du mérite des États-Unis (Officier) pour son rôle de commandant de la 25^e Brigade d'infanterie canadienne (groupe) de la 1^{re} Division du Commonwealth, en Corée, en 1953-1954¹³⁷. On n'a pas accordé la permission au général Jacques Alfred Dextraze d'accepter les distinctions honorifiques de la République de Corée et de la République fédérale d'Allemagne offertes en janvier 1978 pendant qu'il était le chef d'état-major de la Défense, car elles avaient été données tout simplement en raison du poste qu'il occupait¹³⁸. Par contre, il a été autorisé à accepter la distinction honorifique de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne du Royaume de Belgique, puisque celle-ci avait été offerte pour son service en tant que chef d'état-major pour la mission de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au Congo en 1964¹³⁹. Le général Paul D. Manson, lorsqu'il était le CEMD, n'a même pas demandé de permission pour deux distinctions étrangères qu'il a reçues dans le cadre de visites officielles. Il a été nommé Grand Croix, 1^{re} classe de l'Ordre royal de Thaïlande lorsqu'il a représenté le Canada pour le 60^e anniversaire du roi, en décembre 1987, et en juillet 1988, a reçu la Médaille Tong-Il de la République de Corée, une fois de plus pendant une visite officielle. Le général comprenait bien la politique canadienne pour les distinctions données en tant que cadeaux officiels et les a simplement conservées comme des souvenirs de ces visites¹⁴⁰. En outre, un certain nombre d'attachés militaires canadiens n'ont pas été autorisés à accepter officiellement des distinctions étrangères. Un exemple est le colonel Hervé Paul Lagacé. La République française souhaitait le nommer Commandeur de l'Ordre national du Mérite en 1970, de même que plusieurs autres attachés à l'étranger se trouvant à Paris, afin de souligner les bonnes relations gouvernementales entre les pays. Le gouvernement du Canada a refusé l'offre¹⁴¹. La même chose s'est produite lorsque la même distinction a été offerte à l'un de ses successeurs, soit le brigadier-général Thibault, en 1999, ainsi que pour la Médaille du mérite Santos Dumont offerte par le Brésil au lieutenant-colonel Pierre Lacasse pour son travail avec la Direction – Liaison avec l'étranger au Quartier général de la Défense nationale (QGDN) en 1994. Comme nous le verrons plus loin – ce qui est évident en consultant le registre – le gouvernement fait preuve de plus en plus de flexibilité et d'ouverture pour ces questions.



Insigne de
Commandeur de
l'Ordre national du
Mérite français

Photo : DDHR

De façon similaire, des propositions ont été refusées si la limite de cinq ans n'était pas respecté. C'était le cas en 1973, lorsque l'Ordre national du Mérite a été offert par la France pour des services rendus il y a plus de 35 ans, de même que pour l'offre de la Légion d'honneur et de deux Médailles commémoratives françaises 1939-1945 pour des services de guerre pour lesquels la date limite de 1951 avait été de toute évidence bien dépassée¹⁴².

Bien qu'elle ne fût pas mentionnée dans la politique, il y avait une autre interdiction, et elle s'appliquait aux ministres de la Couronne. Initialement, c'était une convention

non écrite, et un certain nombre d'exceptions se sont produites. Par exemple, l'honorable James G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, a eu le droit d'accepter la distinction de Grand Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique en 1947¹⁴³. Cela semble avoir été autorisé parce qu'il n'y avait pas de politique écrite claire pour les ministres à l'époque. De plus, il y avait aussi un précédent récent : M. John Samuel Bourque, le ministre des Terres et des Forêts du Québec, avait été autorisé à recevoir une distinction française. En outre, les deux distinctions avaient été décernées pour des services civils de guerre¹⁴⁴. Relativement à cet aspect, le cabinet a décidé en 1950 :

« [...] les distinctions étrangères décernées à des civils canadiens pour des services de guerre peuvent être acceptées, à condition que la personne récompensée n'occupe pas de poste au gouvernement fédéral en ce moment. Pour cette raison, les distinctions offertes à M. Mackenzie King et à vous [le très honorable James L. Isley] ont été approuvées, alors que celles de personnes qui sont encore des membres du cabinet ne l'ont pas été¹⁴⁵. »

Le premier ministre William Lyon Mackenzie King ne pouvait pas accepter les distinctions étrangères pendant qu'il occupait un poste au gouvernement en dépit du fait que de nombreux pays qui avaient bénéficié de la contribution du Canada à la Deuxième Guerre mondiale souhaitaient lui rendre honneur. Une fois qu'il a quitté la politique, en 1948, il a été autorisé à accepter la Grand Croix de la Légion d'honneur française, la Grand Croix de l'Ordre de Léopold de Belgique, la Grand Croix de l'Ordre du Lion néerlandais des Pays-Bas et la Grand Croix de l'Ordre de la Couronne de chêne du Luxembourg. C'est le premier ministre du Canada le plus décoré de l'histoire, ce qui est ironique, parce qu'il avait toujours été réticent à approuver la création de distinctions canadiennes, la nomination de Canadiens pour des distinctions britanniques ou l'acceptation de distinctions étrangères par des Canadiens¹⁴⁶. De façon similaire, le premier ministre Louis Saint-Laurent et deux de ses ministres ne pouvaient accepter des distinctions belges, tandis que le très honorable J. L. Isley, mentionné précédemment, qui avait quitté le cabinet et n'était plus un député à ce moment, a eu le droit d'accepter la Grand Croix de l'Ordre de la Couronne pour services de guerre.¹⁴⁷

L'interdiction pour les ministres d'accepter des distinctions lorsqu'ils occupent des postes au gouvernement était donc une décision du cabinet, mais cela a aussi été intégré au code d'éthique des ministres plus tard¹⁴⁸. Le code d'éthique indiquait : « D'après une politique gouvernementale établie de longue date, les ministres et les secrétaires parlementaires ne doivent ni chercher à obtenir ni accepter, personnellement ou pour le compte d'un collègue, une décoration ou distinction étrangère¹⁴⁹. » De façon intéressante, la condition « sans l'approbation du premier ministre » a été ajoutée à la fin de la phrase dans la version de 2011, ce qui a permis aux ministres d'accepter des distinctions avec l'approbation du premier ministre¹⁵⁰. Cette formulation a été préservée dans la version la plus récente de ce document¹⁵¹. L'honorable Peter MacKay, ancien ministre de la Défense nationale, est un exemple d'approbation récente soulignant la plus grande ouverture pour cet aspect.

L'approbation pour la distinction de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique a été publiée dans la *Gazette du Canada* le 28 juillet 2012. L'avis médiatique publié par la Belgique mentionnait :

« Cette distinction est décernée au ministre Peter MacKay au nom de Sa Majesté le Roi Albert II, en reconnaissance de ses réalisations en tant que ministre canadien de la Défense nationale, pour son travail continu pour la coopération mondiale entre les pays de l'OTAN et son engagement pour solidifier les liens transatlantiques entre l'OTAN et l'Union européenne. Cette distinction est aussi un signe d'appréciation du Royaume de Belgique envers la population canadienne pour ses efforts pendant les deux guerres mondiales et, plus récemment, la contribution du Canada aux missions de maintien de la paix dans le monde entier¹⁵² ».

Il n'y a jamais eu d'interdiction similaire pour les députés qui ne sont pas des ministres (la décision du cabinet et les lignes directrices ultérieures sur ce sujet s'appliquaient seulement aux ministres de la Couronne), à condition que, conformément à la politique sur les distinctions, les services qu'ils ont rendus aillent au-delà de l'exercice de leurs fonctions. De nombreux sénateurs, députés fédéraux et députés provinciaux ont eu l'autorisation d'accepter des distinctions.

L'une des questions pour laquelle les opinions divergent est si les personnes proposées pour des distinctions étrangères ont rendu des services méritoires. Une fois que le Régime canadien de distinctions honorifiques a été établi et que la politique de 1968 a été mise en place, certains ont fait valoir le point de vue que pour obtenir l'approbation, en plus de satisfaire aux critères déjà mentionnés, il fallait que la réalisation associée à une distinction étrangère soit comparable à celle des nouvelles distinctions canadiennes. En d'autres mots, on croyait qu'il fallait « s'assurer que les distinctions étrangères approuvées portées à côté de distinctions canadiennes aient été décernées pour des services méritoires semblables¹⁵³ ». Ce point de vue imposait des normes canadiennes en matière de mérite pour ces distinctions et certains n'étaient pas en accord avec cela :

« La Défense nationale a pour point de vue que si un chef d'État ou un gouvernement étranger reconnu par le gouvernement du Canada décide de reconnaître de façon spéciale les services d'un citoyen canadien en lui décernant une décoration ou une médaille nationale, le gouvernement du Canada ne devrait pas intervenir, à moins que l'acceptation de celle-ci soit contraire à l'intérêt national du Canada¹⁵⁴. »

En d'autres mots, si les critères de base du gouvernement pour l'approbation sont respectés (c.-à-d. que la distinction est donnée par un chef d'État, que les services aillent au-delà de l'exercice de ses fonctions, etc.), le Canada ne devrait pas questionner les intentions du donateur ni remettre en question le mérite du récipiendaire. Cette position est devenue une pratique acceptée par la suite et

c'était l'un des principes sous-jacents mentionnés par le Bureau du Conseil privé pendant la discussion qui s'est déroulée en 1986 et qui sera couverte ci-dessous :

« La réglementation ne devrait pas être plus restrictive ni envahissante que nécessaire. Par exemple, on ne devrait pas juger si une distinction étrangère est décernée pour des services méritoires en fonction des critères régissant l'octroi de l'Ordre du Canada¹⁵⁵. »

Dans la révision de 1968, il était aussi recommandé de publier toutes les approbations pour des distinctions étrangères dans la *Gazette du Canada*, car cela « certifiait que les récipiendaires étaient autorisés à les accepter et dissuadait toute personne d'aller à l'encontre des souhaits du gouvernement¹⁵⁶ ». Malgré cela, à l'exception de l'approbation pour certaines distinctions militaires étrangères normalement publiée sous une rubrique de la Défense nationale, dans la *Gazette du Canada* (les autres étaient seulement publiées dans les Ordonnances supplémentaires des Forces canadiennes [OSFC]), les approbations pour les civils ne sont pas apparues dans la *Gazette du Canada* de façon régulière avant le mois de juillet 1982, moment à partir duquel elles furent publiées sous une rubrique de la résidence du gouverneur général. Ensuite, les informations pour les distinctions étrangères remises à des Canadiens ont été publiées presque chaque mois, habituellement le dernier samedi de chaque mois¹⁵⁷. Comme mentionné précédemment, depuis 2005, les approbations données après la remise de la distinction (et non pas avant celle-ci, comme l'exige la politique) ne sont toutefois pas habituellement publiées.

La politique de 1988

Certaines discussions ont eu lieu en 1973 pour réviser la politique, mais aucun changement n'a été apporté à l'époque¹⁵⁸.

En 1985, d'autres travaux ont été réalisés, lorsqu'on s'est rendu compte que bien que les règlements de 1968 soient en accord avec la politique du gouvernement, ils n'avaient pas force de loi, puisqu'ils n'avaient jamais été approuvés par le gouverneur en conseil. Une contestation de la part du comité mixte permanent sur des règlements et d'autres textes réglementaires a souligné ce fait. Le Bureau du Conseil privé a donc envisagé la possibilité de promulguer les règlements, dont la formulation serait légèrement modifiée, en tant que décret, mais en tenant tout d'abord des séances de consultation. Finalement, cela n'a pas été jugé nécessaire, car il a été déterminé, après avoir obtenu des conseils juridiques, que la politique pouvait être appliquée en vertu des dispositions de la prérogative royale non limitées par la Charte canadienne des droits et libertés¹⁵⁹. À la lumière de ces faits, les documents futurs sur cette question ont été publiés en tant que « politiques » et non « règlements » afin de mieux correspondre à la teneur légale des documents. Les séances de consultation ont cependant donné lieu à des discussions importantes qui ont conduit à se poser des questions sur les principes fondamentaux pour les distinctions canadiennes et comment ceux-ci s'appliquaient relativement à la position

du gouvernement pour l'acceptation et le port de distinctions étrangères¹⁶⁰. De nombreuses rencontres du Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques ont été consacrées à cette tâche et on a demandé à chaque ministère représenté de proposer des modifications et de faire des suggestions pour la politique¹⁶¹. La plupart des ministères, ce qui comprenait la Défense nationale et celui des affaires étrangères, souhaitaient voir la mise en place d'une politique plus juste et souple¹⁶². D'autres avaient peur qu'un abaissement des normes entraîne l'acceptation de distinctions étrangères « inappropriées » et que les services de certains fonctionnaires soient reconnus de façon excessive par des pays trop généreux leur décernant des distinctions sans valeur¹⁶³.

La politique révisée mise en place le 27 janvier 1988 (voir l'annexe 3) était un compromis et reprenait essentiellement le texte de la politique de 1968, quoiqu'en le simplifiant grandement et en y ajoutant les alinéas 3c) et 3d) proposés par le ministère des affaires étrangères. Tandis que la remarque de la politique de 1968 située après les quatre critères pour l'acceptation indiquait « ou en reconnaissance d'une réalisation ou d'un service de caractère exceptionnel », celle de la politique de 1988 était plus inclusive et précise en tenant pour acceptables

« un service exceptionnel rendu au pays désirant décerner la récompense, ou de tout acte important contribuant à l'amélioration des relations entre le Canada et le pays désirant décerner la récompense. »

La nouvelle politique comportait aussi des lignes directrices sur les voies de communication pour les pays accordant des distinctions et la disposition d'« approbation conditionnelle » pour les visites d'État de la version de 1968 était retirée. Les chefs de mission étrangers au Canada ont été informés de la nouvelle politique par l'entremise de la note circulaire XDC-0675 du 4 février 1988. Ensuite, le 19 septembre 1988, ils ont reçu la note circulaire XDX-4943 qui insistait de nouveau sur les changements indiqués dans la note précédente et mentionnait qu'il fallait utiliser un nouveau formulaire du nom de « Demande d'approbation en vue de l'attribution à un citoyen canadien d'une décoration ou d'une médaille par un gouvernement membre du Commonwealth ou étranger » (voir l'annexe 5)¹⁶⁴.

L'élimination de la disposition d'« approbation conditionnelle » veut dire que, depuis 1988, il n'y a plus de disposition officielle pour des permissions « restreintes » relativement à l'acceptation et au port de distinctions étrangères en vertu de politiques canadiennes : toutes les permissions sont sans restrictions, ce qui veut dire que les distinctions peuvent être portées à tout moment où on porte des distinctions canadiennes. Toutefois, la politique qui empêchait les fonctionnaires d'accepter des distinctions pour des services rendus dans l'exercice de leurs fonctions a longtemps engendré des difficultés pour les diplomates. Les pays hôtes où ils se trouvaient ont souvent offert à ceux-ci des distinctions comme cadeaux de départ sans qu'aucune autorisation préalable ait été demandée, ce qui les obligeait à les refuser

et embarrassait toutes les parties. En 2005, tout en ne modifiant pas la politique, le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques a convenu que les chefs de mission pouvaient accepter ces distinctions données sans autorisation, mais qu'ils avaient seulement le droit de les porter dans le pays hôte ou lors des événements tenus par ce pays. C'était une version de la vieille politique britannique de permission restreinte pour le port de distinctions, bien que dans ce cas aucune autorisation n'ait été demandée ni accordée, et que la politique ne mentionnait pas cette entente essentiellement informelle. Toute personne qui souhaitait porter la distinction dans des circonstances autres que celles mentionnées ci-dessus devait toujours demander au pays hôte de faire une demande d'autorisation préalable officielle conformément aux politiques canadiennes¹⁶⁵.

Néanmoins, bien qu'il n'y ait aucune disposition dans les politiques canadiennes pour les permissions « restreintes » et que l'entente informelle décrite ci-dessus s'applique seulement aux chefs de missions diplomatiques, plusieurs approbations restreintes ont été accordées pendant les dernières années, entre autres pour du personnel militaire. Un exemple concerne le lieutenant-colonel Michael Robert Voith à qui on a refusé l'autorisation d'accepter l'Étoile du sacrifice pakistanaise parce qu'il avait déjà reçu la Croix du service méritoire canadienne pour son aide aux sinistrés lors du tremblement de terre de 2005, mais il a été informé que si le Pakistan lui accordait néanmoins la distinction, il pourrait la porter de façon restreinte, comme pour les diplomates¹⁶⁶. Comme c'est le cas pour les chefs de mission, c'était une entente informelle et la distinction n'a pas été mentionnée dans la *Gazette du Canada*. Un autre exemple est le brigadier-général David Allison Fraser à qui on a tout d'abord donné une permission restreinte pour la Médaille de l'Étoile de bronze des États-Unis en 2007 parce qu'il avait déjà reçu la Croix du service méritoire pour services rendus en tant que commandant de la Force opérationnelle en Afghanistan¹⁶⁷. Des autorisations avaient déjà été accordées sans restriction pour un certain nombre de cas similaires et, comme on y a fait allusion ci-dessus, la politique a été interprétée de façon différente à partir de 2009, en partie en raison de ce dernier cas, afin de pouvoir recevoir plus d'une distinction pour les mêmes services, à condition que chacune des distinctions soit donnée par un pays différent et que les autres critères de la politique soient respectés. L'approbation pour la Médaille de l'Étoile de bronze de Fraser a été réexaminée en vertu de cette nouvelle interprétation, la restriction a été levée et l'approbation mentionnée dans la *Gazette du Canada* le



Étoile du sacrifice du Pakistan

Photo : Domaine public



Médaille de l'Étoile de bronze américaine

Photo : DDHR

28 mai 2011. Un autre exemple de membre des Forces armées canadiennes qui a reçu plusieurs approbations pour des distinctions décernées par différents pays et liées aux mêmes services, en raison de cette nouvelle interprétation, est le lieutenant-général Joseph Jacques Charles Bouchard, OC, CMM, CSM, CD, (Retraité). Le Canada a reconnu ses services en lui donnant une Croix du service méritoire pour ses qualités de chef de la Force opérationnelle interarmées multinationale UNIFIED PROTECTOR, soit la mission de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Libye, en 2011. Pour sa contribution aux opérations, il a aussi reçu l'approbation pour la distinction d'Officier de la Légion d'honneur française, la Médaille du service méritoire de l'OTAN ainsi que pour une troisième Légion du mérite (Officier) décernée par les États-Unis (il a reçu la même distinction deux autres fois pour d'autres périodes de service).

Le 31 mars 2005, le gouvernement du Canada a envoyé un rappel à toutes les missions diplomatiques situées au Canada par l'entremise de la note circulaire XDC-0678 parce que de nombreux pays ne suivaient pas le processus établi, soit demander une permission avant de donner une distinction à un Canadien (voir l'annexe 4). Il en a profité pour clarifier le critère de l'alinéa 4d) de la politique de 1988 qui stipule que l'approbation ne sera pas accordée « en reconnaissance de services rendus par une personne au service de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province dans l'exercice normal de fonctions officielles. » Certains ont interprété que c'était une interdiction totale pour les fonctionnaires, les diplomates et les parlementaires (sauf en ce qui concerne les règles s'appliquant spécifiquement aux ministres de la Couronne mentionnées ci-dessus). La note circulaire clarifiait que ce n'était pas une interdiction visant ces personnes, mais plutôt que des autorisations étaient seulement accordées pour des services allant au-delà de l'exercice de ses fonctions.

Le processus d'approbation actuel

Le processus diplomatique visant à demander et obtenir l'approbation des distinctions du Commonwealth ou étrangères fonctionne de la manière suivante :

- Le gouvernement donateur transmet la demande à leur mission (haut-commissariat ou ambassade) au Canada.
- La mission du gouvernement donateur joint une note diplomatique, remplit le Formulaire de demande de distinction étrangère (annexe 5) et transmet le dossier au Bureau du protocole d'Affaires mondiales Canada.
- Affaires mondiales Canada transmet la demande à la Chancellerie des distinctions honorifiques à des fins d'évaluation par le Sous-comité responsable de la politique en matière de distinctions honorifiques à la lumière de la politique et après la recherche.
- La Chancellerie des distinctions honorifiques informe Affaires mondiales Canada de la décision du Sous-comité, au nom du gouvernement du Canada.
- Affaires mondiales Canada communique la décision à la mission du pays donateur à l'aide d'une note diplomatique.

- La mission du pays donateur informe son gouvernement.
- Si la décision est positive, le gouvernement donateur peut aller de l'avant avec l'approbation et la présentation de la distinction et le récipiendaire peut porter la distinction immédiatement.
- Trois à quatre mois après l'approbation du sous-comité, la distinction est publiée dans la *Gazette du Canada* (comme cela est indiqué dans l'introduction, depuis 2005, les permissions accordées après les faits n'ont pas toutes été publiées) et la Chancellerie des distinctions honorifiques envoie une lettre au récipiendaire pour l'informer officiellement de la décision du gouvernement de l'autoriser à accepter et porter la distinction.¹⁶⁸

Le Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques susmentionné est l'organisme responsable de considérer l'approbation des distinctions du Commonwealth et étrangères pour les citoyens canadiens au nom du gouvernement du Canada. Sa Majesté ou le gouverneur général n'octroient plus personnellement la permission d'accepter et de porter ces distinctions aux Canadiens – cette tâche est désormais exécutée par un organisme gouvernemental non partisan au nom de Sa Majesté.¹⁶⁹ Le Sous-comité (anciennement appelé Groupe de travail sur les distinctions honorifiques à compter de 1973, Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques à compter de 1976, Comité des décorations du gouvernement à compter de 1977, et enfin, Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques à compter de 1985) se rapporte au Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques (comme nous l'avons vu, ce comité était appelé Comité de coordination des récompenses à compter de 1942, Comité des décorations à compter de 1956 et Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques à compter de 1982) pour toutes les questions de politiques en matière de distinctions honorifiques, mais le Sous-comité tranche à l'égard de la majorité des cas individuels d'approbation des distinctions du Commonwealth et étrangères conformément aux *Règlements concernant l'acceptation et le port d'insignes, d'ordre, de décorations et de médailles attribués par les pays du Commonwealth et des gouvernements étrangers*.¹⁷⁰ La responsabilité de l'approbation des distinctions du Commonwealth et étrangères a été transférée de l'organisation la plus élevée à la moins élevée au niveau hiérarchique après la création de cette dernière dans les années 1970. Le sous-comité est présidé par le sous-secrétaire du gouverneur général, Chancellerie des distinctions honorifiques, et comprend des membres, principalement au niveau de directeur, des ministères suivants :

Bureau du Conseil privé
 Affaires mondiales Canada
 Ministère de la Défense nationale
 Patrimoine canadien
 Anciens combattants Canada
 Sécurité publique Canada
 Chancellerie des distinctions honorifiques

Le Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques, qui conseille le premier ministre à l'égard de la politique sur les distinctions honorifiques, est présidé par un haut représentant du Bureau du Conseil privé et sa composition correspond aux ministères représentés au sein du sous-comité, mais au niveau de sous-ministre.

Le Sous-comité considère la vaste majorité des demandes concernant des distinctions du Commonwealth et étrangères hors réunion par un vote mensuel portant sur une liste de dossiers réunis par la Chancellerie des distinctions honorifiques et qui inclut les recommandations du personnel pour chaque demande, conformément à la politique. Lors des dernières années, le vote mensuel hors réunion est effectué par courriel, mais un vote d'urgence peut être tenu à l'occasion lorsque le pays donateur demande qu'une décision soit accélérée en prévision de visites ou de cérémonies imminentes.

Des distinctions sont parfois attribuées avant que la procédure diplomatique soit terminée, voire débutée. Dans ces cas-là, le récipiendaire peut accepter poliment et porter la distinction lors de la présentation pour des raisons diplomatiques, mais il doit la retirer et ne peut la porter de nouveau avant que le gouvernement approuve le port de la distinction.

Si le pays donateur n'a pas initié le processus diplomatique à des fins d'approbation avant d'octroyer la distinction, le récipiendaire peut expliquer poliment la politique canadienne au pays donateur et suggérer que le processus diplomatique soit entamé, ou il peut présenter une demande pour le port de la distinction après les faits auprès de la Chancellerie des distinctions honorifiques. Dans le cas du personnel militaire, le récipiendaire peut envoyer les documents connexes, comme la citation et le certificat, à la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance, qui établit un lien avec la Chancellerie des distinctions honorifiques pour faciliter l'approbation lorsque les critères de base de la politique sont respectés.

En dépit de la politique établie de longue date et des nombreuses communications aux missions diplomatiques, de nombreux pays qui souhaitent récompenser les Canadiens ignorent toujours la politique canadienne et le processus d'approbation ou choisissent – peu importe la raison – de l'ignorer et de décerner les distinctions sans la permission du gouvernement du Canada. Évidemment, aucune règle de droit international n'exige que les autres États reconnaissent et appliquent la politique canadienne, mais les

« règles de politesse, de convenance et de bonne volonté [sont] observées par les États lors de leurs relations, sans qu'elles soient juridiquement contraignantes » et « si un diplomate étranger se trouvant au Canada viole les règles canadiennes, il peut être légitimement réprimandé pour ses actions ». ¹⁷¹

Les demandes après les faits sont considérées, mais elles mettent souvent le bénéficiaire et le pays donateur dans des situations difficiles. Un exemple de situation où l'annonce

de l'octroi d'une distinction précède l'approbation officielle s'est produit lors de la campagne d'Afghanistan, à l'été 2003, lorsque les médias ont rapporté que le gouvernement du Canada sursoyait à l'approbation de la Médaille de l'Étoile de bronze des États-Unis pour quatre tireurs d'élite canadiens. De fait, il y a eu des consultations informelles sur le sujet au début de 2003, mais ce n'est qu'en octobre 2003 que le gouvernement des États-Unis a officiellement présenté la demande diplomatique pour l'approbation de ces distinctions, qui a été dûment approuvée par le gouvernement du Canada et publiée dans la *Gazette du Canada* le 8 novembre 2003; les distinctions ont été présentées le mois suivant.¹⁷² Le Canada était au courant de l'octroi potentiel des distinctions, mais pour des raisons diplomatiques, il ne pouvait pas demander aux États-Unis de présenter la demande, car cela aurait été l'équivalent de demander un cadeau : le Canada doit attendre que l'offre diplomatique officielle soit présentée pour démarrer le processus, un élément essentiel qui a été oublié dans la manière dont cette question a été traitée par les médias.

Perspectives d'avenir

Le gouvernement du Canada a ordonné une révision complète du système des distinctions honorifiques en 2011, et la simplification de la politique et du processus d'approbation pour les distinctions étrangères faisait partie des sujets abordés. Comme nous l'avons vu, plusieurs ministères, plus particulièrement le ministère de la Défense nationale et Affaires mondiales Canada sous ses différents noms, demandent ces modifications depuis de nombreuses années.¹⁷³ Aucune recommandation particulière n'a été approuvée pour la mise en œuvre dans ce domaine en 2015, mais le gouvernement a toutefois demandé au Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques du gouvernement de faire preuve de plus d'ouverture au moment de trancher les demandes, notamment en ce qui concerne la politique sur les parlementaires et les fonctionnaires à l'égard de qui la politique d'exclusion reposant sur « l'exercice normal de fonctions officielles » était souvent appliquée trop rigoureusement.

Le seul autre changement mis en place concernant les distinctions étrangères à la suite de la révision portait sur l'approbation par le gouvernement des distinctions pontificales décernées par l'État de la Cité du Vatican en vertu des règles applicables aux autres pays. Il est intéressant de remarquer que le Canada a reconnu il y a longtemps l'État de la Cité du Vatican comme pays souverain et qu'il maintient des relations diplomatiques officielles avec ce dernier, mais qu'il a toujours refusé d'en reconnaître les distinctions jusqu'à récemment. Au cours des années 1980, environ 32 demandes concernant ces distinctions ont été approuvées, mais pas dans le but de les porter, ce qui signifie que l'État de la Cité du Vatican pouvait décerner des distinctions, mais que les récipiendaires n'étaient pas autorisés à les porter. Cela découle du fait que le Canada était d'avis que ces distinctions ne provenaient pas d'un chef d'État – une exigence fondamentale de la politique du Canada en

matière de distinction honorifique – mais qu’elles représentaient essentiellement des « distinctions de l’église », à l’opposé des « distinctions étatiques ».¹⁷⁴ Cette vision a été exprimée par le premier ministre Mackenzie King dès 1934, mais la question a suscité de fréquentes discussions, notamment à la fin des années 1960, au moment où des relations diplomatiques ont été officiellement établies entre le Canada et l’État de la Cité du Vatican.¹⁷⁵ Cela créait également une disparité avec les pratiques des autres pays, incluant le Royaume-Uni, où, en dépit du fait que le souverain est également chef suprême de l’église Anglicane, ils reconnaissent les distinctions honorifiques accordées par le pape en sa capacité de chef d’État de la Cité du Vatican.¹⁷⁶ Le 29 mai 1984, le Chef du protocole a écrit au nonce apostolique à Ottawa afin de déterminer si le pape accorde les distinctions pontificales à titre de chef d’État ou en tant que chef de l’église catholique.¹⁷⁷ En l’absence de réponse, le gouvernement a décidé de maintenir le statu quo en plus de déterminer que « ces récompenses sont considérées comme des décorations de l’église et elles ne seront pas publiées dans la *Gazette* ».¹⁷⁸ Cette décision a affecté au moins un membre des Forces armées canadiennes, le lieutenant-colonel Pierre Boucher, qui a reçu la médaille *Bene Merenti* en avril 1989 en reconnaissance de sa contribution à l’église au fil des années. Le port de la distinction n’a pas été approuvé et le récipiendaire ne peut la conserver qu’à titre de souvenir.¹⁷⁹ Cette position ne correspondait pas à la pratique suivie pour les autres États souverains reconnus par le Canada. D’autres recherches ont été effectuées au-delà de la révision, et il a été confirmé que l’État de la Cité du Vatican est un État souverain selon le droit international et que les distinctions pontificales sont décernées par le souverain pontife en tant que chef d’État. Par conséquent, le gouvernement du Canada considérera désormais l’approbation de ces distinctions au même titre que celles des autres États souverains.

À une époque où le monde rétrécit, où les voyages autour du monde sont communs, où les Canadiens se distinguent et où les autres pays souhaitent reconnaître leurs contributions, il existe un désir renouvelé de moderniser ce domaine de politique afin de célébrer ces réalisations. L’époque où l’on suspectait les puissances étrangères de vouloir pervertir la loyauté des sujets en conférant des distinctions est révolue depuis longtemps. Le Régime canadien de distinctions honorifiques est aujourd’hui suffisamment mature pour ne pas se sentir menacé par les distinctions étrangères. Au moment d’écrire ces lignes, cette importante question de politique est à l’ordre du jour en vue d’être à nouveau mise à jour. Il est nécessaire d’exercer un contrôle dans ce domaine, mais il est possible de trouver des manières de l’exercer de façon ouverte, moderne et positive tout en simplifiant le processus d’approbation.

Chapitre 3

Ports des distinctions
et privilèges connexes

Port des insignes

Le port approprié des insignes est un aspect important des distinctions honorifiques. Les règles concernant les occasions lors desquelles les insignes devraient être portés et la manière de les porter en fonction des différentes tenues sont décrites en détail dans les *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes*.¹⁸⁰ Des instructions similaires sont publiées par les autres organisations disposant d'uniformes et dans les guides publiés par la Chancellerie des distinctions honorifiques, résidence du gouverneur général, concernant le port des insignes en tenue civile.¹⁸¹ Ces règles ne seront pas reproduites en détail ici – le principal objectif consiste à expliquer comment les insignes des distinctions du Commonwealth et étrangères sont portés en conjonction avec les insignes canadiens.

Il convient de répéter que seuls les insignes associés aux distinctions honorifiques des gouvernements du Commonwealth et étrangers ayant été dûment approuvés par le gouvernement du Canada peuvent être montés ou portés en conjonction avec les insignes de distinctions honorifiques canadiennes. Sans cette approbation, aucun insigne ne peut être porté, sous quelque forme que ce soit (incluant les insignes de pleine taille ou miniatures, les barrettes ordinaires ou les boutons) et ce peu importe l'occasion (en tenue militaire ou civile, que la personne soit au service de la Couronne ou non). De nombreuses personnes pensent que ces règles ne s'appliquent qu'au personnel des Forces armées canadiennes actuellement en service, et qu'une fois à la retraite, il est possible de porter des distinctions non approuvées. D'autres se trompent tout autant en pensant que puisque la tenue de mess est achetée par la personne (contrairement à d'autres types de tenues, qui sont fournies aux frais de la Couronne), cette dernière est autorisée à porter les distinctions de son choix sur cette tenue et à continuer de la porter après la retraite. La tenue de mess est un uniforme des Forces armées canadiennes et doit être portée dans le strict respect des *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes* et ne peut être portée après la retraite qu'avec la permission prévue dans les instructions susmentionnées. Pour être plus précis : les règles concernant l'acceptation des distinctions du Commonwealth et étrangères sont établies par le gouvernement du Canada, et non les Forces armées canadiennes, et s'appliquent également à tous les citoyens canadiens. De fait, ces règles sont très claires sur ce point particulier : les distinctions du Commonwealth et étrangères qui n'ont pas été approuvées peuvent être conservées comme souvenir par le bénéficiaire, mais ne peuvent être portées.

Cette règle est énoncée dans la *Directive canadienne sur les ordres, décorations et médailles* (1998). La *Directive* est modifiée de temps à autre afin de tenir compte des distinctions nouvellement créées ou approuvées et a été adoptée en vertu du décret CP 1998-591 du 2 avril 1998. Un décret est un ordre approuvé par le gouverneur en conseil, ce qui signifie le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre et du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Cet ordre a force de loi et par conséquent, il est illégal de contrevenir à un décret. Le port de distinctions étrangères qui n'ont pas été approuvées ne constitue pas une infraction criminelle, mais on s'attend avec raison à ce que les citoyens respectent les politiques établies par leur gouvernement, et la

violation d'un décret pourrait déclencher des mesures juridiques ou administratives à l'encontre du contrevenant.

Les règles sur le port des insignes au Canada sont issues des règles britanniques qui étaient en vigueur au Canada, et sont elles-mêmes inspirées par les coutumes et les traditions respectées partout dans le Commonwealth et le reste du monde. Le principe fondamental sous-jacent au port des insignes est de rendre hommage à l'autorité ayant le pouvoir d'accorder les distinctions, à l'honneur qu'il représente et au récipiendaire de la distinction.

La politique canadienne actuelle privilégie le port des insignes canadiens au-delà de tous les autres. Cette pratique est la même dans la majorité des pays. Il existe une exception concernant les distinctions honorifiques britanniques : les distinctions honorifiques britanniques octroyées à des Canadiens avant le 1^{er} juillet 1972 peuvent être portées en vertu d'un ordre de préséance mixte spécial qui comprend, suivant une disposition appropriée, les distinctions britanniques et les distinctions canadiennes actuelles. Les distinctions honorifiques britanniques octroyées le 1^{er} juillet 1972 ou après, ainsi que toutes les autres distinctions honorifiques du Commonwealth ou étrangères, doivent être portées à la suite de tous les insignes canadiens (ordres, décorations et médailles) conformément à la disposition suivante :

- Les ordres du Commonwealth, conformément à la date de nomination
- Les décorations du Commonwealth, conformément à la date de l'octroi
- Les médailles du Commonwealth, conformément à la date de l'octroi
- Les ordres étrangers, conformément à la date de nomination
- Les décorations étrangères, conformément à la date de l'octroi
- Les médailles étrangères, conformément à la date de l'octroi



Médailles du lieutenant-général Christine Theresa Whitecross, CMM, MSM, CD qui incluent, après la Décoration des Forces canadiennes, la Médaille du service méritoire américaine

Photo : DDHR



Médailles du major Bryan Mialkowski, CD, MBE qui incluent, après la Décoration des Forces canadiennes, trois distinctions britanniques : l'insigne de Membre de l'Ordre de l'Empire Britannique (division militaire), la Médaille de l'Irak et la Médaille du service opérationnel – Afghanistan avec agrafe

Photo : DDHR

La disposition des distinctions britanniques approuvées après 1972 à la suite de tous les insignes canadiens cause un certain malaise auprès de certains récipiendaires. Les distinctions britanniques ont servi de distinctions honorifiques pour le Canada, de toute évidence, jusqu'à la création de nos propres distinctions honorifiques à la fin des années 1960. Les Compagnons d'honneur, OBE, MBE, entre autres, étaient des distinctions grandement considérées et étaient portées conformément à leur prestige par les vétérans canadiens. La politique actuelle qui exige que les récipiendaires portent ces mêmes distinctions après la Décoration des Forces canadiennes en fonction de ce qui peut sembler une date arbitraire pour certains est parfois considérée comme un affront à Sa Majesté, à la distinction elle-même et aux vétérans qui ont reçu la distinction dans le passé. Des officiers supérieurs ont contesté cette politique à plusieurs reprises. En comparaison, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les insignes britanniques sont portés en conjonction avec leurs récompenses nationales actuelles, indépendamment de la date d'attribution de la récompense, conformément à un ordre de préséance mixte qui prévoit que leurs distinctions nationales sont néanmoins portées devant les distinctions honorifiques britanniques équivalentes. Il est toutefois nécessaire de noter que, contrairement au Canada, ces deux pays ont utilisé les distinctions honorifiques britanniques jusqu'à tout récemment. Encore une fois, cette politique a été mise en place tôt dans l'histoire du Régime canadien de distinctions honorifiques moderne afin de réaliser une « coupure » avec le passé, de l'établir comme étant distinctement canadien et de veiller à ce que les distinctions honorifiques canadiennes possèdent toujours la place d'honneur au Canada.

Contrairement à la politique britannique – et en dépit de certaines exceptions significatives récentes discutées au chapitre 2 – il n'existe aucune disposition sur une permission « restreinte » en vertu de la politique canadienne actuelle; toutes les permissions accordées sont considérées « sans restrictions », ce qui signifie que les insignes peuvent être portés en tout temps lorsque des insignes canadiens sont portés.

Les règles canadiennes concernant la disposition sont également plus simples que les règles équivalentes des Britanniques. L'utilisation de la date de nomination ou de l'attribution est une manière simple d'organiser les récompenses étrangères de manière à éviter d'offenser un pays, dans la mesure où les récompenses sont disposées chronologiquement, par opposition à toute autre méthode qui ne pourrait être que subjective et donner l'impression que les distinctions d'un pays sont préférées à celles d'un autre. Toutefois, une règle simple comme celle-ci pose problème lorsque plusieurs distinctions sont données par le même pays dans la même catégorie. Par exemple, un Canadien qui est fait Chevalier de l'Ordre national du Mérite de France, l'ordre national de France le moins élevé, en 2012 et qui devient ensuite Officier de la Légion d'honneur, l'ordre français senior, en 2017, devrait les porter dans cet ordre pour respecter les règles canadiennes, ce qui va à l'encontre du protocole français et semble contrevenir aux principes dont il est question ci-dessus, qui consistent à rendre hommage à l'autorité ayant le pouvoir d'accorder les distinctions et à la distinction elle-même. Les Britanniques ont élaboré une règle pour éviter ce problème, qui est parfaitement logique, mais difficile à expliquer simplement. Leur règle prévoit que les distinctions honorifiques appartenant à une catégorie doivent être portées (après les distinctions honorifiques britanniques) chronologiquement, mais lorsque plusieurs distinctions ont été accordées par un pays pour la même catégorie (tous des ordres français, comme dans notre exemple), elles devraient être regroupées suivant la séquence appropriée conformément à la coutume du pays donateur. Lorsque plus d'un pays est représenté, la disposition des pays est déterminée par la date de l'octroi de la distinction la plus élevée de chaque pays. Toujours selon notre exemple ci-dessus, le récipiendaire pourrait porter ses deux ordres français suivant la bonne disposition en plaçant la Légion d'honneur, de plus grande importance, en premier. Si le récipiendaire a également été fait Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique en 2014, alors les deux ordres français sont portés après l'ordre belge, car l'ordre supérieur français a été accordé après l'ordre belge. L'ajout d'une telle disposition dans les règles canadiennes serait utile, car ce problème affecte plusieurs récipiendaires canadiens.

Une autre règle britannique que le Canada a décidé de ne pas adopter est celle de la « place d'honneur ». Selon cette règle, un citoyen britannique récipiendaire d'une distinction étrangère peut porter celle-ci à la « place d'honneur », devant les ordres, décorations ou médailles britanniques, dans des circonstances très particulières, telles que des cérémonies tenues dans le pays étranger ou des événements se déroulant à l'ambassade de ce pays. Elle concerne rarement les médailles à la poitrine (à part celles approuvées pour port restreint en vertu des règles britanniques), puisqu'une fois qu'elles sont montées, il est tout simplement trop difficile d'en modifier la disposition en fonction de l'occasion. Cette règle est toutefois suivie dans le contexte britannique pour les insignes en sautoir, les plaques et les insignes en écharpe. Au Canada, bien qu'il soit permis de porter un insigne étranger au lieu d'un insigne canadien (comme nous le verrons dans le paragraphe suivant), il serait inapproprié de porter le premier « devant » le second.

Par exemple, selon les *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes*, il est permis de porter deux insignes en sautoir sur l'uniforme, l'un au cou et l'autre (de moindre importance) sortant à la boutonnière supérieure de la veste. Il serait inapproprié pour une personne, même si elle assiste à une cérémonie se déroulant aux États-Unis, de porter l'insigne de Commandeur de la Légion du mérite américaine au-dessus de l'insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire.

Comme nous venons tout juste de le voir, le nombre d'insignes pouvant être portés est régi par les instructions et guides relatifs à la tenue. Il n'y a pas de limite numérique pour le port à la poitrine d'insignes émanant du Commonwealth ou d'un pays étranger; ils sont simplement montés à la suite des insignes canadiens (c'est-à-dire à droite de ceux-ci du point de vue de l'observateur), dans l'ordre décrit précédemment. Toutefois, le nombre d'insignes en sautoir, de plaques et d'insignes en écharpe pouvant être portés dépend de la tenue revêtue. Par exemple, un seul insigne en sautoir peut être porté sur un vêtement civil ou une tenue de mess. Si la personne en possède plus d'un, elle doit choisir celui qu'elle portera. Il s'agira habituellement de l'insigne le plus important, mais il pourrait aussi s'agir d'un insigne de moindre importance, comme un insigne étranger, selon ce qui est le plus approprié dans les circonstances.

Usage des initiales honorifiques

Seules les personnes nommées au sein d'ordres du Commonwealth et celles ayant reçu des décorations du Commonwealth ont le droit d'utiliser des initiales honorifiques. Aucune médaille, de quelque type que ce soit, ne confère ce privilège. De la même manière, les ordres et les décorations de pays étrangers ne comportent généralement pas d'initiales honorifiques, cet usage ne relevant tout simplement pas de leurs traditions. Il est donc inapproprié d'utiliser les initiales honorifiques « MSM » dans le cas d'une Médaille du service méritoire américaine ou « Ld'H » pour la Légion d'honneur française. Non seulement cette pratique ne s'accorde pas avec nos traditions, mais la réglementation des pays donateurs ne prévoit pas l'utilisation de ces initiales.

Rappelons que les initiales honorifiques ne peuvent être utilisées que pour les ordres et décorations du Commonwealth approuvés par le gouvernement canadien, et leur séquence concorde avec celle des insignes. Cela veut dire que les initiales honorifiques relatives aux distinctions britanniques conférées avant le 1^{er} juillet 1972 suivent l'ordre de préséance mixte :

Général Jacques-Alfred Dextraze, CC, CMM, CBE, DSO, CD (Retraité)

Les initiales honorifiques associées à des distinctions britanniques approuvées après cette date ainsi que toutes les autres distinctions du Commonwealth seront présentées à la suite de toutes les initiales honorifiques canadiennes :

Brigadier-général Randall King, OMM, MSC, CD, MBE (Retraité)

Jusqu'à ce jour, les seuls membres des FAC ayant eu droit aux initiales honorifiques par suite de l'approbation de distinctions du Commonwealth sont les quinze personnes qui ont été fait Membres de l'Ordre de l'Empire britannique (MBE) par le Royaume-Uni depuis 1972, de même que le brigadier-général Greenaway, nommé Compagnon de l'Ordre du Défenseur du Royaume (JMN) par la Malaisie en 1970.

Privilèges en matière d'armoiries

Les armoiries, qui représentent une forme de distinction honorifique, comme les ordres, les décorations et les médailles, sont octroyées par la Couronne en vertu de la prérogative royale. Il a été longtemps coutume de représenter l'insigne des ordres et décorations dans les armoiries personnelles des récipiendaires de telles distinctions. De façon similaire, il est possible d'inclure, dans ces représentations, l'insigne des ordres et décorations du Commonwealth et de pays étrangers, à condition qu'il ait été dûment approuvé par la Couronne canadienne. Des insignes de distinctions de pays du Commonwealth et étrangers figurent dans plusieurs armoiries concédées à des Canadiens, d'abord par le *College of Arms*, à Londres, et depuis 1988, par l'Autorité héraldique du Canada, à la résidence du gouverneur général. Au plus, trois insignes peuvent être représentés : l'insigne de première importance au centre, celui de deuxième importance à gauche et le dernier à droite. Bien que certains vétérans aient inclus de tels insignes dans leurs armoiries, comme l'Étoile d'argent américaine qui figure dans les armoiries du vétéran de la Première Force de Service Spécial de la Seconde Guerre mondiale John Donald Mitchell, en 1997, il n'existe pas encore d'exemples d'armoiries concédées où

figurent des distinctions du Commonwealth ou étrangères conférées à un membre des Forces armées canadiennes, durant la période traitée dans ce registre.



Armoiries concédées en 1997 à John Donald Mitchell, qui incluent l'insigne de Commandeur de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de même que l'Étoile d'argent américaine qu'il s'est méritée lors de son service avec la Première Force de Service Spécial, aussi connue sous le nom de *Devil's Brigade*, au cours de la Seconde Guerre mondiale

Photo : Autorité héraldique du Canada

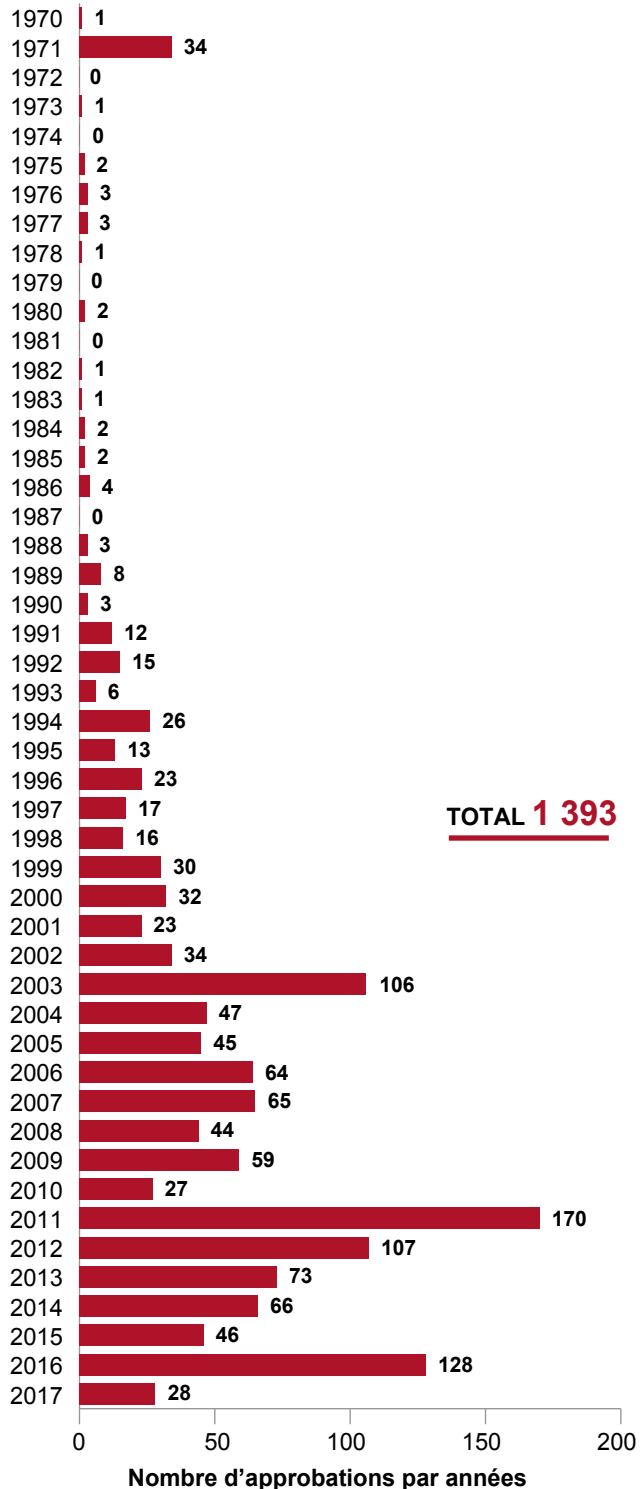
Chapitre 4

Analyse statistique

Une analyse statistique de toutes les distinctions de pays du Commonwealth et étrangers approuvées pour des membres des FAC a été conduite et les constatations sont présentés ci-dessous par sujet.

Nombre d'approbations

Au cours de la période concernée, soit du 1^{er} juillet 1967 au 1^{er} juillet 2017, 1 393 distinctions du Commonwealth ou étrangères ont été approuvées pour des membres des FAC. La politique canadienne faisant preuve de plus en plus de souplesse à cet égard, le nombre d'approbations annuel a augmenté durant cette période, marquée par des pointes pendant les années de forte activité opérationnelle, notamment durant la Guerre du Golfe, en 1991 et 1992, les opérations de maintien de la paix au milieu des années 1990 et la campagne en Afghanistan, de 2001 à 2014. Certains événements ont aussi donné lieu à un nombre massif d'approbations, dont le séisme ayant frappé le Pérou en 1971, les médailles britanniques remises à l'Équipe internationale d'assistance et d'entraînement militaire en 2003, et à ceux ayant combattu l'épidémie du virus Ébola en 2016. L'année 2011 est l'année qui a vu le plus grand nombre d'approbations avec 170 et cela s'explique par un nombre anormalement élevé d'approbations pour des décorations américaines qui ont été publiées au cours de cette année.



Nombre d'approbations par pays

Le nombre de récompenses approuvées par pays varie considérablement pour diverses raisons. Bien sûr, certaines nations sont, par tradition, enclines à être plus généreuses et plus souples pour ce qui est d'accorder des distinctions honorifiques à des étrangers. Un facteur d'autant plus important est la proximité des relations militaires entre le pays donneur et le Canada. De plus, on ne peut nier la portée d'événements imprévus sur les occasions de reconnaissance étrangère, telles que l'assistance qu'a apportée le Canada par suite du séisme de 1970 au Pérou. Une brève explication de la nature des relations militaires entre le Canada et les divers pays donneurs ou du contexte dans lequel les distinctions ont été accordées figure dans le registre, le cas échéant (annexe 6).

Le pays le plus généreux est naturellement les États-Unis, qui ont octroyé 866 distinctions, constituant plus de 62,2 % de la totalité des approbations, avec la particularité qu'en raison de leurs propres règles, qui interdisent la remise de médailles de campagne à des étrangers, toutes les récompenses américaines reposent sur le mérite. Ils sont suivis par le Royaume-Uni, avec 218 récompenses (15,6 % des approbations), la plupart représentant des médailles de campagne. La France se classe au troisième rang, avec 121 récompenses (8,7 % des approbations), qui sont constituées de médailles de mérite et de médailles de campagne. Le tableau suivant illustre le nombre d'approbations par pays donneur :

Pays	Nombre	%
Afghanistan	12	0,9 %
Allemagne	4	0,3 %
Arabie Saoudite	1	0,1 %
Argentine	1	0,1 %
Australie	7	0,5 %
Autriche	1	0,1 %
Bahreïn	5	0,4 %
Belgique	2	0,1 %
Brésil	3	0,2 %
Cameroun	4	0,3 %
Colombie	8	0,6 %
République de Corée	1	0,1 %
Côte d'Ivoire	1	0,1 %
Danemark	2	0,1 %
Espagne	1	0,1 %
États Unis	866	62,2 %
France	121	8,7 %
Grèce	1	0,1 %
Haïti	1	0,1 %
Hongrie	3	0,2 %
Italie	4	0,3 %
Jamaïque	1	0,1 %
Jordan	1	0,1 %
Luxembourg	1	0,1 %
Malaisie	1	0,1 %
Mali	5	0,4 %
Nicaragua	3	0,2 %
Norvège	1	0,1 %
OTAN	61	4,4 %
Pakistan	1	0,1 %
Pays-Bas	8	0,6 %
Pérou	34	2,4 %
Pologne	7	0,5 %
Royaume-Uni	218	15,6 %
Sénégal	1	0,1 %
Venezuela	1	0,1 %
TOTAL	1 393	100,0 %

Nombre d'approbations par récipiendaire

La vaste majorité des membres des FAC qui ont reçu l'approbation officielle d'accepter une distinction du Commonwealth ou étrangère n'en ont reçu qu'une au cours de leur carrière. Les approbations simples s'élèvent à 1 078, comptant pour 77,4 % de toutes les approbations. Un petit nombre de récipiendaires ont cependant reçu plus d'une telle récompense, ce sont en majorité des cadres supérieurs des FAC dont le leadership stratégique a été reconnu. Certains ont aussi obtenu plusieurs octrois de la même distinction honorifique telles que des insignes de feuilles de chêne à la Médaille du service méritoire américaine ou à la Médaille de l'Air.

Le membre des FAC qui a obtenu le plus grand nombre d'approbations officielles (soit six) durant la période considérée est le lieutenant-général Peter John Devlin, CMM, CSM, CD (Retraité) :

Légionnaire de la Légion du mérite	États-Unis	2008
Officier de la Légion du mérite	États-Unis	2009
Grand officier de l'Ordre du mérite militaire	Brésil	2012
Médaille militaire de foi en la cause	Colombie	2012
Grand Croix de l'Ordre du mérite militaire « José María Córdova »	Colombie	2013
Officier l'Ordre national de la Légion d'honneur	France	2014



Lieutenant-Général Peter John Devlin, CMM, CSM, CD. La plaque est associée au grade de Grand Croix de l'Ordre du mérite militaire « José María Córdova » de la Colombie, le second insigne en sautoir, porté à la première boutonnière de la tunique, est associé au grade de Grand Officier de l'Ordre du mérite militaire du Brésil et on peut voir la Légion du mérite (Officier) des États-Unis après la Décoration des Forces canadiennes

Photo : MND



Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis Hainse CMM, CSM, CD. La plaque est associée au grade de Grand Officier de l'Ordre du mérite militaire du Brésil et on peut voir la Médaille du service méritoire de l'OTAN après la Décoration des Forces canadiennes

Photo : MND



Major-Général David Allison Fraser, CMM, CSM, MSM, CD (Retraité). On peut voir, après la Décoration des Forces canadiennes, quatre distinctions étrangères : la Médaille du service méritoire de l'OTAN, la Légion du mérite (Légionnaire) et la Médaille de l'Étoile de bronze des États-Unis de même que l'insigne d'Officier de l'Ordre du mérite de la République de Pologne

Photo : DDHR

De plus, cinq membres des FAC ont reçu cinq approbations :

- Lieutenant-Général Joseph Jacques Charles BOUCHARD, OC, CMM, CSM, CD (Retraité)
- Colonel Joseph Bernard Patrick CARPENTIER, CD
- Général Raymond Roland Joseph HENault, CMM, CSM, CD (Retraité)
- Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis HAINSE, CMM, CSM, CD
- Lieutenant-Colonel Henrik Neilsen SMITH, CD

Quatre en ont reçu quatre :

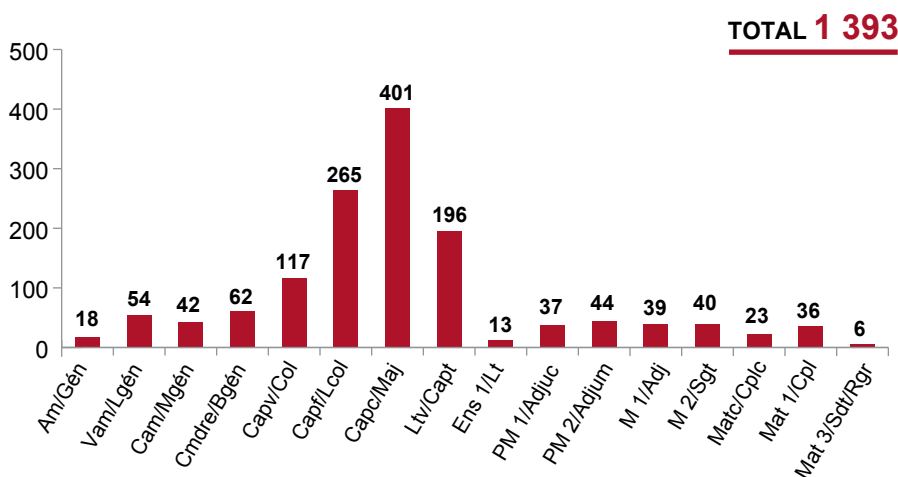
- Brigadier-Général Joseph Gilles Sylvain BÉDARD, OMM, CD
- Major-Général Davis Allison FRASER, CMM, CSM, MSM, CD (Retraité)
- Général Walter John NATYNCZYK, CMM, CSM, CD (Retraité)
- Contre-Amiral Kenneth James SUMMERS, OMM, CSM, CD (Retraité)

Vingt-quatre en ont reçu trois, pendant que 98 en ont reçu deux.

Nombre d'approbations par grade

Étant donné qu'un nombre important de récompenses sont destinées au leadership stratégique, celles-ci ont tendance à se concentrer parmi les grades les plus élevés. De même, bon nombre de positions d'échange du Canada auprès de ses alliés sont destinés aux officiers commissionnés. À l'inverse, les médailles de campagne ou de service de pays du Commonwealth et étrangers couvrent tous les grades.

Le grade le plus représenté est celui du capitaine de corvette/major avec 401 approbations ou 28,8 % de toutes les approbations. Il est suivi par le grade de capitaine de frégate/ lieutenant-colonel avec 19 % et lieutenant de vaisseau/capitaine avec 14,1 %. Les officiers supérieurs représentent plus des deux tiers de toutes les approbations (68,9 %) alors que les militaires du rang représentent 16,3 % de la liste. Le graphique suivant illustre le nombre d'approbations pour chaque grade :



Nombre d'approbations par distinction

Comme nous l'avons vu, les distinctions américaines constituent la majorité des approbations, représentant près des deux tiers de toutes les approbations. Il n'est donc pas surprenant que les quatre distinctions qui ont le plus souvent été approuvées sont également des décorations américaines : la Médaille du service méritoire avec 526 approbations (incluant les octrois multiples) représentant 37,8% de toutes les approbations; la Légion du mérite (tous les degrés et incluant les octrois multiples) avec 131 approbations (9,4%); la Médaille de l'Étoile de bronze (incluant les octrois multiples) avec 109 approbations (7,8%); et la Médaille de l'Air (incluant les octrois multiples) avec 91 approbations (6,5%). En cinquième place on retrouve la distinction non-américaine la plus décernée, la Médaille de l'Ébola britannique avec 79 approbations (5,7%).

Chapitre 5

Distinctions honorifiques canadiennes
au personnel militaire allié

Tel que mentionné au chapitre 1, avant la création des distinctions honorifiques canadiennes, le Canada utilisait les distinctions britanniques pour récompenser les citoyens étrangers. Cela s’est produit pour 60 militaires américains pendant la Seconde Guerre mondiale et dans quelques autres cas dans les années qui ont suivi. Par exemple, vingt de ces récompenses ont été accordées pour le service après-guerre entre 1945 et juillet 1949.¹⁸² Il a également été noté dans le chapitre 1 que ces récompenses ont causé une certaine confusion, dans la mesure où il n’était pas toujours évident que ces distinctions britanniques étaient décernées sur recommandation du Canada. Depuis les années 1960, lorsque le gouvernement canadien a cessé de faire des recommandations au gouvernement britannique pour des distinctions, que ce soit pour des ressortissants Canadiens ou étrangers, le Canada n’avait plus aucun moyen de reconnaître les bonnes œuvres de certains individus – une situation qui ne serait remédiée que progressivement par la création du Régime canadien des distinctions honorifiques moderne quelques années plus tard.

Comme nous l’avons vu, les membres des FAC ont bénéficié de la générosité de beaucoup de nos alliés militaires les plus proches au cours des cinquante dernières années. Cependant, le Canada n’a pas été aussi généreux, en retour, avec ses alliés. Cela s’explique par plusieurs facteurs. Tout d’abord, bon nombre de nos distinctions honorifiques sont assez récentes, créés de nombreuses années après le début de la période étudiée dans cette publication. Par exemple, l’Ordre du mérite militaire a été créé en 1972, la Croix du service méritoire en 1984 et la Médaille du service méritoire en 1991. Deuxièmement, certaines distinctions honorifiques canadiennes n’étaient pas initialement décernées aux militaires alliés. Plusieurs années se sont écoulées avant que des politiques ne soient mises en place ou que des règlements soient modifiés afin de permettre cette pratique. Et troisièmement, le Régime des distinctions honorifiques canadiennes est connu pour être plus conservateur en ce qui concerne le nombre de récompenses qu’il attribue, en particulier en comparaison avec certains des alliés les plus proches du Canada.

Si la reconnaissance militaire canadienne n’a pas été abondante envers nos alliés, la version civile du Régime canadien de distinctions honorifiques a été encore plus modérée. L’Ordre du Canada, créé à l’occasion du centenaire de la Confédération, le 1^{er} juillet 1967, contenait des dispositions pour les nominations honoraires de non-Canadiens dès sa création. Cependant, il y a eu des questions politiques récurrentes quant à la mise en pratique de ce processus et ce n’est qu’en 1981 qu’une nomination honoraire a été faite, à Zena Sheardown, en relation avec la prise d’otages de Téhéran en 1979.¹⁸³ Il s’agissait essentiellement d’une exception faite à la lumière des



Insigne de
Compagnon de
l'Ordre du Canada

Photo : DDHR

événements tragiques à l'issue desquels tous les participants canadiens ont été récompensés, et il n'aurait pas été acceptable d'exclure M^{me} Sheardown en raison du fait qu'elle n'était pas citoyenne canadienne, alors qu'elle est l'une des personnes qui a pris le plus de risques, puisque quatre des six « invités » du « Subterfuge canadien » sont restés avec elle. Finalement, M^{me} Sheardown a obtenu sa citoyenneté canadienne et sa nomination a changé à celle d'un Membre ordinaire de l'Ordre en 1986.¹⁸⁴

Le débat concernant les nominations honorifiques à l'Ordre s'est poursuivi pendant une certaine période, mais a fini par s'enliser principalement parce que la disposition initiale exigeait que les nominations honoraires soient approuvées par le Cabinet, une mesure qui va à l'encontre du principe d'isolation politique des processus de nomination dans le Régime canadien de distinctions honorifiques. Enfin, la Constitution de l'Ordre du Canada a été modifiée en 1997, supprimant l'exigence d'approbation du Cabinet et permettant la participation du sous-ministre des Affaires étrangères au Conseil consultatif lors de l'examen des nominations honoraires. Curieusement, les nouvelles dispositions n'étaient initialement disponibles que pour le grade d'Officier honoraire de l'Ordre. Cela a été corrigé en 1998 par un autre amendement à la Constitution visant à élargir les nominations honoraires à tous les trois niveaux.¹⁸⁵

Malgré ces nouvelles dispositions, à peine une vingtaine de non-Canadiens ont été nommés membres honoraires de l'Ordre du Canada parmi presque 7 000 membres nommés depuis 1967.

La Division civile des Décorations pour service méritoire a été créée en 1991. Le Règlement comprenait des dispositions visant l'octroi à des non-Canadiens, et plusieurs de ces récompenses ont été décernées dès les premières années du programme. Malheureusement, le programme est resté essentiellement inactif pendant une décennie, de 2005 à 2015. C'est au bout de cette période que le gouvernement a approuvé un certain nombre de recommandations issues de la révision du système de distinctions honorifiques commandité par le Bureau du Conseil privé en 2011. Deux des instructions données étaient de réactiver et de redynamiser les Décorations pour service méritoire afin d'en faire l'outil de reconnaissance par excellence pour le mérite à court terme dans le Régime des distinctions honorifiques; et d'utiliser davantage les dispositions visant à reconnaître les non-Canadiens grâce à l'Ordre du Canada, aux Décorations pour service méritoire et à d'autres distinctions. Dans le même esprit, de nouvelles médailles, à savoir la Médaille Polaire et la Médaille du Souverain pour les bénévoles, également créées en 2015 à la suite de cette révision, étaient ouvertes dès le départ aux non-Canadiens. Compte tenu de ces mesures, nous espérons que le Canada sera dorénavant plus généreux avec ses distinctions envers les non-Canadiens.



Croix du service méritoire (division civile)

Photo : DDHR

L'Ordre du mérite militaire

L'Ordre du mérite militaire a été créé le 1^{er} juillet 1972 pour reconnaître le mérite remarquable et un service exceptionnel par les membres des FAC. Depuis sa création, la Constitution de l'Ordre contenait des dispositions pour nommer, en tant que membres honoraires, le personnel des forces armées de pays autres que le Canada. En fait, des nominations pour le personnel militaire non-canadien ont été faites au cours des premières années de l'Ordre, mais aucune n'a été approuvée, principalement en raison des difficultés de procédure susmentionnées avec des nominations honoraires à l'Ordre du Canada. À l'instar de la Constitution de l'Ordre du Canada, celle de l'Ordre du mérite militaire exigeait l'approbation du Cabinet pour les non-Canadiens qui, comme indiqué précédemment, était problématique compte tenu des principes fondamentaux du nouveau Régime de distinctions honorifiques. La résolution de la question de l'Ordre du mérite militaire dépendait donc directement de la découverte d'une solution au dilemme de l'Ordre du Canada. Comme nous l'avons déjà expliqué, la solution n'est venue qu'en 1997, 30 ans après la création de l'Ordre du Canada, mais ce n'était qu'une solution partielle jusqu'à la résolution complète de la question l'année suivante. Des changements similaires ont été apportés à la Constitution de l'Ordre du mérite militaire en 2003, qui a également fixé la limite d'une nomination honoraire par an à chacun des trois niveaux de l'Ordre.¹⁸⁶ Cela dit, étant donné que l'Ordre reconnaît le mérite à long terme, seul le personnel allié qui a eu une relation de longue date avec les FAC peut faire l'objet d'une nomination honorifique. C'est ce qui s'est passé avec la seule personne ayant été nommée membre honoraire de l'Ordre jusqu'à maintenant : le général Myers de l'Armée de l'air américaine avait déjà reçu



Le général Raymond Roland Joseph Henault, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense, présente l'insigne de CMM au général Richard B. Myers de l'Aviation américaine, Washington DC, le 1^{er} février 2005. Myers fut le premier et demeure le seul membre honoraire de l'Ordre; Il avait déjà reçu la Croix du service méritoire (division militaire) en 2000

Photo : DDHR



Commandeur de l'Ordre du mérite militaire

Photo : DDHR

la Croix de service méritoire (division militaire) décernée par le Canada en 2000 après avoir accompli son mandat comme commandant du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), puis est devenu président de l'instance collégiale des chefs d'état-major des Forces armées américaines (équivalent du chef d'état-major de la Défense) pendant une période de coopération militaire sans précédent entre nos deux pays suite aux attentats du 11 septembre 2001 et à la campagne contre le terrorisme en Afghanistan qui s'en est suivie.¹⁸⁷

Commandeur honoraire de l'Ordre du mérite militaire

Général Richard MYERS, CMM, CSM *États-Unis d'Amérique*29 septembre 2004

Les Décorations de la vaillance militaire

Créées en 1993, les Décorations de la vaillance militaire, à savoir la Croix de Victoria (VC), l'Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) et la Médaille de la vaillance militaire (MVM), reconnaissent des actes de bravoure, d'abnégation ou de fidélité au devoir face à l'ennemi. Décernées pour la première fois en 2006, lors de la campagne d'Afghanistan, 20 Étoiles de la vaillance militaire et 89 Médailles de la vaillance militaire ont été décernées jusqu'à présent. Le règlement de ces décorations a inclus, dès leur création, la possibilité de les attribuer à une personne « membre d'une force armée alliée qui travaille avec ou en collaboration avec les Forces canadiennes ». ¹⁸⁸

Le Canada a travaillé en étroite collaboration avec nos alliés américains dans la campagne afghane, et il n'est pas surprenant que trois d'entre eux, un récipiendaire de l'Étoile de la vaillance militaire (5% des ÉVM décernées) et deux récipiendaires de la Médaille de la vaillance militaire (2,2 % des MVM décernées) comptent parmi les récipiendaires de ces décorations prestigieuses :

Étoile de la vaillance militaire

Premier Maître Thomas RATZLAFF, *États-Unis d'Amérique* 15 novembre 2010

Au cours d'une opération en Afghanistan le 26 novembre 2008, le premier maître Ratzlaff a fait preuve d'un héroïsme extraordinaire en venant en renfort à l'assaut d'un nid fortifié de mitrailleuses. Après de multiples tentatives de réduire les mitrailleuses au silence, il s'est frayé un chemin sous une pluie de projectiles. Sans hésiter et au péril de sa vie, il a réussi à neutraliser le nid tout en évitant des tirs quasiment à bout portant. Son attitude héroïque a permis de sauver un très grand nombre de vies face à un ennemi déterminé.



Étoile de la vaillance militaire

Photo : DDHR

Médaille de la vaillance militaire

Spécialiste David GRAVES, *États-Unis de l'Amérique* 31 octobre 2011



Le 3 août 2010, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever, du 1^{er} Escadron, 71^e Régiment de cavalerie de l'Armée des États-Unis, qui relève de la Force opérationnelle à Kandahar dirigée par le Canada, menaient un exercice de formation à l'aérodrome de Kandahar lorsque des insurgés ont tenté de pénétrer de force dans le quartier militaire. Non armés et sous le feu

ennemi, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever ont saisi des armes et se sont mis à couvert pour engager l'ennemi. Malgré les affrontements intenses, ils ont conservé leur position et ont répondu aux tirs avec précision. Grâce à leur courage, leur esprit de décision et leurs capacités de soldat, ils ont neutralisé l'attaque et ont permis aux forces alliées de se mettre à l'abri.



Médaille de la vaillance militaire

Photo : DDHR

Sergent d'état-major Adam HEVER, *États-Unis de l'Amérique* 31 octobre 2011



Le 3 août 2010, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever, du 1^{er} Escadron, 71^e Régiment de cavalerie de l'Armée des États-Unis, qui relève de la Force opérationnelle à Kandahar dirigée par le Canada, menaient un exercice de formation à l'aérodrome de Kandahar lorsque des insurgés ont tenté de pénétrer de force dans le quartier militaire. Non armés et sous le feu ennemi, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever ont saisi des armes et se sont mis à couvert pour engager l'ennemi. Malgré les affrontements intenses,

ils ont conservé leur position et ont répondu aux tirs avec précision. Grâce à leur courage, leur esprit de décision et leurs capacités de soldat, ils ont neutralisé l'attaque et ont permis aux forces alliées de se mettre à l'abri.

Les Décorations canadiennes pour actes de bravoure

Créées le 1^{er} juillet 1972, les décorations canadiennes pour actes de bravoure, soit la Croix de la vaillance (CV), l'Étoile du courage (ÉC) et la Médaille de la bravoure (MB) ne sont pas des décorations militaires, mais plutôt des décorations pouvant être décernées à toute personne qui a risqué sa vie pour sauver et protéger d'autres personnes. Ici aussi, les non-Canadiens sont admissibles. Les règlements stipulent que les décorations peuvent être décernées à une personne qui « n'est pas de citoyenneté canadienne, mais qui a posé un geste pour lequel une décoration pour acte de bravoure peut être décernée en vertu de ces règlements, ou qui a posé à l'étranger un geste pour lequel une décoration pour acte de bravoure peut être décernée en vertu de ces règlements, un acte qui mérite d'être reconnu par le Canada car il a été posé dans l'intérêt du Canada ». ¹⁸⁹ Bien qu'il soit probable que d'autres militaires étrangers aient été nommés par d'autres sources, trois militaires ont reçu une décoration canadienne pour actes de bravoure sur recommandation du ministère de la Défense nationale.

Médaille de la bravoure

Major Simon Toby Wass BRIDGE, *Royaume-Uni* 16 janvier 1996

Le 27 septembre 1995, le maj. Bridge, membre de l'Armée britannique affecté à la Force de protection des Nations Unies en Croatie, a secouru deux collègues après que le véhicule dans lequel se trouvaient les trois hommes eut heurté une mine antichar. La déflagration détruisit le véhicule, laissant les trois militaires sans connaissance au milieu de mines intactes. Revenant à lui, le maj. Bridge a d'abord prodigué les premiers soins au chef d'équipe canadien, grièvement blessé : son intervention lui a sauvé la vie. Ensuite, il a escorté son autre collègue, fortement commotionné, à travers le champ de mines et l'a conduit en lieu sûr. Enfin, il a retraversé le champ semé de mines non marquées, s'est glissé dans l'épave pour retrouver le chef d'équipe et l'a éloigné du danger.

Jusqu'à ce qu'ils puissent être transportés à l'hôpital, où ils se sont remis de leurs graves blessures, le maj. Bridge s'est efforcé de calmer et de rassurer les deux blessés.



Médaille de la bravoure

Photo : DDHR

Lieutenant Colonel David JOHNSON, *États-Unis d'Amérique*28 février 2013



Le 15 mars 2009, Marilyn Mills, son père David Mills et le lieutenant-colonel David Johnson, de l'armée de l'air des États-Unis, ont porté secours à un couple dont la motoneige était passée à travers la glace du lac Trout, à North Bay, en Ontario. David et Marilyn Mills ont entendu les cris des victimes et ont couru sur la surface fragile pour leur venir en aide. Mme Mills est tombée à l'eau en essayant de tirer une des victimes vers eux, mais son père l'a rapidement sortie. Incapables de repêcher l'homme inanimé, ils l'ont partiellement hissé sur la glace. Pendant

ce temps, à l'aide d'un canot, le lieutenant-colonel Johnson rejoignait la femme qui se tenait sur une parcelle de glace flottante. Malgré le poids des vêtements trempés de la victime, il l'a tirée à l'intérieur du canot et a pagayé jusqu'à l'endroit où se trouvaient les Mills, qui l'ont alors aidé à ramener la femme sur le rivage. Malheureusement, l'homme n'a pas survécu.

Major Frank WAGENER, *République fédérale d'Allemagne* 13 octobre 2010



Le 18 avril 2008, le major Frank Wagener, de l'armée de l'air allemande, a secouru un élève-pilote après l'écrasement de leur appareil près d'une piste, à Moose Jaw en Saskatchewan. À la suite d'un important dysfonctionnement mécanique, l'aéronef piquait rapidement vers le sol. Le major Wagener et l'élève se sont éjectés à environ 300 pieds d'altitude pendant que l'appareil poursuivait sa descente abrupte. Quelques secondes plus tard, celui-ci s'écrasait et explosait. Une énorme boule de feu a jailli de l'épave au-dessous des

deux pilotes, les blessant grièvement tous les deux. Tandis que le major Wagener réussissait à retirer son harnais et à quitter son siège d'éjection, l'élève, lui, était coincé et incapable de se dégager de son parachute en flammes. Le major Wagener est retourné dans le brasier pour détacher l'élève et l'a ramené en lieu sûr loin du lieu de l'écrasement.

Les Décorations pour service méritoire (division militaire)

La Croix du service méritoire (CSM) a été créée en 1984, tandis que la Médaille du service méritoire (MSM), ainsi qu'une division civile pour la CSM et la MSM ont été créées en 1991. Ensemble elles constituent la famille des Décorations pour service méritoire (DSM) du Canada. Les DSM de la division militaire reconnaissent l'extraordinaire professionnalisme et les réalisations de haut niveau qui font honneur aux FAC ou au Canada. Ces décorations ont pour but de reconnaître une seule action ou une activité menée dans un laps de temps précis et limité.

L'Ordre du mérite militaire reconnaît le mérite militaire à long terme, tandis que les DSM reconnaissent le mérite à court terme. Initialement, les règlements qui régissent la CSM stipulaient que cette décoration ne devait pas être décernée à des personnes autres que des membres des FAC, mais on a vite réalisé qu'elle conviendrait parfaitement pour reconnaître le travail de certains de nos alliés dans le cadre d'opérations et autres cadres. Des discussions à ce sujet ont été amorcées en 1987 et les règlements ont été modifiés en 1990 pour faire en sorte que cette décoration soit décernée à des non-Canadiens. Les premières récompenses du genre ont été décernées en lien avec la Guerre du Golfe. Bien sûr, les DSM revues et enrichies de 1991 pouvaient également être décernées à des non-Canadiens.¹⁹⁰ Depuis 1990, 42 CSM et 62 MSM de la division militaire ont été décernées à du personnel militaire des forces alliées.¹⁹¹ Le nombre de décorations décernées par pays, tout comme le nombre distinctions de pays du Commonwealth et étrangers décernées à des Canadiens, est directement influencé par la relation militaire avec le pays, de même que les événements opérationnels.

Décorations pour service méritoire (division militaire) accordées à du personnel militaire des forces alliées par pays entre 1990 et 2017

Pays	CSM	(en %)	MSM	(en %)	Nombre total de DSM	(en %)
République islamique d'Afghanistan	0	0,0 %	5	8,1 %	5	4,8 %
République fédérale d'Allemagne	2	4,8 %	0	0,0 %	2	1,9 %
Commonwealth d'Australie	0	0,0 %	2	3,2 %	2	1,9 %
Royaume du Danemark	0	0,0 %	1	1,6 %	1	1,0 %
États-Unis	33	78,6 %	39	62,9 %	72	69,2 %
République française	3	7,1 %	6	9,7 %	9	8,7 %
Nouvelle-Zélande	0	0,0 %	1	1,6 %	1	1,0 %
Royaume des Pays-Bas	0	0,0 %	1	1,6 %	1	1,0 %
République de Pologne	2	4,8 %	0	0,0 %	2	1,9 %
Royaume-Uni	2	4,8 %	6	9,7 %	8	7,7 %
République tchèque	0	0,0 %	1	1,6 %	1	1,0 %
TOTAL	42	100 %	62	100 %	104	100 %



L'amiral Gortney reçoit la Croix du service méritoire (division militaire) des mains du général Jonathan Holbert Vance, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense, lors d'une cérémonie à la base aérienne Peterson, à Colorado Springs, 13 mai 2016

Photo : Department of Defense des États-Unis



Croix du service méritoire (division militaire)

Photo : DDHR

Croix du service méritoire (division militaire)

- Général Joseph ASHY *États-Unis d'Amérique*..... 8 décembre 1996
 Lieutenant-Général Daniel BOLGER (Retraité) *États-Unis d'Amérique* 22 octobre 2013
 Lieutenant-Général Hans-Otto BUDDE
 République fédérale d'Allemagne 6 mai 2009
 Général Wesley CLARK *États-Unis d'Amérique* 24 mars 2000
 Général Bantz John CRADDOCK *États-Unis d'Amérique* 23 juin 2009
 Lieutenant-Général Keith DAYTON *États-Unis d'Amérique*..... 9 septembre 2010
 Lieutenant-Général Sir Peter DE LA BILLIÈRE,
 KCB, CBE, DSO, MC, *Royaume Uni*..... 30 août 1991
 Général Ralph Edward EBERHART *États-Unis d'Amérique*..... 27 août 2004
 Lieutenant-Général Karl EIKENBERRY *États-Unis d'Amérique* 21 décembre 2006
 Général Howell ESTES III *États-Unis d'Amérique* 10 mars 1998
 Brigadier-Général Leslie Lawrence
 FULLER (Retraité) *États-Unis d'Amérique* 12 mars 2008
 Général Franciszek GAGOR (À titre posthume) *République de Pologne* 5 janvier 2011
 Amiral Edmund Peter GIAMBASTIANI, fils *États-Unis d'Amérique*..... 27 octobre 2005
 Amiral William GORTNEY *États-Unis d'Amérique* 11 avril 2016
 Lieutenant-Général Bertrand Adalbert Marcel GUILLAUME
 DE SAUVILLE DE LAPRESLE *République française*..... 18 juillet 1995
 Lieutenant-Général Charles HORNER *États-Unis d'Amérique* 30 août 1991
 Général de corps d'armée Bernard Louis
 Antonin JANVIER *République française* 20 décembre 1996
 Général Charles JACOBY, fils, *États-Unis d'Amérique*..... 6 octobre 2014

Général James JONES <i>États-Unis d'Amérique</i>	27 novembre 2006
Amiral Timothy John KEATING <i>États-Unis d'Amérique</i>	27 février 2007
Major-Général Joseph William KINZER <i>États-Unis d'Amérique</i>	1 mai 1997
Général Donald Joseph KUTYNA <i>États-Unis d'Amérique</i>	14 mai 1992
Général James MATTIS <i>États-Unis d'Amérique</i>	10 janvier 2013
Vice-Amiral Henry MAUZ, fils <i>États-Unis d'Amérique</i>	30 août 1991
Amiral William Harry McRAVEN <i>États-Unis d'Amérique</i>	6 octobre 2014
Général de corps d'armée Philippe Pierre Lucien Antoine MORILLON <i>République française</i>	22 avril 1994
La très honorable Patricia Edwina Victoria Knatchbull, Comtesse	
MOUNTBATTEN DE BIRMANIE, CBE, CD <i>Royaume-Uni</i>	10 juillet 2007
Amiral Michael Glenn MULLEN <i>États-Unis d'Amérique</i>	16 septembre 2011
Général Richard MYERS <i>États-Unis d'Amérique</i>	27 janvier 2000
Général Klaus Dieter NAUMANN, KBE <i>République fédérale d'Allemagne</i>	22 juin 1998
Général Peter PACE <i>États-Unis d'Amérique</i>	14 août 2007
Général David PETRAEUS <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 octobre 2010
Général Colin POWELL <i>États-Unis d'Amérique</i>	10 juin 1993
Brigadier-Général Donald Joseph QUENNEVILLE <i>États-Unis d'Amérique</i>	10 juillet 2007
Général Victor RENUART, fils <i>États-Unis d'Amérique</i>	11 décembre 2009
Général Peter SCHOOMAKER <i>États-Unis d'Amérique</i>	21 décembre 2006
Général John SHALIKASHVILI <i>États-Unis d'Amérique</i>	18 août 1997
Lieutenant-Général Waldemar SKRZYPCZAK <i>République de Pologne</i>	26 mars 2008
Général Lance SMITH <i>États-Unis d'Amérique</i>	9 octobre 2007
Général Gordon Russell SULLIVAN <i>États-Unis d'Amérique</i>	10 mars 1995
Major-Général James TERRY <i>États-Unis d'Amérique</i>	17 mai 2012
Amiral James Alexander WINNEFELD, fils <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 juillet 2011



Le major-général Terry reçoit la Croix du service méritoire des mains de Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, gouverneur général et commandant-en-chef du Canada, Rideau Hall, 12 septembre 2013

Photo: Sgt Ronald Duchesne

Médaille du service méritoire (division militaire)

Brigadier-Général Sayed AHMAD SHAH <i>République Islamique d'Afghanistan</i>	17 mai 2012	 <p>Médaille du service méritoire (division militaire) Photo : DDHR</p>
Lieutenant-Général Edward Gustav ANDERSON, III <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 mai 2004	
Lieutenant-Colonel Lyndon ANDERSON <i>Commonwealth de l'Australie</i>	16 octobre 2008	
Colonel William Robert APPLGATE <i>États-Unis d'Amérique</i>	9 juin 2005	
Capitaine de vaisseau Christophe Antoine Marie BALDUCCHI <i>République française</i>	8 octobre 2015	
Commandant d'aviation John Alan BARRASS <i>Royaume-Uni</i>	27 décembre 1993	
Premier-Maître Douglas BEAUREGARD <i>États-Unis d'Amérique</i>	19 janvier 2015	
Brigadier-Général Robert John BELETIC <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 octobre 2010	
Colonel Gregory BILTON <i>Commonwealth de l'Australie</i>	5 janvier 2011	
Colonel David BRACKETT <i>États-Unis d'Amérique</i>	6 juillet 2006	
Colonel Joseph Patrick BREEN <i>États-Unis d'Amérique</i>	13 octobre 2009	
Brigadier-Général Jack BRIGGS II <i>États-Unis d'Amérique</i>	22 octobre 2013	
Colonel Andrew David Hawkesford BUDD <i>Royaume-Uni</i>	12 mars 2008	
Vice-Amiral Paul BUSHONG <i>États-Unis d'Amérique</i>	19 janvier 2015	
Major-Général Raymond CARPENTER <i>États-Unis d'Amérique</i>	30 novembre 2011	
Colonel Steven CZEPIGA <i>États-Unis d'Amérique</i>	2 octobre 2008	
Major-Général Mart de KRUIF <i>Royaume des Pays-Bas</i>	7 octobre 2010	
Major Bryan DOCKTER <i>États-Unis d'Amérique</i>	28 juin 2013	



Brigadier-Général Beletic

Photo : cplc Dany Veillette



Capitaine de Vaisseau
Balducchi

Photo : sgt Ronald Duchesne



Colonel Holachek
Photo: cplc Dany Veillette



Lieutenant-Colonel McGrath
Photo: cplc Dany Veillette

Lieutenant-Général Michael DUBIE <i>États-Unis d'Amérique</i>	24 juin 2015
Lieutenant-Colonel Jean-Pierre DURAN <i>République française</i>	26 juin 2008
Lieutenant William Kurt ERHARDT <i>États-Unis d'Amérique</i>	26 juin 1996
Major-Général Mohammad HABIB HESARI <i>République Islamique d'Afghanistan</i>	20 février 2014
Brigadier-Général Ahmad HABIBI <i>République Islamique d'Afghanistan</i>	17 mai 2012
Capitaine Jessica HARMON <i>États-Unis d'Amérique</i>	12 octobre 2016
Colonel Jeffrey Allen HAUSMANN <i>États-Unis d'Amérique</i>	17 mai 2012
Colonel Jeffrey HOLACHEK <i>États-Unis d'Amérique</i>	26 avril 2011
Lieutenant-Colonel Daniel HURLBUT <i>États-Unis d'Amérique</i>	19 novembre 2009
Brigadier-Général Charles Kevin HYDE <i>États-Unis d'Amérique</i>	8 octobre 2015
Général Sher Mohammad KARIMI <i>République Islamique d'Afghanistan</i>	20 février 2014
Brigadier-Général Jeffrey KENDALL <i>États-Unis d'Amérique</i>	17 mai 2012
Lieutenant-Colonel Niels Christian KOEFOED <i>Royaume du Danemark</i>	5 avril 2006
Major-Général Rostislav KOTIL <i>République tchèque</i>	16 février 1996
Major Dene LEONARD <i>États-Unis d'Amérique</i>	17 mai 2012
Capitaine de corvette Charles David LIGHTFOOT <i>Royaume-Uni</i>	26 mars 2004
Colonel Norman LITTERINI <i>États-Unis d'Amérique</i>	19 avril 2013
Capitaine Steven LUCE <i>États-Unis d'Amérique</i>	20 avril 2010
Colonel Thomas McGRATH <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 octobre 2009
Général Denis MERCIER <i>République française</i>	1 ^{er} mai 2014
Sergent-Major de commandement Sayed MERZAHI <i>République Islamique d'Afghanistan</i>	20 février 2014
Major-Général Christopher MILLER <i>États-Unis d'Amérique</i>	7 juillet 2009
Lieutenant-Colonel Scott MILLER <i>États-Unis d'Amérique</i>	19 novembre 2009
Commandant Yves MINJOLLET <i>République française</i>	6 avril 2009



Le colonel Richardson reçoit la Médaille du service méritoire des mains du général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense, Quartier général de la Défense nationale, 25 novembre 2009

Photo : Cplc MacLella

Vice-Amiral Robert MURRETT	<i>États-Unis d'Amérique</i>	11 décembre 2009
Colonel Philip NAPIER	<i>Royaume-Uni</i>	7 octobre 2009
Colonel Theodore OSOWSKI	<i>États-Unis d'Amérique</i>	19 novembre 2009
Colonel Kevin Charles OWENS	<i>États-Unis d'Amérique</i>	18 octobre 2006
Lieutenant-Colonel John PAGANINI	<i>États-Unis d'Amérique</i>	17 mai 2012
Colonel Colin RICHARDSON	<i>Nouvelle-Zélande</i>	7 octobre 2009
Major Paul SCANNELL	<i>Royaume-Uni</i>	7 octobre 2010
Colonel Thomas SEAY	<i>États-Unis d'Amérique</i>	4 avril 2008
Colonel Eugene SHEARER	<i>États-Unis d'Amérique</i>	22 août 2012
Colonel Jeffery STEWART	<i>États-Unis d'Amérique</i>	29 juin 2015
Lieutenant-Général Jack Calvin STULTZ	<i>États-Unis d'Amérique</i>	30 novembre 2011
Lieutenant-Colonel John TRINGALI	<i>États-Unis d'Amérique</i>	7 octobre 2010
Colonel Luther Turner III	<i>États-Unis d'Amérique</i>	26 juin 2008
Colonel Siegfried USAL	<i>République française</i>	8 juin 2012
Colonel Jean-Michel Désiré VERNEY	<i>République française</i>	20 mai 2010
Colonel Christopher Hilary VERNON	<i>Royaume-Uni</i>	18 décembre 2006
Lieutenant-Colonel Michael WHITED	<i>États-Unis d'Amérique</i>	7 octobre 2010
Colonel Francis John WIERCINSKI	<i>États-Unis d'Amérique</i>	23 juin 2003
Colonel Richard Stephen WILLIAMS	<i>États-Unis d'Amérique</i>	18 décembre 2006
Major Geoffrey YOUNG	<i>États-Unis d'Amérique</i>	30 novembre 2012

La Citations à l'ordre du jour

La Citation à l'ordre du jour canadienne moderne a été créée en 1991 pour reconnaître la vaillance, la fidélité au devoir et tout autre service distingué dans des conditions de guerre dans un théâtre d'opérations. Bien que les règlements permettent que des membres du personnel militaire des forces alliées soient Cités à l'ordre du jour depuis le début, cette disposition n'a toutefois pas encore été utilisée. Les deux seules personnes qui ont fait l'objet d'une Citation à l'ordre du jour sans être membres des FAC étaient membres de la Gendarmerie royale du Canada.¹⁹²

Les médailles de campagne et de service canadiennes

La plupart des médailles de campagne et de service canadiennes modernes peuvent être décernées à des personnes « qui sont attachés aux Forces armées canadiennes ou travaillent avec celles-ci ». Elles comprennent la Médaille du sacrifice, la Médaille du Golfe et du Koweït, la Médaille de la Somalie, la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest, l'Étoile de campagne générale, la Médaille du service général et la Médaille du service opérationnel. Selon la loi, la Médaille canadienne du maintien de la paix peut être décernée seulement à des citoyens canadiens, tandis que la Médaille du service spécial est réservée aux membres des FAC en vertu des règlements connexes. La formulation « qui sont attachés aux Forces armées canadiennes ou travaillent avec celles-ci » des anciennes médailles a été affinée par la suite et remplacée par une formulation telle que « membre d'une force alliée et a fait partie intégrante des Forces armées canadiennes, comme le personnel d'échange ». Cette initiative avait pour but de clarifier l'intention de la disposition concernant l'admissibilité des membres d'une force alliée. Le simple fait de travailler avec les FAC dans un contexte multinational n'est pas suffisant pour se qualifier pour une reconnaissance canadienne. Même lorsqu'un officier canadien commande des troupes étrangères dans un contexte multinational, il ou elle agit comme commandant de l'ONU ou de l'OTAN et non au nom du Canada. Dans ces situations, la reconnaissance doit provenir du pays du membre ou de l'organisation internationale dirigeante (comme l'ONU ou l'OTAN). La personne doit être sous l'autorité et le contrôle des FAC pour se qualifier pour une reconnaissance canadienne. Par exemple, on remet au personnel d'échange ou en détachement un numéro matricule des FAC et on les inscrit au Programme des opérations et des tâches des Forces armées canadiennes (POTFC), ce qui signifie qu'ils sont administrés en tant que Canadiens et que, par conséquent, ils sont admissibles aux médailles de campagne canadiennes. Les médailles de service canadiennes sont simplement conçues pour reconnaître le service accompli au nom du Canada.

Quelques-unes de ces récompenses ont été décernées à du personnel militaire des forces alliées au cours des dernières années.

Dans la majorité des cas, il s'agit de membres du personnel de forces alliées qui font l'objet d'un échange avec les FAC au Canada, qui sont par la suite déployés à l'étranger avec leur unité canadienne.

Parmi ces récompenses citons l'attribution de la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest avec barrette AFGHANISTAN ou de l'Étoile de campagne générale – ASIE DU SUD-OUEST à du personnel de l'Australie, de la France, de



Médaille du service en Asie du Sud-Ouest avec la barrette AFGHANISTAN

Photo : DDHR

la Jamaïque, des Pays-Bas, de la Slovénie, du Royaume-Uni et des États-Unis. Par exemple, un lieutenant de la Marine royale britannique et un maître de 3^e classe de la Marine américaine qui ont servi à bord du NCSM *Calgary* durant l'Opération APOLLO à l'été 2003 ont reçu la Médaille du service en Asie du Sud-Ouest avec barrette AFGHANISTAN. La même médaille a été décernée à deux officiers de l'Armée britannique et à un lieutenant-colonel d'aviation de l'Aviation royale britannique affectés comme officiers d'échange au sein d'unités canadiennes durant la même opération. Durant l'Opération ARCHER, en 2005, plusieurs spécialistes, militaires et civils, de pays étrangers intégrés dans l'équipe canadienne de reconstruction de la province de Kandahar, y compris certains citoyens des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Afghanistan, ainsi que quatre conducteurs de chiens détecteurs de bombes de la Tanzanie engagés à contrat par le gouvernement du Canada ont reçu cette médaille. L'Étoile de campagne générale – ASIE DU SUD-OUEST a été décernée à un lieutenant-colonel de l'Armée américaine qui servait avec le Groupe interarmées des opérations des Forces canadiennes lorsqu'il a été déployé en Afghanistan en tant que membre de l'équipe d'activation dans le théâtre en 2003 et aux 53 membres d'une équipe de reconnaissance à longue portée de la Slovénie qui ont fait partie intégrante de l'Escadron de reconnaissance canadien de la Force opérationnelle à Kaboul en 2004-2005. Un sergent spécialiste de la guerre électronique des Forces armées de l'Australie et un maître de 1^{re} classe spécialiste des renseignements de la Marine américaine, en échange dans des unités des FAC déployés à Kandahar en 2006, ont reçu cette même médaille. Elle a aussi été décernée à trois lieutenants-colonels des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, inscrits au Programme des leçons retenues à Kingston, Ontario, après qu'ils aient été déployés en Afghanistan dans le cadre de leurs fonctions. Deux officiers de la Marine royale de la Nouvelle-Zélande ont reçu la Médaille du service opérationnel – HUMANITAS pour leur service à bord du NCSM *Athabaskan* en soutien direct à l'opération humanitaire canadienne faisant suite au tremblement de terre de 2010 en Haïti.



Étoile de campagne générale – ASIE DU SUD-OUEST

Photo : DDHR



Médaille du service opérationnel – HUMANITAS

Photo : DDHR

La Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense, Mention élogieuse du commandement et Médaille des Forces canadiennes pour service distingué

En plus des récompenses officielles de la Couronne, des récompenses ministérielles sont également décernées à des récipiendaires membres de forces alliées. La Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense, créée en 1974, et la Mention élogieuse du commandement, créée en 1995, peuvent être décernées à des membres du personnel militaire

des forces alliées, et l'ont été à plusieurs reprises. La Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense reconnaît les exploits ou activités qui dépassent les exigences des fonctions normales. Quarante-huit Mentions élogieuses du chef d'état-major de la Défense ont été décernées jusqu'à maintenant à des récipiendaires de pays étrangers, comme suit :



Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense

Photo : DDHR

Pays	Nombre de MECEMD décernées	(en %)
République islamique d'Afghanistan	5	5,1 %
République fédérale d'Allemagne	2	2,0 %
Commonwealth d'Australie	4	4,1 %
Royaume du Danemark	1	1,0 %
États-Unis	51	52,0 %
République française	2	2,0 %
République italienne	1	1,0 %
Jamaïque	2	2,0 %
Nouvelle-Zélande	1	1,0 %
Royaume-Uni	27	27,6 %
République sud-africaine	2	2,0 %
TOTAL	98	100 %

Le sergent d'état-major Delbert Gaines de l'Armée américaine reçoit la Mentions élogieuse du chef d'état-major de la Défense des mains du lieutenant-général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, vice-chef d'état-major de la Défense, Centre des congrès du gouvernement, 23 octobre 2007

Photo : Cpl Marcie Lane



La Mention élogieuse du commandement reconnaît un apport qui influe ou rejaillit favorablement sur le commandement. Elle est gérée par les divers commandements qui la décernent et on ne possède aucune statistique sur le nombre d'entre elles qui ont été attribuées à des étrangers, mais il est possible de décerner cette distinction à des étrangers et cela s'est produit à plusieurs reprises.



Mention élogieuse du commandement

Photo : DDHR

Le Médaillon des Forces canadiennes pour service distingué a été créé par le chef d'état-major de la Défense en 1987 en reconnaissance du service distingué ou exceptionnel de personnes qui ne font pas partie du personnel militaire actif ou qui font partie de groupes civils. Cette distinction peut aussi être décernée à des civils et à des groupes étrangers et 17 de ces médaillons ont été décernés à des étrangers jusqu'à maintenant – 12 à des Américains et un à cinq autres pays, comme suit :



Médaillon des Forces canadiennes pour service distingué

Photo : DDHR

Pays	Nombre de MFCS D décernées	(en %)
République islamique d'Afghanistan	1	5,9 %
République fédérale d'Allemagne	1	5,9 %
Royaume de Belgique	1	5,9 %
République de Chypre	1	5,9 %
États-Unis	12	70,5 %
Royaume-Uni	1	5,9 %
TOTAL	17	100 %



Le lieutenant-général Stuart Alexander Beare, CMM, MSM, CD, commandant du Commandement des opérations interarmées du Canada, présente les insignes de la Mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités à 56 membres du 1^{er} Bataillon, 3^e Groupe des Forces spéciales (aéroportées) de l'Armée américaine lors d'une cérémonie à Fort Bragg, Caroline du Nord, 23 mai 2012

Photo : Armée américaine

La Mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités et Mention élogieuse à l'intention des unités des Forces canadiennes

La Mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités, créée en 2002

en reconnaissance d'un exploit extraordinaire ou d'une activité d'une qualité exceptionnellement élevée menée dans des circonstances extrêmement dangereuses a été décernée à une unité alliée, le 1^{er} Bataillon, 3^e Groupe de Forces spéciales aéroportées de l'Armée américaine en 2012 pour héroïsme et capacité de combat remarquable en appui à une opération dirigée par les Canadiens en Afghanistan, en 2006 :

Durant les mois d'août et septembre 2006, le 1^{er} Bataillon, 3^e Groupe des Forces spéciales (aériennes) de l'armée américaine, a fait preuve d'un héroïsme extraordinaire et d'une capacité de combat remarquable lors d'affrontements avec des insurgés afin d'appuyer une opération dirigée par les Forces canadiennes en Afghanistan. Une fois les premiers objectifs atteints, cette unité a volontairement engagé le combat contre une force plus imposante pour protéger le flanc du groupe de combat canadien et empêcher l'ennemi d'organiser une contre-offensive efficace. En dépit de son infériorité numérique et de l'ennemi bien préparé auquel il faisait face, le bataillon a attaqué les insurgés sans relâche jusqu'à ce qu'il réussisse à occuper la position ennemie, après plusieurs jours de combats intenses.



Mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités

Photo : DDHR

La Mention élogieuse à l'intention des unités des Forces canadiennes est attribuée en reconnaissance d'un exploit ou d'une activité qui dépasse les exigences des fonctions normales a été décernée à 12 unités alliées depuis sa création en 1980 :



Mention élogieuse à l'intention des unités des Forces canadiennes

Photo : DDHR

Pays	Nombre de MEUFC décernées	(en %)
République fédérale d'Allemagne	1	8,3 %
États-Unis	8	66,7 %
Royaume-Uni	2	16,7 %
République tchèque	1	8,3 %
TOTAL	12	100 %

Les douze distinctions sont énumérées dans le tableau ci-dessous, en ordre chronologique. Les quatre distinctions décernées à la Marine américaine en 2015 ont toutes trait à l'appui exceptionnel fourni par ces unités au NCSM *Protecteur* après qu'un incendie majeur dans la salle des machines ait mis en péril le navire en mer, le 27 février 2014.

Unité récipiendaire	Pays	Date de signature du certificat
The Queen's Royal Hussars Battle Group	Royaume-Uni	15 juin 1996
6 Mechanized Battalion	République tchèque	28 novembre 1996
Centre médical régional de Landstuhl	République fédérale d'Allemagne	18 octobre 2006
1 st Battalion The Royal Gurkha Rifles	Royaume-Uni	12 mars 2008
341 st Space Wing	États-Unis	22 avril 2008
5 th Battalion 101 st Aviation Regiment	États-Unis	1 ^{er} décembre 2010
451 st Air Expeditionary Group	États-Unis	9 décembre 2010
1 st Squadron 71 st Cavalry Regiment	États-Unis	21 décembre 2010
Navire militaire <i>Sioux</i> des États-Unis	États-Unis	13 mars 2015
Navire militaire <i>Michael Murphy</i> des États-Unis	États-Unis	13 mars 2015
U.S. Navy Region Hawaii	États-Unis	15 mars 2015
Navire militaire <i>Chosin</i> des États-Unis	États-Unis	13 mai 2015



Le lieutenant-colonel Johnny Bourne, OBE, commandant du 1^{er} Bataillon, *The Royal Gurkha Rifles*, reçoit la Mention élogieuse à l'intention des unités des FC, au nom de son unité, des mains de James R. Wright, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, Londres, 5 juin 2008

Photo: MCpl MacLella

Tout comme le Canada exige une approbation préalable avant qu'un autre pays décerne une distinction à l'un de ses citoyens, lorsque le Canada désire honorer un non-Canadien, il doit obtenir la permission du pays du candidat par le biais des canaux diplomatiques habituels avant d'obtenir l'approbation du gouverneur général pour l'attribution de la distinction. La réponse est habituellement positive mais, à l'occasion, certains pays ayant des politiques plus restrictives quant à l'attribution de distinctions étrangères ont refusé d'accorder la permission. Dans ces rares cas, l'attribution d'une distinction n'est pas approuvée et le Canada exprime sa reconnaissance d'une autre façon. À noter que les États-Unis ont mentionné qu'ils n'exigent pas une approbation préalable et que le Canada peut honorer un citoyen américain s'il le juge opportun. Il revient au récipiendaire militaire de demander la permission de porter l'insigne par le biais de sa chaîne de commandement, une fois qu'il a reçu la distinction. Par conséquent, le Canada a cessé de demander la permission officielle du gouvernement américain avant de décerner une distinction honorifique à un membre des forces armées américaines, mais informe néanmoins l'Ambassade américaine à Ottawa, par courtoisie.

Conclusion

Au moment où nous célébrons le cent-cinquantième de la Confédération, les Canadiens peuvent être très fiers du long bilan de service militaire distingué dans le monde, en temps de guerre comme en temps de paix. Les membres des Forces armées canadiennes de Sa Majesté dont les qualités de chef, le courage, le mérite et le service ont été reconnus par des distinctions honorifiques accordées par nos alliés sont les dignes représentants du riche patrimoine militaire et de la réputation du pays. Puisse leur exemple inspirer les Canadiens d'aujourd'hui et les générations à venir à suivre leurs pas et à contribuer à leur tour à la préservation et à l'amélioration de la présence militaire et de l'image du Canada dans le monde entier.

Annexe 1

Politique canadienne –
7 novembre 1956

Directive du cabinet

Distinctions honorifiques

Le 25 octobre 1956, le Cabinet a convenu que les politiques et les pratiques ayant trait à l'attribution de décorations aux Canadiens conférées par Sa Majesté la Reine et à l'acceptation de décorations étrangères respecteraient ce qui suit :

1. Civils

1) Décorations conférées par la Reine

Conformément au sous-alinéa 2) du présent alinéa et aux alinéas 3 et 4, les recommandations relatives à l'attribution de décorations conférées par la Reine à des citoyens canadiens qui ne font pas partie des forces armées peuvent être soumises uniquement pour des :

- (a) services rendus dans le cadre d'efforts de guerre ou d'opérations militaires auxquels le Canada participe;
- (b) actes de bravoure comportant un risque de décès ou de blessure grave accomplis non seulement pour sauver ou tenter de sauver des vies humaines d'un danger immédiat, mais aussi pour arrêter, tenter d'arrêter ou aider à arrêter de dangereux criminels, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles censées justifier une telle reconnaissance.

2) La médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada, établie par un brevet royal en date du 6 mars 1934, pourra continuer d'être attribuée aux membres de la Gendarmerie royale du Canada.

3) Décorations étrangères

- (a) Conformément à l'alinéa 5, des recommandations peuvent être soumises à la Reine afin d'autoriser des citoyens canadiens qui ne sont pas membres des Forces armées et qui ne sont pas des officiers civils ou des employés du gouvernement du Canada à accepter des décorations étrangères pour des
 - i) services rendus au pays donateur dans le cadre d'efforts de guerre ou d'opérations militaires auxquels il participe à titre d'allié ou en association avec le Canada ou sous les auspices des Nations Unies;
 - ii) actes de bravoure comme ceux qui sont décrits au sous-alinéa b) de l'alinéa 1.

- (b) Les citoyens canadiens qui sont des officiers civils ou des employés du gouvernement du Canada peuvent être autorisés à accepter des décorations étrangères uniquement pour des actes de bravoure comme ceux qui sont décrits au sous-alinéa b) de l'alinéa 1.
- (c) Les offres de décorations de gouvernements étrangers à des citoyens canadiens doivent continuer d'être acheminées au ministère des Affaires extérieures.

2. *Forces armées*

1) Décorations conférées par la Reine

Conformément aux alinéas 3 et 4, les recommandations relatives à l'attribution de décorations à des citoyens canadiens qui font partie des Forces armées peuvent être soumises uniquement pour :

- (a) des services rendus dans le cadre d'une guerre ou d'une opération militaire menée par le Canada ou à laquelle il participe (les décorations qui peuvent être conférées en vertu de cette clause comprennent les médailles de campagne);
- (b) des actes de bravoure, qui ne sont pas prévus dans la clause a) du présent sous alinéa, tels que ceux qui sont décrits au sous-alinéa (b) de l'alinéa 1;
- (c) de longs états de service et bonne conduite en tant que membres des forces armées;
- (d) de l'adresse au tir.

2) Décorations étrangères

Conformément à l'alinéa 5, des recommandations peuvent être faites à la Reine en vue d'autoriser des citoyens canadiens à accepter des décorations étrangères uniquement pour les services ou les actes décrits aux clauses a) et b) du sous-alinéa 1) du présent alinéa.

3) Médaille polaire (civils et membres des Forces armées)

Le gouvernement du Canada n'aura aucune objection concernant les recommandations qui pourraient être faites à la Reine par le gouvernement ou tout autre pays du Commonwealth relativement à l'attribution de la Médaille polaire à un citoyen canadien, qu'il soit membre ou non des Forces armées, pour ses services rendus à titre de membre d'une équipe du Commonwealth dans le cadre d'une expédition organisée ou parrainée par un ou plusieurs gouvernements du Commonwealth, seuls ou en collaboration avec d'autres gouvernements.

- 4) Décorations conférées par la Reine à des citoyens canadiens (civils et membres des Forces armées) qui ont une double nationalité ou qui ont un lien réel plus grand avec un autre pays du Commonwealth que le Canada
- Le gouvernement du Canada ne s'objectera pas à une recommandation qui pourrait être faite à la Reine par le gouvernement d'un autre pays du Commonwealth concernant l'attribution d'une décoration conférée à un citoyen canadien, qu'il soit membre ou non des Forces armées, s'il
- (a) est un citoyen d'un pays du Commonwealth autre que le Canada;
 - (b) est un ressortissant ou un citoyen d'un pays étranger;
 - (c) a un lien réel plus grand avec un autre pays, du Commonwealth ou étranger, que le Canada par suite d'un long temps de résidence à l'extérieur du Canada ou d'autres circonstances pertinentes jusqu'au moment de la recommandation.
- 5) Décorations étrangères conférées à des citoyens canadiens (civils et membres des Forces armées) qui ont une double nationalité ou qui ont un lien réel plus grand avec un autre pays du Commonwealth que le Canada
- Sauf s'il s'agit d'un officier civil ou d'un employé du gouvernement du Canada, le gouvernement ne s'objectera pas à l'acceptation d'une décoration étrangère par un citoyen canadien, qu'il soit membre ou non des Forces armées, s'il
- (a) est un citoyen d'un pays du Commonwealth autre que le Canada;
 - (b) est un ressortissant ou un citoyen d'un pays étranger;
 - (c) a un lien réel plus grand avec un autre pays, du Commonwealth ou étranger, que le Canada par suite d'un long temps de résidence à l'extérieur du Canada ou d'autres circonstances pertinentes jusqu'au moment de la recommandation.
- 6) La politique relative aux décorations conférées par la Reine à des citoyens canadiens qui ne sont pas membres des Forces armées et la politique relative aux décorations étrangères acceptées par ces citoyens doivent être gérées par le secrétaire d'État.

- 7) La politique relative aux décorations conférées par la Reine à des citoyens canadiens qui sont membres des Forces armées et la politique relative aux décorations étrangères acceptées par ces citoyens doivent être gérées par le ministre de la Défense nationale.
- 8) (1) Aux fins de l'application de la politique et de la procédure exposées ci-dessus :
- (a) Le statut de tout récipiendaire proposé pour une décoration à titre de civil, de membre des Forces armées, de citoyen canadien ou autre, doit être évalué en fonction du temps où il a rendu les services ou réaliser l'exploit à reconnaître par la décoration proposée;
 - (b) Sous réserve du sous-alinéa 2) du présent alinéa, le mot « décorations » signifie un ordre, une décoration, une médaille ou une autre distinction honorifique conféré(e) par la Reine ou en son nom, à titre de chef d'État ou au nom d'un gouvernement ou d'un État.
- (2) (a) Aucune recommandation ne peut être formulée en vertu de ce qui suit :
- sous-alinéa 1) de l'alinéa 1 ou
 - sous-alinéa 1) de l'alinéa 2
- et aucune autorisation ne doit être accordée en vertu de ce qui suit :
- sous-alinéa 3) de l'alinéa 1 ou
 - sous-alinéa 2) de l'alinéa 2
- relativement à l'attribution ou à l'acceptation de tout titre.
- (b) La clause a) du présent sous-alinéa ne s'applique pas aux titres s'appliquant à un bureau, une profession, une formation professionnelle, un diplôme ou une distinction universitaires.

R. B. Bryce,
Secrétaire du Cabinet
Bureau du Conseil privé
Le 7 novembre 1956.

Annexe 2

Politique canadienne – 17 avril 1968

Règlement concernant l'acceptation et le port par des Canadiens d'insignes d'ordres, de décorations et de médailles attribués par des pays du Commonwealth et des gouvernements étrangers.

Généralités

- 1) L'acceptation, par des citoyens canadiens, de distinctions, de décorations ou de médailles, quelle qu'en soit la catégorie ou la classe, est soumise, dans chaque cas, à l'agrément préalable du gouvernement du Canada et à la publication préalable dans la *Gazette du Canada*.
- 2) L'agrément n'est pas donné lorsqu'il s'agit d'une distinction ou d'une décoration
 - (a) comportant un titre honorifique, une préséance ou un privilège;
(*Remarque:* Le présent règlement ne s'applique pas à l'acceptation de grades universitaires ni à l'usage de titres professionnels et académiques conférés par des institutions étrangères.)
 - (b) décernée autrement que par le chef ou par le gouvernement d'un État reconnu comme tel par le Canada;
 - (c) décernée en reconnaissance de service rendu par un membre des Forces armées du Canada ou par un fonctionnaire ou un employé d'un organisme de la Couronne au Canada, dans l'exercice de ses fonctions ordinaires, et qui est proposée avant le fin ou à la fin d'une période de service dans le pays donateur, ou après;
 - (d) ayant rapport à des faits antérieurs de plus de cinq ans à la date où la distinction est offerte;
 - (e) incompatible avec des considérations de politique générale ou d'intérêt public.
- 3) L'agrément est, par contre, envisagé dans le cas de tout citoyen canadien (y compris les membres des Forces armées et les membres de la fonction publique du Canada et de celles des provinces) à qui une distinction ou une décoration est offerte pour un des motifs suivants :
 - (a) services extraordinaires rendus à l'humanité;
 - (b) acte de bravoure insigne pour sauver ou tenter de sauver la vie d'autrui;
 - (c) services importants et personnels rendu au souverain régnant ou à un autre membre de la famille royale;

(d) services rendus pendant une période d'emploi rémunéré,
pours la compte du pays donateur;

ou en reconnaissance d'une réalisation ou d'un service
de caractère exceptionnel.

- 4) Une autorisation conditionnelle peut être accordée port le port d'insignes d'ordres et de décorations conférés à un membre des Forces armées du Canada ou à un fonctionnaire en reconnaissance d'attentions personnelles pour un chef d'État étranger, à l'occasion de visites d'État ou d'autres visites officielles.
- 5) L'agrément est généralement donné pour l'acceptation d'ordres et de décorations conférés à un citoyen canadien qui possède une double nationalité, à condition qu'il soit valablement établi, que l'intéressé réside habituellement dans le pays donateur ou que ses liens avec lui sont plus étroits.

Médailles

- 6) L'acceptation et le port de médailles sont soumis au règlement qui précède comme s'il s'agissait des insignes d'ordres est des autres décorations d'État.
- 7) Polar Medal (Médaille Polaire). Tout Canadien peut accepter la Polar Medal quand elle est conférée en reconnaissance de service rendus, comme membre d'une équipe du Commonwealth, au cours d'une expédition organisée ou financée par un ou plusieurs pays du Commonwealth.
- 8) Les médailles décernées par des sociétés privées à ceux qui ont sauvé ou essayé de sauver la vie de quelqu'un doivent être portées du côté droit, sur la poitrine, et non du côté gauche.
- 9) Les demandes d'autorisation de porter des médailles étrangères méritées au cours d'opérations guerrières seront étudiées à condition que l'autorisation ne soit pas incompatible avec la politique générale ni avec l'intérêt public.

Application et interprétation

- 10) L'application et l'interprétation du présent règlement sont soumises aux avis et recommandations du Comité des décorations du gouvernement.

Secrétariat d'État
Ottawa, 1968

Annexe 3

Politique canadienne – 27 janvier 1988

Politique sur les décorations étrangères

Lignes directrices relatives à l'attribution d'un ordre, d'une décoration ou d'une médaille par un gouvernement membre du Commonwealth ou étranger

- 1) Tout gouvernement d'un État membre du Commonwealth ou tout autre gouvernement étranger qui désire attribuer un ordre, une décoration ou une médaille à un citoyen canadien, doit d'abord en demander l'autorisation au gouvernement du Canada.
- 2) Les gouvernements des États membre du Commonwealth et autres gouvernements étrangers qui désirent attribuer des ordres, décorations ou médailles à des citoyens canadiens, doivent en faire part au gouvernement du Canada par l'entremise de leurs missions diplomatiques au pays.
- 3) Le gouvernement du Canada songera à accorder l'autorisation visée au paragraphe 1 si l'ordre, la décoration ou la médaille dont il s'agit est attribué en récompense :
 - (a) d'un service exceptionnel rendu à l'humanité,
 - (b) d'un acte de bravoure manifeste accompli en sauvant ou en tentant de sauver des vies,
 - (c) d'un service exceptionnel rendu au pays désirant décerner la récompense, ou
 - (d) de tout acte important contribuant à l'amélioration des relations entre le Canada et le pays désirant décerner la récompense.
- 4) Le gouvernement du Canada REFUSERA d'accorder l'autorisation visée au paragraphe 1 si la récompense dont il s'agit :
 - (a) est incompatible avec la politique canadienne ou contraire à l'intérêt public,
 - (b) comporte un titre honorifique, donne préséance ou confère tout privilège,
 - (c) n'est pas décernée par un chef d'État ou un gouvernement reconnu comme tel par le Canada,
 - (d) est décernée en reconnaissance de services rendus par une personne au service de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province dans l'exercice normal de fonctions officielles, ou
 - (e) est décernée relativement à des événements qui remontent à plus de cinq ans.
- 5) Le Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques peut donner son avis et faire des recommandations sur l'interprétation et l'application des présentes lignes directrices et sur la façon de régler les questions qui se posent à ce sujet.

Annexe 4

Note circulaire XDC-0678 datée
du 31 mars 2005

Note circulaire n°. XDC-0678

Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à Leurs Excellences les Chefs de Missions diplomatiques et les Chargés d’Affaires a.i. accrédités auprès du Canada et a l’honneur de préciser les lignes directrices relatives à l’attribution d’un ordre, d’une décoration ou d’une médaille par un gouvernement d’un État membre du Commonwealth ou étranger.

Le Ministère souhaite préciser que les gouvernements des États membres du Commonwealth ou étrangers souhaitant attribuer un ordre, une décoration ou une médaille à un citoyen canadien doivent au préalable en demander l’autorisation au gouvernement canadien par l’entremise de leur mission diplomatique au Canada.

A ce chapitre, le Ministère se doit de rappeler l’importance de soumettre une description claire et détaillée des actes méritoires et des motivations qui incitent le chef de l’État à vouloir décorer un citoyen canadien. De plus, dans le cas particulier d’une récompense décernée à une personne au service de Sa Majesté du chef du Canada ou d’une province, il est primordial que soit expliqué avec précision en quoi les services rendus par le récipiendaire vont au-delà de l’exercice normal de ses fonctions officielles. Il est aussi à noter que les actes méritoires doivent avoir eu lieu au cours des cinq dernières années précédant la demande d’attribution de la récompense.

Le Ministère, à titre de référence, a joint à cette note une copie de la politique canadienne en matière de distinctions honorifiques ainsi qu’une copie du formulaire de demande.

Le ministère des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à Leurs Excellences les Chefs de Missions diplomatiques et les Chargés d’Affaires a.i. accrédités auprès du Canada les assurances de sa très haute considération.

OTTAWA, le 31 mars 2005

Annexe 5

Formulaire de demande de
distinction étrangère



Demande d'approbation en vue de l'attribution à un citoyen canadien d'une décoration ou d'une médaille par un gouvernement membre du Commonwealth ou étranger

Request for approval of an award of a Commonwealth and/or Foreign Order, Decoration or Medal to a Canadian Citizen

Pays donateur :
Donor Country:

Date de la demande :
Date of Request:

Ordre, décoration ou médaille proposé :
Proposed order, decoration or medal:

Date proposée pour la présentation (si connue) :
Proposed presentation date (if known):

Nom et adresse du récipiendaire proposé :
Name and address of proposed recipient:

Citoyenneté(s) :
Citizenship(s):

Lieu de la naissance :
Place of birth:

Date de la citoyenneté canadienne
(si le lieu de naissance est ailleurs qu'au Canada) :
Date of Canadian citizenship (if born outside Canada):

Description de l'acte ou des actes méritoires ou des réalisations en reconnaissance desquels la récompense sera décernée :

Description of meritorious act(s) and/or achievement(s) for which award will be made:

Pour être considérées, les demandes doivent expliquer pourquoi la contribution du candidat va au delà de l'exercice normal de ses fonctions. Si possible, prière de fournir aussi un court curriculum vitae.

Critères d'attribution de la récompense proposée (veuillez cocher ✓ la case appropriée) :
Criterion under which it is proposed to make the award (indicate by placing ✓ in appropriate box):

- (a) un service exceptionnel rendu à l'humanité;
- (b) un acte de bravoure manifeste accompli en sauvant ou en tentant de sauver des vies;
- (c) un service exceptionnel rendu au pays désirant décerner la récompense;
- (d) tout acte important contribuant à l'amélioration des relations entre le Canada et le pays désirant décerner la récompense.

- (a) an extraordinary service to mankind;
- (b) conspicuous bravery in saving or attempting to save life;
- (c) an exceptional service rendered to the country desiring to make the award;
- (d) any substantial act or acts contributing to better relations between Canada and the country desiring to make the award

Annexe 6

Registre – Membres des Forces armées canadiennes ayant reçu des distinctions honorifiques de pays du Commonwealth et étrangers, 1967-2017

Ce registre renferme les noms des membres des Forces armées canadiennes qui ont reçu l'approbation officielle du gouvernement canadien de Sa Majesté d'accepter et de porter une distinction honorifique d'un pays du Commonwealth ou étranger, approbation publiée entre le 1^{er} juillet 1967 et le 1^{er} juillet 2017. Les grades, noms et initiales honorifiques inscrits sont ceux que les récipiendaires détenaient au moment de l'approbation de la distinction honorifique en question par le gouvernement du Canada. La date spécifiée est la date de publication, précédée par un code indiquant la source de la publication, dans l'ordre de priorité suivant :

CGAZ *Gazette du Canada*

CGEN *Message général des Forces canadiennes*

OSFC *Ordonnances supplémentaires
des Forces canadiennes*

CHAN *Lettre de la Chancellerie des
distinctions honorifiques*

LE COMMONWEALTH



Le Royaume-Uni



Comme on l'explique dans l'Introduction, le Royaume-Uni occupe une place privilégiée dans le monde des distinctions honorifiques canadiennes car les distinctions britanniques étaient des distinctions canadiennes, accordées par le Roi ou la Reine sur recommandation du gouvernement du Canada. Ces distinctions ont été accordées aux anciens combattants canadiens depuis le XIX^e siècle, y compris durant la Guerre des Boers, les deux guerres mondiales, en Corée, jusque dans les années 1960. Toutes les distinctions britanniques décernées à des Canadiens jusqu'au 1^{er} juillet 1972 sont considérées comme des distinctions canadiennes car elles ont été décernées par Sa Majesté la Reine du chef du Canada et ne sont, par conséquent, pas énumérées dans la présente publication. Seules les distinctions britanniques décernées le 1^{er} juillet 1972 et après, et qui sont désormais approuvées au cas par cas comme des distinctions du Commonwealth sont incluses dans la présente publication.

La relation entre les forces militaires britanniques et canadiennes est enracinée dans l'histoire. La Grande-Bretagne était responsable de la défense du Canada comme colonie et jeune Dominion dans l'Empire britannique. Ce n'est que lentement, et plutôt à contrecœur, que le Canada a graduellement assumé la pleine responsabilité de sa propre défense, et cela continuait à se faire selon les principes et les méthodes britanniques. Les forces militaires canadiennes étaient entièrement conçues selon le modèle britannique, des uniformes et des grades aux armes et tactiques. Le Canada a automatiquement été entraîné dans la Grande Guerre en tant que membre de l'Empire britannique en 1914, et bien que la situation ait changé en 1939, en raison de l'acquisition de son entière indépendance grâce au *Statut de Westminster*, en 1931, le Canada s'est une fois de plus engagé dans la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne, cette fois de son propre chef. La Grande-Bretagne a été paralysée sur le plan économique par les deux guerres mondiales et a éventuellement été supplantée par les États-Unis comme principal allié du Canada après la Deuxième Guerre mondiale. Malgré cette transition, le Royaume-Uni est demeuré un proche partenaire du Canada pour toutes les questions de défense.

La plupart des distinctions honorifiques britanniques décernées aux membres des FAC depuis 1972 ont été octroyées à des officiers d'échange canadiens servant avec des unités britanniques et déployés avec ces dernières dans divers théâtres d'opérations. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, à quelques occasions des contingents

canadiens ont servi sous le commandement britannique dans des missions dirigées par le Royaume-Uni. La première concerne l'Équipe internationale d'assistance et d'entraînement militaire (IMATT) en Sierra Leone avant la signature de l'Armistice le 31 juillet 2002 (opération SCULPTURE) où 45 membres des FAC ont servi et ont reçu la Médaille de service opérationnel britannique-Sierra Leone. La deuxième occasion se situe dans le même pays, cette fois-ci pour service lors de la mission visant à enrayer la propagation du virus mortel Ébola en 2014-2015 (opération SIRONA) où 79 membres des FAC, en majorité du personnel médical, ont servi dans cette dangereuse opération et ont reçu la Médaille de l'Ébola britannique pour service en Afrique de l'Ouest.



Le colonel O'Neil, reçoit son insigne de Membre de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique (division militaire) de Son Excellence Howard Ronald Drake, OBE, Haut Commissaire britannique au Canada, Earnscliffe, Ottawa, 20 janvier 2017

Photo: M. Trevor Kerr



L'Ordre très excellent de l'Empire britannique

The Most Excellent Order of the British Empire

Créé le 4 juin 1917 par le roi George V, l'Ordre très excellent de l'Empire britannique est le moins ancien et le plus grand des ordres de chevalerie britanniques. Les nominations sont faites dans la division militaire ou civile pour une réalisation ou un service exceptionnel. L'Ordre comporte cinq grades et une médaille (les initiales honorifiques sont inscrites entre parenthèses) : Chevalier ou Dame Grand Croix (GBE), Chevalier ou Dame Commandeur (KBE

ou DBE), Commandeur (CBE), Officier (OBE) et Membre (MBE), ainsi que la Médaille de l'Empire britannique (BEM). Les membres des deux premiers grades portent le titre de chevalier; les Canadiens ne sont pas admissibles à ce grade en raison de la politique canadienne concernant les titres abordée dans les chapitres 1 et 2.

Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (division militaire)

Major Louis Charles ADKINS, CD..... CGAZ 5 janvier 1985
 Major Anthony ANDERSON, CD CGAZ 5 janvier 1985
 Major Paul ARSENAULT CGAZ 21 octobre 1995
 Major Gerald William CURRIE, CD..... CGAZ 29 octobre 1994

Major John Gavin EASSON, CD..... CGAZ 12 juillet 1980
 Major Dennis Walter EMBERLEY, CD.....CGAZ 17 février 1990
 Lieutenant-Colonel Walter Matheson HOLMES, CD..... CGAZ 16 août 1986
 Major Craig Randall KING, CD CGAZ 14 août 1999
 Lieutenant-Colonel Matthew Gregory MACDONALD, CD CGAZ 24 août 1991
 Major Allan Justin MacKENZIE, CD CGAZ 22 juillet 2006
 Major Bryan MIALKOWSKY, CD CGAZ 25 avril 2009
 Lieutenant-Colonel Gary O'NEIL, CSM, CDCGAZ 24 septembre 2016
 Major Richard John POWELL, CD.....CGAZ 18 juillet 1992
 Lieutenant-Colonel Gordon Michael REAY, CD CGAZ 13 août 1977
 Major Joseph Robert Ghislain SAUVÉ, CD CGAZ 18 février 2006



La Médaille du service général 1962

The General Service Medal (1962)

Créée le 6 octobre 1964 par la reine Elizabeth II, la Médaille du service général 1962 est une médaille de campagne décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont servi dans des campagnes et des opérations britanniques précises. Elle est accompagnée d'agrafes particulières pour indiquer le théâtre des opérations.

La Médaille du service général 1962 avec agrafe NORTHERN IRELAND

Major John Joseph ALEXANDER, CD..... CGAZ 23 avril 2005

La Médaille du service général avec agrafe AIR OPERATIONS IRAQ

Major Daniel Stewart CONSTABLE, CD CGAZ 28 décembre 2002

Major Paul George DITTMANN, CD CGAZ 28 décembre 2002



La Médaille du Golfe

The Gulf Medal

Créée en 1991 par la reine Elizabeth II, la Médaille du Golfe est une médaille de campagne accordée à des récipiendaires militaires et civils pour trente jours de service continu au Moyen-Orient (dans un théâtre d'opérations défini, y compris Chypre) entre le 2 août 1990 et le 7 mars 1991. Deux agrafes ont été autorisées pour ceux qui ont servi au Koweït pendant l'invasion irakienne et pour ceux qui ont participé aux opérations de libération du Koweït.

Captain R.A. BROOKS.....CHAN 13 avril 1999

Lieutenant-Colonel Brian Wallace TRAVIS, MVO, CD..... CHAN 6 mai 1999

La médaille du service opérationnel

The Operational Service Medal

Créée en 1999 par la reine Elizabeth II, la Médaille du service opérationnel est une médaille de campagne décernée à des récipiendaires militaires et civils pour la participation à des opérations précises. Elle est accompagnée de rubans particuliers (ainsi que d'agrafes dans certains cas) pour indiquer le théâtre des opérations.



La Médaille du service opérationnel – Sierra Leone

Sergent Peter George BARNES, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Lieutenant-Colonel Bradley Michael BERGSTRAND, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Blaise Daniel BOURGEOIS, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Major Calvin CARTER, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Sergent Joseph Marc-André CHARETTE, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Gary Alvin CROSBY, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Capitaine Richard Allen CUNNINGHAM, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant Keith Wayne DOBBIN, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Lieutenant-Colonel John Stanley DOYLE, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Joseph Mario Guy DUHAMEL, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Major Alan John EARNSHAW, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Major John William EGAN, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Tony ENGELBERTS, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Chef Gary Philip EWING, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître J.P.C. FORTIN, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Capitaine Kimberly GINGELL, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître David HANNIGAN, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Kombo HASSAN, CD	CGAZ 8 novembre 2003
Capitaine William Austin HICKEY, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Lieutenant-Colonel M.J. HYNES, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Capitaine G.A. JAGER, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Alan Morris KOLOTYLO, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Sergent Yves Joseph LEGERE, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Kenneth Charles LUTZ, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Capitaine D.A. MacPHERSON, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Premier Maître de 2 ^e classe William Albert McCLUNG, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Major Ian William MCLEAN, CD (Retraité).....	CGAZ 26 janvier 2008
Capitaine Crystal Brook MORRISON, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Ronald Herbert O'CONNOR, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Chef Jeremy PRESSNELL, CD	CGAZ 11 octobre 2003

Adjudant Grant PYLE, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Sergent Randall Wayne SAUNDERS, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Donald John SCHAFFEL, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Maître de 1 ^{re} classe Grover SHARP, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003
Major Robert SMITH, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Joel SORBIE, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Joseph Charles Ghislain ST-PIERRE, CD....	CGAZ 11 octobre 2003
Sergent Christine Diane STYLES, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Walter Leonard Guy SUTTENWOOD-JOHNSTON, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant Jean SYNNETT, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Lieutenant-Colonel Thomas TARRANT, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Major Peter THORP-LEVITT, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Capitaine Joseph Jean-François TREMBLAY, CD	CGAZ 11 octobre 2003
Adjudant-Maître Kenneth Rodney ZACK, CD.....	CGAZ 11 octobre 2003



Médailles du major Bryan Mialkowsky, CD, MBE qui incluent, après la Décoration des Forces canadiennes, trois distinctions britanniques : l’insigne de Membre de l’Ordre de l’Empire Britannique (division militaire), la Médaille de l’Irak et la Médaille du service opérationnel – Afghanistan avec agrafe

Photo : DDHR



La Médaille du service opérationnel – Afghanistan

Caporal-Chef Mario Santos DUARTE, CD	CGAZ 28 avril 2012
Capitaine Martin DUCHESNEAU, CD.....	CGAZ 31 décembre 2011
Caporal Corey Steven Thomas EDWARDS, CD	CGAZ 25 septembre 2010
Major Paul GAUTRON, CD	CGAZ 8 novembre 2008
Capitaine Gilles-André Jean-François GAUVIN, CD	CGAZ 25 septembre 2010
Lieutenant-Colonel Lawrence Donald William HAISELL, CD	CGAZ 12 mars 2011
Major Andrew HEWITT, CD	CGAZ 28 mai 2011
Capitaine Jameel Jawaid JANJUA, CD.....	CGAZ 30 juillet 2011
Major Scott Donald LLOYD, CD	CGAZ 29 janvier 2011
Adjudant Douglas Keith LOADER, CD.....	CGAZ 25 avril 2009
Caporal-Chef Clarence Hamilton SMITH, CD	CGAZ 26 mars 2011
Capitaine Marc TURGEON	CGAZ 28 juin 2008
Caporal Edward John WADLEIGH.....	CHAN 24 Avril 2008
Capitaine Matthew WALKER	CGAZ 28 juin 2008
Capitaine Travis Daryl WERT, CD.....	CGAZ 25 avril 2009

La Médaille du service opérationnel – Afghanistan avec agrafe

AFGHANISTAN

Capitaine Adam Bradly BATTISTA	CGAZ 25 septembre 2010
Major Joseph Ianic Nicolas DUVAL, CD.....	CGAZ 28 décembre 2013
Capitaine Jeremy Keith Alexander FOUNTAIN	CGAZ 30 avril 2011
Capitaine Jean-Marc FUGULIN	CGAZ 26 mars 2011
Capitaine Christopher HOGAN	CGAZ 28 décembre 2013
Capitaine Timothy Shanti HOLMES-MITRA	CGAZ 28 février 2015
Capitaine Jimmy LECLERC, CD.....	CGAZ 28 décembre 2013
Capitaine Alison LUCAS, CD.....	CGAZ 25 octobre 2014
Sergent Jonathan McCALLUM	CGAZ 29 août 2015
Major Bryan MIALKOWSKY, CD, MBE.....	CGAZ 25 juin 2011
Capitaine Graham Alexander MORGAN	CGAZ 25 juillet 2015
Major Steven William RIFF, CD.....	CGAZ 26 janvier 2008
Capitaine Marcel Jean-Paul ROCHAT, CD.....	CGAZ 26 mars 2011
Major Joseph Robert Ghislain SAUVÉ, CD	CGAZ 17 décembre 2005
Lieutenant-Colonel Shandor Taylor VIDA, CD (Retraité).....	CGAZ 23 juillet 2005
Major Andrew WEBB, CD.....	CGAZ 28 juin 2014



Le major Gautron reçoit sa Médaille de l'Irak des mains de Son Altesse Royale le prince de Galles, Clarence House, Londres, Royaume-Uni, 10 juillet 2007

Photo : British Crown Copyright/MOD



La Médaille de l'Irak

The Iraq Medal

Créée le 23 février 2004 par la reine Elizabeth II, la Médaille de l'Irak est une médaille de campagne décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont servi dans des opérations en Irak à partir du 20 janvier 2003. La qualification varie selon la zone de service, et le service rendu pendant la période précise d'opérations offensives est reconnu par l'ajout d'une agrafe.

La Médaille de l'Irak avec agrafe « 19 Mar to 28 Apr 2003 »

Capitaine Jean Pierre Yvon Stéphane BÉLANGER, CD..... CGAZ 30 juin 2007
 Lieutenant-Colonel Michael Wayne BULLOCK, CD CGAZ 30 juin 2007
 Capitaine Jean-Marc FUGULIN CGAZ 26 mars 2011
 Major Iain Stewart HUDDLESTON CGAZ 22 avril 2006
 Capitaine Angie Beth LITTLE CGAZ 30 juin 2007
 Major Jason Alexander MAJOR, CD..... CGAZ 22 avril 2006
 Major David William ROWE, CD (Retraité) CGAZ 30 juin 2007
 Major Joseph Robert Ghislain SAUVÉ, CD CGAZ 17 décembre 2005

La Médaille de l'Irak

Major John Joseph ALEXANDER, CD..... CGAZ 23 avril 2005
 Lieutenant-Colonel Joseph Léonce Charles
 BRANCHAUD, MSM, CD CGAZ 30 juin 2007
 Lieutenant-Colonel Malcolm David BRUCE, CD CGAZ 25 avril 2009
 Major Scott Douglas CAMPBELL, CD..... CGAZ 26 septembre 2009
 Major Stephen William CARIUS, CD..... CGAZ 29 janvier 2011



Le capitaine Fountain reçoit sa Médaille de l'Irak des mains de Son Altesse Royale le prince de Galles, Clarence House, Londres, Royaume-Uni, 27 janvier 2009

Photo : British Crown Copyright/MOD

Major Murray Alan CARLSON, CD	CGAZ 30 janvier 2010
Lieutenant-Colonel Kevin DALEY, CD.....	CGAZ 30 juin 2007
Major Daniel Jacques DANDURAND, CD.....	CGAZ 25 avril 2009
Lieutenant Daniel FONTAINE	CGAZ 25 novembre 2006
Capitaine Jeremy Keith Alexander FOUNTAIN	CGAZ 25 avril 2009
Major Paul GAUTRON	CGAZ 30 mai 2009
Capitaine Adam GORDON, CD	CGAZ 25 novembre 2006
Major Timothy Edward HALL, CD.....	CGAZ 26 septembre 2009
Major Bernard Charles HUDSON, CD	CGAZ 17 décembre 2005
Major Joseph Jean-Claude Patrice LEGAULT, CD	CGAZ 24 mars 2007
Major David LLOYD, CD.....	CGAZ 25 novembre 2006
Lieutenant-Colonel Robert Jeffrey MARTIN, CD	CGAZ 25 avril 2009
Lieutenant-Colonel James Martin McDONALD, CD	CGAZ 30 juin 2007
Capitaine Bryan MIALKOWSKY, CD	CGAZ 30 juin 2007
Lieutenant-Colonel John Blake NASH, CD	CGAZ 24 mars 2007
Major George Frederick PLUMTON, CD	CHAN 8 juillet 2013
Capitaine Phillip Alastair RENNISON, CD	CGAZ 29 janvier 2011
Major Eric THORSON, CD	CGAZ 25 avril 2009
Capitaine Mark Burton Earl TREVORS, CD	CGAZ 25 novembre 2006
Capitaine Whitney Graeme TYERMAN, CD.....	CGAZ 25 novembre 2006
Capitaine Jason Alexander VALLIS.....	CGAZ 25 octobre 2008
Lieutenant-Colonel Joseph André Richard VINCENT, CD.....	CGAZ 25 avril 2009
Capitaine E.F. WILLIAMS	CGAZ 25 novembre 2006



La Médaille de l'Ébola pour service en Afrique de l'Ouest

The Ebola Medal for Service in West Africa

Créé en juin 2015 par la reine Elizabeth II, la Médaille de l'Ébola pour service en Afrique de l'Ouest est décernée aux récipiendaires militaires et civils travaillant, soit pour le gouvernement de Sa Majesté, soit pour des organisations non gouvernementales à l'appui de la réponse du gouvernement britannique à la crise de l'Ébola qui a débuté en 2014.

Lieutenant de vaisseau Ashley Sarah ATKINS	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal David Mathew BALUN.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Michael Allen BARRETT	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Michael BEDARD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Sergent Ashley Laurel BLACK, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Nanette Jean BLACK.....	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Anne BOLDUC.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Angela BREMNER	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant Janice Madeline CAMPBELL.....	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant Olivia Ann CARBONNEAU.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Adrian Conway CARPENTER, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Guillaume CHARBONNEAU, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant-Colonel Paul Bryan CHARLEBOIS, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Sara CRABTREE, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Sergent James Edward CRAIG, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Amanda Marie CRAWFORD, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Jillian CROSS	CGAZ 30 janvier 2016
Sergent Kristopher Stephen DAUM, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe Nova DOWLING, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Samantha DREW	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Susanne ERICKSON	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine de corvette Melanie Renee ESPINA, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Adjudant-Maître Philip Michael FEWER, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant-Colonel Colleen Ann FORESTIER.....	CGAZ 30 janvier 2016
Adjudant-Maître John Darren GALLANT, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Amy GODWIN	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Kim Patricia GRIMARD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Donald William Mark HANDFORD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Jocelyn HANNA	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Ashley Rebekah Beatrice HARRISON	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Raymond Francis HARTERY, CD.....	CGAZ 26 septembre 2015
Caporal-Chef Vanessa JACOBS.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine de vaisseau Raymond Liang-chiyu KAO, OMM, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Ryan KRISTY	CGAZ 30 janvier 2016

Lieutenant Jessica KUIPERS	CGAZ 30 janvier 2016
Major Jennifer Rosa LAWTON, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Sergent Christina Lee Marie LITSCHER, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Jillian MacDONALD	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Carly MacKAY	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine de corvette Harold MacLEAN, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Major Trisha MacLEOD, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Jean-François MAHÉ, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Major Dennis Alain MARION, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Shelly MAINARD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Bradley McCALLUM, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef John McGINN	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Blair McINTYRE	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant Michelle MILLS.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Peter Alexander MILNE.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Michael MONARDO	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Carly Lynn MONTPELLIER	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant Tamara NEVILLS	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine de corvette Leigh NICKERSON, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant-Colonel Gary O'NEIL, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Janet Laura OSTERBECK	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Lisa OULLETTE.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Sébastien PELLAN	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Timothy PEPPIN	CGAZ 30 janvier 2016
Matelot de 1 ^{re} classe Allan Michael PHILPOTT.....	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Jeffery PRAUGHT, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Zundel Estodo QUINTIN	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Harold RIVERA	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Cindy ROCHETTE.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Charles Paul John Earle ROPER	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Jonathan SANTOS	CGAZ 30 janvier 2016
Major Ian Craig SCHOONBAERT, CD.....	CGAZ 31 octobre 2015
Sergent Jeffrey SCOTT, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Major Andrea SEABY, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal-Chef Aidan SHEA	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Jennifer SOUTHWELL.....	CGAZ 30 janvier 2016
Matelot-Chef Nicole SPIVEY, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal John TAIT.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Sigrid TREMBLAY.....	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Chad TURNBULL, CD.....	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Patrick VANNESTE	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant de vaisseau Jaime VICKERS	CGAZ 30 janvier 2016
Caporal Scot WALKER	CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant John Roy WOODWORTH, CD	CGAZ 30 janvier 2016
Capitaine Terry Andrew WYNN, CD	CGAZ 30 Janvier 2016



La Citation à l'ordre du jour

The Mention in Despatches

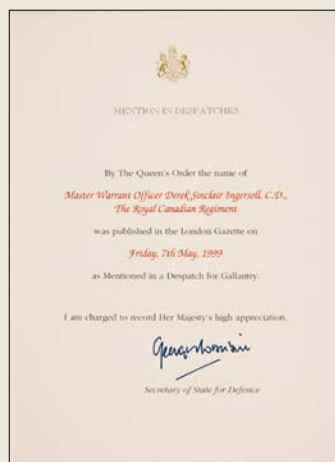
Avec une longue tradition et divers insignes utilisés au fil du temps, le premier étant autorisé par le roi George V en 1920, la version britannique actuelle de la Citation à l'ordre du jour a été modifiée le 3 septembre 1993 par la reine Elizabeth II. C'est maintenant une pure récompense pour acte de bravoure décerné à tous les grades pour un acte (ou des actes) lors des opérations actives. L'emblème original était une branche de feuilles de chêne pour les citations pendant la Grande Guerre, puis une seule feuille de chêne en bronze pour celles faites à partir de 1920 jusqu'à ce que l'insigne soit fait d'argent en 1993.

Capitaine Bryan BÉDARDCGAZ 30 octobre 1999
Adjudant-Maître Derek Sinclair INGERSOLL, CD.....CGAZ 30 octobre 1999



Certificat (à droite) et médailles de l'adjudant-maître Ingersoll qui incluent la Médaille de l'OTAN pour l'ex-Yougoslavie avec l'insigne de la Citation à l'ordre du jour en argent britannique d'après 1993

Photo : Ingersoll Family Collection





La Citation de la reine pour service méritoire dans les Forces aériennes

The Queen's Commendation for Valuable Service in the Air

Créée en 1942 par le roi George VI, la Citation du roi (maintenant de la reine) pour service méritoire dans les Forces aériennes reconnaît un acte de bravoure ou un service distingué lors d'opérations aériennes. L'insigne était le même que la Citation à l'ordre du jour pour le personnel militaire (une feuille de chêne en bronze) et un petit insigne en argent pour les civils. En 1994, cette Citation a été remplacée par la Citation de la reine pour bravoure dans les Forces aériennes (pour l'aspect de la bravoure) et par la Citation de la reine pour service méritoire (pour l'aspect du service distingué).

Major Robert Mcpherson AULD CGAZ 15 mars 1986
Capitaine Stephen Marshall ROBERTS, CD CGAZ 16 mars 1996
Capitaine G.S. WIEBE CHAN 21 avril 1989



La Citation de la reine pour bravoure dans les Forces aériennes

The Queen's Commendation for Bravery in the Air

Créée le 26 avril 1994 par la reine Elizabeth II, la Citation de la reine pour bravoure dans les Forces aériennes est décernée pour un acte (ou des actes) de bravoure pendant des opérations aériennes en présence de l'ennemi. Elle a remplacé l'aspect de bravoure de l'ancienne Citation de la reine pour service méritoire dans les Forces aériennes. L'emblème est un petit aigle argenté.

Capitaine Stephen Marshall ROBERTS CGAZ 16 mars 1996



La Citation de la reine pour service méritoire

The Queen's Commendation for Valuable Service

Créée le 3 septembre 1993 par la reine Elizabeth II, la Citation de la reine pour service méritoire est décernée pour un service méritoire dans un théâtre opérationnel. Elle a remplacé l'aspect de service distingué de l'ancienne Citation à l'ordre du jour et de la Citation de la reine pour service méritoire dans les Forces aériennes. L'emblème est une petite branche de feuilles de chêne en argent.

Major-Général Rickey John HILLIER, CMM, CD CGAZ 17 août 2002
Major Gregory Robert MacCALLUM, CD CGAZ 30 octobre 1999



Le Commonwealth d'Australie



L'Australie est un cousin proche du Commonwealth avec lequel le Canada a des liens solides, y compris des liens militaires. Les distinctions énumérées ici ont toutes été décernées aux officiers d'échange des FAC qui les ont méritées en servant avec les forces australiennes dans diverses missions et opérations.



La Médaille d'Australie pour service actif

The Australian Active Service Medal

Créée le 13 septembre 1988 par la reine Elizabeth II, la Médaille d'Australie pour service actif reconnaît le service de la Force de défense australienne et certaines autres personnes dans des opérations de guerre déterminées. Elle est accompagnée d'agrafes particulières pour indiquer le théâtre des opérations.

La Médaille d'Australie pour service actif avec agrafe « ICAT » pour la coalition international contre le terrorisme

Capitaine Carson CHOY, CD CGAZ 25 janvier 2014
Capitaine Bradley Douglas HARDIMAN, CD CGAZ 25 janvier 2014
Major Jason Christian KENNY, CD CGAZ 30 juillet 2011
Capitaine Douglas Bruce PUBLICOVER, CD CGAZ 30 juillet 2011

La Médaille de service de l'Australie avec agrafe « TIMOR-LESTE »

Adjudant Dominic Thomas CLARKE, CD CGAZ 12 mars 2011



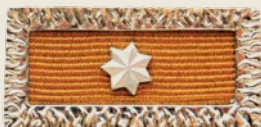
La Médaille du service opérationnel d'Australie

The Australian Operational Service Medal

Créée le 22 mai 2012 par la reine Elizabeth II, la Médaille du service opérationnel d'Australie reconnaît le service du personnel de la Force de défense australienne et de certaines autres personnes dans le cadre d'opérations dangereuses désignées. Elle remplace la Médaille d'Australie pour service actif et la Médaille du service australien pour les opérations futures. Elle est accompagnée d'un ruban particulier pour indiquer le théâtre des opérations.

La Médaille du service opérationnel de l'Australie avec ruban Opération dans le Grand Moyen-Orient

Adjudant Martin BUISSON, CD CGEN 3 mars 2016



L'Emblème de la citation au mérite de l'unité

The Meritorious Unit Citation

Créée le 15 janvier 1991 par la reine Elizabeth II, l'Emblème de la citation au mérite de l'unité est une reconnaissance collective pour les unités militaires australiennes qui reconnaît un service soutenu et exceptionnel dans les opérations de guerre. Les membres attachés à l'unité lorsque la citation est décernée portent cet emblème avec l'étoile de la Fédération, et continuent à les porter après avoir quitté l'unité. Les membres qui joignent l'unité ultérieurement utilisent l'emblème de la citation sans l'étoile de la Fédération, et cessent de le porter après avoir quitté l'unité. Ce récipiendaire des FAC était un officier d'échange qui servait avec une unité australienne dans une opération lorsqu'il a obtenu la citation.

Lieutenant de vaisseau Stephane Jean Pierre THIVIERGE CGAZ 26 mars 2005



La République du Cameroun



Ces quatre distinctions honorifiques du Cameroun reconnaissent la contribution des récipiendaires au succès de l'exercice AFRICA ENDEAVOUR 2012. Cet exercice parrainé par les Américains visait à renforcer les capacités des forces armées africaines en matière de communication, de commandement et de contrôle et à accroître l'interopérabilité. L'exercice regroupait 35 pays africains ainsi que trois membres de l'OTAN, incluant le Canada.



L'Ordre national du Mérite de la République du Cameroun

The National Order of Merit of the Republic of Cameroon

Établi le 30 novembre 1972 par le président Ahmadou Baptoua Ahidjo, l'Ordre national du Mérite est le deuxième plus grand honneur du pays et est décerné à des récipiendaires militaires et civils pour des services de haute qualité à l'État et cinq ans de résidence au Cameroun. L'Ordre comporte quatre grades : Grand Cordon, Commandeur, Officier et Chevalier.

Chevalier de l'Ordre national du Mérite de la République du Cameroun

Colonel Pierre LAMONTAGNE, CD CGEN 21 mai 2014
 Capitaine Cynthia LARUE..... CGEN 19 août 2013
 Major Frederick LAUZIER..... CGEN 21 mai 2014
 Capitaine Paul Andrew STEWART, CDCGEN 11 décembre 2014



La Jamaïque



Cette seule distinction de la Jamaïque reconnaît la contribution du récipiendaire à la diaspora jamaïcaine au Canada et son service communautaire.



Le Badge d'Honneur

The Badge of Honour

Promulgué le 18 juillet 1969 en vertu des dispositions du *National Honours and Awards Act* de la Jamaïque et établi par la reine Elizabeth II sous les auspices du gouverneur général de la Jamaïque, le Badge d'Honneur est décerné aux résidents civils de la Jamaïque et aux ressortissants étrangers employés dans le cadre de missions diplomatiques et consulaires de la Jamaïque à l'étranger. Il comporte trois catégories : Bravoure, Service méritoire, et Service fidèle et de longue durée. Ce badge est décerné à des personnes qui ont rendu un service fidèle et méritoire à la Jamaïque.

Badge d'Honneur pour Service méritoire

Capitaine Samuel Wenzel BILlich, CD CGEN 21 mai 2014



La Malaisie



Il n'y a qu'une seule distinction militaire de la Malaisie, décernée au brigadier-général Greenaway, en reconnaissance de son service au gouvernement malaisien en tant que conseiller aérien du chef de la Force aérienne de l'Aviation royale de la Malaisie, de 1967 à 1970.

L'Ordre très distingué du défenseur du Royaume

Darjah Yang Mulia Pangkuan Negara

Créé en août 1958 par le roi Abdu'l Rahman, l'Ordre très distingué du défenseur du Royaume est décerné aux récipiendaires civils et militaires pour un service méritoire à l'État. L'Ordre comporte cinq grades et une médaille (les initiales honorifiques sont inscrites entre parenthèses) : Chevalier Grand Commandeur (SMN), Chevalier Commandeur (PMN), Compagnon (JMN), Officier (KMN), Membre (AMN) et la Médaille (PPN).



Compagnon de l'Ordre très distingué du défenseur du Royaume

Brigadier-Général Keith Rogers

GREENAWAY, CDOSFC 11 décembre 1970



La République islamique du Pakistan



Cette distinction du Pakistan était liée à la participation du Canada à l'aide humanitaire suite au tremblement de terre de 2005. Le récipiendaire a dirigé l'équipe d'intervention en cas de catastrophe (EICC) et a été reconnu pour son service méritoire dans le cadre de l'opération de secours sismique à Azad Jammu, au Cachemire et dans la province étrangère du nord-ouest du Pakistan, en octobre 2005. Comme on l'a vu au chapitre 2, la récompense a été approuvée pour un « port restreint », parce que le récipiendaire avait déjà reçu la Croix de service méritoire pour la même mission.



L'Étoile du Sacrifice

Sitara-i-Eisaar

Créée en 2006 par le président Pervez Musharraf, l'Étoile du Sacrifice récompense le sacrifice et le service dédiés à l'humanité. Elle est réservée aux étrangers et est décernée à des récipiendaires militaires et civils en reconnaissance d'un service distingué au Pakistan.

Lieutenant-Colonel Michael Robert VOITH, CD..... CHAN 19 septembre 2006
(Permission de port restreint)

PUISSANCES ÉTRANGÈRES



La République islamique d'Afghanistan



Les distinctions honorifiques mentionnées ici ont toutes été décernées aux membres des FAC par le nouveau gouvernement afghan, lors de la mission canadienne de 13 ans dans ce pays. Près de 40 000 membres des FAC ont servi en Afghanistan pendant la campagne, en réponse aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Cette campagne

visait à anéantir le régime taliban qui abritait et soutenait des groupes terroristes comme Al-Qaïda. La campagne, qui a duré officiellement du 7 octobre 2001 au 12 mars 2014, était la plus importante à laquelle le Canada avait participé depuis celle de Corée, cinquante ans plus tôt. Cent cinquante-huit membres des FAC ont péri dans cette mission et des centaines d'autres ont été blessés physiquement ou psychologiquement. Le Canada a non seulement contribué à changer le régime dans le pays, mais la mission pangouvernementale a contribué à la reconstruction du pays, de ses forces de sécurité et des institutions gouvernementales. Ces distinctions expriment la gratitude de l'Afghanistan pour la contribution du récipiendaire à sa nouvelle vie nationale.



La Médaille Ghazi Mir Bachah Khan

Madal Dawalati Ghazi Mir Bacha Khan

Créée le 17 mai 1982 par le président Babrak Karmal, la Médaille *Ghazi Mir Bachah Khan* est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour reconnaître un service exceptionnel dans les sections défensives du pays, la consolidation de la paix et d'autres tâches civiles et militaires.

Major-Général Alan John HOWARD, MSM, CDCGEN 16 avril 2012
Major-Général David Gordon NEASMITH, OMM, CSM, CDCGEN 25 octobre 2012
Brigadier-Général Gary O'BRIEN, OMM, CSM, CDCHAN 10 février 2011



La Médaille Miraany (Bravoure)

Créée le 24 décembre 1980 par le président Babrak Karmal, la Médaille *Miraany* (Bravoure) est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour reconnaître un service remarquable dans les sections défensives du pays, des services militaires extraordinaires et l'amélioration de la formation et de l'éducation.

Brigadier-Général John Gerard MILNE, CDCHAN 4 février 2011

La Médaille Baryaal Darajaah

Créée au début des années 1980 par le président Babrak Karmal, la Médaille *Baryaal Darajaah* est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont amélioré les services militaires, la formation et l'éducation. Elle comporte deux grades : *Baryaal Darajaah Yak* (Médaille de réussite, 1^{er} niveau) et *Baryaal Darajaah Dow* (Médaille de réussite succès, 2^e niveau).



La Médaille Baryaal Darajaah Yak (Médaille de réussite, 1^{er} niveau)

Colonel John CELESTINO, CD
(Retraité) CGEN 20 décembre 2013
Major-Général Michael DAY, CMM, CDCGAZ 29 juin 2013
Colonel Charles Steven HAMEL, CD..... CGEN 25 octobre 2012
Colonel David Gerald HENLEY, OMM, CDCHAN 4 février 2011
Colonel Brock MILLMAN, CD CGEN 2 décembre 2015
Major-Général Dennis Charles
TABBERNOR, CMM, CDCHAN 13 mars 2009
Brigadier-Général Paul Francis
WYNNYK, OMM, CDCHAN 4 février 2011



La Médaille Baryaal Darajaah Dow (Médaille de réussite succès, 2^e niveau)

Brigadier-Général Gregory Achilles
YOUNG, OMM, CD CHAN 23 février 2009



La République fédérale d'Allemagne



Le Canada a maintenu des bases en Allemagne après la Deuxième Guerre mondiale et a bâti des relations solides avec les nouvelles forces armées allemandes, la *Bunderwehr*, qui persistent encore aujourd'hui. Bien que la plupart de ses bases aient été fermées au début des années 1990, le

Canada conserve une présence réduite en Allemagne, principalement pour appuyer ses opérations en Europe et dans la région périphérique. L'Allemagne a été un important allié dans la campagne qui s'est déroulée en Afghanistan et a aidé l'Armée canadienne à acquérir les chars Leopard 2 A6M pour la mission dans des délais très serrés.

L'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne

Verdienstorden der Bundesrepublik Deutschland

Créé le 7 septembre 1951 par le président Theodor Heuss, l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne est la plus haute distinction décernée dans ce pays et il est décerné à des récipiendaires militaires et civils pour des réalisations qui ont aidé à rebâtir le pays dans les domaines d'activité politique, socioéconomique et intellectuelle et vise à récompenser toutes les personnes dont le travail contribue à l'essor pacifique de la République fédérale d'Allemagne. L'Ordre comporte quatre groupes comportant sept grades réguliers et deux grades spéciaux : Grand Croix, Grand Croix du mérite, Ordre du mérite et Médaille du mérite.



Médaille du mérite de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne

Adjudant-Maître Gilles LARIVIÈRE, CDCGAZ 6 mars 1982



Le Major Lépine reçoit la Croix d'honneur des Forces armées de l'Allemagne – argent des mains du lieutenant-colonel Kay Kuhlen, attaché de Défense allemand, Kingston, Ontario, 13 mars 2011

Photo: OCdt Andrew Sheahan

La Croix d'honneur des Forces armées de l'Allemagne

Ehrenkreuz der Bundeswehr

Créée le 29 octobre 1980 par le président Karl Carstens, la Croix d'honneur des Forces armées de l'Allemagne est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour l'accomplissement de réalisations extraordinaires ou d'actes héroïques. Elle comporte sept grades : Croix d'honneur pour bravoure, Croix d'honneur niveau or pour actes exceptionnels, Croix d'honneur niveau or, Croix d'honneur niveau argent pour actes exceptionnels, Croix d'honneur niveau argent, Croix d'honneur niveau bronze et Médaille d'honneur.



La Croix d'honneur des Forces armées de l'Allemagne en argent

Lieutenant-Colonel Marc KOESTNER.....CHAN 27 février 2009

Major Joseph Pierre Fernand LÉPINE, CDCGAZ 30 avril 2011

Major Edmund Harvey John ROBERDS, CD CGAZ 31 mars 2012



Le Royaume d'Arabie saoudite



L'Arabie saoudite a été un autre acteur important dans la Guerre du Golfe en 1990 et 1991 et elle a accueilli les troupes des FAC sur son territoire. Cette distinction est liée au succès de l'opération DESERT STORM.



L'Ordre du roi Abdulaziz

Créé le 20 mars 1971 par le roi Faisal bin Abdulaziz Al Saud, l'Ordre du roi Abdulaziz est décerné à des citoyens d'Arabie saoudite et à des étrangers pour une contribution méritoire apportée au royaume. L'Ordre est parfois appelé Ordre du mérite du roi Abdulaziz, la Médaille d'excellence du roi Abdulaziz Al Saud et la Médaille du roi Abdulaziz. L'Ordre comporte six grades : Classe spéciale (comparable à Grand Cordon), Première classe distinguée (comparable à Grand Officier), Première classe (comparable à Commandeur 1^{re} classe), Deuxième classe (comparable à Commandeur), Troisième classe (comparable à Officier), et Quatrième classe (comparable à Chevalier).

L'Ordre du Roi Abdulaziz, troisième classe

Commodore Kenneth James SUMMERS, OMM, CSM, CD.....CGAZ 9 novembre 1991



La République d'Argentine



L'Ordre de mai

Orden de Mayo

Créé en 1946 par le président Juan Domingo Perón, l'Ordre du Mérite a été modifié et renommé l'Ordre de mai, le 17 décembre 1957, par le Président Pedro Engenio Aramburu. Il est divisé en divisions de mérite civil, militaire, naval et aéronautique et est décerné aux étrangers qui se distinguent par le service ou la réalisation personnelle, ou qui ont gagné la reconnaissance du pays. L'Ordre comporte six grades : Collier, Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Grand Croix de l'Ordre de mai pour mérite militaire

Général Joseph Maurice Gérard

BARIL, CMM, MSM, CDCHAN 11 mai 2000





La République d'Autriche



La Décoration d'honneur pour Services à la République d'Autriche

Ehrenzeichen für Verdienste um die Republik Österreich



Créé le 2 avril 1952 par le Conseil national d'Autriche, la Décoration d'honneur pour Services à la République d'Autriche est la plus haute distinction honorifique du pays et est décernée aux récipiendaires militaires et civils qui ont rendu des services méritoires à l'Autriche. Il comporte quinze grades : Grande étoile ou Classe spéciale; Grande décoration d'honneur en or avec une écharpe ou 1^{re} classe; Grande décoration d'honneur en argent avec une écharpe ou Grand Croix; Grande décoration d'honneur en or avec étoile; Grande décoration d'honneur en argent avec étoile; Grande décoration d'honneur en or; Grande décoration d'honneur en argent; Grande décoration d'honneur;

Décoration d'honneur en or; Décoration d'honneur en argent; Décoration du mérite en or; Décoration du mérite en argent; Médaille d'or; Médaille d'argent; et Médaille de bronze, qui n'est plus décernée.

La Décoration du Mérite en or

Lieutenant-Colonel Herbert Guenther HARZAN,

OMM, CD (Retraité) CGAZ 27 juin 1998



Le Royaume de Bahreïn



Le Bahreïn était un allié important pendant la Guerre du Golfe de 1990-1991 et ces distinctions couronnent le succès de l'opération DESERT STORM contre l'Irak



L'Ordre Khalifiyyeh de Bahreïn

Wisam al-Khalifiyyeh al Bahrein

Créé en 1971 par l'Émir Isa bin Salman al-Khalifa, l'Ordre Khalifiyyeh de Bahreïn est la plus haute distinction honorifique du pays décernée aux récipiendaires militaires et civils qui ont servi le Bahreïn ou défendu leurs idéaux. L'Ordre comporte cinq grades : Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième classe.



L'Ordre Khalifiyyeh du Bahrein, première classe

Contre-Amiral Kenneth James SUMMERS,
OMM, CSM, CD.....CGAZ 28 mai 1994



Le lieutenant-colonel Stuart rencontre le Sheikh Isa Bin Sulman Al Khalifa, Émir de Bahreïn, après une présentation de médailles

Photo: DND



L'Ordre Khalifiyyeh du Bahrein, deuxième classe

Capitaine de frégate David

BANKS, CDCGAZ 28 mai 1994

Colonel David Watson

BARTRAM, CDCGAZ 28 mai 1994

Lieutenant-Colonel James John

BENDER, CDCGAZ 28 mai 1994

Lieutenant-Colonel John Noel

STUART, OMM, CDCGAZ 28 mai 1994



Le Royaume de Belgique



La Belgique était un allié dans les deux guerres mondiales et en Corée, et est un partenaire de l'OTAN. Les deux distinctions honorifiques décernées aux membres des FAC récompensaient leur leadership stratégique. Celle du général Dextraze a été décernée à la fin de son mandat en tant que chef d'état-major de la Défense, mais était aussi associée à son service au sein de

l'opération des Nations Unies au Congo, une ancienne possession belge; tandis que celle du général Henault récompensait son leadership en tant que président du Comité militaire de l'OTAN. Il a été le deuxième Canadien à occuper ce poste prestigieux.

L'Ordre de la Couronne

Kroonorde; Kronenorden

Créé le 15 octobre 1897 par le roi Léopold II, l'Ordre de la Couronne est le deuxième ordre le plus élevé du pays et est décerné aux récipiendaires militaires et civils pour les services rendus à l'État belge, en particulier pour le service méritoire dans l'emploi public. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier en plus de deux palmes (Or et Argent) et trois médailles (Or, Argent et Bronze).



Grand Croix de l'Ordre de la Couronne

Général Raymond Roland Joseph

HENault, CMM, CDCGAZ 25 octobre 2008



Grand Officier de l'Ordre de la Couronne

Général Jacques Alfred DEXTRAZE,

CMM, CBE, DSO, CDCGAZ 25 juin 1977





La République fédérative du Brésil



Dans les années 2000, le gouvernement du Canada a lancé plusieurs initiatives pour créer et renforcer les relations et la coopération avec les pays des Amériques. Cela s’est traduit par une coopération militaire plus étroite avec plusieurs pays sud-américains et ces distinctions honorifiques du Brésil sont le résultat de cette nouvelle relation.



L’Ordre du mérite militaire

Ordem do Mérito Militar

Créé le 11 juin 1943 par le président Getúlio Vargas, l’Ordre du mérite militaire est la distinction militaire la plus élevée du pays, décerné aux membres de l’Armée brésilienne et aux armées de nations alliées pour un service distingué et des contributions exceptionnelles au Brésil. L’Ordre comporte cinq grades :

Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Grand Officier de l’Ordre du mérite militaire

Lieutenant-Général Peter John DEVLIN,

CMM, CSM, CDCGEN 25 octobre 2012

Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis

HAINSE, CMM, CSM, CD CGEN 2 décembre 2015



L’Ordre du mérite aéronautique

Ordem do Mérito Aeronáutico

Créé le 1^{er} novembre 1943 par le Président Getúlio Vargas, l’Ordre du mérite aéronautique est une distinction décernée pour un service distingué et des contributions exceptionnelles à la Force aérienne brésilienne. L’Ordre comporte cinq grades :

Grand Officier de l’Ordre du mérite aéronautique

Lieutenant-Général Michael John

HOOD, CMM, CDCGAZ 27 mai 2017





La République de Colombie



Tout comme le Brésil, les distinctions honorifiques énumérées ici sont le résultat direct des liens militaires plus étroits développés entre le Canada et la Colombie au cours de la période de 2005 à 2015.

L'Ordre du mérite militaire « José María Córdova »

Orden del Mérito Militar « Jose Maria Cordova »

Créé le 28 décembre 1950 par le président Laureano Eleuterio Gómez Castro, l'Ordre du mérite militaire « José María Córdova » est une distinction décernée aux membres de l'armée pour des actes distingués de courage, de discipline, de vertu militaire, de service exceptionnel et de camaraderie. L'Ordre comporte six grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier et Compagnon.



Grand-Croix de l'Ordre du mérite militaire « José María Córdova »

Lieutenant-Général Peter John

DEVLIN, CMM, CSM, CD..... CGEN 19 août 2013



La Croix de la Force aérienne au Mérite aéronautique

Cruz de la Fuerza Aérea al Mérito Aeronáutico

Créée le 20 mars 1948 par le Président Luis Mariano Ospina Pérez, la Croix de la Force aérienne pour Mérite aéronautique est décernée aux récipiendaires militaires et civils pour la valeur et la vertu militaire, ainsi qu'un service distingué et remarquable au sein de la Force aérienne colombienne. L'Ordre comporte six grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier et Compagnon.



Grand Croix de la Croix de la Force aérienne au Mérite aéronautique

Lieutenant-Général Joseph Aimé Jean Yvan BLONDIN,
CMM, CD..... CGEN 21 mai 2014



La médaille militaire de foi en la cause

Medalla Militar Fe en la Causa

Créée le 13 juin 2011 par le Président Rodrigo Rivera Salazar, la Médaille militaire de foi en la cause est décernée aux officiers d'état-major, aux officiers non commissionnés, aux soldats et aux civils qui excellent dans la restauration de la paix, de l'ordre et de la démocratie.

Capitaine Gary Bradley BIGGAR, MMM, CD CGEN 2 décembre 2015
Lieutenant-Général Peter John DEVLIN, CMM, CSM, CD CGEN 25 octobre 2012
Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis
HAINSE, CMM, CSM, CD CGEN 2 décembre 2015
Adjudant-Chef Joseph Jules MOREAU, MMM,
CSM, CD (Retraité) CGEN 3 mars 2016
Adjudant-Chef Joseph Roberto Giovanni MORETTI,
MMM, CSM, CD CGEN 4 décembre 2012
Lieutenant-Général Guy Robert THIBAUT, CMM, CSM, CD CGEN 23 août 2016



La République de Corée



Le Canada a été l'un des principaux participants à la Guerre de Corée (1950-1953) et depuis lors, il a été membre de la Commission d'armistice militaire du Commandement des Nations Unies et c'est en lien avec celle-ci que cette récompense a été octroyée.



La Médaille du service de Corée

Créée en août 1974, la Médaille du service de Corée est décernée pour reconnaître le service militaire rendu à la République de Corée.

Lieutenant-Colonel Martin Michael

KENNEALLY, CD..... CGAZ 23 avril 2005



L'Ordre national de la Côte d'Ivoire



Le récipiendaire de cette distinction honorifique fut l'attaché de défense du Canada accrédité dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest, de 2008 à 2011, et il a été particulièrement reconnu pour son dévouement au devoir et son service exceptionnel lors de la crise électorale qui a eu lieu en Côte d'Ivoire durant la dernière année de son mandat.



L'Ordre national de la Côte d'Ivoire

Créé le 10 décembre 1960 et modifié le 12 juin 1961 par le président Félix Houphouët-Boigny, l'Ordre national de la Côte d'Ivoire est la plus haute distinction de ce pays et elle est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour leur service professionnel et remarquable.

L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Officier de l'Ordre national de la Côte d'Ivoire

Lieutenant-Colonel Louis FORTIN, MSM, CD (Retraité) CGEN 25 octobre 2012



Le Royaume du Danemark



Le major Vintar a été reconnu pour le rôle qu'il a joué dans l'organisation de la participation de la Garde nationale danoise dans l'exercice GOLDEN COYOTTE de la Garde nationale des États-Unis en 2012. Cette première expérience a conduit à l'élaboration d'un protocole d'entente entre le Danemark et les États-Unis qui a défini le cadre pour les échanges

futurs. La récompense décernée au lieutenant-colonel Bangsboll a reconnu son engagement extraordinaire et son aide précieuse dans la création de l'élément de soutien national danois au Koweït, un important centre logistique opérationnel danois au Moyen-Orient.



La Médaille du service méritoire de la Garde nationale

Hjemmeværnets Fortjensttegn

Créée en 1959 par le roi Frederick IX, la Médaille du service méritoire de la Garde nationale est décernée à des personnes qui ont rendu un service particulièrement méritoire et désintéressé bénéficiant au service volontaire de la Garde nationale.

Major John Karl VINTAR, CD..... CGEN 21 mai 2014



La Médaille de la Défense pour service méritoire exemplaire

Forsvarets Medalje for Fortjenstfuld Indsats

Créée le 27 novembre 1991 par la Reine Margrethe II et modifiée en 2010, la Médaille de la Défense pour service méritoire exemplaire a été décernée au départ pour un déploiement méritoire à l'extérieur du Danemark. Depuis 2010, elle est décernée à des civils ou à des militaires qui ont effectué un service méritoire au bénéfice de la Défense danoise.

Lieutenant-Colonel Brook Garrett BANGSBOLL, CD.....CGAZ 4 février 2017



Le Royaume d'Espagne



L'Ordre du mérite militaire

Orden del Mérito Militar

Créé le 3 août 1864 par la reine Isabella III et révisé le 1^{er} août 2003, l'Ordre du mérite militaire est décerné à des récipiendaires militaires et civils pour des actes de bravoure, un service distingué ou une contribution méritoire à l'appui des forces armées. L'Ordre comporte deux grades (Grand Croix et Croix) comportant quatre catégories (Rouge pour le service de guerre, Bleu pour le maintien de la paix, Jaune pour les militaires blessés ou tués dans l'action et Blanc pour la contribution méritoire en temps de paix).



Croix – blanche de l'Ordre du Mérite militaire

Lieutenant-Colonel Henry

MORRIS, OMM, CD CGAZ 30 Octobre 1999



Les États-Unis d'Amérique



Les États-Unis ont été de loin le pays le plus généreux avec les Canadiens durant la période étudiée dans ce livre. Le système de récompenses américain est complexe et utilisé sur une grande échelle. Pendant la période qui nous concerne, les États-Unis ont également été l'allié et le partenaire le plus proche du Canada. Cette position avait été longtemps occupée par la Grande-Bretagne, mais elle a basculé au profit des États-Unis entre les deux guerres mondiales. Cela s'est confirmé dans les années qui ont immédiatement suivi la Deuxième Guerre mondiale, à l'issue de laquelle, les États-Unis sont devenus l'une des premières superpuissances mondiales. Les États-Unis sont le seul pays voisin du Canada et tous deux partagent la plus longue frontière non défendue du monde. La guerre froide a placé le Canada dans une position inconfortable entre les deux grands rivaux, soit les États-Unis et l'URSS, ce qui en a fait une zone tampon. Ce conflit a poussé les États-Unis et le Canada à créer la relation militaire la plus étroite possible avec la mission commune d'assurer la défense collective. La création du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) en 1958 est venue consolider ce partenariat. À ce jour, les forces armées des deux pays collaborent très étroitement en vertu d'ententes bilatérales. Le Canada participe fréquemment à des coalitions dirigées par les États-Unis et de nombreuses positions d'échange ont été établies des deux côtés. Tous ces facteurs produisent un terrain fertile permettant aux Canadiens de se distinguer avec leurs homologues américains et d'être reconnus par l'intermédiaire de récompenses décernées par les États-Unis.

Comme nous l'avons vu dans les chapitres 1 et 2, le Canada n'accepte que les récompenses étrangères qui ont été créées par un chef d'État et sont décernées en son nom. De nombreuses décorations américaines répondent à ces critères, ayant été créées par décret du président des États-Unis et décernées en son nom, comme le texte des certificats l'indique clairement. Toutefois, le système de récompenses américaines comprend également un certain nombre de distinctions spécifiques aux services qui ont été créées par le secrétaire à la défense des États-Unis ou le secrétaire de l'Armée, de la Marine ou de l'Armée de l'air de ce pays. Par conséquent, les décorations comme les médailles du mérite interarmes, de l'Armée, de la Marine



Le général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense, reçoit la Légion du mérite – Degré de Commandeur des États-Unis d'Amérique des mains du général Martin E. Dempsey, président de l'instance collégiale des chefs d'état-major des Forces armées américaines, lors d'une cérémonie à Washington, D.C., 16 février 2012

Photo : MDN

ou de l'Armée de l'air (*Joint Service, Army, Navy and Marine Corps et Air Force Commendation Medals*) de même que les médailles de réalisation interarmes, de l'Armée, de la Marine ou de l'Armée de l'air (*Joint Service, Army, Navy and Marine Corps et Air Force Achievement Medals*) des États-Unis ne peuvent être approuvées au Canada. Bien que les Canadiens puissent les recevoir, ils ne peuvent que les conserver comme souvenirs. Certaines de ces récompenses ministérielles ont été approuvées et publiées dans la *Gazette du Canada* par erreur. Par exemple, la remise d'une Médaille du mérite interarmes a été publiée le 28 janvier 1995 pour le capitaine J. J. L. Pelletier, CD, la remise d'une Médaille du mérite de l'Armée a été publiée le 13 mai 1995 pour le capitaine Franclyn W. Leary, (CD) et la remise d'une Médaille du mérite de la Marine a été publiée le 28 janvier 1995 pour le capitaine Robert Aubin, CSM, CD. Elles ont été annulées en 1996 et bien que les récipiendaires aient été informés en conséquence, la décision n'a pas été publiée dans la *Gazette du Canada*. Une Médaille du mérite de la Marine a également été approuvée pour le capitaine S. D. Byrne et il en a été informé par lettre le 2 octobre 1995, mais la récompense n'a jamais été publiée dans la *Gazette du Canada*; l'erreur a été découverte et la récompense annulée comme les autres. Ayant été annulées, ces récompenses ne peuvent pas être portées et sont donc omises ci-après.

La Légion du mérite

The Legion of Merit

Établie le 29 octobre 1942 par une loi du Congrès et approuvée par le président Franklin Delano Roosevelt, la Légion du mérite est décernée à tout membre des forces armées des États-Unis ou de tout pays étranger ami qui s'est distingué par une conduite méritoire exceptionnelle dans l'accomplissement de services et d'actions extraordinaires au bénéfice des États-Unis. Cette décoration comporte quatre grades lorsqu'elle est décernée aux étrangers : Commandeur Chef, Commandeur, Officier et

Légionnaire. Il est possible qu'un récipiendaire étranger reçoive la même distinction une deuxième fois ou plus, et dans ce cas, seul un insigne est porté sans autre article supplémentaire; ou le récipiendaire peut être promu à un grade supérieur, et dans ce cas, seul l'insigne associé au grade supérieur est porté.



Commandeur de la Légion du mérite

Lieutenant-Général Lloyd Clark

CAMPBELL, CMM, CD CGAZ 20 décembre 2003

General Alfred John Gardyne Drummond de

CHASTELAIN, CMM, OC, CD ...CHAN 11 décembre 1995

Lieutenant-Général Allan Marvin DEQUETTEVILLE,

CMM, CD (Retraité).....CGAZ 19 décembre 1998

Lieutenant-Général Joseph Robert Nelson

FISCHER, CMM, CD (Retraité)CGAZ 9 août 1997

Lieutenant-Général James Cyrille

GERVAIS, CMM, CD (Retraité).....CGAZ 19 juin 1993

Général Raymond Roland Joseph HENault, CMM, CD..... CGAZ 23 juillet 2005

Lieutenant-Général David Nevill KINSMAN, CMM, CD..... CGAZ 24 février 2001

Général Thomas James LAWSON, CMM, CD..... CGAZ 31 octobre 2015

Lieutenant-Général William Charles LEACH, CMM, CD..... CGAZ 30 septembre 2000

Lieutenant-Général Andrew Brooke

LESLIE, CMM, CSM, MSM, CD CGAZ 29 septembre 2007

Vice-Amiral Paul Andrew MADDISON, CMM, MSM, CD... CGAZ 28 septembre 2013

Général Paul David MANSON, CMM, CD CGAZ 11 novembre 1989

Général Walter John NATYNCZYK, CMM, CSM, CD CGAZ 29 septembre 2012

Vice-Amiral Mark Arnold Gordon NORMAN, CMM, CD.... CGAZ 26 septembre 2015

Lieutenant-Général Gordon Michael REAY, CMM, CD, MBE.....CGAZ 28 mai 1994

Vice-Amiral Drew ROBERTSON, CMM, MSM, CD.....CGAZ 31 janvier 2009



Troisième octroi à titre d'Officier de la Légion du mérite

Lieutenant-Général Joseph Jacques Charles

BOUCHARD, OC, CMM, CSM, CD.....CGAZ 28 avril 2012



Le brigadier-général Macaulay reçoit la Légion du mérite (Officier) des mains de Son Excellence Bruce Heyman, ambassadeur des États-Unis au Canada, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 8 novembre 2016

Photo: Roy L. Fuller

Deuxième octroi à titre d'Officier de la Légion du mérite

Lieutenant-Général Joseph Jacques Charles BOUCHARD,

- CMM, CSM, CD CGAZ 30 juin 2012
- Brigadier-Général Nicolas Erik MATERN, CDCGAZ 30 juillet 2011
- Major-Général Dean James MILNER, CMM, CSM, CDCGAZ 27 février 2016
- Contre-Amiral William TRUELOVE, OMM, CDCGAZ 27 décembre 2014

Première octroi à titre d'Officier de la Légion du mérite

Brigadier-Général David James ANDERSON, OMM, MSM, CD..... CGAZ 27 Mai 2017
 Brigadier-Général J.B.F. ARCHAMBAULT,

- CD [À titre posthume] OSFC 22 avril 1977
- Lieutenant-Général Jan ARP, CMM, CD CGAZ 29 janvier 2011
- Brigadier-Général Peter John ATKINSON, CD CGAZ 25 février 2012
- Colonel Todd Nelson BALFE, CD CGAZ 30 juin 2012
- Major-Général David Watson BARTRAM, CD (Retraité).. CGAZ 28 septembre 2002
- Lieutenant-Général Stuart BEARE, CMM, MSM, CD CGAZ 30 juin 2012
- Capitaine de vaisseau Joseph John Robert Richard BERGERON,
 OMM, CD (Retraité) CGAZ 28 septembre 2013
- Capitaine de vaisseau Serge Claude BERTRAND, CD.....CGAZ 28 octobre 2006
- Colonel Alain Jean-Yves BELZILE, CD CGAZ 27 mai 2017
- Major-Général Joseph Jacques Charles BOUCHARD,
 CMM, CD CGAZ 28 janvier 2006
- Capitaine de vaisseau Richard William
 BOWERS, CD (Retraité) CGAZ 1 juillet 2000
- Colonel Joseph Douglas BRISCOE, OMM, CD..... CGAZ 1 juillet 2000
- Major-Général Brett Douglas CAIRNS, CD (Retraité)CGAZ 28 juin 2014
- Brigadier-Général Robert John CHEKAN, CD..... CGAZ 5 janvier 2013
- Major-Général Christopher John COATES, OMM, MSM, CD.....CGAZ 26 juillet 2014

Brigadier-Général Jean-Michel COMTOIS, OMM, CD CGAZ 14 août 1999

Brigadier-Général Gordon David CORBOULD, MSM, CD CGAZ 28 juin 2014

Contre-Amiral Joseph Pierre Gilles COUTURIER, OMM, CD CGAZ 28 février 2015

Major-Général Romualous Antonius Johannes
Loudovicus DALLAIRE, OMM, CSM, CD CGAZ 20 avril 1996

Colonel Donald Douglas DALZIEL, CD CGAZ 28 janvier 1995

Lieutenant-Général John Kane DANGERFIELD, CMM, CD CGAZ 1 jin 1996

Major-Général Michael DAY, OMM, CD CGAZ 5 janvier 2013

Lieutenant-Général Peter John DEVLIN, CMM, CSM, CD CGAZ 4 décembre 2010

Brigadier-Général Ian Coutts DOUGLAS, CSM, CD (Retraité) CGAZ 11 mars 1995

Brigadier-Général Christian DROUIN, OMM, CSM, CD CGAZ 27 mai 2017

Colonel Paul DROVER, CD CGAZ 25 août 2007

Colonel Michel DUHAMEL, CD (Retraité) CGAZ 25 mai 2013

Brigadier-Général Wayne Donald EYRE, CSM, CD CGAZ 4 avril 2015

Major-Général James Robert FERRON, OMM, CD CGAZ 28 avril 2012

Major-Général Pierre Joseph Oscar FORGUES, OMM, CD CGAZ 28 avril 2012

Major-Général Kent Richard FOSTER, OMM, CD CGAZ 11 juin 1988

Capitaine de vaisseau Joseph Lorenzo Alain GARCEAU, CD CGAZ 30 Juillet 2011

Contre-Amiral Franklin GIBSON, OMM, CD CGAZ 26 octobre 2002

Brigadier-Général Joseph Camil Marcel GIGUÈRE, CD CGAZ 29 janvier 2011

Colonel Joseph Richard GIGUÈRE, CD CGAZ 31 mai 2008

Capitaine Anthony GOODE CGAZ 5 juillet 1997

Capitaine de vaisseau Richard GRAVEL, CD (Retraité) CGAZ 27 février 2016

Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis
HAINSE, CMM, CSM, CD CGAZ 24 septembre 2016

Brigadier-Général Joseph Jean René Guy
HAMEL, MSM, CD (Retraité) CGAZ 30 janvier 2016

Major-Général Rickey John HILLIER, CMM, CD CGAZ 24 février 2001

Brigadier-Général Craig HILTON, OMM, CD CGAZ 27 août 2011

Capitaine de vaisseau Peter HOES, CD CGAZ 20 septembre 2003

Major-Général Fraser HOLMAN, CD CGAZ 1 mars 1997

Colonel Walter Matheson HOLMES, CD, MBE CGAZ 28 septembre 1996

Colonel James Ian HOLSWORTH, CD (Retraité) CGAZ 17 décembre 2005

Major-Général Alan John HOWARD, MSM, CD CGAZ 26 mars 2011

Colonel Scott Anthony HOWDEN, CD CGAZ 27 décembre 2014

Brigadier-Général James HUNTER, CD CGAZ 5 avril 2003

Brigadier-Général Steven Mcleod IRWIN, CD CGAZ 29 novembre 2003

Colonel Christian JUINAU, CD CGAZ 25 mai 2013

Colonel Joseph Serge LABBÉ, CD CGAZ 2 avril 1994

Lieutenant-Général Reginald John LANE, DSO, DFC, CD CGAZ 8 mars 1975

Général Thomas James LAWSON, CMM, CD CGAZ 27 avril 2013

Lieutenant-Général Kenneth Edward LEWIS, CMM, CD CGAZ 4 octobre 1980

Brigadier-Général Derek Alan MACAULAY, OMM, CD CGAZ 31 décembre 2016



Le brigadier-général Rutherford reçoit la Légion du mérite (Officier) des mains de Son Excellence Bruce Heyman, ambassadeur des États-Unis au Canada, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 8 novembre 2016

Photo: Roy L. Fuller

Lieutenant-Général George Ethelbert Cornell

MacDONALD, CMM, MVO, CD CGAZ 28 septembre 2002

Contre-Amiral Ian David MACK, CMM, CD CGAZ 25 mars 2006

Lieutenant-Général Donald Colin MacKENZIE, CMM, CD CGAZ 11 juin 1988

Lieutenant-Général Joseph Omer Michel

MAISONNEUVE, CMM, CSM, CD (Retraité) CGAZ 4 décembre 2010

Brigadier-Général Nicolas Erik MATERN, CD CGAZ 29 janvier 2011

Major-Général Gerald Keith McDONALD, CD (Retraité) CGAZ 29 mai 1999

Lieutenant-Général Donald Malcom

McNAUGHTON, CMM, CD CGAZ 9 septembre 1989

Brigadier-Général Alexander Donald

MEINZINGER, OMM, MSM, CD CGAZ 22 février 2014

Vice-Amiral Duncan Edward

MILLER, CMM, CSM, CD (Retraité) CGAZ 20 décembre 2003

Brigadier-Général Dean James MILNER, OMM, CD CGAZ 30 juin 2012

Major-Général Walter John NATYNCZYK, OMM, CD CGAZ 12 novembre 2005

Major-Général David Gordon NEASMITH, OMM, CSM, CD CGAZ 28 avril 2012

Brigadier-Général Gary O'BRIEN, OMM, CSM, CD CGAZ 25 juin 2011

Lieutenant-Général Alain PARENT, CMM, CD CGAZ 26 décembre 2015

Colonel Michael John PEARSON, OMM, CSM, CD CGAZ 29 octobre 2011

Lieutenant-Général Kenneth Randall PENNIE, CMM, CD ... CGAZ 24 janvier 2004

Brigadier-Général Daniel PEPIN, OMM, CD CGAZ 31 mai 2008

Brigadier-Général T.K. QUINN, CD CGAZ 21 octobre 2000

Colonel David Alan RUNDLE, OMM, MSM, CD (Retraité) CGAZ 27 février 2016

Brigadier-Général Paul RUTHERFORD, CD CGAZ 30 janvier 2016

Lieutenant-Général Brian Lochlan SMITH, CMM, CD CGAZ 28 janvier 1995

Contre-Amiral Kenneth James SUMMERS, OMM, CSM, CD CGAZ 16 mars 1996

Major-Général Dennis Charles TABBERNOR, CMM, CSM, CDCGAZ 28 juillet 2012
 Lieutenant-Colonel Raymond James TAYLOR, CD CGAZ 8 janvier 2000
 Lieutenant-Général Kenneth John
 THORNEYCROFT, CMM, CD CGAZ 5 novembre 1983
 Brigadier-Général Joseph Gerard Eric TREMBLAY, CDCGAZ 28 avril 2012
 Capitaine de vaisseau William TRUELOVE, CD CGAZ 29 septembre 2007
 Brigadier-Général Carl Jean TURENNE, OMM, CSM, CDCGAZ 27 février 2016
 Brigadier-Général Joseph Yvan Roméo André VIENS, CD CGAZ 26 octobre 2013
 Major-Général Michael James WARD, CD (Retraité) CGAZ 26 novembre 2011
 Major-Général William Angus WATT, OMM, CD CGAZ 17 juin 2006
 Colonel Steven Joseph Russell WHELAN, CD CGAZ 9 juin 2012
 Brigadier-Général Paul Francis WYNNYK, OMM, CD CGAZ 28 mai 2011
 Brigadier-Général Gregory Achilles
 YOUNG, OMM, CD (Retraité)CGAZ 31 janvier 2009



Légionnaire de la Légion du mérite

Capitaine de vaisseau Robert George
 ALLEN, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Adjudant-Chef Mark Leslie
 BAISLEY, CSM, CD CGAZ 28 décembre 2013
 Lieutenant-Colonel Norman CONNOLLY CGAZ 30 octobre 1993
 Capitaine de frégate Bruce CORMACK, CD CGAZ 8 mars 1975
 Lieutenant-Colonel James CRAIGCGAZ 2 avril 1994
 Major-Général Peter John
 DEVLIN, OMM, CSM, CDCGAZ 31 janvier 2009
 Capitaine de vaisseau Haydn Clyde EDMUNDSON, CD CGAZ 25 janvier 2014
 Capitaine de vaisseau Leslie James FALLOON, CD (Retraité)CGAZ 1 août 2009
 Brigadier-Général David FRASER, OMM, CSM, MSM, CDCGAZ 24 mars 2007
 Capitaine de vaisseau Richard Philip HARRISON, OMM, CDCGAZ 28 octobre 2006
 Capitaine de vaisseau James Thomas HEATH, CDCGAZ 28 octobre 2006
 Capitaine de vaisseau Michael JELLINEK, MSM, CD CGAZ 24 janvier 2004
 Capitaine de vaisseau David John Sonet KYLE, CDCGAZ 29 novembre 2003
 Brigadier-Général Joseph Guy Marc LESSARD, CDCGAZ 28 février 2004
 Lieutenant-Colonel Donald MacINNIS, CD CGAZ 13 mai 1995
 Lieutenant-Colonel Alan McMULLANCGAZ 2 avril 1994
 Colonel Mark MISENER, MSM, CDCGAZ 30 janvier 2016
 Capitaine de vaisseau Gary Alfred PAULSON CGAZ 28 juillet 2001
 Lieutenant-Colonel Richard THRALE, CD CGAZ 11 mars 1995
 Commodore Arthur Lloyd VEY, CD (Retraité) CGAZ 13 octobre 2001



La Médaille du Soldat

The Soldier's Medal

Établie par une loi du Congrès le 2 juillet 1926, la Médaille du Soldat est la plus haute distinction qu'un soldat peut recevoir pour un acte de bravoure dans une situation hors combat. Elle est décernée aux membres des forces armées des États-Unis ou d'un pays étranger ami qui, ayant servi à n'importe quel titre dans l'armée américaine, se sont distingués par leur héroïsme sans la présence d'un conflit réel avec un ennemi.

Adjudant-Chef Joseph VIENNEAU, CD CGAZ 29 avril 2000



La Médaille de l'Étoile de bronze

The Bronze Star Medal

Créée le 4 février 1944 par le président Franklin Delano Roosevelt et modifiée le 28 février 2003 par le président George W. Bush, la Médaille de l'Étoile de bronze est décernée à toute personne qui, lors de son service dans ou avec les forces armées des États-Unis après le 6 décembre 1941, s'est distinguée par une réalisation ou un service héroïque ou méritoire, hors des opérations aériennes, en lien avec des opérations militaires contre un ennemi armé; ou pendant qu'elle était engagée dans des opérations militaires lors d'un conflit avec une force armée adverse dans lequel les États-Unis n'étaient pas une partie belligérante. Les octrois supplémentaires sont indiqués par des insignes de feuilles de chêne bronze dans l'Armée et l'Armée de l'air, et par des étoiles or dans la Marine.



La Médaille de l'Étoile de bronze avec premier insigne de feuilles de chêne

Lieutenant-Colonel Darryl Albert MILLS, CD CGAZ 30 mai 2009

La Médaille de l'Étoile de bronze

Capitaine de frégate John Jeffrey Charles AGNEW, CDCGAZ 25 août 2007

Lieutenant-Colonel Joseph Claude Martin ARCAND, CD.....CGAZ 25 avril 2015

Colonel David Edward BARR, CD CGAZ 26 mars 2011

Major Kevin BILLINGHURST, CD CGAZ 26 mars 2011

Major Michael Owen BLACKBURN, CDCGAZ 8 novembre 2003

Major Colin Joseph BLAIR, CD.....CGAZ 8 novembre 2003

Major Stephen Edward Keith BORLAND, CD CGAZ 6 décembre 2003

Colonel Louis Hector Pierre Stéphane BOUCHER, CDCGAZ 27 septembre 2014

Colonel Stephen Joseph BOWES, CSM, MSM, CD CGEN 4 décembre 2012
Major Thomas BRADLEY, CD CGAZ 8 novembre 2003
Colonel Randall Cleave Daniel BROOKS, CD CGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Colonel Kevin Francis BRYSKI, CD CGAZ 26 mars 2011
Adjudant-Chef Joseph John Raymond
 BUTLER, MMM, MSM, CD CGAZ 30 mai 2015
Adjudant-Maître James BUTTERS, CD CGAZ 8 novembre 2003
Major Mark Douglas CAMPBELL, CD CGAZ 8 novembre 2003
Major Stanley CARR, CD CGAZ 22 juillet 2006
Capitaine James Arthur Higham CHORLEY, CD CGAZ 25 avril 2009
Major William Michael CHURCH, CD CGAZ 26 octobre 2013
Major Charles Douglas CLAGGETT, CD CGAZ 27 mars 2004
Major Douglas CLARK, CD CGAZ 28 septembre 2013
Adjudant-Chef Joseph Alain COMEAU, CSM, CD CGAZ 8 novembre 2003
Colonel Kenneth André CORBOULD, CD CGAZ 25 août 2007
Colonel Kevin Robert COTTON, OMM, CD CGAZ 12 mars 2011
Colonel Michael Raymond DABROS, CD CGAZ 12 mars 2011
Lieutenant-Colonel Timothy Mark
 DATCHKO, CD (Retraité) CGAZ 29 septembre 2012
Major Peter Samson DAWE, CD CGAZ 8 novembre 2003
Major Annette DOMBROWSKI, CD CGAZ 29 septembre 2012
Caporal Ainsworth DYER [À titre posthume] CGAZ 24 mai 2003
Caporal Dennis Edmund EASON CGAZ 8 novembre 2003
Capitaine de corvette David Patrick FAHEY, CD CGAZ 30 juin 2012
Lieutenant-Colonel Peter Stephen FEDAK, CD CGAZ 28 janvier 2012
Major-Général James Robert
 FERRON, OMM, CSM, CD (Retraité) CGAZ 25 juillet 2015
Major Ronald James FITZGERALD, CD CGAZ 25 août 2007
Major Robert FORD, CD CGAZ 8 novembre 2003
Major-Général David FRASER, CMM, CSM, MSM, CD CGAZ 28 mai 2011
Caporal Robert FURLONG CGAZ 8 novembre 2003
Colonel Bryan Henry GAGNE, CD CGAZ 6 décembre 2014
Colonel Joseph Marc GAGNÉ, CD CGAZ 28 mai 2011
Lieutenant-Colonel William GRAYDON, CD CGAZ 29 septembre 2012
Soldat Richard Anthony GREEN [À titre posthume] CGAZ 24 mai 2003
Major Sean Anthony HACKETT, CD CGAZ 8 novembre 2003
Major Stephen Gregory HALE, CD CGAZ 29 septembre 2012
Colonel Charles Steven HAMEL, CD CGAZ 25 août 2007
Colonel David Gerald HENLEY, OMM, CD CGAZ 28 mai 2011
Major Ralph Josef HENNIG, CD (Retraité) CGAZ 30 juin 2012
Major Philip HERNEN, CD CGAZ 26 mars 2011
Adjudant-Maître Kenneth Gordon HODGE, CD CGAZ 8 novembre 2003
Capitaine de corvette Joseph Arthur Stephane JULIEN, CD CGAZ 30 juin 2012

Major Rodney Ference KELLER, CDCGAZ 8 novembre 2003
Colonel Acton Leigh KILBY, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
Major Stephen Joseph KUERVERS, CD CGAZ 28 février 2015
Lieutenant-Colonel Craig Steven LANDRY, CD CGAZ 29 septembre 2012
Adjudant-Maître David Allen LEE, CDCGAZ 8 novembre 2003
Sergent Marc Daniel LEGER [À titre posthume]CGAZ 24 mai 2003
Lieutenant-Colonel Terence John LEIGH, CD CGAZ 30 juin 2012
Colonel Ian LIGHTBODY, CD CGAZ 30 août 2014
Lieutenant-Colonel Scott Gerard LONG, CD.....CGAZ 30 juillet 2011
Major Jay Adam MacKEEN.....CGAZ 1 août 2009
Lieutenant-Colonel John MacNEIL, CDCGAZ 13 juillet 1991
Major John Joseph MALEVICH, CD.....CGAZ 25 août 2007
Major Eghtedar MANOUCHEHRI, CD..... CGAZ 25 mai 2013
Sergent Timothy James McMEEKIN, CDCGAZ 8 novembre 2003
Brigadier-Général Karl Desmond McQUILLAN, CD CGAZ 25 mai 2013
Colonel Ivars Arnis MIEZITIS, CD..... CGAZ 30 août 2014
Lieutenant-Colonel Darryl Albert MILLS, CD CGAZ 30 mai 2009
Colonel Mark MISENER, MSM, CDCGAZ 30 juillet 2016
Major Kevin Anthony MOHER, CDCGAZ 29 octobre 1994
Adjudant-Chef Daniel Thomas MOYER, MMM, CD CGAZ 29 septembre 2012
Colonel Steven Patrick NOONAN, CSM, CD CGAZ 29 septembre 2007
Colonel David Anthony PATTERSON, MSM, CD CGAZ 29 septembre 2012
Adjudant-Maître Jocelyn Elaine PEMBERTON, CDCGAZ 8 novembre 2003
Caporal-Chef Arron Carlos PERRY, CDCGAZ 8 novembre 2003
Adjudant-Maître Timothy Patrick POWER, CD.....CGAZ 8 novembre 2003
Adjudant-Chef David Wayne PREEPER, MMM, CD..... CGAZ 25 avril 2009
Lieutenant-Colonel Ronald Anthony PUDDISTER, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
Caporal-Chef Graham RAGSDALECGAZ 8 novembre 2003
Adjudant-Maître Rocky Dwayne ROR, CD (Retraité)CGAZ 8 novembre 2003
Colonel Clyde Thomas RUSSELL, CD..... CGEN 4 décembre 2012
Capitaine Robert Patrick RYAN, CDCGAZ 28 juin 2014
Major Marcella Marie RYAN-ROBERTS, CDCGAZ 4 décembre 2010
Adjudant-Maître Jerome Leslie SCHEIDL, CDCGAZ 8 novembre 2003
Major Shane Bruce SCHREIBER, CDCGAZ 8 novembre 2003
Lieutenant-Colonel Peter SCOTT, CD.....CGAZ 27 septembre 2014
Adjudant-Maître Joseph Philemon
Jean-Claude SÉNÉCAL, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
Lieutenant-Colonel Robert Andrew SHAW, CD CGAZ 28 juin 2008
Capitaine Travis Granville SHERRIFF, CDCGAZ 28 janvier 2012
Major Daniel Alexander SMITH, CDCGAZ 25 mars 2006
Soldat Nathan SMITH [À titre posthume]CGAZ 24 mai 2003
Brigadier-Général Gary STAFFORD, CD.....CGAZ 31 janvier 2009

Lieutenant-Colonel Mason James STALKER, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
 Major David Lachlan STINSON, CD.....CGAZ 2 avril 1994
 Lieutenant-Colonel Joseph Henri Michel
 Pierre ST-LAURENT, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Lieutenant-Colonel Pierre Camille
 ST-LAURENT, MMM, CD CGAZ 6 décembre 2014
 Lieutenant-Colonel Patrick Benton STOGRAN, CSM, CD....CGAZ 8 novembre 2003
 Commodore Kenneth James SUMMERS, OMM, CD..... CGAZ 24 août 1991
 Major Brian Wallace TRAVIS, MVO, CDCGAZ 9 mai 1992
 Lieutenant-Colonel Kevin Michael TYLER, CD..... CGAZ 12 mars 2011
 Lieutenant-Colonel John Michael Christian
 VALTONEN, CDCGAZ 6 décembre 2014
 Colonel Joseph Paul François VERTEFEUILLE, CDCGAZ 25 août 2007
 Lieutenant-Colonel Michael Robert VOITH, CSM, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Adjudant-Maître Allan James WHITEHALL, CD.....CGAZ 8 novembre 2003
 Capitaine Jeffrey WILSONCGAZ 26 mars 2005
 Major Udo Joseph Frederick WOLANSKI, CD.....CGAZ 8 novembre 2003
 Major Sean WYATT, MSM, CD (Retraité)CGAZ 30 juillet 2011



La Médaille du service méritoire de la Défense

The Defense Meritorious Service Medal

Créée le 3 novembre 1977 par le président Jimmy Carter et modifiée le 18 avril 2014 par le président Barack Obama pour la mettre à la disposition de récipiendaires étrangers, la Médaille du service méritoire de la Défense est décernée à des membres des forces armées des États-Unis et à tout membre des forces armées d'un pays étranger ami, pour un accomplissement hors combat extraordinaire ou un service méritoire. Les octrois supplémentaires sont indiqués par des insignes de feuilles de chêne bronze.

Major Kelly CHOW, CD CGAZ 26 mars 2016
 Major Joseph Jean Luc Charles COTE, OMM, CD..... CGAZ 28 novembre 2015
 Major Jacqueline Maureen COWLEY, CD.....CGAZ 30 janvier 2016
 Lieutenant-Colonel Craig Martin FLOOD, CD.....CGAZ 30 janvier 2016
 Lieutenant-Colonel James Patrick FOLLWELL, CD..... CGAZ 30 mai 2015
 Major Ian Theodore GRANT, CD CGAZ 27 mai 2017
 Major Kendra Ann HARTERY, CD.....CGAZ 31 décembre 2016
 Major Anthony Christopher JOHNSON, CD CGAZ 27 mai 2017
 Capitaine de frégate Edward Charles KING, CD CGAZ 27 mai 2017
 Lieutenant-Colonel Douglas Martin KROMREY, CD CGAZ 31 décembre 2016
 Major Joseph Leandre Guy LANGEVIN, CD.....CGAZ 6 décembre 2014



Le major Hartery reçoit la Médaille du service méritoire de la Défense des mains de Son Excellence Bruce Heyman, ambassadeur des États-Unis au Canada, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 8 novembre 2016

Photo: Roy L. Fuller

- Lieutenant-Colonel David Elmer MacGILLIVARY, CD CGAZ 28 mai 2016
- Lieutenant-Colonel Bruce Roderick MacLEAN, CD CGAZ 27 mai 2017
- Major Sherry MacLEOD, CD CGAZ 30 avril 2016
- Capitaine de frégate Brian David MURRAY, CD CGAZ 30 avril 2016
- Maître de 1^{re} classe Scott Orville PEDDLE, CD CGAZ 30 janvier 2016
- Colonel Louis-Henri RÉMILLARD, OMM, CD..... CGAZ 27 mai 2017
- Major Darren Edward TURNER, MMM, CD CGAZ 30 juillet 2016
- Lieutenant-Colonel Paul Gregory YOUNG, CD CGAZ 26 septembre 2015



La Médaille du service méritoire

The Meritorious Service Medal

Créée en 1969 par le président Lyndon B. Johnson et modifiée le 28 mars 2003 par le président George W. Bush, la Médaille du service méritoire est décernée à tout membre des forces armées des États-Unis ou à tout membre des forces armées d'un pays étranger ami qui s'est distingué par un accomplissement ou un service méritoire extraordinaire. Les octrois supplémentaires sont indiqués par des insignes de feuilles de chêne bronze dans l'Armée et l'Armée de l'air, et par des étoiles or dans la Marine.



La Médaille du service méritoire avec deuxième insigne de feuilles de chêne

Lieutenant-Colonel Patrick Harry
McADAM, CD (Retraité).....CGAZ 27 juin 2015



La Médaille du service méritoire avec premier insigne de feuilles de chêne

- Brigadier-Général Joseph Gilles Sylvain
BÉDARD, OMM, CD CGAZ 25 mai 2013
- Capitaine de vaisseau Joseph John Robert Richard
BERGERON, OMM, CD..... CGAZ 29 Janvier 2011
- Colonel Joseph Philippe Yvan BOILARD, CDCGAZ 27 juillet 2016
- Colonel Joseph Bernard Patrick CARPENTIER, CDCGAZ 28 juin 2014
- Lieutenant-Colonel Charles Douglas CLAGGETT, CDCGAZ 26 mai 2007
- Lieutenant-Colonel Brigid White
DOOLEY-TREMBLAY, OMM, CD CGAZ 28 juillet 2012
- Lieutenant-Colonel Sean Joseph DUGGAN, CDCGAZ 2 juillet 2016
- Major Michael Leslie EVANS, CD..... CGAZ 26 octobre 2013
- Lieutenant-Colonel William Nelson FRANKLIN, CDCGAZ 28 janvier 2012
- Brigadier-Général Martin Peter GALVIN, CD..... CGAZ 28 juillet 2012
- Major Timothy William LEVATTE, CDCGAZ 31 janvier 2009
- Major James Bernard Gary McDERMOTT, OMM, CD CGAZ 24 février 2001
- Major Joseph Judes Serge PELLETIER, CD..... CGAZ 18 juin 2005
- Lieutenant-Colonel William Frank SCHULTZ, CDCGAZ 30 août 2008
- Lieutenant-Colonel Gordon Douglas WARD, CD..... CGAZ 7 avril 2001
- Lieutenant-Colonel Lawrence James ZAPORZAN, OMM, CD CGAZ 28 avril 2012



La Médaille du service méritoire – Étoile d’or

- Lieutenant-Colonel Patrick Harry
McADAM, CD CGAZ 28 juillet 2012

La Médaille du service méritoire

- Capitaine Mark ABRAHAM..... CGAZ 29 janvier 2011
- Major Robin Arthur ALFORD, CD (Retraité) CGAZ 30 octobre 1999
- Major Ross ALLAN, CD CGAZ 9 juin 2012
- Premier Maître de 2^e classe Joseph Gabriel Adrien Jean
ALLARD, MMM, CD..... CGAZ 28 juin 2008
- Major Christopher Sterling ALLEN, CSM, CD CGAZ 25 février 2012
- Major Donna Lee ALLEN, CDCGAZ 29 janvier 2011
- Lieutenant-Colonel Ronald Allan
ALLISON, MSM, CD (Retraité) CGAZ 29 octobre 2011
- Colonel Stephen Brent APPLETON, CD CGAZ 20 novembre 2004
- Major James David ARMSTRONG, CDCGAZ 5 janvier 2013
- Lieutenant-Colonel Michael ASHCROFT, CD (Retraité) CGAZ 28 mai 2011
- Colonel Peter John ATKINSONCGAZ 26 mai 2007

Major Kenneth Wayne BAILEY, CD CGAZ 28 juillet 2001

Major Stuart Timothy William BAKERCGAZ 28 octobre 2006

Adjudant-Maître Randall John BAKER, MMM, CD..... CGAZ 24 février 2001

Lieutenant de vaisseau Antoine Nabil BAKHACHE, CD CGAZ 12 mars 2011

Major Linda Roberta BALLENTIN, CDCGAZ 6 décembre 2014

Capitaine de corvette Vincent BAMBURY, CDCGAZ 28 octobre 2006

Lieutenant-Colonel Brook Garrett BANGSBOLL, CD CGAZ 27 octobre 2012

Major Glenn Charles BARBOUR, CDCGAZ 26 février 2011

Capitaine de corvette Michael BAREFOOT, CD CGAZ 29 septembre 2012

Major Kevin Paul Kenneth BARKER, CD CGAZ 27 mai 2017

Capitaine Michael Shane BARNETT, CD.....CGAZ 19 décembre 1998

Adjudant-Chef Jefferson Patrick BARRY, CDCGAZ 4 décembre 2010

Major Martin Joseph BARRY, CDCGAZ 12 novembre 2005

Capitaine Bret Stuart BARTON, CD (Retraité) CGAZ 23 avril 2005

Lieutenant-Colonel David Lynn BASHOW, CD CGAZ 20 septembre 1997

Major James Leo BASKEY, CD.....CGAZ 30 octobre 1999

Lieutenant-Colonel Russell BASSARAB, CD CGAZ 28 septembre 2002

Capitaine Adam Bradly BATTISTA CGAZ 22 décembre 2007

Capitaine de corvette Brenton Hunter BAXTER, CD..... CGAZ 31 août 2013

Major Joseph Edouard Claude Patrice BEAUCHAMP, CD..... CGAZ 29 janvier 2011

Colonel Joseph Gilles Sylvain BÉDARD, OMM, CDCGAZ 26 février 2011

Lieutenant-Colonel Susan Farrell BEHARRIEL, CDCGAZ 30 août 2003

Lieutenant-Colonel Robert BENN, CD (Retraité) CGAZ 17 juin 2006

Lieutenant-Colonel Joseph Jean-Pierre BERGERONCGAZ 29 novembre 2003

Capitaine de vaisseau Joseph John Robert Richard
BERGERON, CDCGAZ 25 août 2007

Major Timothy BILLINGS, CD (Retraité).....CGAZ 26 mai 2007

Colonel Shawn BINDON, CDCGAZ 30 juillet 2011

Adjudant-Chef Derek James William BISSON, CD.....CGAZ 25 octobre 2008

Major David Scott BLACKBURN, CD..... CGAZ 29 janvier 2011

Lieutenant-Colonel Joseph Philippe Yvan BOILARD, CD..... CGAZ 6 avril 2002

Lieutenant-Colonel David Carvell BONDURANT, CD.....CGAZ 29 octobre 1994

Capitaine de corvette Richard John BOOTH, CDCGAZ 12 novembre 2005

Capitaine Brian Douglas BOSS, CD..... CGAZ 30 octobre 2004

Capitaine Daniel BOUCHARD CGAZ 13 mai 1995

Major Joseph Vincent Marc BOUCHARD, CD CGAZ 26 mars 2011

Lieutenant-Colonel Robert Ghyslain Robert
BOUCHER, CD.....CGAZ 27 septembre 2014

Major Patrice Joseph BOUFFARD, CDCGAZ 25 mars 2006

Major Conrad Edgar Joseph BOURGEOIS, CD CGAZ 26 octobre 2013

Major Brian Leigh BOWERMAN, CD CGAZ 15 août 1998

Brigadier-Général Stephen Joseph BOWES, CSM, MSM, CD CGAZ 28 mai 2011
 Capitaine Gordon Andrew BRADLEY, CD (Retraité) CGAZ 30 octobre 2004
 Major Travis Wade BRASSINGTON, CD CGAZ 28 février 2009
 Capitaine de corvette Barrie David BRETT, CD CGAZ 27 mai 2017
 Major Sharon Beth BROADBENT, CD CGAZ 31 juillet 2004
 Lieutenant-Colonel Desmond Christopher BROPHY, CD CGAZ 25 juin 2011
 Colonel William BROUGH, OMM, CD (Retraité) CGAZ 26 février 2011
 Major Harry Alphonsus BROW, CD (Retraité) CGAZ 18 février 2006
 Adjudant-Chef Ward Desmond BROWN, MMM, CD CGAZ 19 février 2005
 Capitaine Joseph Etienne Pascal Pierre BRUNEAU, CD CGAZ 13 mai 1995
 Major Douglas Richard Edward BUGEAUD, CD CGAZ 29 janvier 2011
 Capitaine Christopher Gerard BURBIDGE, CD CGAZ 30 juin 2007
 Adjudant-Chef Kirby Vincent BURGESS, CD CGAZ 31 janvier 2009
 Capitaine Paul Joseph CAINES, CD CGAZ 23 avril 2005
 Major Robert Malcome CAMERON, CD CGAZ 29 mai 2004
 Adjudant-Maître John George William CAMPBELL, CD CGAZ 26 juillet 2003
 Capitaine Jerome Edward CARELL, CD CGAZ 29 avril 2000
 Major Erik Marjendie CAREY, CD CGAZ 16 novembre 1996
 Major Joseph Maurice André CARON, CD CGAZ 29 mai 2004
 Lieutenant-Colonel Joseph Bernard Patrick CARPENTIER, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Sergent Robert CARROLL, CD CGAZ 24 avril 1999
 Major Brian CARVER, CD CGAZ 30 juillet 2011
 Capitaine Peter Ronald CASEY, CD CGAZ 26 novembre 2011
 Capitaine de frégate Paul William CATSBURG, CD CGAZ 24 février 2001
 Colonel Joseph Philippe Robert CHAMPAGNE, CD CGAZ 22 décembre 2007
 Major Joseph Richard Christopher CHAMPAGNE, CD CGAZ 26 juillet 2003
 Major Cecil CHAMPION, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Major Raymond Michel CHARLEBOIS, CD CGAZ 17 juin 2006
 Adjudant-Chef Joseph Gabriel CHARTIER, MMM, CD CGAZ 30 juin 2012
 Major Robert John CHMARA, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Adjudant-Chef Ferdinand Andrew CHOQUETTE, CD CGAZ 31 janvier 2009
 Colonel Steve CHOUINARD, CD CGAZ 31 décembre 2016
 Major Kevin Lee CIESIELSKI, CD CGAZ 28 février 2015
 Lieutenant-Colonel Charles Douglas CLAGGETT, CD CGAZ 19 février 2005
 Lieutenant-Colonel Douglas CLARK, CD CGAZ 6 décembre 2014
 Major John Charles Allison CLARKE, CD CGAZ 24 janvier 2004
 Adjudant Joseph Alain CLÉMENT, CD CGAZ 28 septembre 1996
 Major Michael Aoûte CLEMENT, CD CGAZ 31 janvier 2015
 Caporal-Chef Paul James CLOWE CGAZ 26 septembre 2015
 Major Brent CLUTE, CD CGAZ 30 avril 2011
 Adjudant-Chef Joseph Bruno Martin
 COLBERT, MMM, MSM, CD CGAZ 27 mai 2017

Major Charles Andrew George COLLINGS, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Brigadier-Général Jean-Michel COMTOIS, OMM, CD CGAZ 20 septembre 1997
 Lieutenant-Colonel Byron Jeremy CONWAY, CD CGAZ 26 mars 2016
 Capitaine William Ryan John COOPER, CD CGAZ 30 août 2014
 Major Barry Albert COSTIFF, CD CGAZ 4 décembre 2010
 Major Ernest Kevin CROWELL, CD CGAZ 12 mars 2011
 Capitaine Stephen CUMPSTY, CD CGAZ 20 décembre 2003
 Adjudant Gary CUNNINGHAM, CD CGAZ 31 octobre 2015
 Major Sean CURLEY, CD CGAZ 29 août 2015
 Major James Richard CZIRJAK, CD CGAZ 24 janvier 2004
 Major Michael Raymond DABROS, CD CGAZ 14 août 1999
 Major Joseph Alain DALLAIRE, CD CGAZ 29 janvier 2011
 Adjudant David Connor DALY, CD CGAZ 29 août 2015
 Major Daniel Gerard DALY, CD CGAZ 31 mai 2008
 Major Jeffrey Duane DALY, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Capitaine Andrew DALZIEL, MMM, CD CGAZ 4 décembre 2010
 Lieutenant-Colonel Grant Fernand DAME, CD CGAZ 18 juin 2005
 Lieutenant-Colonel James Patrick DAVIS, CSM, CD CGAZ 17 décembre 2005
 Major Christopher DAVIS, CD CGAZ 28 juillet 2001
 Major Edward David DEVRIES, CD CGAZ 28 juillet 2001
 Lieutenant-Colonel Stephen DELANEY, CD CGAZ 25 octobre 2008
 Major Erik DENEAU, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Major Donald James DENNE, CD CGAZ 28 mars 1998
 Major Craig Anthony DERENZIS, CD CGAZ 27 mai 2017
 Capitaine de frégate John Scott DEWAR, CD CGAZ 9 août 1997
 Lieutenant-Colonel Marc Germain DIAMOND, MSM, CD CGAZ 28 juin 2014
 Major Ricardo DIAS, CD CGAZ 26 avril 2014
 Lieutenant-Colonel John Balfour DICK, CD CGAZ 29 avril 2000
 Capitaine de vaisseau Pierre Christophe DICKINSON, CSM, CD CGAZ 28 juin 2014
 Adjudant-Chef Daniel DIETRICH, MMM, CD CGAZ 6 avril 2002
 Lieutenant-Colonel Joseph Gilles Normand DIONNE, CD CGAZ 4 décembre 2010
 Capitaine Michael DITHURBIDE, CD CGAZ 8 janvier 2000
 Capitaine de corvette Charles Zoltan DOMA, CD CGAZ 22 avril 2006
 Lieutenant-Colonel Brigid White
 DOOLEY-TREMBLAY, OMM, CD CGAZ 28 juillet 2012
 Major Joseph Pierre Gabriel DORÉ, CD CGAZ 29 janvier 2011
 Major Jean-Pierre DORRIS, CD CGAZ 5 janvier 2013
 Major Brian William DOUGLAS, CD CGAZ 24 avril 1999
 Major Marla Joyce DOW, CD CGAZ 12 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Paul Joseph DOYLE, CD CGAZ 24 novembre 2012
 Major Peter Alfred Franklin DOZOIS, CD CGAZ 18 décembre 2004
 Capitaine Joseph Jonathan Sébastien DROUIN, CD CGAZ 3 novembre 2007



Le lieutenant-colonel Erickson reçoit la Médaille du service méritoire des mains de Son Excellence Bruce Heyman, ambassadeur des États-Unis au Canada, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 8 novembre 2016

Photo: Roy L. Fuller

Lieutenant-Colonel Joseph Donat Réjean

- DUCHESNEAU, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
- Major Joseph Roland Martin DUFOUR, CDCGAZ 26 février 2011
- Major Sean Joseph DUGGAN, CD CGAZ 22 décembre 2007
- Major Krista DUNLOP, CD CGAZ 12 mars 2011
- Capitaine Gary William DUNN, CD CGAZ 23 décembre 2000
- Lieutenant-Colonel Richard DUNSTAN, CD CGAZ 6 avril 2002
- Colonel André Henri Joseph DUPUIS Jr., OMM, CD CGAZ 26 mars 2011
- Major James Donald Ernest DUQUETTE, CD CGAZ 12 mars 2011
- Adjudant-Chef Lucien DURELLE, CD.....CGAZ 30 octobre 1993
- Major Timothy Gordon DWYRE, CD CGAZ 27 mai 2017
- Capitaine de corvette Haydn Clyde EDMUNDSON, CDCGAZ 30 août 2003
- Capitaine Naser El-BELTAGY CGAZ 26 octobre 2013
- Adjudant-Chef Darcy Shawn ELDER, MSM, CD..... CGAZ 12 mars 2011
- Caporal-Chef Emni Ali ELTASSI..... CGAZ 26 juillet 2003
- Major Ronald Charles EMBY, CDCGAZ 18 janvier 1992
- Lieutenant-Colonel Michael John ENGLISH, CD CGAZ 28 septembre 2002
- Lieutenant-Colonel Brian Michael ERICKSON, CD (Retraité)CGAZ 31 décembre 2016
- Lieutenant-Colonel Jack David EVANS, CD (Retraité) CGAZ 29 juin 2002
- Major Michael Leslie EVANS, CD..... CGAZ 28 septembre 2013
- Major Robert Bruce EWING, CD..... CGAZ 29 juin 2002
- Premier Maître de 2^e classe Michael David FAIRFEX, MMM, CD CGAZ 12 mars 2011
- Lieutenant-Colonel Douglas James FAIRLEY, CDCGAZ 28 octobre 2006
- Major Marcel FARLEY, CD.....CGAZ 31 décembre 2011

Lieutenant-Colonel Mark Bradley FATHERS, CD..... CGAZ 31 mai 2014
 Major Michael Thomas FAWCETT, OMM, CD..... CGAZ 26 mars 2016
 Lieutenant-Colonel Kevin Blake FERDINAND, CD CGAZ 26 octobre 2013
 Adjudant-Chef David Harold FERRETTI, MMM, CD..... CGAZ 21 octobre 1995
 Adjudant-Chef David John FISCHER, CDCGAZ 30 juillet 2011
 Major Alan Patrick FITZGERALD, CDCGAZ 28 octobre 2006
 Capitaine de frégate Daniel Wayne FITZGERALD, CD CGAZ 7 avril 2001
 Major Paul Edward FLEET, CD CGAZ 28 juillet 2001
 Major James Patrick FOLLWELL, CDCGAZ 27 mars 2004
 Capitaine de corvette Robert Andrew FORBES, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Major Marie Marthe Renée FORCIER, CD CGAZ 29 septembre 2007
 Colonel Pierre Joseph Oscar FORGUES, CDCGAZ 29 mai 1999
 Capitaine de frégate Paul Roderick FOTHERINGHAM, CD CGAZ 20 mai 2006
 Capitaine de corvette Paul Emil FRANCOEUR, CDCGAZ 29 janvier 2011
 Lieutenant-Colonel William Nelson FRANKLIN, CDCHAN 5 juin 2012
 Lieutenant-Colonel John Leslie FRAPPIER, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
 Adjudant-Chef Giorgio FRAUSIN, CD.....CGAZ 30 avril 2016
 Brigadier-Général Blaise Francis FRAWLEY, CD.....CGAZ 27 décembre 2014
 Major Sean George FRIDAY, CD CGAZ 5 avril 2003
 Major William Shaun FUNK, CD.....CGAZ 23 novembre 2007
 Major Joseph Jean Gaston Denis GAGNON, CDCGAZ 25 janvier 2014
 Major Stephen Foster GALLAGHER, CD CGAZ 28 décembre 2013
 Lieutenant-Colonel Martin Peter GALVIN, CDCGAZ 12 novembre 2005
 Capitaine de corvette Edmond Mitchell GARRETT, CD.....CGAZ 24 mars 2007
 Lieutenant-Colonel Timothy James GARRIOCK, CD.....CGAZ 24 novembre 2012
 Lieutenant-Colonel Joseph Laurier Denis GAUTHIER, CD CGAZ 20 avril 1996
 Major Mathieu GAUTHIER, CD.....CGAZ 27 février 2016
 Major Robert Allan GEDDES, CD.....CGAZ 12 mars 2011
 Lieutenant-Colonel David GHYSELINCKS, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Lieutenant-Colonel Shane Warren GIFFORD, CD.....CGAZ 28 novembre 2015
 Major Erik Edward GJOS, CD CGAZ 20 mai 2006
 Lieutenant-Colonel Paul Timothy GODDARD, CD.....CGAZ 22 janvier 2005
 Capitaine Stanley GRABSTAS, CDCGAZ 9 mai 1992
 Major Bryce GRAHAM, CDCGAZ 6 décembre 2014
 Lieutenant-Colonel John GRAHAM, CD.....CGAZ 29 avril 2000
 Lieutenant-Colonel Perry Arthur GRANDY, CD.....CGAZ 12 mars 2011
 Major Patrick Alfred Bruce GRANHOLM, CD.....CGAZ 27 juillet 2013
 Capitaine de frégate James Bernard
 GROVER, CD (Retraité)..... CGAZ 20 septembre 1997
 Adjudant Roch GUERTIN, CD.....CGAZ 28 août 2004
 Capitaine Christopher Thomas INGLIS, CD.....CGAZ 27 mai 2017
 Capitaine Gordon Clayton HAGAR, CD.....CGAZ 8 janvier 2000



Le lieutenant-colonel Hogan reçoit la Médaille du service méritoire des mains du colonel Creg Paulk, officiel sénior de la Défense et attaché de Défense auprès de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Ambassade des États-Unis, Ottawa, 24 juillet 2013

Photo: U.S. Army

- Major Gordon Ernest HALES, CD CGAZ 20 mai 2006
 Colonel Charles Steven HAMEL, CD CGAZ 28 juillet 2012
 Major Joseph Jean François Luc HAMEL, CDCGAZ 29 juin 2013
 Major John Alexander HARRIS, CD..... CGAZ 30 novembre 2013
 Capitaine Kendra Ann HARTERY..... CGAZ 28 juillet 2012
 Major Stephen John HARVIE, CD CGAZ 26 octobre 2013
 Lieutenant-Colonel Matthew Philip HAUSSMANN, CD CGAZ 30 mai 2015
 Lieutenant-Colonel Antoine Leon Jacques
 HAUTECLOCQUE, CD CGAZ 28 janvier 2006
 Lieutenant-Colonel Edward Lowell HAVERSTOCK, CD CGAZ 28 février 2015
 Capitaine de vaisseau Darren Carl HAWCO, MSM, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
 Lieutenant-Colonel Donald Roy HENLEY, CD..... CGAZ 26 mars 2011
 Capitaine de corvette Bruce George HENRY, CD..... CGAZ 22 avril 2006
 Lieutenant-Colonel Joseph Charles Michel HEROUX, CD CGAZ 28 février 2009
 Major Norman Charles HEWARD, CD CGAZ 5 juillet 1997
 Capitaine de frégate Laurence Michael HICKEY, CD CGAZ 29 avril 2000
 Colonel David Stephen HIGGINS, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Major Gerhard Norman HILDEBRANDT, CD.....CGAZ 30 janvier 2016
 Major Gregory Brock HILL, CD CGAZ 24 avril 1999
 Capitaine John Jeffrey William HILL, CD CGAZ 19 février 2000
 Major Joseph Daniel Richard HILLIKER, CD CGAZ 26 octobre 2013
 Colonel Lyman HODDINOTT, CD (Retraité).....CGAZ 31 mai 2008
 Adjudant-Chef Kenneth Gordon HODGE, MMM, CDCGAZ 25 octobre 2008
 Major Richard Desmond HODGINS, CD CGAZ 22 avril 2006
 Major Lance Dion HOFFE, CD CGAZ 26 mars 2016
 Lieutenant-Colonel Michael George Anthony HOGAN, CD..... CGAZ 25 mai 2013

Major Robin Fraser HOLMAN, CD.....CGAZ 25 octobre 2008
 Lieutenant-Colonel Ian Clarence HOPE, CSM, CDCGAZ 4 décembre 2010
 Lieutenant-Colonel Alan John HOWARD, CD..... CGAZ 1 juillet 2000
 Capitaine Harold Myles HUMBER, CD CGAZ 31 juillet 2004
 Capitaine Michael Maurice HUNTINGFORD,
 OMM, CD (Retraité) CGAZ 22 janvier 2005
 Colonel Paul HUSSEY, OMM, CD CGAZ 28 mars 1998
 Brigadier-Général Hilary Frances JAEGER, OMM, MSM, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Major David Neil JANE, CDCGAZ 6 décembre 2014
 Major Robert Thomas JENSEN, CD..... CGAZ 29 octobre 1994
 Major Gerald Leonard JOHNSON, CD CGAZ 8 janvier 2000
 Adjudant-Maître Kenneth Edward JOHNSON, CDCGAZ 26 février 2011
 Major Alonzo Parks JOHNSTON, CD (Retraité) CGAZ 28 septembre 2002
 Lieutenant-Colonel Anthony Muir JOHNSTON, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Major Richard Alphonse Joseph JOLETTE, CDCGAZ 26 avril 2014
 Lieutenant-Colonel Robert Edward KEARNEY, CDCGAZ 25 octobre 2008
 Lieutenant-Colonel Paul KEDDY, CD..... CGAZ 28 janvier 2006
 Major Colin Roy KEIVER, CD..... CGAZ 17 décembre 2005
 Adjudant-Maître Mark James KELLY, CDCGAZ 30 août 2003
 Colonel Patrick KELLY, CD..... CGAZ 30 juin 2012
 Lieutenant-Colonel Stephen Richardson KELSEY, CD..... CGAZ 12 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Peter John KENDELL, CD (Retraité) CGAZ 31 juillet 2004
 Major James Timothy Emerson KENNEY, CD..... CGAZ 12 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Eric Jean KENNY, MSM, CD CGAZ 12 mars 2011
 Major Brent Alexander KERR, CD..... CGAZ 28 mai 2011
 Lieutenant-Colonel Arnold Herbert KETTENACKER, CD CGAZ 25 mai 2013
 Capitaine de corvette Stephan Phillip KING, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
 Capitaine de vaisseau Stephen Eric KING, OMM, CD..... CGAZ 22 décembre 2007
 Major Wolfgang Werner KIRCHNER, CD..... CGAZ 17 décembre 2005
 Major Kelly Paul KOVACH, CD CGAZ 28 septembre 2002
 Colonel Peter Jacob KRAMERS, CD (Retraité).....CGAZ 23 janvier 1999
 Lieutenant-Colonel Wayne Robert KRAUSE, CD CGAZ 26 septembre 2009
 Lieutenant-Colonel John Thomas KUPECZ, CD CGAZ 18 décembre 2004
 Maître de 1^e classe David Henry
 KUSHMIER, CD (Retraité) CGAZ 28 septembre 2002
 Major Jean-Pierre Alfred LAFLEUR, CD CGAZ 26 novembre 2011
 Maître de 2^e classe William Ian LAIDLAW, CD CGAZ 8 janvier 2000
 Major Joseph Emile Pierre LAMONTAGNE, CDCGAZ 30 octobre 1999
 Major Joseph Henri Luc Pierre LAMOUREUX, CDCGAZ 28 octobre 2006
 Colonel Stephen Graham LAPLANTE, CD CGAZ 26 mars 2011

Major Jean-François LATREILLE, CDCGAZ 26 janvier 2013
 Caporal-Chef Christopher James LATTA, CD..... CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Richard Norman LAWRENCE, CDCGAZ 9 mai 1992
 Major Joseph Jean-Maurice Robert LECUYER, CD..... CGAZ 20 septembre 1997
 Capitaine Thomas Herbert LEE, CD CGAZ 23 septembre 2006
 Lieutenant-Colonel James Andrew LEGERE, CD..... CGAZ 18 décembre 2004
 Adjudant Claire LEMAY..... CGAZ 31 juillet 2004
 Major Michael Joseph LEMIRE, CDCGAZ 4 avril 2015
 Lieutenant-Colonel Shaina Catherine LEONARD, CDCGAZ 30 avril 2011
 Major Timothy William LEVATTE, CD CGAZ 14 août 1999
 Major Sean Patrick LEWIS, CD CGAZ 20 décembre 2003
 Adjudant-Chef Louis Joseph LIMOGES, CD CGAZ 24 avril 2004
 Major Dwayne Wesley LOVEGROVE, CDCGAZ 27 mars 2004
 Capitaine Mathias Otto LUECKECGAZ 28 août 2004
 Capitaine David MacDONALD CGAZ 9 août 1997
 Capitaine Kevin James MacDONALD, CD..... CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel David Elmer MacGILLIVARY, CD..... CGAZ 29 mai 2004
 Major Roderick MACKAY, CDCGAZ 13 juillet 1991
 Capitaine de frégate Daniel Morgan MacKEIGAN, CD CGAZ 26 juillet 2003
 Major Paul Joseph MacKENZIE, CD CGAZ 17 juin 2006
 Colonel Douglas Alan MACLEAN, CD.....CGAZ 31 janvier 2009
 Major Sherry MacLEOD CGAZ 28 juillet 2012
 Lieutenant-Colonel Colin Gerard MAGEE, CD..... CGAZ 23 septembre 2006
 Major Earl Joseph MAHER, CD CGAZ 30 novembre 2013
 Colonel Guy Joseph MAILLET, CDCGAZ 31 janvier 2009
 Adjudant Joseph Mario Denis MAILLOUX, CDCGAZ 28 août 2004
 Adjudant Michael MALCOLM, CD CGAZ 6 avril 2002
 Lieutenant-Colonel Joseph Robert François MALO, CD CGAZ 28 janvier 2006
 Major Charles Marc Andras MANGLIAR, CD..... CGAZ 28 février 2015
 Lieutenant-Colonel Russell Barry MANN, CD..... CGAZ 24 avril 2004
 Lieutenant-Colonel Joseph René Luc
 MARCOUX, CD (Retraité).....CGAZ 26 mars 2005
 Capitaine de corvette Craig Lawrence MARSH, CDCGAZ 29 janvier 2011
 Major Neil Bradley MARSHALL, CD CGAZ 27 mai 2017
 Major Reinhold MARTEL, CD.....CGAZ 13 mai 1995
 Capitaine de corvette David MARTIN, CD.....CGAZ 31 décembre 2011
 Lieutenant-Colonel Robert Jeffrey MARTIN, CDCGAZ 17 Décembre 2005
 Lieutenant-Colonel Joseph Toussaint Luc MARTINEAU, CD CGAZ 31 juillet 2004
 Capitaine Neal Patrick MATTHEWS, CD CGAZ 17 décembre 2005
 Lieutenant-Colonel Robert Giorgio MAZZOLIN, CD..... CGAZ 28 décembre 2002

Major Patrick Harry McADAM, CD CGAZ 7 avril 2001
Major Adam Malcolm McCABE, CD.....CGAZ 29 juin 2013
Adjudant-Chef William Thomas McCARROLL, CDCGAZ 26 février 2011
Major Michael Urban MCCARTHY, CDCGAZ 22 février 2014
Major James Bernard Gary McDERMOTT, CD.....CGAZ 30 octobre 1999
Major Glenn McKAY, CDCGAZ 23 janvier 1999
Major Kenneth Scott McKAY, CD CGAZ 28 juillet 2001
Adjudant Robert Brant McKENDRY, CD CGAZ 28 février 2015
Major Deborah Lynn McKENZIE, CD..... CGAZ 6 avril 2002
Lieutenant-Colonel Donald Bruce McKINNON, CD.....CGAZ 5 janvier 2013
Capitaine de frégate Robert Bruce MCLACHLAN, CD (Retraité)..... CGEN 19 août 2013
Capitaine de corvette Craig Jason MCLAY, CD.....CGAZ 25 octobre 2008
Major Casey William McLEAN, CD CGAZ 28 septembre 2013
Lieutenant-Colonel James Allison McLEAN, CDCGAZ 29 janvier 2011
Commodore Kenneth Frederick McMILLAN, OMM, CDCGAZ 29 mai 1999
Colonel Steven Craig McQUITTY, CD CGAZ 22 décembre 2007
Colonel Robert George MEATING, OMM, CD.....CGAZ 29 octobre 1994
Major Donald Joseph Robert MESSIER, CD CGAZ 30 septembre 2000
Capitaine Joseph Jonathan Yval METHOT, CDCGAZ 25 août 2007
Capitaine de corvette Randolph Charles MIFFLIN, CD..... CGAZ 18 décembre 2004
Major Edith Jennifer MILLER, CDCGAZ 27 février 2016
Colonel Brock MILLMAN, CD CGAZ 26 décembre 2015
Lieutenant-Colonel Darryl Albert MILLS, CD CGAZ 30 mai 2009
Brigadier-Général John Gerard MILNE, CDCGAZ 26 novembre 2011
Major Joseph Roland Luc Jean MILOT, CD CGAZ 29 octobre 1994
Major Kevin Anthony MOHER, CDCGAZ 2 avril 1994
Lieutenant-Colonel David Walter MOON, CD.....CGAZ 20 janvier 1996
Major Randle Cecil MOON, CD..... CGAZ 26 mars 2011
Adjudant-Chef Donne MOORE, MMM, CD CGAZ 1 juillet 2000
Capitaine de frégate Joseph Gaston Luc MORIN, CDCGAZ 25 mars 2006
Major Sylvain MORIN, CD CGAZ 17 décembre 2005
Colonel Joseph Jacques MORNEAU, CD (Retraité)CGAZ 30 avril 2016
Colonel William Earl MORTON, OMM, CD.....CGAZ 19 décembre 1998
Adjudant-Chef Daniel Thomas MOYER, MMM, CD CGAZ 30 juin 2012
Capitaine Gerald Anthony MUISE, CD..... CGAZ 20 avril 1996
Adjudant Kelly Andrew MULLAGH, CD (Retraité)CGAZ 4 avril 2015
Major Robert George Thewlis MURPHY, CD CGAZ 18 février 2006
Lieutenant-Colonel Todd MURPHY, CD CGAZ 27 mai 2017
Major David Brian MURRAY, CD CGAZ 16 novembre 1996
Major Michael MUZZERALL, CDCGAZ 26 octobre 2002

Capitaine Robert MYRAH, CDCGAZ 3 novembre 2007
 Capitaine Brian Rudy NAGEL, CD CGAZ 18 décembre 2004
 Major Conrad Robert NAMIESNIEWSKI, CD..... CGAZ 25 septembre 2004
 Lieutenant-Colonel Brian Phillip NEKURAK, CD..... CGAZ 29 octobre 2011
 Lieutenant-Colonel Charles Gardiner NESS, CD CGAZ 17 décembre 2005
 Lieutenant-Colonel Brian Robert NEYEDLI, CD CGAZ 14 août 1999
 Major Wallace James NOSEWORTHY, CD..... CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Général James David O’BLENIS, CMM, CD.....CGAZ 20 janvier 1996
 Capitaine Allen Reginald O’HANLEY, CD..... CGAZ 9 août 1997
 Major Richard Harold O’NEIL, CD..... CGAZ 24 février 2001
 Major Douglas Michael O’NEILL, CDCGAZ 4 décembre 2010
 Sergent George OATES, CDCGAZ 12 novembre 2005
 Major Vahe OHANESSIAN, CDCGAZ 26 avril 2014
 Lieutenant-Colonel Paul OHRT, CDCGAZ 27 mars 2004
 Major Wade Gerard OLIVER, CD..... CGAZ 26 mars 2011
 Major Kazimir Timothy OREZIAK, CD (Retraité) CGAZ 28 juillet 2012
 Colonel Paul ORMSBY, OMM, MSM, CD.....CGAZ 30 avril 2016
 Capitaine de corvette Kenneth William OSBORNE, CD CGAZ 28 mai 2011
 Lieutenant-Colonel James Robert OSTLER, MSM, CDCGAZ 26 avril 2014
 Major Steven James OVENS, CD CGAZ 18 décembre 2004
 Capitaine Neeraj PANDEY, CDCGAZ 25 avril 2015
 Major Patrice PAQUIN, CD (Retraité)CGAZ 31 janvier 2009
 Lieutenant-Colonel Alain PARENT, CD..... CGAZ 28 septembre 2002
 Major Marc PARENT CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Eric Francis PARKER, CD CGAZ 21 décembre 1996
 Lieutenant-Colonel Robert Blair PASSANT, CD CGAZ 28 février 2009
 Capitaine Kurt Timothy PATRICK, CD CGAZ 12 mars 2011
 Major Robert James Carl PAXTON, CD (Retraité)CGAZ 4 décembre 2010
 Capitaine Joseph Paul PAYNE, CD CGAZ 26 juillet 2003
 Lieutenant-Colonel David Deloss PEART, OMM, CD CGAZ 29 avril 2000
 Major Dierdre Helen PEET, CD..... CGAZ 24 avril 1999
 Lieutenant-Colonel Joseph Jean Jacques PELLAN, CDCGAZ 26 février 2011
 Major Joseph Judes Serge PELLETIER, CD..... CGAZ 29 octobre 1994
 Major Andrew Cecil PENNEY, CDCGAZ 21 octobre 2000
 Lieutenant-Colonel Paul James PEYTON, MSM, CD..... CGAZ 28 juillet 2012
 Lieutenant-Colonel Joseph Gérard Bruno PLOURDE, CD CGAZ 26 mars 2011
 Adjudant-Maître Joseph Yves Serge Alain POIRIER, CD CGAZ 26 mars 2011
 Major Kevin Frank POIRIER, CD CGAZ 26 mars 2011
 Major Michel POIRIER, CD.....CGAZ 28 juin 2014
 Lieutenant-Colonel Robert Wallace PORTER, CD CGAZ 15 août 1998

Lieutenant-Colonel Joseph Camille Jacques Remi
 POULIN, CD (Retraité) CGAZ 28 février 2009
 Major Yvonne Kathleen PRATT, CD CGAZ 25 octobre 2008
 Lieutenant-Colonel Robert Harvey PRIER, CD CGAZ 29 octobre 1994
 Lieutenant-Colonel Michel Joseph PRUDHOMME, CD CGAZ 30 septembre 2000
 Adjudant-Maître Gary Mark PULLEN, CD CGAZ 25 octobre 2008
 Major Michael Keith PURCELL, CD CGAZ 20 septembre 2003
 Adjudant-Maître Andrew Jonathan QUINN, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Lieutenant-Colonel David Anthony QUINN, CD CGAZ 25 octobre 2008
 Lieutenant-Colonel Joseph Ernest Ghislain
 RANCOURT, CD CGAZ 6 décembre 2014
 Major Jason Christopher RANDALL, CD (Retraité) CGAZ 29 janvier 2011
 Capitaine de corvette Michel Daniel Martin RAYMOND, CD CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Warren REGO, CD CGAZ 30 juin 2012
 Major Patrick Alexander RENAUD, CD CGAZ 22 juillet 1995
 Adjudant Kenneth Michael REYNOLDS, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Sergent Adam RIBBLE, CD CGAZ 12 novembre 2005
 Capitaine de frégate Darren RICH, CD CGAZ 27 mai 2017
 Colonel Jean François RIFFOU, MSM, CD (Retraité) CGAZ 26 avril 2014
 Major Joshua Kenneth RILEY, CD CGAZ 26 mars 2016
 Major Chione Mary Beatrice ROBINSON, CD CGAZ 19 décembre 1998
 Capitaine Jason Mark ROUTHIER, CD CGAZ 26 juillet 2003
 Capitaine Michel Pierre Joseph ROY, CD CGAZ 26 mai 2007
 Lieutenant-Colonel David Robert RUDNICKI, CD CGAZ 29 janvier 2011
 Adjudant-Chef Christopher Paul RUSK, MMM, CD CGAZ 25 mai 2013
 Lieutenant-Colonel Robert Bruce RUSSELL, CD (Retraité) ... CGAZ 28 octobre 2006
 Major Marcella Marie RYAN-ROBERTS, CD CGAZ 24 novembre 2012
 Lieutenant-Colonel Richard RYDER-BURBRIDGE, CD CGAZ 19 février 2005
 Adjudant-Chef Maurice Joseph SACCO, MMM, CD CGAZ 29 septembre 2007
 Capitaine de vaisseau Kurt Norman SALCHERT, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Colonel Paul SCAGNETTI, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Major Jeffrey James SHAMEHORN, CD CGAZ 26 avril 2014
 Capitaine de frégate Frank SCHERBER, CD CGAZ 29 juin 2002
 Lieutenant-Colonel Cody SHERMAN, CD CGAZ 27 mai 2017
 Major Kent Kendel SCHRAMM CGAZ 28 juillet 2001
 Lieutenant-Colonel William Frank SCHULTZ, CD CGAZ 6 avril 2002
 Lieutenant-Colonel Robert George SCOTT, CD CGAZ 9 mai 1992
 Major Michael Janes SEARS, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Capitaine de corvette Robert David SELF, CD CGAZ 30 septembre 2000
 Major John SHEAHAN, CD CGAZ 5 avril 2003
 Adjudant-Maître Brian SHEARON, CD CGAZ 5 juillet 1997

Capitaine Annie SHEINK, CD..... CGAZ 30 mai 2015
 Capitaine Tiffany Marguerite SHELLY, CD..... CGAZ 18 décembre 2004
 Major Winston Calvin Chesley SHEPPARD, CD..... CGAZ 30 septembre 2000
 Capitaine de corvette Derek Mervin SIMS, CD CGAZ 25 septembre 2004
 Capitaine Margaret Janet SKOMOROWSKI, MMM, CDCGAZ 3 novembre 2007
 Major Todd SMART, CD (Retraité) CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Alexander Murray SMITH, CD CGAZ 17 juin 2006
 Lieutenant-Colonel Bradley Joseph SMITH, CD.....CGAZ 25 mars 2006
 Lieutenant-Colonel Donald Warren SMITH, CD CGAZ 27 mai 2017
 Major Henrik Nielsen SMITH, CD..... CGAZ 28 janvier 2006
 Colonel Preston Ronald SMITH, CD (Retraité).....CGAZ 12 avril 1997
 Major Randall Anthony SMYTH, CD..... CGAZ 9 juin 2012
 Capitaine de corvette Harold Carl SOHN, CD CGAZ 29 juin 2002
 Capitaine Terry Eugene SOOLEY, CD (Retraité)..... CGAZ 5 avril 2003
 Lieutenant-Colonel Barry Marshall SOUTHERN, MSM, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
 Capitaine de corvette Michael James SPEISER, CDCHAN 1 avril 2011
 Lieutenant-Colonel Derek Robert SPENCER, CDCGAZ 6 décembre 2014
 Premier Maître de 1^{re} classe Trevor James SPRING, CD CGAZ 30 juin 2012
 Capitaine William Russell ST. JOHN, CD..... CGAZ 19 février 2005
 Lieutenant-Colonel Nicolas STANTON, CD CGAZ 30 juin 2012
 Major Jason William STARK, CD CGAZ 30 mai 2009
 Lieutenant-Colonel Eric David STEVENS, CD CGAZ 15 août 1998
 Capitaine de vaisseau Kenneth Robert STEWART, CD.....CGAZ 30 avril 2011
 Major Ross STEWART, CDCGAZ 18 juillet 1992
 Major David Lachlan STINSON, CD.....CGAZ 2 avril 1994
 Lieutenant-Colonel Pierre Camille ST-LAURENT, MMM, CD CGAZ 26 mars 2011
 Lieutenant-Colonel Lynn Susan STODDART, CDCGAZ 25 janvier 2014
 Lieutenant-Colonel Brian Andrew SUTHERLAND, CD..... CGAZ 7 avril 2001
 Lieutenant-Colonel Christopher Lawrence SWALLOW, CD... CGAZ 26 octobre 2013
 Lieutenant-Colonel Murray John Macglashan SWAN, CDCGAZ 25 octobre 1997
 Lieutenant-Colonel John Patrick
 SWEETNAM, CD (Retraité) CGAZ 28 septembre 2002
 Major Jeffrey Charles SWITZER, CD CGAZ 20 septembre 1997
 Major Andriy SZKWAREK, CD.....CGAZ 31 décembre 2016
 Major Yanick TARDIF, CD..... CGAZ 27 mai 2017
 Major Keith Allan TAYLOR, CD..... CGAZ 29 octobre 2011
 Capitaine Jeffrey TEBO, CD CGAZ 30 août 2014
 Lieutenant-Colonel Paul Munro THOBO-CARLSEN, CD CGAZ 25 novembre 2006
 Colonel Lowell Earl THOMAS, CDCHAN 4 février 2011
 Lieutenant-Colonel Robert THOMPSON, CD..... CGAZ 19 février 2000
 Major Allan Richard THOMPSON, CD CGAZ 24 janvier 2004
 Adjudant-Chef Camille TKACZ, MMM, CDCGAZ 3 novembre 2007

Major Andrew George TOMASZEWSKI, CD..... CGAZ 6 mars 1999
Lieutenant-Colonel William Harold TRAVIS, CD..... CGAZ 30 octobre 1999
Lieutenant-Colonel John TRAYNER, CD..... CGAZ 12 mars 2011
Major Jean-François TREMBLAY, CD CGAZ 30 juin 2012
Lieutenant-Colonel Raymond Wesley TROWHILL, CD.....CGAZ 30 octobre 1993
Major Edgar William Alexander TUPPER, CD CGAZ 26 juillet 2003
Major Joseph Marcel Sylvain TURBIDE, CD CGAZ 20 décembre 2003
Capitaine de corvette Michael John Mehagan TURPIN, CDCGAZ 27 mars 2004
Major James TUTTE, CD CGAZ 15 août 1998
Colonel Ronald UBBENS, CD CGAZ 30 juin 2012
Major Ralph Heinz URZINGER, CD..... CGAZ 29 septembre 2012
Major Kenneth Jack USHER, CD (Retraité).....CGAZ 9 août 1997
Major Andreas Johannes VANDER PLUYM, CD CGAZ 29 mai 2004
Colonel William VEENHOF, OMM, CD.....CGAZ 26 mars 2005
Lieutenant-Colonel Joseph André Pierre VIENS, CDCGAZ 24 novembre 2012
Major John Karl VINTAR, CD..... CGAZ 26 octobre 2013
Capitaine de frégate Stephen Alexander VIRGIN, CD CGAZ 19 février 2005
Major Marco Edward VUNAK, CDCGAZ 5 janvier 2013
Lieutenant-Colonel Robert James WADSWORTH, CD CGAZ 6 avril 2002
Major Leonard Matthew WAPPLER, CD CGAZ 23 février 2013
Lieutenant-Colonel Gordon Douglas WARD, CD..... CGAZ 20 avril 1996
Major Robert Glenn WATTERS, CD..... CGAZ 29 octobre 2011
Adjudant-Maître Stephen Jean Joseph WATTERS, CD CGAZ 28 juin 2008
Major Vincent Peter WAWRYK, CD.....CGAZ 28 février 2009
Major Michael Edward WELLS, CD.....CGAZ 27 septembre 2014
Major Warren Douglas WELYKHOLOWA, CD CGAZ 28 mars 1998
Colonel Joseph Michel Jules WERMENLINGER, CD..... CGAZ 13 octobre 2001
Major Gary Timothy WHELAN, CD CGAZ 22 avril 2006
Capitaine de corvette Troy Donald WHITE, CDCGAZ 25 octobre 2008
Major-Général Christine Theresa WHITECROSS, OMM, CD..... CGAZ 9 juin 2012
Adjudant Andrew Nelson WHITTAKER, CD CGAZ 31 juillet 2004
Major John Thomas WILLIAMS, CD..... CGAZ 28 septembre 2013
Capitaine de corvette Kelly Edward WILLIAMS, CD.....CGAZ 9 août 1997
Major Nicholas WILLIAMS, CD.....CGAZ 31 décembre 2016
Adjudant-Chef Peter Jeffrey WONDERHAM, CD CGAZ 24 avril 1999
Lieutenant-Colonel Ewen Allan Cameron WRIGHT, CD..... CGAZ 26 mars 2011
Capitaine Mark Gert WUENNENBERG, CD..... CGAZ 23 avril 2005
Major Andrew Mark WYKURZ, CD CGAZ 15 août 1998
Adjudant-Maître Randolph Franklin Patrick YOCHIM, CD ...CGAZ 29 novembre 2003
Major Christopher John YOUNG, CD.....CGAZ 26 avril 2014
Major Paul Gregory YOUNG, CDCGAZ 31 janvier 2009
Lieutenant-Colonel Lawrence James ZAPORZAN, CD.....CGAZ 31 mai 2008
Major Robert ZEIDLER, CD..... CGAZ 29 septembre 2007



La Médaille de l'Air

The Air Medal

Créée le 11 mai 1943 par le président Franklin Delano Roosevelt, la Médaille de l'Air est décernée à toute personne qui, durant son service avec les forces armées des États-Unis, s'est distinguée par un accomplissement méritoire en participant à une opération aérienne. Elle peut être décernée pour reconnaître des actes méritoires ou héroïques uniques, un service méritoire ou le nombre de missions aériennes effectuées. L'Armée de l'air utilise des insignes de feuilles de chêne pour indiquer des octrois supplémentaires. L'Armée utilise des chiffres en bronze pour les octrois supplémentaires. La Marine et les Corps des Marines ont deux types de récompenses liées à la Médaille de l'Air : le type « individuel » pour les actes de mérite uniques (plusieurs octrois indiqués par des étoiles or et, depuis 2006, avec des chiffres or), et le type « frappe/vol » pour la participation à des opérations aériennes prolongées (indiqué par des chiffres bronze).

La Médaille de l'Air avec troisième insigne de feuilles de chêne

Lieutenant-Colonel Henrik Nielsen SMITH, CDCGAZ 31 mai 2008

La Médaille de l'Air avec deuxième insigne de feuilles de chêne

Lieutenant-Colonel Joseph Bernard Patrick CARPENTIER, CD CHAN 17 août 2011
Adjudant Timothy Edmund HOLLAND, CDCGAZ 25 août 2007
Sergent Jason Keith McNEIL, CD..... CGAZ 30 juin 2007
Major Kyle Christopher PAUL, CDCGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Colonel Henrik Nielsen SMITH, CDCGAZ 31 mai 2008

La Médaille de l'Air – Deuxième distinctions pour frappe/vol

Capitaine Jared Osgard PENNEY, CD CGAZ 28 septembre 2013

La Médaille de l'Air avec premier insigne de feuilles de chêne

Lieutenant-Colonel Joseph Bernard Patrick
CARPENTIER, CD CHAN 17 août 2011
Capitaine Kevin Lee CIESIELSKI, CDCGAZ 3 novembre 2007
Capitaine Pierre Alfred GRIGNON, CDCGAZ 4 décembre 2010
Capitaine Shawn GUILBAULT CGAZ 28 septembre 2013
Major Arthur John HENRY, CDCGAZ 31 mai 2008
Adjudant Timothy Edmund HOLLAND, CDCGAZ 25 août 2007
Major Richard Alphonse Joseph JOLETTE CGAZ 31 août 2013
Adjudant Richard Ronald LEE, CDCGAZ 28 octobre 2006

Adjudant Joseph Mario Denis MAILLOUX, CDCGAZ 28 octobre 2006
 Sergent Jason Keith McNEIL, CD..... CGAZ 30 juin 2007
 Major Michael Urban MCCARTHY, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Major Kyle Christopher PAUL, CDCGAZ 25 août 2007
 Sergent Weldon RIDEOUT, CD.....CGAZ 26 mai 2007
 Lieutenant-Colonel Henrik Nielsen SMITH, CD CGAZ 31 mai 2008
 Major Vincent Peter WAWRYK, CD CGAZ 22 avril 2006

La Médaille de l'Air

Major Joseph Sylvester ABBOTT, CD CGAZ 29 septembre 2012
 Major Gerald Robert Douglas ANDERSON, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Capitaine Karen BAKER CGAZ 26 octobre 2013
 Major Bruce Puxon BARNES, CD CGAZ 9 juin 2012
 Major Pierre BEAUCHAMP, CDCGAZ 9 mai 1992
 Capitaine Robert Bruce BELL, CD..... CGAZ 28 mai 2011
 Major Jonathan BOUCHARD, CD..... CGAZ 17 décembre 2005
 Lieutenant-Colonel Joseph Bernard Patrick
 CARPENTIER, CD CHAN 17 août 2011
 Capitaine Gareth David CARTER, CDCGAZ 28 juin 2014
 Capitaine Kevin Lee CIESIELSKI, CDCGAZ 3 novembre 2007
 Sergent Carrie Andreena CLIFFORD, CD CGAZ 28 septembre 2013
 Capitaine Gregory Michael COLLINS, CD CGAZ 20 avril 1996
 Major Joseph Jean Marc DÉLISLE, CDCGAZ 31 mai 2008
 Lieutenant-Colonel Juan Cristobal GALLEGO, CD CGAZ 28 mai 2011
 Capitaine Pierre Alfred GRIGNON, CDCGAZ 4 décembre 2010
 Capitaine Shawn GUILBAULT CGAZ 25 mai 2013
 Capitaine Gabriel HANSELPACKER, CDCGAZ 30 avril 2016
 Capitaine Eric HARDY, CD CGAZ 15 mars 1986
 Capitaine Bjorn HELBY CGAZ 9 mai 1992
 Major David Kenneth HELFENSTEIN, CD CGAZ 29 octobre 2011
 Major Arthur John HENRY, CDCGAZ 31 mai 2008
 Adjudant Stephen Matthew HEUS, CD..... CGAZ 29 octobre 2011
 Major Scott Allan HOFFMAN, CD CGAZ 26 septembre 2009
 Adjudant Timothy Edmund HOLLAND, CD.....CGAZ 25 août 2007
 Major Christopher James HORNER, CDCGAZ 31 décembre 2011
 Capitaine Reid JOHNSON, CDCGAZ 26 septembre 2009
 Major Richard Alphonse Joseph JOLETTE CGAZ 29 septembre 2012
 Sergent David Kenneth JOY, CDCGAZ 26 novembre 2011
 Sergent Mark KEOWN, CD CGAZ 26 décembre 2015
 Sergent Robert Craig KERR, CD.....CGAZ 26 novembre 2011

Major Leonard Andrew KOSCIUKIEWICZ, CDCGAZ 25 juin 2011
Sergent Grant Tod KRYGSVELD, CD CGAZ 26 octobre 2013
Major Joseph Steve Gaston LAMARSE, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
Lieutenant Jerry Thomas LARKIN, CDCGAZ 25 juin 2011
Adjudant Richard Ronald LEE, CDCGAZ 28 octobre 2006
Major Dwayne Wesley LOVEGROVE, CD CGAZ 19 février 2005
Capitaine Darren James MacISAAC, CD..... CGAZ 28 mai 2011
Capitaine Stephen Michael Ashley MacLEISH, CD CGAZ 29 octobre 2011
Adjudant Joseph Mario Denis MAILLOUX, CDCGAZ 28 octobre 2006
Major Scott Gordon MARSHALL, CDCGAZ 31 décembre 2011
Colonel Joseph Raymond François MARTINEAU, CD CGEN 19 août 2013
Sergent James McCARRON, CD..... CGAZ 26 novembre 2011
Major Michael Urban MCCARTHY, CD CGAZ 28 mai 2011
Sergent Robert Brant McKENDRY, CD CGAZ 29 septembre 2012
Adjudant Jay McLAREN, CD CGAZ 26 novembre 2011
Sergent Theresa McLAREN, CDCGAZ 31 décembre 2011
Sergent Jason Keith McNEIL, CD..... CGAZ 30 juin 2007
Capitaine David Austin McNIFF, CD CGAZ 29 octobre 2011
Adjudant Richard Bertrum MONGEON, CD.....CGAZ 25 juin 2011
Capitaine William NATYNCZYK.....CGAZ 31 décembre 2011
Capitaine Ryan Joseph Leo O'NEILL, CD..... CGAZ 26 novembre 2011
Capitaine Quinton OLIVIERO..... CGAZ 29 octobre 2011
Major Kyle Christopher PAUL, CDCGAZ 25 août 2007
Caporal-Chef Jonathan Phillip PETERS, CD CGAZ 28 décembre 2013
Adjudant Joseph Henri Jacques Marc PILON, CDCGAZ 25 juin 2011
Major Rick PITRE, CD CGAZ 20 avril 1996
Adjudant Lisa Fawn POWERS, CD..... CGAZ 25 janvier 2014
Sergent Danny Roy Charles REID, C..... CGAZ 26 septembre 2009
Sergent Weldon RIDEOUT, CD.....CGAZ 26 mai 2007
Capitaine Joshua Kenneth RILEY, CD CGAZ 29 octobre 2011
Capitaine James Todd ROLFE, CDCGAZ 29 octobre 1994
Major Erik Nathan Daniel ROZEMA-SEATON, CD..... CGAZ 28 septembre 2013
Capitaine Donald Thomas SAUNDERS, CD CGAZ 29 octobre 2011
Adjudant Harold Howard SHORTT, CD..... CGAZ 28 mai 2011
Lieutenant-Colonel Henrik Nielsen SMITH, CDCGAZ 31 mai 2008
Caporal-Chef Chris Allan WALSH, CD CGAZ 26 novembre 2011
Major Leonard Matthew WAPPLER, CD CGAZ 28 mai 2011
Major Vincent Peter WAWRYK, CD CGAZ 22 avril 2006
Capitaine Garry Roy WHEATON, CDCGAZ 31 mai 2008

Citation d'unité présidentielle

The Presidential Unit Citation

Créée le 26 février 1942 par le président Franklin Delano Roosevelt, la Citation d'unité présidentielle est décernée à des unités de services en uniforme des États-Unis et de pays alliés, pour des actes d'héroïsme extraordinaires accomplis dans l'action menée contre un ennemi armé le 7 décembre 1941, ou après. L'unité doit avoir fait preuve d'un courage, d'une détermination et d'un esprit de corps tellement exemplaires en accomplissant sa mission dans des circonstances extrêmement difficiles et périlleuses, qu'elle s'est distinguée largement des autres unités qui ont participé à la même campagne.

Actuellement, il n'existe que deux Citations d'unité dont le port des emblèmes est approuvé sur l'uniforme des FAC : la Citation d'unité présidentielle de la Marine et la Citation d'unité présidentielle de l'Armée.

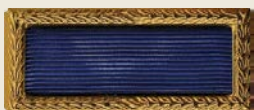


Citation d'unité présidentielle de la Marine

Deuxième Force opérationnelle

interarméesCGAZ 2 août 2008

Les membres de la deuxième Force opérationnelle interarmées ont reçu la Citation d'unité présidentielle de la Marine pour leur extraordinaire héroïsme lors de leur participation au sein du « groupe interarmées multinational pour les opérations spéciales (sud) » dirigé par la U.S. Navy, dans la lutte contre l'ennemi, en Afghanistan, du 17 octobre 2001 au 30 mars 2002. Conformément à la politique canadienne et américaine, seuls les militaires qui étaient présents et ont participé à l'action pour laquelle l'unité a été citée sont autorisés à porter cette distinction.



Citation d'unité présidentielle de l'Armée

Deuxième bataillon Princess Patricia's Canadian Light

Infantry (2 PPCLI) CGAZ 27 octobre 1951

Le deuxième bataillon Princess Patricia's Canadian Light Infantry (2 PPCLI) a reçu la Citation d'unité distinguée des États-Unis, maintenant désignée par la Citation d'unité présidentielle de l'Armée, pour reconnaître sa présence remarquable près de Kapyong, en Corée, les 24 et 25 avril 1951. Conformément à la politique canadienne et américaine, les militaires qui étaient présents et ont participé à l'action pour laquelle l'unité a été citée sont autorisés à porter cette distinction à vie, alors que les militaires qui ont rejoint l'unité récipiendaire plus tard ne peuvent la porter que lorsqu'ils servent dans cette unité.



La République française



Après avoir combattu aux côtés de la France et sur son territoire pendant les deux guerres mondiales et en Corée, les relations militaires entre les deux pays restent très fortes. Les liens sont en fait beaucoup plus profonds, car la France est l'une des nations fondatrices du Canada. Dans son livre, Dawe note que la France est de loin le pays qui a décerné le plus grand nombre de décorations aux Canadiens au cours de la période couverte par son Registre, avec 1 405 récompenses.¹⁹³ Le Canada maintient plusieurs postes d'échange en France et participe ou soutient les activités militaires françaises, comme le prouve le soutien offert par l'ARC pour transporter des troupes françaises et du ravitaillement dans le cadre de l'opération SERVAL au Mali, en 2013. Les distinctions supérieures sous la forme d'ordres nationaux ont été attribuées principalement pour le leadership stratégique et le renforcement des liens militaires par l'action diplomatique, alors que les décorations et les médailles de campagne ont été décernées le plus souvent aux membres des FAC occupant des postes d'échange au sein des forces françaises. Les 12 octrois de la Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement ont été faits après un incident en 2008 dans lequel, suite au naufrage du navire français, *Le Cap blanc*, au sud-est de la péninsule de Burin, sur la côte sud de Terre-Neuve-et-Labrador, des membres des FAC et de la Garde côtière canadienne ont participé à des opérations visant à récupérer les corps des quatre marins disparus en mer pendant le naufrage.



Le lieutenant-général Blondin reçoit l'insigne d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur des mains du général Denis Mercier, Chef d'état-major de l'Armée de l'air française, lors de sa visite à la base aérienne 117 de Paris-Balard, France, 4 avril 2013

Photo : J.L. Brunet, Armée de l'air française/French Air Force

L'Ordre national de la Légion d'honneur

Créée le 19 mai 1802 par le Premier consul Napoléon Bonaparte, la Légion d'honneur est la plus haute distinction de ce pays et elle est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour un acte de bravoure extrême ou un service éminent. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur

Lieutenant-Général Charles Henri BELZILE,
CMM, CD CGAZ 7 juin 1986
Général Raymond Roland Joseph HENAULT,
CMM, CD CGAZ 30 août 2003
Général Thomas James LAWSON,
CMM, CD (Retraité) CGAZ 30 janvier 2016
Général Walter John NATYNCZYK,
CMM, CSM, CD CGAZ 26 mars 2011



Officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur

Lieutenant-Général Stuart BEARE,
CMM, CSM, MSM, CD (Retraité) CGAZ 30 janvier 2016
Lieutenant-Général Joseph Aimé Jean Yvan
BLONDIN, CMM, CD CGAZ 31 août 2013
Lieutenant-Général Joseph Jacques Charles
BOUCHARD, OC, CMM, CSM, CD CGAZ 25 février 2012
Lieutenant-Général Peter John DEVLIN,
CMM, CSM, CD (Retraité) CGAZ 28 février 2015
Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis
HAINSE, CMM, CSM, CD CGAZ 28 mai 2016
Major-Général Guy LESSARD, CMM, MB, CD CHAN 14 juillet 1989
Vice-Amiral Paul Andrew MADDISON, CMM, MSM, CD CGAZ 26 octobre 2013
Lieutenant-Général Joseph Omer Michel MAISONNEUVE,
OMM, CSM, CD CGAZ 30 août 2003

L'Ordre national du Mérite

Créé le 3 décembre 1963 par le président Charles de Gaulle, l'Ordre national du Mérite est décerné aux récipiendaires militaires et civils pour service distingué. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Officier de l'Ordre national du Mérite

Lieutenant-Colonel Jacques BÉRUBÉ, CD CGAZ 26 octobre 1991
 Lieutenant-Colonel Joseph Louis Philippe
 Roger BOUCHER, CD.....CGAZ 28 janvier 1984
 Major-Général John Kane
 DANGERFIELD, CD..... CGAZ 9 septembre 1989
 Colonel Paul-Émile DEFOY CGAZ 17 mars 1984
 Colonel Joseph Henri Germain Jacques
 DESROCHERS, CD..... CGAZ 5 avril 2003
 Major-Général Kent Richard
 FOSTER, OMM, CDCGAZ 15 octobre 1988
 Colonel Joseph Williams Georges ROUSSEAU, CD (Retraité)..... CGAZ 29 janvier 2011
 Brigadier-Général Pierre SENECAL, OMM, CDCGAZ 8 juillet 1989
 Lieutenant-Général Guy Robert THIBAUT, CMM, CSM, CD CGAZ 27 mai 2017



Certificat du lieutenant-colonel Couture en tant que Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Photo : DDHR



Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Brigadier-Général Frederick George

BIGELOW, CDCGAZ 28 avril 2012

Lieutenant-Colonel Joseph André Laurent

CAUX, CDCGAZ 29 janvier 2011

Major Joseph Aimé Marcel CLOUTIER,

CD (Retraité)CGAZ 31 janvier 2015

Lieutenant-Colonel Joseph Bernard Alain

COUTURE, MB, CDCGAZ 26 octobre 1991

Capitaine de frégate Joseph Pascal Roger

DROLET, CDCGAZ 1 décembre 2001

Capitaine de frégate Kenneth Burgar HOLT, OMM, CDCGAZ 18 juin 2005

Lieutenant-Colonel Daniel REDBURN, CDCGAZ 5 avril 2003

Colonel Christian Joseph Georges Arthur Jean

ROUSSEAU, CD (Retraité)CGAZ 27 juillet 2013



La Croix de la valeur militaire

Créée le 11 avril 1956 par le président René Coty, la Croix de la valeur militaire reconnaît une personne qui s'est distinguée par sa bravoure ou a accompli un service courageux en présence de l'ennemi, dans le théâtre des opérations. Elle est décernée pour les opérations de sécurité et de maintien de la paix qui se sont déroulées à l'extérieur du territoire national français. Elle est accompagnée de différents attributs qui indiquent le niveau de citation reçue.

La Croix de la valeur militaire avec étoile de bronze

Capitaine Joseph Noël DUFRESNECGAZ 29 octobre 1994

La Croix de la valeur militaire

Capitaine Joseph Bernard Éric GIRARD, CDCGAZ 24 février 2001



La Médaille d'outre-mer

Créée le 6 juin 1962 par le président Charles de Gaulle, la Médaille d'outre-mer est une médaille de campagne décernée aux militaires ayant combattu avec les forces armées françaises et participé à des opérations à l'extérieur du territoire national français. Elle est accompagnée d'agrafes particulières pour indiquer le théâtre des opérations.

La Médaille d'outre-mer avec agrafe "LIBAN"

Lieutenant de vaisseau Jonathan SIMARD-MERCIERCGAZ 28 novembre 2009

La Médaille d'outre-mer avec agrafe "SAHEL"

Lieutenant-Colonel Joseph Doris GOBEIL, CD CGAZ 27 mai 2017

La Médaille de la Défense nationale

Créée le 21 avril 1982 par le président François Mitterrand, la Médaille de la Défense nationale est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont rendu un service honorable dans leur participation à des activités opérationnelles. Elle comporte trois grades : Or, Argent et Bronze, et peut être accompagnée d'une agrafe pour préciser le type de service reconnu.



La Médaille de la Défense nationale en or

Brigadier-Général Joseph Alain Valbert Richard
BLANCHETTE, CD CGAZ 26 septembre 2009
Major-Général Raymond Roy CRABBE,
OMM, CSM, CD CGAZ 21 décembre 1996
Major Joseph Roland Guy FORGUES, CD CGAZ 24 janvier 2004
Major Claude FOURNIER, CD CGAZ 25 septembre 2004
Brigadier-Général Joseph Serge LABBÉ, CD CGAZ 1 décembre 2001
Colonel Guy Joseph MAILLET, OMM, CD CGAZ 27 mai 2017
Capitaine de corvette Jean
MARCOTTE, CD CGAZ 29 octobre 1994

La Médaille de la Défense nationale en or avec agrafe « Armée de l'air »

Major Sean Thomas BOYLE, CDCGAZ 24 mars 2007



La Médaille de la Défense nationale en argent

Lieutenant-Colonel Claude Jean-François
BÉDARD, CDCGAZ 28 septembre 2013
Major Michel BOIRE, CD CGAZ 23 janvier 1999
Major Paul Guy Ghislain COLLINGE, CD CGAZ 13 juillet 1991
Major Robert DION CGAZ 28 janvier 1989
Lieutenant-Colonel Deborah Francis
GIRARD, CDCGAZ 25 novembre 2006
Capitaine Joseph Robert Philippe GUIDOINCGAZ 22 janvier 2005
Ranger Jonassie KUDLUK, CD CGAZ 9 mai 1992
Ranger Tommy KUDLUK CGAZ 9 mai 1992
Major Gratien LAMONTAGNE, CD CGAZ 18 janvier 1992
Major Joseph François Claude LÉVESQUE, CDCGAZ 6 avril 2002

Ranger Angnatuk NASSAK..... CGAZ 9 mai 1992
Caporal-Chef David NUTTER..... CGAZ 30 octobre 1993
Lieutenant-Colonel Marie-Claire OUELLETTE, CD.....CGAZ 25 novembre 2006
Ranger David POOTOOGEE, CD..... CGAZ 9 mai 1992
Major Joseph Marc Alain ROY, CD CGAZ 20 décembre 2003
Major André Yves SIMONYI, CDCGAZ 6 avril 2002

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Arme blindée et cavalerie »

Colonel Michael Pearson CESSFORD, CD..... CGAZ 27 août 2011

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Armée de l'air »

Colonel Joseph Gilles Sylvain BÉDARD, OMM, CD CGAZ 29 janvier 2011

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Armée de terre »

Capitaine Thomas Lee FOULDS, CD CGAZ 30 mars 2013
Lieutenant-Colonel Jean-Claude GAGNON, CD (Retraité).....CGAZ 30 août 2008
Major Joseph Doris GOBEIL, CD..... CGAZ 26 juillet 2008

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Bâtiments de combat »

Lieutenant de vaisseau Jonathan SIMARD-MERCIER, CDCGAZ 26 septembre 2009

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Infanterie »

Major Ernest Kevin CROWELL, CD..... CGAZ 12 mars 2011
Colonel Keith LAWRENCE, CD..... CGAZ 30 juin 2012
Lieutenant-Colonel Joseph Jean Jacques PELLAN, CD CGAZ 12 mars 2011

La Médaille de la Défense nationale en argent avec agrafe « Armée de terre »

Lieutenant-Colonel Jean-Claude GAGNON, CD (Retraité).....CGAZ 30 août 2008
Lieutenant de vaisseau Jonathan SIMARD-MERCIER, CD CGAZ 26 septembre 2009



La Médaille de la Défense nationale en bronze

Major Joseph Lionel André BARIL, CD	CGAZ 28 janvier 1995
Capitaine Joseph Marcel Roland François BARITEAU.....	CGAZ 25 août 1990
Major Joseph Gilles Sylvain BÉDARD	CGAZ 16 novembre 1996
Capitaine Louis-Philippe BINETTE	CGAZ 16 novembre 1996
Capitaine Joseph Gilles Michel BOISSEAU, CD...	CGAZ 29 octobre 1994
Major Joseph Louis Richard BOIVIN, CD	CGAZ 8 janvier 2000
Capitaine de frégate Simon BROCHU, CD.....	CGAZ 27 mai 2017
Major William Michael CHURCH, CD	CGAZ 28 décembre 2013
Capitaine François COUTURE.....	CGAZ 28 janvier 1989
Lieutenant de vaisseau Benoit Paul DECELLES, CD.....	CGAZ 20 septembre 2003
Capitaine Thomas Lee FOULDS, CD	CGAZ 25 novembre 2006
Lieutenant de vaisseau André-Jean Joseph GAGNON.....	CGAZ 26 octobre 1991
Sergent Sylvain GAGNON, CD	CGAZ 9 mai 1992
Major Edward Albert GIRALDEAU, CD	CGAZ 8 janvier 2000
Major Christian Johann GLAUNINGER, CD	CGAZ 28 février 2015
Lieutenant de vaisseau Miguel Joseph Georges GOWIGATI, CD ...	CGAZ 13 octobre 2001
Capitaine Marc-André La HAYE	CGAZ 25 janvier 2014
Major Joseph Wilfrid Georges Jean LAVIGNE, CD.....	CGAZ 19 février 2000
Major Joseph Fernand Henri LEVASSEUR, CD	CGAZ 8 janvier 2000
Major Charles Marc Andras MANGLIAR, CD	CGAZ 4 avril 2015
Lieutenant de vaisseau Claude MERCIER.....	CGAZ 26 octobre 1991
Major Joseph André Jules Claude MORIN, CD	CGAZ 29 octobre 1994
Capitaine Pierre-Luc NICOLAS	CGAZ 26 décembre 2015
Lieutenant de vaisseau Joseph Gustave Daniel Marc PARENT,CD	CGAZ 30 octobre 1999
Capitaine de corvette Shawn Edwin PERRY, CD.....	CGAZ 24 juin 2017
Colonel George James PETROLEKAS, MSM, CD	CGAZ 24 juin 2017
Capitaine Joseph Wellie Marco RANCOURT	CGAZ 17 novembre 1990
Lieutenant-Colonel Joseph Guy SAVARD, CD	CGAZ 2 juillet 2016
Major Joseph SIMARD, CD.....	CGAZ 24 janvier 1998
Major Marie Claudie THERIAULT, CD	CGAZ 26 avril 2014

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafe « Armée de terre »

Adjutant Joseph Benoit BERGERON, CD

CGAZ 31 janvier 2009

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafes « Armée de terre » et « Aviation légère »

Colonel Joseph Yves Steve CHARPENTIER, CD.....

CHAN 16 juillet 2010

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafe « Bâtiments de combat »

Lieutenant de vaisseau Martin Yvon FLUET, CD..... CGAZ 22 juillet 2006

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafe « Génie »

Adjudant Vincent Ronald GAGNON, CD.....CGAZ 25 juin 2011

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafes « Génie » et « Missions d'opérations extérieures »

Major Michael Remi Gerald GODARD, CD.....CGAZ 25 janvier 2014

La Médaille de la Défense nationale en bronze avec agrafes « Troupes de Marine »

Major Joseph Eugene Philippe André SÉVIGNY, CD CGAZ 15 août 1998



La Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement

Créée le 2 mars 1820 par le roi Louis XVIII, la Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont accompli des actes de bravoure durant un sauvetage. Elle comporte cinq grades : Or, Vermeil, Argent 1^{re} classe, Argent 2^e classe et Bronze.

La Médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement en bronze

Sergent William Hazen Ross CLOUTER, CD.....CGEN 19 avril 2012
Sergent Bryce CULVER, CDCGEN 19 avril 2012
Adjudant-Chef Derek John CURTIS, MMM, MSM, CD.....CGEN 19 avril 2012
Capitaine Branden DUGUAYCGEN 19 avril 2012
Sergent Terrence Gregory GRANDY, CD.....CGEN 19 avril 2012
Capitaine Stuart Douglas IRVINE, CDCGEN 19 avril 2012
Sergent William LAWRENCE, CD (Retraité).....CGEN 19 avril 2012
Caporal-Chef Kelly MATTHEWS, CDCGEN 19 avril 2012
Capitaine James PINHORN, CDCGEN 19 avril 2012
Adjudant Joseph André Philippe ROBIN, CDCGEN 19 avril 2012
Adjudant Robert William VALENTI, CD.....CGEN 19 avril 2012
Major William Ernst WYSS, CDCGEN 19 avril 2012



La Médaille commémorative française

Créée le 9 octobre 1995 par le président Jacques Chirac, la Médaille commémorative française est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont pris part à une mission particulière menée en dehors du territoire national français après le 1^{er} mars 1991. Elle est accompagnée d'agrafes particulières pour indiquer le théâtre des opérations.

La Médaille commémorative française avec agrafe « Albanie »

Major Joseph Eugene Philippe André SÉVIGNY, CD CGAZ 15 août 1998

La Médaille commémorative française avec agrafe « Ex-Yougoslavie »

Major Joseph Roland Guy FORGUES, CD CGAZ 10 mai 2003

Major Claude FOURNIER, CD CGAZ 22 avril 2006

Major Joseph Doris GOBEIL, CD CGAZ 25 avril 2009

Major Pericles METAXAS, CD CGAZ 28 février 2004



La République d'Haïti



Haïti a bénéficié de l'aide du Canada, notamment sur le plan militaire, pendant de nombreuses décennies. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA) et les missions qui ont suivi (Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti, Mission de transition des Nations Unies en Haïti,

Mission de police civile des Nations Unies en Haïti) dans les années 1990. Cette aide s'est également manifestée par l'entremise de la Force multinationale intérimaire menée par les États-Unis (FMI, opération HALO) en 2004, et dans la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti qui a suivi (MINUSTAH, opération HAMLET). Le Canada et les FAC ont également joué un rôle important dans l'extraordinaire effort humanitaire qui a suivi le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010 (opération HESTIA). Cette distinction particulière d'Haïti visait à reconnaître

les actions de cet officier qui était au service des Nations Unies en Haïti et qui a fait preuve de courage, de leadership et de dévouement lors de son intervention pour aider les équipes de sauvetage; celles-ci ont permis de sauver la vie de nombreux enfants après l'effondrement tragique du Collège évangélique *La Promesse* à Piétonville, en Haïti, le 7 novembre 2008.



L'Ordre national d'honneur et de mérite

Créé le 28 mai 1926 par le président Eustache Antoine François Joseph Louis Bornos, l'Ordre national d'honneur et de mérite constitue la plus haute distinction honorifique de ce pays. Il est décerné à des récipiendaires militaires et civils qui se sont distingués sur le plan diplomatique et politique ainsi que sur le plan artistique, dans des activités de bienfaisance et dans d'autres domaines de profit ou d'intérêt pour Haïti. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Chevalier de l'Ordre national d'honneur et de mérite

Lieutenant-Colonel Daniel Richard STEPANIUK, CD..... CGEN 21 mai 2014



La République hellénique



Cette récompense unique de la Grèce décernée au général de Chastelain lui a été décernée après son premier mandat comme chef d'état-major de la Défense, en reconnaissance de son travail de soutien à l'OTAN et du renforcement des relations militaires entre les deux pays, ainsi que pour sa contribution préalable en tant que chef d'état-major

adjoint de la Force des Nations Unies à Chypre. Plus tard, le général de Chastelain a également reçu une importante distinction du Commonwealth dans le cadre d'une capacité civile et celle-ci n'est donc pas consignée dans le présent registre. En effet, il a été fait Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur du Royaume-Uni en 1999 pour sa contribution au processus de paix en Irlande du Nord.



La Médaille commémorative du mérite et de l'honneur

Διαμνημόνευση Αξίας και Τιμής

Créée le 15 mai 1991 par le président Konstantinos Karamanlis, la Médaille commémorative du mérite et de l'honneur est la plus haute distinction des forces armées helléniques. Elle est décernée à des officiers étrangers (service actif ou de réserve) pour des services méritoires exceptionnels rendus aux forces armées helléniques ou au pays.

Général Alfred John Gardyne Drummond de CHASTELAIN,

CMM, OC, CDCGAZ 16 avril 1994



La République de Hongrie



La première récompense de la Hongrie à un membre des FAC a été décernée au major Strilchuk pour avoir orchestré l'évacuation médicale d'un officier hongrois lors de sa participation à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) en décembre

1991; la dernière a été décernée au général Henault pour son leadership en tant que président du Comité militaire de l'OTAN.

L'Ordre du mérite de la République de Hongrie

Magyar Köztársasági Érdemrend – katonai

Rétabli en 1991 par le président Árpád Göncz, l'Ordre du mérite de la République de Hongrie est la deuxième plus haute distinction de ce pays et il englobe la division militaire et la division civile. Il est décerné à des récipiendaires militaires qui ont rendu un service distingué à la République de Hongrie. La division militaire comporte cinq grades : la Grand Croix, la Croix de Commandeur avec Étoile, la Croix de Commandeur, la Croix d'Officier et la Croix de Chevalier.



Croix de Commandeur de l'Ordre du mérite de la République de Hongrie (militaire)

Général Raymond Roland Joseph

HENAUULT, CMM, CSM, CDCGAZ 31 janvier 2009



Croix de Chevalier de l'Ordre du mérite de la République de Hongrie (militaire)

Brigadier-Général Lawrance Michael

LASHKEVICH, OMM, CD CGAZ 20 décembre 2003

Major Denis Anthony STRILCHUK.....CGAZ 3 avril 1993



La République italienne



La première récompense italienne a été décernée au lieutenant-général O'Brien pour son service distingué en tant que commandant du Collège de défense de l'OTAN à Rome. Les trois autres étaient toutes liées à un tragique incident qui s'est produit durant la mission humanitaire qui a suivi le tremblement de terre du 6 mai 1976, dans le nord de l'Italie (opération DOLOMITE). Le 16 mai, un des hélicoptères Kiowa du 444^e Escadron a heurté un câble en acier. L'écrasement qui a suivi a tué le pilote et a blessé les deux autres membres d'équipage et ils ont été tous trois reconnus par l'Italie par la suite.



L'Ordre du mérite de la République italienne

Ordine al merito della Repubblica Italiana

Créé le 3 mars 1951 par le président Luigi Einaudi, l'Ordre du mérite de la République italienne est le plus grand honneur décerné dans ce pays et il est décerné à des récipiendaires militaires et civils qui se sont distingués dans les domaines de la littérature, des arts, de l'économie, du service public, et des activités sociales, philanthropiques et humanitaires ainsi que pour leur service long et remarquable dans une carrière civile ou militaire. L'Ordre comporte six grades : Chevalier Grand Croix avec Collier, Chevalier Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Grand Officier de l'Ordre du mérite de la République italienne

Lieutenant-Général John Charles

O'BRIEN, OC, CD OSFC 31 août 1973

La Médaille de bravoure civile

Medaglia al Valor Civile

Créée le 2 janvier 1958 par le président Luigi Einaudi, la Médaille de bravoure civile est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui, au risque de leur propre vie, ont empêché ou essayé d'empêcher un désastre, ont sauvé des vies ou affronté des troubles civils ou de violents criminels. La Médaille comporte trois grades : Or, Argent et Bronze.



La médaille de bravoure civile en or

Capitaine Ronald George

McBRIDE, CD [À titre posthume] CGAZ 30 octobre 1976



La médaille de bravoure civile en argent

Sergent R.G. ABAR, CD CGAZ 30 octobre 1976

Capitaine R.H. MASSEY, CD..... CGAZ 30 octobre 1976



Le Royaume hachémite de Jordanie



La récompense jordanienne a reconnu les efforts significatifs du récipiendaire pour renforcer la relation militaire entre les deux pays durant ses trois années en tant qu'attaché de défense du Canada.



Le lieutenant-colonel Zaporzan reçoit l'insigne de Grand Officier de l'Ordre du mérite militaire Al-Hussein des mains d'un représentant de l'armée de Jordanie

Photo : The Zaporzan Family Collection / La Collection de la famille Zaporzan

L'Ordre du mérite militaire Al-Hussein

Wisam al-Istahaqaq al-Askari al-Husayniya

Créé en 1976 par le roi Hussein, l'Ordre du mérite militaire Al-Hussein est décerné à des récipiendaires militaires et civils pour leur distinction et leur accomplissement dans les domaines d'activité particuliers, notamment la philanthropie, la littérature, les arts, la science, les bourses et l'éducation, l'industrie et le commerce, ou pour leur service public et leur dévouement exceptionnel dans la défense du royaume. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Cordon (première classe), Grand Officier (deuxième classe), Commandeur (troisième classe), Membre (quatrième classe) et Membre (cinquième classe).



Grand Officier de l'Ordre du mérite militaire Al-Hussein

Lieutenant-Colonel Lawrence James

ZAPORZAN, OMM, CD..... CGEN 2 décembre 2015



Le Grand-Duché du Luxembourg



Cette distinction du Luxembourg a reconnu les accomplissements du récipiendaire en tant que commandant de la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe, de décembre 1999 à décembre 2002.



L'Ordre de mérite du Grand-Duché de Luxembourg

Créé le 23 janvier 1961 par la Grande-Duchesse Charlotte, l'Ordre de mérite du Grand-Duché de Luxembourg est décerné à des récipiendaires militaires et civils en reconnaissance de réalisations professionnelles exceptionnelles et de services accomplis dans des domaines précis. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Grand Officier de l'Ordre de mérite du Grand-Duché de Luxembourg

Brigadier-Général Walter Matheson HOLMES,

CD, MBE (Retraité) CGAZ 24 janvier 2004



La République du Mali



Ces trois membres des FAC ont été reconnus par le Mali pour leur service distingué dans différents rôles à l'École de Maintien de la Paix « *Alioune Blondin Beye* », un centre d'excellence du Mali qui œuvre à l'accroissement des capacités des états africains.



L'Ordre national du Mali

Créé le 31 mai 1963 par le président Modibo Keïta, l'Ordre national du Mali est la deuxième plus haute distinction de ce pays et il est décerné à des récipiendaires militaires et civils qui ont rendu un service exceptionnel à la République du Mali. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Chevalier de l'Ordre national du Mali

Major Joseph Émile Marc CHABOT, CD..... CGEN 25 octobre 2012
Major Joseph Yvan Engelbert Eric COTTENOIR, CD..... CGEN 23 août 2016
Capitaine de corvette Joseph Étienne Michel GAMELIN, CD CGEN 23 août 2016
Major Joseph Jean François PROVOST, CD CHAN 28 octobre 2010
Major Joseph Luc-André RACINE, CD [À titre posthume] CGAZ 25 avril 2009



La République du Nicaragua



Ces trois récompenses ont été décernées à des membres des FAC qui ont participé au Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA, opération SULTAN) durant la démobilisation des 23 000 combattants de la résistance nicaraguayenne, en avril 1990. Le brigadier-général Douglas a été le chef adjoint du groupe d'observateurs sur la mission, tandis que le capitaine Bergeron a sauvé un pilote d'un hélicoptère en feu après un écrasement à San Pedro de Lovago, au Nicaragua, le 27 juin 1990.

L'Ordre de « Jose Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto »

Orden General José Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto

Créé le 20 février 1991 par le président Violeta Chamorro, l'Ordre de « Jose Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto » est décerné à des récipiendaires militaires et civils qui ont rendu service au Nicaragua. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Chevalier Commandeur, Officier et Chevalier.

Grand Officier de l'Ordre de « Jose Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto »

Brigadier-Général Ian Coumts DOUGLAS, CSM, CD (Retraité) CGAZ 27 juillet 1996

Chevalier Commandeur de l'Ordre de « Jose Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto »

Lieutenant-Colonel Henry MORRIS, OMM, CD CGAZ 27 juillet 1996

Officier de l'Ordre de « Jose Dolores Estrada, Batalla de San Jacinto »

Capitaine Joseph Marcién Christian Ghyslain

BERGERON, MB, CD.....GAZ 27 Jul 1996



Le Royaume de Norvège



La relation du Canada avec la Norvège remonte à la Deuxième Guerre mondiale alors que les membres d'équipage norvégiens étaient à l'entraînement au Canada dans le cadre du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth. Le Canada a également maintenu des relations étroites avec le gouvernement norvégien en exil à Londres.



L'Ordre royal du mérite de la Norvège

Den Kongelige Norske Fortjensteorden

Créé le 14 juin 1985 par le roi Olav V, l'Ordre royal du mérite de la Norvège est décerné à des étrangers et des citoyens norvégiens vivant à l'étranger en reconnaissance du service exceptionnel rendu dans l'intérêt du Royaume de Norvège. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Commandeur avec étoile, Chevalier 1^{re} classe et Chevalier.

Chevalier 1^{re} classe de l'Ordre royal du mérite de la Norvège

Capitaine Kaare SYLLINGCGAZ 13 juillet 1991



Le Royaume des Pays-Bas



La relation étroite du Canada avec les Pays-Bas est née de l'effusion de sang canadien durant la libération de ce pays de l'occupation nazie, en 1944 et 1945, et elle a persisté depuis lors. Les Pays-Bas ont travaillé en collaboration avec le Canada en Afghanistan et ils ont participé à de nombreuses activités interarmées et de l'OTAN. Il est à noter que ce pays décerne aussi des médailles ministérielles, comme la Médaille de mérite néerlandaise et la Médaille Nijmegen qui ne peuvent pas être approuvées par le Canada, car elles émanent du ministre de la Défense et non du chef d'État.

La récompense accordée au général Hillier lui a été décernée à la toute fin de son mandat en tant que chef d'état-major de la Défense, mais elle était particulièrement liée à l'étroite collaboration entre les deux pays dans le contexte de la campagne d'Afghanistan. La récompense accordée au sergent Hurry lui a été décernée pour un sauvetage risqué et complexe durant lequel il a sauvé la vie d'un marin du navire marchand *Gabriella* qui avait chaviré par une mer démontée, au large des côtes de Terre-Neuve, le 19 octobre 1976. La médaille de service est décernée à deux membres des FAC qui servaient en tant qu'officiers d'échange avec les forces néerlandaises et ont été déployés avec leur unité en Afghanistan. Les trois récipiendaires de la Médaille de l'intronisation ont participé à l'intronisation du roi Willem-Alexander des Pays-Bas, à Amsterdam, le 30 avril 2013.



L'Ordre d'Orange-Nassau

Orde van Oranje-Nassau

Créée le 4 avril 1892 par la régente Emma agissant au nom de sa fille trop jeune à l'époque, la reine Wilhelmina, l'Ordre d'Orange-Nassau reconnaît les personnes qui se sont particulièrement distinguées au bénéfice de la société. Cette distinction est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui méritent d'être reconnus pour la façon spéciale dont ils ont

mené à bien leurs tâches. Depuis 1996, l'Ordre comporte six grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier, Chevalier et Membre. La version militaire se distingue par les épées croisées entre les bras de la croix.

Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau (militaire)

Général Rickey John HILLIER, CMM, CSM, CDCGAZ 25 octobre 2008



Le général Hillier discute avec Son Altesse le prince Floris des Pays-Bas après avoir reçu son insigne de Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau, Quartier général de la Défense nationale, Ottawa, 24 juin 2008

Photo : Mme. Wendy Sewell



La Médaille d'honneur pour des actes humains

Erepenning voor Menslievend Hulpbetoon

Créée le 18 juin 1822 par le roi Willem I la Médaille d'honneur pour des actes humains est la plus ancienne décoration pour bravoure et elle est décernée à des récipiendaires militaires et civils qui ont accompli un acte volontaire de bravoure ou d'abnégation, en mettant l'accent sur la bienfaisance. La Médaille comporte trois grades : Or, Argent et Bronze.

Médaille d'honneur pour des actes humains en bronze

Sergent Winston Churchill HURRY, MB, CDCGAZ 28 janvier 1978



La Médaille commémorative pour les Opérations du maintien de la paix

Herinneringsmedaille Vredesoperaties

Créée le 23 mars 2001 par la reine Béatrix, la Médaille commémorative pour les Opérations du maintien de la paix est décernée au personnel militaire qui a participé, pendant au moins 30 jours continus, à une opération de maintien de la paix multinationale ou de l'ONU, et qui a fait preuve d'une bonne conduite et d'un sens du devoir. Chaque opération est indiquée par sa propre agrafe et un octroi supplémentaire d'une agrafe est indiqué par des chiffres.

La Médaille commémorative pour Opérations du maintien de la paix avec deuxième agrafe "ATFME" (Air Task Force Middle-East)

Capitaine Brian COYLECGAZ 30 juillet 2016

La Médaille commémorative pour Opérations du maintien de la paix avec agrafe "ATFME" (Air Task Force Middle-East)

Capitaine Brian COYLECGAZ 30 janvier 2016

La Médaille commémorative pour Opérations du maintien de la paix avec agrafe "ISAF" (International Security Assistance Force)

Capitaine Adam GUIBATCGAZ 26 octobre 2013



La Médaille d'inauguration 2013

Inhuldigingsmedaille 2013

Créée le 1^{er} juillet 2013 par le roi Willem-Alexander, la Médaille d'inauguration 2013 a été décernée à des récipiendaires civils et militaires ayant participé ou été présent à son intronisation.

Adjudant-Maître Daryl Wayne CORBETT, CD (Retraité)CGAZ 27 septembre 2014

Major Timothy David McCLURE, CDCGAZ 27 septembre 2014

Adjudant John Alexander TOTH, CD.....CGAZ 27 septembre 2014



La République du Pérou



Toutes les distinctions du Pérou ont été décernées à la suite de la participation des FAC aux efforts humanitaires qui ont suivi la série de tremblements de terre dévastateurs, le 31 mai 1970 (opération PERU). La participation des FAC a consisté principalement en une opération de transport aérien visant à fournir des fournitures de secours d'urgence. Cette mission a employé cinq bimoteurs Caribou qui ont volé de Trenton à Lima, le 8 juin 1970, pour commencer les opérations de secours aux sinistrés. Malgré la haute altitude, les conditions de vol dangereuses et les pistes de fortune des Andes, ils ont réussi à transporter 90 tonnes de fournitures et évacuer 800 personnes durant le mois de l'opération.¹⁹⁴

L'Ordre du mérite aéronautique

Orden al Mérito Aeronáutico

Créé en octobre 1946 par le président José Luis Bustamante y Rivero, l'Ordre du mérite aéronautique est décerné à des récipiendaires militaires et civils pour des accomplissements particuliers dans des activités aéronautiques et militaires. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.



Commandeur de l'Ordre du mérite aéronautique

Lieutenant-Colonel W.I.

BUTCHART, CD CFSO 22 janvier 1971



Officier de l'Ordre du mérite aéronautique

Capitaine B.J. CLERMONT	OSFC 22 janvier 1971
Capitaine B. CUNIFF.....	OSFC 22 janvier 1971
Major J.D. DONALD.....	OSFC 22 janvier 1971
Capitaine J.R. PHILIP.....	OSFC 22 janvier 1971



La Médaille du mérite Jorge Chavez Dartnel

Medalla al Mérito Jorge Chávez Dartnel

Créée le 4 janvier 1966 par le président Fernando Belaúnde Terry, la Médaille du mérite Jorge Chavez Dartnel est décernée à des récipiendaires militaires et civils pour souligner un mérite ou un service exceptionnel au bénéfice de l'aéronautique nationale.

Lieutenant W.M. ANANNY	OSFC 4 juin 1971
Capitaine R.T. BROWN	OSFC 4 juin 1971
Caporal R.L. BRYSON	OSFC 4 juin 1971
Capitaine A.C. CHAMBERS	OSFC 4 juin 1971
Capitaine K.G. CORBETT	OSFC 4 juin 1971
Capitaine W.J. CROSS	OSFC 4 juin 1971
Caporal J.W. CUMMING	OSFC 4 juin 1971
Caporal D.M. DAWSON	OSFC 4 juin 1971
Caporal C.R.M. DEAVEY	OSFC 4 juin 1971
Capitaine E. DOLTER.....	OSFC 4 juin 1971
Caporal J.C. DURELLE	OSFC 4 juin 1971
Caporal J.S. GALLANT.....	OSFC 4 juin 1971
Capitaine T.E. GARNEAU	OSFC 4 juin 1971
Capitaine A.A. GERMAIN.....	OSFC 4 juin 1971
Capitaine J.I. GRAY	OSFC 4 juin 1971
Capitaine H. HIBBARD	OSFC 4 juin 1971
Caporal C.R. HIGGINS.....	OSFC 4 juin 1971
Caporal D.J. HORNICK.....	OSFC 4 juin 1971
Capitaine R.M. KADUCK	OSFC 4 juin 1971
Capitaine W.J. MARTELL	OSFC 4 juin 1971
Lieutenant R.F. MITCHELL.....	OSFC 4 juin 1971
Caporal W.D. MUIR.....	OSFC 4 juin 1971
Caporal T.J. MURPHY	OSFC 4 juin 1971
Lieutenant D.C. MURRAY.....	OSFC 4 juin 1971
Caporal R.J. ST. GEORGE	OSFC 4 juin 1971
Lieutenant B.A. STANNARD	OSFC 4 juin 1971
Capitaine J.C. THERIAULT	OSFC 4 juin 1971
Caporal J.J. THERRIEN.....	OSFC 4 juin 1971
Capitaine R.R. WANNAMAKER.....	OSFC 4 juin 1971



La République de Pologne



La Pologne a été un important partenaire durant la campagne qui s’est déroulée en Afghanistan et ces distinctions reconnaissent principalement les dirigeants stratégiques des FAC. Il est à noter que ce pays décerne aussi des médailles ministérielles, comme la Médaille Wojska Polkiego, qui ne peuvent

pas être approuvées par le Canada, car elles émanent du ministre de la Défense et non du chef d’État.

L’Ordre du mérite de la République de Pologne

Order Zasługi Rzeczypospolitej Polskiej

Créé le 10 avril 1974 par le président Henrik Jabłonski et rétabli le 16 octobre 1992 par le président Lech Wałęsa, l’Ordre du mérite de la République de Pologne est décerné aux étrangers ou aux Polonais habitant à l’étranger pour leur contribution remarquable à la coopération internationale ou à la coopération entre la Pologne et les autres pays. Depuis 1992, l’Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Croix de Commandeur avec étoile, Croix de Commandeur, Croix d’Officier et Croix de Chevalier.



Croix de Commandeur de l’Ordre du mérite de la République de Pologne

- Général Joseph Maurice Gérard
BARIL, CMM, MSM, CDCGAZ 27 novembre 1999
- Lieutenant-Général Andrew Brooke
LESLIE, CMM, CSM, MSM, CDCGAZ 4 décembre 2010
- Brigadier-Général Reginald William
LEWIS, CM, CMM, CDCGAZ 8 novembre 2008
- Général Walter John NATYNCZYK,
CMM, CSM, CD (Retraité)CGAZ 29 juin 2013



Croix d'Officier de l'Ordre du mérite de la République de Pologne

Major-Général David
FRASER, CMM, CSM, MSM, CD.....CGAZ 9 juin 2012
Colonel Alan William
STRYNADKA, OMM, CD CGAZ 12 février 2000



Croix de Chevalier de l'Ordre du mérite de la République de Pologne

Major-Général Hugh Cameron
ROSS, OMM, CDCGAZ 29 avril 2000



La République du Sénégal



Le récipiendaire de cette distinction fut l'attaché de défense du Canada accrédité dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest, de 2008 à 2011. Celui-ci a été reconnu particulièrement pour son dévouement exceptionnel au devoir et son service remarquable qui ont dépassé largement ce que l'on pouvait attendre d'un officier de son grade, les attachés ayant habituellement le grade de colonel.



L'Ordre national du Lion du Sénégal

Ordre national du Lion du Sénégal

Créé le 22 octobre 1960 par le président Léopold Sédar Senghor et révisé le 28 novembre 2005 pour inclure les étrangers, l'Ordre national du Lion du Sénégal est la distinction la plus élevée du pays et il est décerné à des récipiendaires militaires et civils. L'Ordre comporte cinq grades : Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Commandeur de l'Ordre national du Lion du Sénégal

Lieutenant-Colonel Louis FORTIN, MSM, CD (Retraité)CGEN 25 octobre 2012



République bolivarienne du Venezuela



Cette récompense du Venezuela a été décernée au chef adjoint du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) qui a apporté son aide en négociant la démobilisation des 23 000 combattants de la résistance nicaraguayenne, en avril 1990. Ses initiatives, son approche pratique et le soutien constant de l'unité spéciale de sécurité « Venezuela » durant la planification et l'exécution de l'opération HOME RUN ont assuré le succès de la mission de paix au Nicaragua.



Ordre du mérite de l'Étoile de Carabobo

Orden al Mérito Estrella de Carabobo

Créé en 1986 par le président Jaime Lusinchi, l'Ordre du mérite de l'Étoile de Carabobo est la deuxième plus importante distinction militaire de ce pays et ne comporte qu'un niveau. Il reconnaît des récipiendaires militaires et civils pour leur accomplissement ou leur service extraordinaire.

Brigadier-Général Ian Coutts DOUGLAS, CD CGAZ 24 août 1991

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)



Le Canada est un des membres fondateurs de cette organisation de défense internationale importante et participe activement à de nombreuses missions et opérations de l'OTAN. Le Canada a toujours concrétisé son engagement envers l'OTAN, depuis les Balkans au milieu des années 1990 jusqu'à l'Afghanistan avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dans le cadre de différentes missions en Afrique, notamment l'importante mission de bombardement en Libye, en 2011 (opération UNIFIED PROTECTOR) et différentes missions de surveillance et d'interdictions aériennes et maritimes. L'OTAN a créé un certain nombre de médailles pour récompenser la participation à des missions variées depuis les années 1990. Beaucoup d'entre elles, dix en fait, ont été intégrées dans l'ordre de préséance canadien. La Médaille OTAN-FIAS n'a pas été acceptée, car le Canada a décidé de créer ses propres formes de reconnaissance pour le service accompli pour l'OTAN en Afghanistan, soit l'Étoile de campagne générale et la Médaille du service général avec le ruban Asie du Sud-Ouest.



La Médaille du service méritoire

The Meritorious Service Medal

Créée en 2003 par le Conseil de l'Atlantique Nord et approuvée par le secrétaire général Lord Robertson of Port Ellen, la Médaille du service méritoire de l'OTAN reconnaît le service opérationnel ou non opérationnel exceptionnel ou remarquable rendu à l'alliance par le personnel militaire et civil. Le mérite peut être démontré par l'accomplissement d'actes de courage dans des situations difficiles ou dangereuses, un leadership exceptionnel, une contribution personnelle extraordinaire dans une activité ou un programme, ou par les épreuves ou les privations subies dans l'intérêt de l'OTAN.

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une médaille de service, mais d'un honneur individuel fondé sur le mérite, il a été décidé de traiter la Médaille du service méritoire de l'OTAN de la même façon que les autres décorations étrangères et de l'approuver au cas par cas, suite à une demande soumise par l'OTAN par l'entremise des voies diplomatiques. Dans ce cas, comme l'OTAN n'a pas de mission au Canada, il a été entendu qu'il pourrait soumettre ses demandes à l'ambassadeur du Canada auprès de l'OTAN qui les transmettrait au Bureau du protocole des Affaires mondiales Canada pour le reste de la procédure normale.

La Médaille du service méritoire – deuxième octroi

Lieutenant-Colonel Peter Gerhard HAUENSTEIN, CDCGAZ 4 décembre 2010

La Médaille du service méritoire

Capitaine de frégate Sheila Marie ARCHER, CD	CGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Général Jan ARP, CMM, CD	CGAZ 29 janvier 2011
Colonel Charles William ATTWOOD, CD	CGAZ 31 mai 2008
Brigadier-Général Joseph Alain Valbert Richard BLANCHETTE, CD	CGAZ 30 mai 2009
Lieutenant-Général Joseph Jacques Charles BOUCHARD, CMM, CSM, CD (Retraité)	CGAZ 5 janvier 2013
Major Sean Thomas BOYLE, CD	CGAZ 22 avril 2006
Sergent Scott BRUCE, CD	CHAN 5 février 2016
Major Kevin Francis BRYSKI, CD	CGAZ 31 juillet 2004
Lieutenant-Colonel Wayne Joseph BUCK, CD.....	CGAZ 26 mars 2005
Brigadier-Général Kenneth André CORBOULD, OMM, CD	CGAZ 26 novembre 2011
Premier Maître de 1 ^{re} classe Joseph Fernand Martial CÔTÉ, MMM, CD	CGAZ 29 janvier 2011
Caporal Jerret Michael DICKINSON, CD	CGAZ 31 janvier 2009
Lieutenant-Colonel Joseph Donat Réjean DUCHESNEAU, CD ...	CGAZ 30 mai 2009
Lieutenant-Colonel Daniel Michael DUGGAN, CD	CGAZ 26 mars 2005
Major Brian Michael ERICKSON, CD	CGAZ 5 janvier 2013
Lieutenant-Colonel Richard Bruce FAWCETT, CD	CGAZ 26 mars 2005
Lieutenant-Colonel Paul David FLEET, CD.....	CGAZ 28 avril 2012
Colonel Paul Joseph FLEURY, CD	CGAZ 26 avril 2014
Major-Général David FRASER, OMM, CSM, MSM, CD	CGAZ 29 janvier 2011
Major Albert Sylvain GAZAILLE, CD	CGAZ 28 avril 2012
Lieutenant-Colonel Joseph Marc GENDRON, CD.....	CGAZ 31 mai 2008
Lieutenant-Colonel Douglas Gordon GRIMSHAW, CD	CGAZ 28 avril 2012
Lieutenant-Général Joseph Marcel Marquis HAINSE, CMM, CSM, CD	CGAZ 26 avril 2014



Le lieutenant-général Hainse, commandant de l'Armée canadienne, reçoit la Médaille du service méritoire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord des mains du général Thomas James Lawson, CMM, CD, chef d'état-major de la Défense, en présence de M^{me} Traci Hainse, lors d'une cérémonie au Manège militaire de la place Cartier, Ottawa, 25 avril 2014

Photo : Sgt Dan Shouinard

Major Stephen Theodorus HANSON, CDCGAZ 29 janvier 2011
Lieutenant-Colonel Peter Gerhard HAUENSTEIN, CD CGAZ 31 juillet 2004
Général Raymond Roland Joseph HENAULT, CMM, CSM, CD..... CGAZ 30 mai 2009
Lieutenant-Colonel Simon Charles HETHERINGTON, CDCGAZ 25 août 2007
Colonel Jay Howard JANZEN, CD CGEN 8 novembre 2016
Adjudant-Maître Lewis Harry JOHNSTONE, MMM, CD.....CGAZ 28 avril 2012
Capitaine de vaisseau Norman Hugh JOLIN, CD CGAZ 31 juillet 2004
Brigadier-Général Michael Prohaska JORGENSEN, MSM, CD CGEN 19 août 2013
Lieutenant-Colonel Jason Elliott KING, CD.....CGAZ 4 décembre 2010
Brigadier-Général Joseph Serge LABBÉ, CD..... CGAZ 31 juillet 2004
Lieutenant-Colonel Omer Henry LAVOIE, CSM, CD.....CGAZ 25 août 2007
Colonel Gregory David LOOS, CD CGAZ 30 mai 2009
Caporal Eric LUNDCGAZ 4 décembre 2010
Major-Général Matthew Gregory
MACDONALD, OMM, CD, MBECGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Général Joseph Omer Michel
MAISONNEUVE, CMM, CSM, CD CHAN 5 février 2007
Sergent James Ronald McARTHUR, CD CGAZ 22 avril 2006
Commodore Kenneth Frederick McMILLAN, OMM, CD CGAZ 31 juillet 2004
Colonel James Merritt McNAUGHTON, CD..... CGAZ 30 mai 2009
Capitaine de frégate Stuart Ross MOORS, CD CGAZ 30 mai 2009
Lieutenant-Colonel David Creelman NAUSS, CD CGAZ 22 avril 2006
Capitaine de frégate Richard Leo PERKS, CD.....CGAZ 25 juin 2011
Adjudant-Maître Lorraine PILON, CDCGAZ 28 avril 2012
Adjudant Shaun Patrick PRENDERGAST, CDCGAZ 27 décembre 2014
Capitaine de frégate Lacey Gerald RATHWELL, CDCGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Colonel Joseph Paul Jacques RICARD, CDCGAZ 25 août 2007
Adjudant-Chef Brian Donald ROBERTS, MMM, CD..... CGAZ 22 avril 2006
Lieutenant-Colonel Thomas Mark ROSS, CD..... CGAZ 30 mai 2009
Lieutenant-Colonel Shane Bruce SCHREIBER, MSM, CD.....CGAZ 25 août 2007
Lieutenant-Colonel Peter SCOTT, CD.....CGAZ 26 avril 2014
Colonel James SELBIE, OMM, CD..... CGAZ 22 avril 2006
Major Peter Richard SULLIVAN, CD.....CGAZ 31 mai 2008
Adjudant-Chef Herbert Alan SULLY, CD CGAZ 28 novembre 2015
Capitaine de corvette Dale TURETSKI, CD.....CGAZ 27 décembre 2014
Major Michael John VAN MARUM, CDCGAZ 5 janvier 2013
Lieutenant-Colonel Allan Francis WALSH, CDCGAZ 29 janvier 2011
Lieutenant-Général William Angus WATT, CMM, CDCGAZ 30 août 2008
Lieutenant-Colonel Larry Frederick WEIR, CD.....CGAZ 5 janvier 2013

Notes

MND/DHP : Ministère de la Défense nationale / Direction – Histoire et patrimoine

MDN/DDHR : Ministère de la Défense nationale / Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance

BAC : Bibliothèque et Archives Canada

OSGG/CHAN : Bureau du secrétaire du gouverneur général; Chancellerie des distinctions honorifiques

1. Francis Dowe, *The Canadian Register of Foreign Awards*, Ottawa : imprimé en privé, 1979, p. 19.
2. Chancellerie des distinctions honorifiques, base de données distinctions honorifiques des pays du Commonwealth et étrangères. L'attribution de la Médaille du mérite Interarmes au capitaine J.J.L. Pelletier, publiée dans la Gazette le 28 janvier 1995, a été annulée le 24 mai 1996; toutefois cette annulation « n'a pas été publiée dans la Gazette afin de ne pas mettre l'individu concerné dans l'embarras ».
3. MDN/DDHR 5401-504, vol. 11, 5400-11 (CD4), 16 mars 1992.
4. OSGG/CHAN 637-0, Lettre du lieutenant-général J.C. Gervais aux trois récipiendaires militaires, 15 mars 1999.
5. Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, la Haye : Maurice Georges Veneur, 1682, p. 354.
6. Nicholas Carlisle, *A Concise Account of the Several Foreign Orders of Knighthood and Other Marks of Honourable Distinction*, Londres : John Hearne, 1839, XIV.
7. *Ibid.*, XIII.
8. Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, *Ordre national du Mérite*, Paris : Lavauzelle, 2007, p. 128.
9. Carlisle, XIV.
10. BAC, RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures au sujet des distinctions étrangères, 22 février 1955.
11. *A Guide to the Wearing of Orders, Decorations, Miniatures and Medals with Dress other than Uniform*, Londres : Central Chancery of the Order of Knighthood, 2005, paragraphe 7.
12. Brigadier Sir Ivan De la Bere, *The Queen's Orders of Chivalry*, Londres : Spring Books, 1964, p. 216.
13. Carlisle, XI.
14. *Ibid.*
15. *Ibid.*, XV.
16. Stanley C. Johnson, *The Medals of our Fighting Men*, Londres : A. & C. Black, Ltd., c. 1917, p. 94.

17. George Tancred, *Historical Record of Medals and Honorary Distinctions*, Londres, 1891, p. 311.
18. Carlisle, XVII.
19. Tancred, p. 82.
20. Carlisle, XVII-XVIII.
21. John Horsley Mayo, *Medals and Decorations of the British Army and Navy*, Westminster : Archibald Constable and Co., 1897, p. LXXXV-LXXXVI.
22. Johnson, p. 97-100.
23. BAC RG150, 1992-93/167, boîte 84, Adjudant générale de la Milice canadienne au Commandant de la région militaire du Québec, 25 septembre 1908.
24. Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2012, p. 28-29.
25. BAC RG25, vol. 3364, Distinctions yougoslaves aux Canadiens 1946-48, Mémo de M. Hopkins aux Affaires extérieures Politique II, 27 juillet 1946.
26. BAC, RG25, vol. 2626, 19-AK-40C, Notes pour Oscar D. Skelton, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 10 décembre 1939.
27. BAC RG25, vol. 2626, 19-AK-40C, Note au fichier, juin 1928; Réponse des Affaires extérieures à la Chambre des communes au sujet de toutes les propositions de distinctions étrangères à l'intention des Canadiens 1919-1928, toutes refusées; et Mémo des Affaires extérieures au premier ministre, 19 mai 1931. Cinq propositions en 1928, cinq en 1929 et neuf en 1930, toutes rejetées.
28. BAC RG25, vol. 2626, 19-AK-40C, Mémo des Affaires extérieures, 8 novembre 1929.
29. BAC RG25, vol. 1852 1938-19E, Oscar D. Skelton, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Louis Demay, 7 avril 1938.
30. *Hansard* 1929, p. 103.
31. BAC RG6, vol. 180, fichier 2970, 1935, Ephraim H. Coleman, sous-secrétaire d'État à l'hon. W.J. Turner, lieutenant-gouverneur du Manitoba, 7 novembre 1935.
32. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40.
33. *Ibid.*, Télégramme n° 100, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Secrétaire d'État aux Affaires des Dominions, Londres, 7 décembre 1935.
34. *Ibid.*, Affaires des Dominions, Londres, à Oscar D. Skelton, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 14 mai 1937.
35. BAC RG25, vol. 2698, 19-AK-40-C, vol. 3, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au représentant accrédité de l'Afrique du Sud au Canada, 16 septembre 1941.
36. BAC RG25, vol. 1443, 19-K, Mémo du 16 juillet 1935 et Ephraim H. Coleman, sous-secrétaire d'État à Oscar D. Skelton, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 16 septembre 1935.

37. Pour l'histoire détaillée de la création de la Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), consulter Christopher McCreery, *Maintiens le Droit – Reconnaissance de service : une histoire de la médaille d'ancienneté de la GRC*, Ottawa : GRC, 2014.
38. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, Toronto : Dundurn Press, 2015, p. 33-39.
39. Dowe, p. 3-6.
40. BAC RG25, vol. 3364, Circulaire du Bureau des Dominions D. No. 35, 16 avril 1946.
41. Dowe, p. 3-4.
42. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 589-590; et BAC RG25, vol. 3364, A.S. Redfern, secrétaire du gouverneur général à Arnold D.P. Heeney, greffier du Conseil privé, 2 décembre 1942.
43. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Document circulaire spécial des Affaires extérieures No. 6, 9 avril 1949.
44. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Règles pour les distinctions immédiates entre le R-U et les É-U, septembre 1943.
45. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Document circulaire spécial des Affaires extérieures No. 6, 9 avril 1949.
46. BAC RG25, vol. 3364, Circulaire du Bureau des Dominions D. No. 35, 16 avril 1946.
47. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Message 8, Anthony Eden, secrétaire d'État aux Affaires des Dominions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 18 décembre 1939.
48. BAC RG 25, vol. 2626, 19-AL-40, Message 114, Anthony Eden, secrétaire d'État aux Affaires des Dominions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.
49. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Document circulaire D. No. 26, Clement R. Atlee, secrétaire d'État aux Affaires des Dominions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 13 mars 1942.
50. Débats de la Chambre des communes, 19^e législature, vol. II, 1408, 11 mars 1941.
51. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Baron Silvercruys, Ambassadeur belge aux Affaires extérieures, 9 octobre 1941.
52. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Norman A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Baron Silvercruys, Ambassadeur belge, 22 octobre 1941.
53. BAC RG25, vol. 2698, 19-AK-40-C, vol. 3, Procès-verbal de la 81^e réunion du Comité des chefs d'état-major, 31 juillet 1940.

54. BAC RG25, vol. 2698, 19-AK-40-C, vol. 2, Télégramme 1768, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au haut-commissaire au R-U, 9 novembre 1940.
55. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Recommandations du Comité des chefs d'état-major aux ministres, 6 mai 1941; requête d'évaluation légale de A. Dyke, secrétaire du Conseil de la Défense à J.E. Read, conseiller juridique, Affaires extérieures, 12 mai 1941; et réponse de J.E. Read, conseiller juridique, Affaires extérieures à A. Dyke, secrétaire du Conseil de la Défense, 14 mai 1941.
56. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40.
57. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, J.E. Read, bureau du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'ARC, 22 août 1942; Norman A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sous-ministre de la Défense nationale, 29 août 1942; et mémo de J.E. Read, bureau du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à J.F. Delaute, Secrétariat d'État, 20 janvier 1943.
58. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Mémo de J.E. Read, bureau du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à J.F. Delaute, Secrétariat d'État, 20 janvier 1943.
59. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures sur les distinctions étrangères, 22 février 1955; et BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Notes sur les ordres et décorations étrangères faisant référence à la 3^e réunion du Comité de coordination des récompenses du 4 février 1943, 10 mars 1943.
60. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Document circulaire D. No. 171, Bureau des Dominions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 3 décembre 1945.
61. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Document circulaire No. 65, Clement R. Atlee, secrétaire d'État aux Affaires des Dominions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 5 octobre 1942.
62. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Mémo sur les distinctions offertes par les É-U, faisant référence à la lettre de Sir Robert Knox jointe au Document circulaire No. A-318 du 6 octobre 1943 du haut-commissariat au R-U, 12 octobre 1943.
63. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Brigadier Marcel Noel, président du Sous-comité senior du Comité de coordination des récompenses à Ephraim H. Coleman, président du Comité de coordination des récompenses, 19 novembre 1943.
64. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Norman A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au haut-commissariat au R-U, 30 octobre 1943.
65. Anthony N. Pamm, *Honours and Awards in the British Empire and Commonwealth*, Aldershot : Scolar Press, 1995, p. 1602.
66. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Circulaire du Bureau des Dominions No. 67, 15 octobre 1942.

67. OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Circulaire du Bureau des Dominions No. 46, 8 juin 1943.
68. Dowe, p. 6.
69. *Medal Yearbook 2016*, Honiton : Token Publishing Limited, 2015, p. 16.
70. Howard Williamson, *The Great War Medal Collectors Companion*, Harwich : imprimé en privé, 2011, p. 94.
71. Un samouraï figurait à l'avvers de la médaille japonaise, tandis que sur la médaille Thai, c'est le dieu indou Garuda qui était représenté.
72. Ian Angus, *Medals and Decorations*, Londres : Ward Lock Limited, 1973, p. 33.
73. BAC RG24, vol. 1524, fichier MRC 4373-20, Croix du service néerlandaise, J.E. Read, bureau du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'hon. D.C. Abbott, ministre de la Défense nationale, 19 septembre 1945.
74. BAC RG24, vol. 1524, fichier MRC 4373-20, Croix du service néerlandaise, Note de E.W. Light pour le secrétaire d'État à l'ambassadeur des Pays-Bas à Londres, 12 mai 1946.
75. BAC RG24, vol. 1524, fichier MRC 4373-20, Croix du service néerlandaise, Mémo du major-général E.A. Walford, adjudant général et président du Comité du personnel militaire au Comité des chefs d'état-major, 19 octobre 1945.
76. BAC RG24, vol. 1524, fichier MRC 4373-20, Croix du service néerlandaise, procès-verbal de la 61^e réunion du Comité du personnel militaire, 18 décembre 1945; et message de l'Armée 359 du major-général E.A. Walford, adjudant général au lieutenant- général J.C. Murchie, chef de l'état-major général, QG de Londres, 14 décembre 1945.
77. BAC RG24, vol. 1524, fichier MRC 4373-20, Croix du service néerlandaise, message de l'Armée 151320Z/Dec/45 du lieutenant- général J.C. Murchie, chef de l'état-major général, QG de Londres au major-général E.A. Walford, adjudant général, 15 décembre 1945.
78. BAC RG 25, vol. 3364, Philip Thibeault, secrétaire du Comité de coordination des récompenses au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 15 mai 1951.
79. BAC RG25, vol. 3364, Résumé des décisions du Cabinet.
80. MDN/DDHR 5401-504, vol. 1.
81. BAC RG 25, vol. 3364, C.M. Drury, sous-ministre de la Défense nationale au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 21 mars 1951.
82. OSGG/CHAN Ordres et décorations étrangers 1950-B, vol. V (1946-1966).
83. BAC RG25, vol. 3364, W.H. Measures, Bureau du protocole, Affaires extérieures à W.E.D. Halliday, Bureau du Conseil privé, 5 mai 1950.
84. DND/DHH 96/47-169.

85. *Ibid.*
86. BAC RG25, vol. 2698, 19-AK-40-C, vol. 2, Télégramme 1768, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au haut-commissariat à Londres, 9 novembre 1940. Les Canadiens ayant servi sous commandement britannique pendant la guerre ne faisaient pas face au même défi. Les recommandations pour l'attribution de distinctions aux officiers de l'Armée CANLOAN, aux membres de l'ARC ayant servi dans la RAF et à ceux de la MRC ayant servi dans la RN, ont été effectuées comme si ces derniers étaient britanniques, et les distinctions ont été prises à même les quotas britanniques. Ce fut le cas pour les distinctions pour des actes de bravoure, mais pas pour les niveaux non titulaires des ordres de chevalerie britanniques, jusqu'à ce que le Canada l'autorise, en 1942. Cet arrangement ne contenait aucune clause particulière sur les distinctions étrangères décernées aux Canadiens ayant servi sous commandement britannique.
87. BAC RG25, vol. 2626, 19-AL-40, Circulaire du Bureau des Dominions No. 273, 8 mai 1943; et OSGG/CHAN 637-0, vol. 1, Mémo sur les distinctions offertes par les É-U, 12 octobre 1943.
88. BAC RG24, vol. 2229, 54-27-94-25, vol. 3, Major-général E.A. Walford, adjudant général et président du Comité du personnel militaire au commandant de l'état-major de l'Armée à Washington en réponse ; à la lettre du 31 juillet 1945, 7 août 1945.
89. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Its Origins, History and Development*, Toronto : University of Toronto Press, 2005, p. 1.
90. BAC RG25, vol. 3364, Charles Stein, sous-secrétaire d'État, président du Comité de coordination des récompenses à Arnold D.P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 8 février 1950.
91. BAC RG25, vol. 2699, 19-AL-40, Note circulaire de Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures à toutes les missions canadiennes à l'étranger, 30 octobre 1946.
92. *Gazette du Canada*, 1^{er} juillet 1946.
93. BAC, RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures sur les distinctions étrangères, 22 février 1955.
94. BAC RG25, vol. 3364, W.H. Measures, Bureau du protocole, Affaires extérieures au premier ministre, 23 avril 1948.
95. BAC RG25, vol. 3364, Norman Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au premier ministre, 17 janvier 1950.
96. BAC RG25, vol. 3364, Commodore W.B. Creery, président du Comité du personnel militaire à Charles Stein, sous-secrétaire d'État, président du Comité de coordination des récompenses, 29 juillet 1949.
97. MDN/DHP 96/47-169, Commodore W.B. Creery, président du Comité du personnel militaire au ministre de la Défense nationale, 1^{er} mars 1950.

98. BAC RG24, boîte 24671, fichier MRC 4372-25, vol. 1, Major-General E.A. Walford, adjudant général et président du Comité du personnel militaire au Conseil de la Défense, 27 juin 1945; et Major N.C.K. Wills, secrétaire Comité du personnel militaire au Comité de coordination des récompenses, 11 juillet 1944.
99. BAC RG25, vol. 3364, Mémo de Yvan Baulne, Bureau du protocole, Affaires extérieures, 26 janvier 1955.
100. BAC RG24, boîte 24671, fichier MRC 4372-25, vol. 1, Major-General E.A. Walford, adjudant général et président du Comité du personnel militaire au Conseil de la Défense, 27 juin 1945.
101. *Ibid.*
102. Christopher McCreery, « The Aborted Attempt to Canadianize the King's Medals for Courage & Service », *Orders and Medals Research Society Journal*, vol. 46, n° 2, 2007, p. 119-120.
103. BAC RG24, boîte 24671, fichier MRC 4372-25, vol. 1, Major-General E.A. Walford, adjudant général et président du Comité du personnel militaire au Conseil de la Défense, 27 juin 1945.
104. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017, p. 229, citant un extrait du procès-verbal de la 26^e réunion du Comité de coordination des récompenses, tenue salle 258, Édifice de l'ouest, Colline du Parlement, le 12 juillet 1944.
105. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 80-83.
106. Pour un historique complet des diverses propositions qui ont conduit à la création de l'Ordre du Canada, consulter Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017.
107. OSGG/CHAN Ordres et décorations étrangers 1950-B, vol. V (1946-1966), Mémo, 1^{er} février 1952, paragraphe 1.
108. *Ibid.*
109. *Ibid.*
110. MDN/DDHR 5401-504, vol. 1.
111. Kevin R. Ingraham, *Honors, Medals and Awards of the Korean War 1950-1953*, Binghamton : Prospect Press, 1993, p. 28-29.
112. OSGG/CHAN Ordres et décorations étrangers 1950-B, vol. V (1946-1966), Mémo, 1^{er} février 1952, paragraphe 6.
113. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures, 17 janvier 1967.
114. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 39.
115. *Ibid.*, p. 590; BAC MG26 N4 vol.1 003-4, Archives Pearson.
116. Dowe, p. 222-226.

117. MDN/DDHR 5401-504, vol. 2, Commodore de l'air G.F. Jacobsen au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 18 avril 1966.
118. MDN/DDHR 5401-504, vol. 1, Réponse à la question No 490 de M. MacQuarrie du 18 mars 1964 de A.O. Solomon, secrétaire à la Marine, 26 mars 1964.
119. BAC RG25, vol. 3364, *Aide-mémoire* des Affaires extérieures, 20 octobre 1950.
120. OSGG/CHAN 637-0, vol. 2, Mémo du secrétaire d'État, 5 avril 1955.
121. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures, 1^{er} août 1961.
122. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures, 24 août 1965.
123. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017, chapitre 8, citant BAC MG26 N4 vol.1 003-4, Archives Pearson, John S. Hodgson, secrétaire principal du premier ministre à G.G.E. Steele, sous-secrétaire d'État, 3 août 1967.
124. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017, chapitre 8, citant BAC MG26 N4 vol.1 003-4, Archives Pearson, John S. Hodgson, secrétaire principal du premier ministre à Henry Hindley, 14 août 1967; et BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-VIET, Mémo au ministre des Affaires extérieures, 18 octobre 1967.
125. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-FR, Lettres de Jules Léger, ambassadeur du Canada à Paris aux Affaires extérieures, 11 mai 1967, 8 novembre 1967 et 10 novembre 1967; réponse des Affaires extérieures du 17 novembre 1967; et message de Jules Léger du 1^{er} février 1968. Riopelle a été fait Chevalier de la Légion d'honneur, un honneur approuvé par le Gouvernement du Canada.
126. Circulaire du Cabinet No. 31, 7 novembre 1956.
127. BAC MG26 N4 vol.1 003-4, Archives Pearson, John S. Hodgson, secrétaire principal du premier ministre à G.G.E. Steele, sous-secrétaire d'État, 24 mai 1967; et réponse de G.G.E. Steele à John S. Hodgson, 7 juin 1967.
128. BAC MG26 N4 vol. 1 003-4, Pearson Papers, John S. Hodgson, secrétaire principal du premier ministre à G.G.E. Steele, sous-secrétaire d'État, 2 août 1967 et 22 septembre 1967.
129. BAC MG26 N4 vol. 1 003-4, Archives Pearson, premier ministre L.B. Pearson à l'hon. J.V. LaMarsh, secrétaire d'État, 24 mai 1967.
130. BAC MG26 N4, vol. 1, fichier 001-42, Pearson Papers, *Revision of Policy Concerning the Acceptance and Wearing by Canadians of British and Foreign Honours and Decorations*, copie corrigée, 31 janvier 1968.
131. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017, chapitre 8.
132. OSGG/CHAN 637-0, vol. 3, Comte-rendu des décisions du Cabinet, 23 avril 1968.

133. OSGG/CHAN 637-0, *Canadian Honours Policy and Procedures*, janvier 1997.
134. Carlisle, XI.
135. MDN/DDHR 5401-504, vol. 29, A.M. Levesque, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, MND, à Gabrielle Lappa, directrice des distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, 3 septembre 2010.
136. MDN/DDHR 5401-504, vol. 2, E.B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale à C. Eberts, chef du protocole, Affaires extérieures, 28 novembre 1966.
137. MDN/DHP, fichier 20.
138. MDN/DDHR 5401-504, vol. 5, Roger P. Gilbert, Affaires extérieures aux ambassades de la République de Corée et de la République fédérale d'Allemagne, 6 janvier 1978.
139. *Gazette du Canada*, 25 juin 1977.
140. MDN/DDHR 5401-504, vol. 8, Chef d'état-major de la Défense au sous-ministre adjoint (Personnel), 18 janvier 1988; et MDN/DDHR 5401-504, vol. 9, Chef d'état-major de la Défense au sous-ministre adjoint (Personnel), 13 juillet 1988.
141. MDN/DDHR 5401-504, vol. 3, Note pour le président du Comité des décorations, 6 octobre 1970.
142. BAC RG25, vol. 11042, fichier 22-14-FR.
143. BAC RG25, vol. 3364, W.H. Measures, Bureau du protocole, Affaires extérieures à Louis Couvreur, Chargé d'affaires, ambassade belge, 27 février 1947.
144. BAC RG25, vol. 3364, Mémo du sous-secrétaire d'État, 27 novembre 1946.
145. BAC RG25, vol. 3364, Arnold D.P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures au très hon. juge J.L. Ilsley, 20 juin 1950.
146. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 590.
147. BAC RG25, vol. 3364, W.H. Measures, Bureau du protocole, Affaires extérieures à Son Excellence M. le Vicomte du Parc, ambassadeur belge, 14 février 1950.
148. BAC RG25, vol. 3364, Mémo pour le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 25 juin 1948.
149. *Pour un gouvernement responsable : guide du ministre et du ministre d'État*, 2008, section VI.7.
150. *Pour un gouvernement responsable : guide du ministre et du ministre d'État*, 2011, Section IV.4.
151. *Pour un gouvernement ouvert et responsable*, 2015, section IV.4.
152. Avis aux médias, Agence Belga, 28 juin 2012.

153. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Gordon F. Osbaldeston, greffier du Conseil prive relatant le but du règlement dans un memo au premier ministre adjoint, 10 juillet 1985.
154. MDN/DDHR 5401-504, vol. 2, Brigadier-général Mounteer, directeur général des services au personnel et représentant de la Défense nationale au Comité des décorations du gouvernement à Carl Lochnan, Comité des décorations du gouvernement, 11 septembre 1969.
155. MDN/DDHR 5401-504, vol. 2, Commentaires du Bureau du Conseil prive sur les changement proposes au règlement de 1968, 23 avril 1986.
156. BAC MG26 N4 vol. 1 003-4, Pearson Papers, Memo on the revision of the foreign awards policy, 31 janvier 1968.
157. John F. Blatherwick, *Canadian Orders, Decorations and Medals*, Toronto : The Unitrade Press, 2003, p. 376.
158. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, M.V. Bezeau, directeur du cérémonial, Défense nationale à Roger de C. Nantel, directeur, Chancellerie des distinctions honorifiques, 26 juin 1986.
159. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Gordon F. Osbaldeston, greffier du Conseil prive relatant le but du règlement dans un memo au premier ministre adjoint, 10 juillet 1985.
160. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, M.V. Bezeau, directeur du cérémonial, Défense nationale à Roger de C. Nantel, directeur, Chancellerie des distinctions honorifiques, 26 juin 1986, 26 juin 1986.
161. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Mémo du directeur du cérémonial au sous-ministre adjoint (Personnel), 30 mai 1986.
162. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Mémo du directeur du cérémonial au ministre de la Défense nationale, 12 mai 1986; et M.V. Bezeau, directeur du cérémonial, Défense nationale aux membres du Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques, 22 mai 1986.
163. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Mémo supplémentaire du directeur du cérémonial, mars 1986.
164. MDN/DDHR 5401-504, vol. 10.
165. MDN/DDHR 5401-504, vol. 22, Robert Collette, chef du protocole, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à tous les chefs de mission, 19 mars 2005.
166. MDN/DDHR 5401-504, vol. 28, Emmanuelle Sajous, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques au sous-chef du protocole, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 19 septembre 2006.

167. MDN/DDHR 5401-504, vol. 29, A.M. Levesque, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, MND, à Gabrielle Lappa, directrice des distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, 24 avril 2007.
168. OSGG/CHAN 637-0, vol. 5, D.G. Dougall, directrice adjointe, décorations et médailles au secrétaire par intérim Chancellerie des distinctions honorifiques, 7 février 1992. Jusqu'en 1988, l'approbation était publiée immédiatement une fois la décision prise. Cependant, suite à un incident au cours duquel un pays a demandé au Gouvernement du Canada son avis sur une possible distinction, et s'est retrouvé dans l'embarras lorsque que son propre gouvernement n'a pas approuvé la remise de cette distinction alors qu'elle avait déjà été publiée dans la *Gazette du Canada*, on a instauré un délai entre l'approbation et la publication. Désormais, à moins que la Chancellerie des Distinctions honorifiques ne soit informée autrement, les missions sont informées de la date à laquelle l'approbation sera publiée, donnant ainsi la possibilité au gouvernement étranger de l'annuler avant cette date, si nécessaire.
169. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Gordon F. Osbaldeston, greffier du Conseil prive relatant le but du règlement dans un memo au premier ministre adjoint, 10 juillet 1985.
170. OSGG/CHAN 637-0, *Canadian Honours Policy and Procedures*, janvier 1997.
171. BAC, RG25, vol. 11042, fichier 22-14-3, vol. 1, Mémo des Affaires extérieures sur les distinctions étrangères, 22 février 1955.
172. MDN/DDHR 5401-504, vol. 19, sous-fichier, G.G. Furrie, Ombudsman à A.M. directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, MND, 6 juillet 2005; et ministre de la Défense nationale à D. Ardelian, 5 septembre 2003.
173. MDN/DDHR 5401-504, vol. 19, Major-général Jan Arp, président du Comité des FC de la politique en matière de distinctions honorifiques au lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, 31 mars 2003; et OSGG/CHAN 637-0, vol. 4, de Montigny Marchand, chef du protocole, Affaires extérieures à Gordon F. Osbaldeston, greffier du Conseil privé, 26 mars 1984.
174. MDN/DDHR 5401-504, vol. 31, Note de synthèse pour la réunion du 17 septembre 2015 du Sous-comité de la politique en matière de distinctions honorifiques.
175. Débats de la Chambre des communes, 29 juin 1934; et OSGG/CHAN 637-0, vol. 3, Jules Léger, sous-secrétaire d'État à Carl Lochnan, Comité des décorations du gouvernement, 17 novembre 1969.
176. OSGG/CHAN 637-0, vol. 3, Télégramme du haut-commissariat à Londres au secrétaire d'État, 29 février 1968.
177. MDN/DDHR 5401-504, vol. 2, Georges H. Blouin, chef du protocole à Monsignor Angelo Palmas, 28 mai 1984.

178. MDN/DDHR 5401-504, vol. 7, Procès-verbal du Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques, 11 juin 1985.
179. MDN/DDHR 5401-504, vol. 10, Lettre du directeur du cérémonial, 28 février 1990.
180. A-DH-265-000/AG-001 – *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes*, Chapitre 4.
181. *Guide pour le port des ordres, décorations et médailles*, Ottawa : Bureau du secrétaire du gouverneur général, 2013.
182. BAC RG25, vol. 3364, Commodore W.B. Creery, président du Comité du personnel militaire à Charles Stein, sous-secrétaire d'État, président du Comité de coordination des récompenses, 29 juillet 1949.
183. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 267.
184. Christopher McCreery, *The Order of Canada: Its Origins, History and Development*, p. 277.
185. Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire*, p. 113-114.
186. Pour un historique complet de l'Ordre du mérite militaire, consulter Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire et l'Ordre du mérite militaire, de 1972 à 2017*, Ottawa : Ministère de la Défense nationale, 2017.
187. Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire*, p. 114.
188. *Règlement concernant l'attribution des Décorations de la vaillance militaire*, annexé aux lettres patentes créant les Décorations de la vaillance militaire, 31 décembre 1992, Section 7.b.
189. *Règlement sur les Décorations canadiennes pour actes de bravoure, 2005*, telle que modifiée par lettres patentes du 30 juin 2015, section 6.b.
190. *La Croix du service méritoire, 1984-2014*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2014, p. 14 et 15.
191. Pour un historique complet de ces décorations et citations des récipiendaires, consulter *La croix du service méritoire, 1984-2014* et *La médaille du service méritoire, 1991-2016*, Ottawa : Ministère de la Défense nationale, 2016.
192. *La Citation à l'ordre du jour, 1991-2016*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2016, p. 51.
193. *Dowe*, p. 110, p. 19.
194. MDN/DDHR 5401-504, vol. 3, Communiqué de presse du MND, 9 décembre 1970.

Glossaire des initiales honorifiques

CBE	Commandeur de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique
CC	Compagnon de l'Ordre du Canada
CD	Décoration des Forces canadiennes
CH	Membre de l'Ordre des Compagnons d'Honneur
CMG	Compagnon de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George
CMM	Commandeur de l'Ordre du mérite militaire
CP	Membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada
CR	Conseiller de la Reine
CSM	Croix du service méritoire
DFC	Croix du service distingué dans l'Aviation
DSO	Compagnon de l'Ordre du service distingué
ED	Décoration d'efficacité
GOQ	Grand Officier de l'Ordre national du Québec
KB	Chevalier Compagnon de l'Ordre très honorable du Bain (1725-1815)
MB	Médaille de la Bravoure
MBE	Membre de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique
MM	Médaille militaire
MMM	Membre de l'Ordre du mérite militaire
MSM	Médaille du service méritoire
MVO	Membre de l'Ordre royal de Victoria
OC	Officier de l'Ordre du Canada
OM	Membre de l'Ordre du mérite
OMM	Officier de l'Ordre du mérite militaire

Bibliographie

Sources primaires

La Gazette du Canada, dates diverses.

A-DH-300-000/AG-001 – *Manuel des politiques relatives aux distinctions des Forces canadiennes*.

A-DH-265-000/AG-001 – *Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes*, chapitre 4.

Messages généraux des Forces canadiennes (CANFORGEN), dates diverses.

Bureau du secrétaire du gouverneur général, Chancellerie des distinctions honorifiques, fichier Distinctions honorifiques des pays du Commonwealth et étrangères, 637-0.

Ministère de la Défense nationale, Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance, fichier Distinctions honorifiques des pays du Commonwealth et étrangères 5401-504.

Ministère de la Défense nationale, Direction – Histoire et patrimoine, fichiers historiques, série 96/47.

Hansard, Débats du Parlement du Canada, dates diverses.

Bibliothèque et Archives Canada : RG24, volumes 2229 et 2230; RG25, volumes 1142, 1852, 1885, 2626, 2 698, 2 699, 3364 et 11042; RG26, N4, volume 1.

Sources secondaires

Ian Angus, *Medals and Decorations*, Londres : Ward Lock Limited, 1973.

John F. Blatherwick, *Canadian Orders, Decorations and Medals*, Toronto : The Unitrade Press, 2003.

Nicholas Carlisle, *A Concise Account of the Several Foreign Orders of Knighthood and Other Marks of Honourable Distinction*, Londres : John Hearne, 1839.

La Citation à l'ordre du jour, 1991-2016, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2016.

La Croix du service méritoire, 1984-2014, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2014.

Brigadier Sir Ivan De la Bere, *The Queen's Orders of Chivalry*, Londres : Spring Books, 1964.

Abraham De Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, la Haye : Maurice Georges Veneur, 1682.

Francis Dowe, *The Canadian Register of Foreign Awards*, Ottawa : imprimé en privé, 1979.

Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, *Ordre national du Mérite*, Paris : Lavauzelle, 2007.

- Guide pour le port des ordres, décorations et médailles*, Ottawa : Bureau du secrétaire du gouverneur général, 2013.
- A Guide to the Wearing of Orders, Decorations, Miniatures and Medals with Dress other than Uniform*, Londres : Central Chancery of the Order of Knighthood, 2005, paragraphe 7.
- Kevin R. Ingraham, *Honors, Medals and Awards of the Korean War 1950-1953*, Binghamton : Prospect Press, 1993.
- Stanley C. Johnson, *The Medals of our Fighting Men*, Londres : A. & C. Black, Ltd., c. 1917.
- John Horsley Mayo, *Medals and Decorations of the British Army and Navy*, Westminster : Archibald Constable and Co., 1897.
- Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2012.
- Christopher McCreery, *Maintiens le droit – Reconnaissance de service : une histoire de la médaille d'ancienneté de la GRC*, Ottawa : GRC, 2014.
- Christopher McCreery, « The Aborted Attempt to Canadianize the King's Medals for Courage & Service », *Orders and Medals Research Society Journal*, vol. 46, n° 2, 2007, p. 119-120.
- Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, Toronto : Dundurn Press, 2015.
- Christopher McCreery, *The Order of Canada: Genesis of an Honours System*, Toronto : University of Toronto Press, 2017.
- Christopher McCreery, *The Order of Canada: Its Origins, History and Development*, Toronto : University of Toronto Press, 2005.
- La Médaille du service méritoire, 1984-2014*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2016.
- Medal Yearbook 2016*, Honiton : Token Publishing Limited, 2015.
- L'Ordre du mérite militaire, registre 1972-2017* Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 2017.
- Anthony N. Pamm, *Honours and Awards in the British Empire and Commonwealth*, Aldershot : Scolar Press, 1995.
- George Tancred, *Historical Record of Medals and Honorary Distinctions*, Londres, 1891, p. 311.
- James Wallace, *Canadian: Foreign Awards, Awards to Nursing Service, Mentioned in Despatches, World War I (1914-1919)*, Calgary : Bunker to Bunker Publishing, 2001.
- Howard Williamson, *The Great War Medal Collectors Companion*, Harwich, imprimé en privé, 2011.

Remerciements

Le présent document a été préparé par la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance du ministère de la Défense nationale.

Auteur des chapitres 1 à 5 :

Lieutenant-Colonel Carl Gauthier, MMM, CD

Compilation du registre, révision et statistiques :

M^{me} Brigitte Bourdages

M^{me} Louise Côté, CD

M. Jeffrey de Fourestier, MSM

Équipe de production (images, révision, passation des marchés, coordination générale) :

M. Patrick James Berrea, MSM, CD

M. Terrence A. Hayter

Bombardier-chef Richard Jonathan Loeppky, CD

M. J.F. Ghislain Taillon, CD

La Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance souhaiterait particulièrement exprimer sa gratitude sincère à Glen R. Hodgins qui a offert bénévolement son temps et ses compétences pour réviser le manuscrit du présent document.

La Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance souhaite également remercier les bureaux et les personnes ci-dessous, qui ont fourni de l'aide, de l'information ou des images pour la production de cette publication :

Chancellerie des distinctions honorifiques, Bureau de la secrétaire du gouverneur général

Elizabeth Couture

Général Alfred John Gardyne Drummond de Chastelain, OC,

CMM, CD, CH (Retraité)

Stephen J. Harris, CD, Direction – Histoire et patrimoine

Kevin Joynt, Bibliothèque et Archives Canada

Arnold Kay

Major Michel Litalien, CD (Retraité)

Juliane Lucille Martin

Christopher McCreery, MVO

Major Bryan N. Mialkowsky, CD, MBE

Jonathan Shanks

Index des récipiendaires

A

ABAR, Sgt R.G.....	189
ABBOTT, Maj J.S.....	173
ABRAHAM, Capt M.....	158
ADKINS, Maj L.C.....	113
AGNEW, Captf J.J.C.....	153
ALEXANDER, Maj J.J.....	114, 118
ALFORD, Maj R.A.....	158
ALLAN, Maj R.....	158
ALLARD, PM 2 J.G.A.J.....	158
ALLEN, Captv R.G.....	152
ALLEN, Maj C.S.....	158
ALLEN, Maj D.L.....	158
ALLISON, Lcol R.A.....	158
ANANNY, Lt W.M.....	199
ANDERSON, Bgén D.J.....	149
ANDERSON, Maj A.....	113
ANDERSON, Maj G.R.D.....	173
APPLETON, Col S.B.....	158
ARCAND, Lcol J.C.M.....	153
ARCHAMBAULT, Bgén J.B.F.....	149
ARCHER, Captf S.M.....	204
ARMSTRONG, Maj J.D.....	158
ARP, LGén J.....	149, 204
ARSENAULT, Maj P.....	113
ASHCROFT, Lcol M.....	158
ATKINS, Ltv A.S.....	120
ATKINSON, Bgén P.J.....	149
ATKINSON, Col P.J.....	158
ATTWOOD, Col C.W.....	204
AULD, Maj R.M.....	123

B

BAILEY, Maj K.W.....	159
BAISLEY, Adjuc M.L.....	152
BAKER, Adjum R.J.....	159
BAKER, Capt K.....	173
BAKER, Maj S.T.W.....	159
BAKHACHE, Ltv A.N.....	159
BALFE, Col T.N.....	149

BALLENTHIN, Maj L.R.....	159
BALUN, Cpl D.M.....	120
BAMBURY, Capv V.....	159
BANGSBOLL, Lcol B.G.....	145, 159
BANKS, Captf D.....	138
BARBOUR, Maj G.C.....	159
BAREFOOT, Capv M.....	159
BARIL, Gén J.M.G.....	135, 200
BARIL, Maj J.L.A.....	182
BARITEAU, Capt M.R.F.....	182
BARKER, Maj K.P.K.....	159
BARNES, Maj B.P.....	173
BARNES, Sgt P.G.....	115
BARNES, Sgt P.G.....	115
BARNETT, Capt M.S.....	159
BARR, Col D.E.....	153
BARRETT, Cpl M.A.....	120
BARRY, Adjuc J.P.....	159
BARRY, Maj M.J.....	159
BARTON, Capt B.S.....	159
BARTRAM, Col D.W.....	138
BARTRAM, Mgén D.W.....	149
BASHOW, Lcol D.L.....	159
BASKEY, Maj J.L.....	159
BASSARAB, Lcol R.....	159
BATTISTA, Capt A.B.....	117, 159
BAXTER, Capv B.H.....	159
BEARE, LGén S.....	149, 177
BEAUCHAMP, Maj J.E.C.P.....	159
BEAUCHAMP, Maj P.....	173
BÉDARD, Bgén J.G.S.....	158, 159, 181, 182
BÉDARD, Capt B.....	122
BEDARD, Cpl M.....	120
BÉDARD, Lcol C.J.-F.....	180
BEHARRIEL, Lcol S.F.....	159
BÉLANGER, Capt J.P.Y.S.....	118
BELL, Capt R.B.....	173
BELZILE, Col A.J.-Y.....	149
BELZILE, LGén C.H.....	177
BENDER, Lcol J.J.....	138
BENN, Lcol R.....	159
BERGERON, Adj J.B.....	182
BERGERON, Captv J.J.R.R.....	149, 158, 159
BERGERON, Capt J.M.C.G.....	193
BERGERON, Lcol J.J.-P.....	159
BERGSTRAND, Lcol B.M.....	115

BERTRAND, Captv S.C.....	149	BRETT, Capv B.D.	160
BÉRUBÉ, Lcol J.....	178	BRISCOE, Col J.D.	149
BIGELOW, Bgén F.G.....	179	BROADBENT, Maj S.B.	160
BIGGAR, Capt G.B.	142	BROCHU, Captf S.	182
BILLICH, Capt S.W.....	127	BROOKS, Capt R.A.	114
BILLINGHURST, Maj K.....	153	BROOKS, Col R.C.D.....	154
BILLINGS, Maj T.....	159	BROPHY, Lcol D.C.	160
BINDON, Col S.....	159	BROUGH, Col W.	160
BINETTE, Capt L.-P.....	182	BROW, Maj H.A.	160
BISSON, Adjud D.J.W.	159	BROWN, Adjud W.D.	160
BLACKBURN, Maj D.S.	159	BROWN, Capt R.T.	199
BLACKBURN, Maj M.O.	153	BRUCE, Lcol M.D.	118
BLACK, Cplc N.J.	120	BRUCE, Sgt S.	204
BLACK, Sgt A.L.....	120	BRUNEAU, Capt J.E.P.P.....	160
BLAIR, Maj C.J.	153	BRYSKI, Lcol K.F.....	154, 204
BLANCHETTE, Bgén J.A.V.R.	180, 204	BRYSON, Cpl R.L.....	199
BLONDIN, LGén J.A.J.Y.....	142, 177	BUCK, Lcol W.J.....	204
BOILARD, Col J.P.Y.	158, 159	BUGEAUD, Maj D.R.E.	160
BOIRE, Maj M.	180	BUISSON, Adj M.	125
BOISSEAU, Capt J.G.M.	182	BULLOCK, Lcol M.W.....	118
BOIVIN, Maj J.L.R.	182	BURBIDGE, Capt C.G.....	160
BOLDUC, Ltv A.	120	BURGESS, Adjud K.V.....	160
BONDURANT, Lcol D.C.	159	BUTCHART, Lcol W.I.	198
BOOTH, Capv R.J.	159	BUTLER, Adjud J.J.R.....	154
BORLAND, Maj S.E.K.....	153	BUTTERS, Adjud J.....	154
BOSS, Capt B.D.....	159		
BOUCHARD, Capt D.	159	C	
BOUCHARD, LGén J.J.C.	148, 149, 177, 204	CAINES, Capt P.J.....	160
BOUCHARD, Maj J.	173	CAIRNS, Mgén B.D.	149
BOUCHARD, Maj J.V.M.	159	CAMERON, Maj R.M.....	160
BOUCHER, Col L.H.P.S.....	153	CAMPBELL, Adjud J.G.W.	160
BOUCHER, Lcol J.L.P.R.	178	CAMPBELL, LGén L.C.	148
BOUCHER, Lcol R.G.R.....	159	CAMPBELL, Lt J.M.....	120
BOUFFARD, Maj P.J.	159	CAMPBELL, Maj M.D.....	154
BOURGEOIS, Adjud B.D.....	115	CAMPBELL, Maj S.D.....	118
BOURGEOIS, Maj C.E.J.....	159	CARBONNEAU, Lt O.A.....	120
BOWERMAN, Maj B.L.	159	CARELL, Capt J.E.....	160
BOWERS, Captv R.W.	149	CAREY, Maj E.M.	160
BOWES, Bgén S.J.....	154, 160	CARIUS, Maj S.W.....	118
BOYLE, Maj S.T.....	180, 204	CARLSON, Maj M.A.	119
BRADLEY, Capt G.A.	160	CARON, Maj J.M.A.	160
BRADLEY, Maj T.....	154	CARPENTER, Capt A.C.	120
BRANCHAUD, Lcol J.L.C.....	118	CCARPENTIER,	
BRASSINGTON, Maj T.W.	160	Col J.B.P.	158, 160, 172, 173
BREMNER, Capt A.....	120		

CARR, Maj S.	154	COLLINGE, Maj P.G.G.	180
CARROLL, Sgt R.	160	COLLINGS, Maj C.A.G.	161
CARTER, Capt G.D.	173	COLLINS, Capt G.M.	173
CARTER, Maj C.	115	COMEAU, Adjud J.A.	154
CARVER, Maj B.	160	COMTOIS, Bgén J.-M.	150, 161
CASEY, Capt P.R.	160	CONNOLLY, Lcol N.	152
CATSBURG, Capt P.W.	160	CONSTABLE, Maj D.S.	114
CAUX, Lcol J.A.L.	179	CONWAY, Lcol B.J.	161
CELESTINO, Col J.	131	COOPER, Capt W.R.J.	161
CESSFORD, Col M.P.	181	CORBETT, Adjum D.W.	197
CHABOT, Maj J.É.M.	192	CORBETT, Capt K.G.	199
CHAMBERS, Capt A.C.	199	CORBOULD, Bgén G.D.	150
CHAMPAGNE, Col J.P.R.	160	CORBOULD, Bgén K.A.	154, 204
CHAMPAGNE, Maj J.R.C.	160	CORMACK, Capt B.	152
CHAMPION, Maj C.	160	COSTIFFE, Maj B.A.	161
CHARBONNEAU, Capt G.	120	COTE, Maj J.J.L.C.	156
CHARETTE, Sgt J.M.-A.	115	CÔTÉ, PM 1 J.F.M.	204
CHARLEBOIS, Lcol P.B.	120	COTTENOIR, Maj J.Y.E.E.	192
CHARLEBOIS, Maj R.M.	160	COTTON, Col K.R.	154
CHARPENTIER, Col J.Y.S.	182	COUTURE, Capt F.	182
CHARTIER, Adjud J.G.	160	COUTURE, Lcol J.B.A.	179
CHEKAN, Bgén R.J.	149	COUTURIER, Cam J.P.G.	150
CHMARA, Maj R.J.	160	COWLEY, Maj J.M.	156
CHOQUETTE, Adjud F.A.	160	COYLE, Capt B.	197
CHORLEY, Capt J.A.H.	154	CRABBE, Mgén R.R.	180
CHOUNARD, Col S.	160	CRABTREE, Capt S.	120
CHOW, Maj K.	156	CRAIG, Lcol J.	152
CHOY, Capt C.	124	CRAIG, Sgt J.E.	120
CHURCH, Maj W.M.	154, 182	CRAWFORD, Cplc A.M.	120
CIESIELSKI, Maj K.L.	160, 172, 173	CROSBY, Adjum G.A.	115
CLAGGETT, Lcol C.D.	154, 158, 160	CROSS, Capt J.	120
CLARKE, Adj D.T.	124	CROSS, Capt W.J.	199
CLARKE, Maj J.C.A.	160	CROWELL, Maj E.K.	161, 181
CLARK, Lcol D.	154, 160	CULVER, Sgt B.	183
CLÉMENT, Adj J.A.	160	CUMMING, Cpl J.W.	199
CLEMENT, Maj M.A.	160	CUMPSTY, Capt S.	161
CLERMONT, Capt B.J.	199	CUNIFF, Capt B.	199
CLIFFORD, Sgt C.A.	173	CUNNINGHAM, Adj G.	161
CLOUTER, Sgt W.H.R.	183	CUNNINGHAM, Capt R.A.	115
CLOUTIER, Maj J.A.M.	179	CURLEY, Maj S.	161
CLOWE, Cplc P.J.	160	CURRIE, Maj G.W.	113
CLUTE, Maj B.	160	CURTIS, Adjud D.J.	183
COATES, Mgén C.J.	149	CZIRJAK, Maj J.R.	161
COLBERT, Adjud J.B.M.	160		

D

DABROS, Col M.R.....	154, 161
DALEY, Lcol K.....	119
DALLAIRE, Mgén R.A.J.L.	150
DALLAIRE, Maj J.A.....	161
DALY, Adj D.C.....	161
DALY, Maj D.G.....	161
DALY, Maj J.D.....	161
DALZIEL, Capt A.....	161
DALZIEL, Col D.D.....	150
DAME, Lcol G.F.....	161
DANDURAND, Maj D.J.....	119
DANGERFIELD, LGén J.K.	150, 178
DANIEL, Adjum B.	115
DATCHKO, Lcol T.M.	154
DAUM, Sgt K.S.	120
DAVIS, Lcol J.P.....	161
DAVIS, Maj C.....	161
DAWE, Maj P.S.	154
DAWSON, Cpl D.M.....	199
DAY, Mgén M.	131, 150
de CHASTELAIN, Gén A.J.G.D.....	148, 186
DEAVEY, Cpl C.R.M.....	199
DECELES, Ltv B.P.....	182
DEFOY, Col P.-É.....	178
DELANEY, Lcol S.....	161
DÉLISLE, Maj J.J.M.....	173
DENEAU, Maj E.....	161
DENNE, Maj D.J.....	161
DEQUETTEVILLE, LGén A.M.....	148
DERENZIS, Maj C.A.	161
DESROCHERS, Col J.H.G.J.....	178
DEVLIN, LGén P.J.....	140, 141, 142, 150, 152, 177
DEVRIES, Maj E.D.....	161
DEWAR, Captf .S.....	161
DEXTRAZE, Gén J.A.....	139
DIAMOND, Lcol M.G.....	161
DIAS, Maj R.	161
DICKINSON, Captv P.C.....	161
DICKINSON, Cpl J.M.	204
DICK, Lcol J.B.....	161
DIETRICH, Adjuc D.....	161
DION, Maj R.....	180
DIONNE, Lcol J.G.N.	161
DITHURBIDE, Capt M.....	161
DITTMANN, Maj P.G.....	114
DOBBIN, Adj K.W.....	115
DOLTER, Capt E.....	199
DOMA, Capv C.Z.	161
DOMBROWSKI, Maj A.	154
DONALD, Maj J.D.	199
DOOLEY-TREMBLAY, Lcol B.W.	158, 161
DORÉ, Maj J.P.G.....	161
DORRIS, Maj J.-P.....	161
DOUGLAS, Bgén I.C.....	150, 193, 202
DOUGLAS, Maj B.W.	161
DOWLING, Ens 1 N.....	120
DOW, Maj M.J.	161
DOYLE, Lcol J.S.....	115
DOYLE, Lcol P.J.....	161
DOZOIS, Maj P.A.F.....	161
DREW, Capt S.	120
DROLET, Captf J.P.R.....	179
DROUIN, Bgén C.....	150
DROUIN, Capt J.J.S.	161
DROVER, Col P.....	150
DUARTE, Cplc M.S.....	117
DUCHESNEAU, Capt M.....	117
DUCHESNEAU, Lcol J.D.R.	162, 204
DUFOUR, Maj J.R.M.....	162
DUFRESNE, Capt J.N.....	179
DUGGAN, Lcol D.M.	204
DUGGAN, Lcol S.J.....	158, 162
DUGUAY, Capt B.	183
DUHAMEL, Adjum J.M.G.	115
DUHAMEL, Col M.....	150
DUNLOP, Maj K.....	162
DUNN, Capt G.W.	162
DUNSTAN, Lcol R.....	162
DUPUIS, Col A.H.J.....	162
DUQUETTE, Maj J.D.E.....	162
DURELLE, Adjuc L.....	162
DURELLE, Cpl J.C.....	199
DUVAL, Maj J.I.N.	117
DWYRE, Maj T.G.....	162
DYER, Cpl A.	154

E

EARNSHAW, Maj A.J.....	115
EASON, Cpl D.E.....	154
EASSON, Maj J.G.	114
EDMUNDSON, Capv H.C.	152, 162
EDWARDS, Cpl C.S.T.....	117
EGAN, Maj J.W.....	115
EI-BELTAGY, Capt N.....	162
ELDER, Adjuc D.S.....	162
ELTASSI, Cplc E.A.	162
EMBERLEY, Maj D.W.....	114
EMBY, Maj R.C.....	162
ENGELBERTS, Adjum T.....	115
ENGLISH, Lcol M.J.....	162
ERICKSON, Lcol B.M.	162, 204
ERICKSON, Ltv S.....	120
ESPINA, Capv M.R.	120
EVANS, Lcol J.D.	162
EVANS, Maj M.L.	158, 162
EWING, Adjuc G.P.....	115
EWING, Maj R.B.....	162
EYRE, Bgén W.D.....	150

F

FAHEY, Capv D.P.....	154
FAIRFEX, PM 2 M.D.	162
FAIRLEY, Lcol D.J.	162
FALLOON, Captv L.J.....	152
FARLEY, Maj M.	162
FATHERS, Lcol M.B.	163
FAWCETT, Lcol R.B.....	204
FAWCETT, Maj M.T.	163
FEDAK, Lcol P.S.	154
FERDINAND, Lcol K.B.....	163
FERRETTI, Adjuc D.H.....	163
FERRON, Mgén J.R.....	150, 154
FEWER, Adjum P.M.	120
FISCHER, Adjuc D.J.	163
FISCHER, LGén J.R.N.....	148
FITZGERALD, Captf D.W.	163
FITZGERALD, Maj A.P.....	163
FITZGERALD, Maj R.J.....	154
FLEET, Lcol P.D.	204

FLEET, Maj P.E.	163
FLEURY, Col P.J.....	204
FLOOD, Lcol C.M.....	156
FLUET, Ltv M.Y.....	183
FOLLWELL, Lcol J.P.	156, 163
FONTAINE, Lt D.	119
FORBES, Capv R.A.	163
FORCIER, Maj M.M.R.	163
FORD, Maj R.....	154
FORESTIER, Lcol C.A.....	120
FORGUES, Mgén P.J.O.....	150, 163
FORGUES, Maj J.R.G.	180, 184
FORTIN, Adjum J.P.C.....	115
FORTIN, Lcol L.	144, 201
FOSTER, Mgén K.R.	150, 178
FOTHERINGHAM, Captf P.R.	163
FOULDS, Capt T.L.....	181, 182
FOUNTAIN, Capt J.K.A.....	117, 119
FOURNIER, Maj C.	180, 184
FRANCOEUR, Capv P.E.	163
FRANKLIN, Lcol W.N.....	158, 163
FRAPPIER, Lcol J.L.....	163
FRASER, Mgén D.....	152, 154, 201, 204
FRAUSIN, Adjuc G.	163
FRAWLEY, Bgén B.F.	163
FRIDAY, Maj S.G.....	163
FUGULIN, Capt J.-M.	117, 118
FUNK, Maj W.S.	163
FURLONG, Cpl R.	154

G

GAGNE, Col B.H.	154
GAGNÉ, Col J.M.	154
GAGNON, Adj V.R.....	183
GAGNON, Lcol J.-C.	181
GAGNON, Ltv A.-J.J.....	182
GAGNON, Maj J.J.G.D.	163
GAGNON, Sgt S.	182
GALLAGHER, Maj S.F.	163
GALLANT, Adjum J.D.....	120
GALLANT, Cpl J.S.....	199
GALLEGO, Lcol J.C.....	173
GALVIN, Bgén M.P.....	158, 163
GAMELIN, Capv J.É.M.	192

GARCEAU, Captv J.L.A.....	150	GREEN, Soldat R.A.....	154
GARNEAU, Capt T.E.....	199	GRIGNON, Capt P.A.....	172, 173
GARRETT, Capv E.M.....	163	GRIMARD, Capt K.P.....	120
GARRIOCK, Lcol T.J.....	163	GRIMSHAW, Lcol DG.....	204
GAUTHIER, Lcol J.L.D.....	163	GROVER, Captf J.B.....	163
GAUTHIER, Maj M.....	163	GUERTIN, Adj R.....	163
GAUTRON, Maj P.....	117, 119	GUIBAT, Capt A.....	197
GAUVIN, Capt G.-A.J.-F.....	117	GUIDOIN, Capt J.R.P.....	180
GAZAILLE, Maj A.S.....	204	GUILBAULT, Capt S.....	172, 173
GEDDES, Maj R.A.....	163		
GENDRON, Lcol J.M.....	204	H	
GEORGE, Cpl R.J. ST.....	199	HACKETT, Maj S.A.....	154
GERMAIN, Capt A.A.....	199	HAGAR, Capt G.C.....	163
GERVAIS, LGén J.C.....	148	HAINSE, LGén J.M.M. ...	140, 142, 150, 177, 204
GHYSELINCKS, Lcol D.....	163	HAISELL, Lcol L.D.W.....	117
GIBSON, Cam F.....	150	HALE, Maj S.G.....	154
GIFFORD, Lcol S.W.....	163	HALES, Maj G.E.....	164
GIGUÈRE, Bgén J.C.M.....	150	HALL, Maj T.E.....	119
GIGUÈRE, Col J.R.....	150	HAMEL, Bgén J.J.R.G.....	150
GINGELL, Capt K.....	115	HAMEL, Col C.S.....	131, 154, 164
GIRALDEAU, Maj E.A.....	182	HAMEL, Maj J.J.F.L.....	164
GIRARD, Capt J.B.É.....	179	HANDFORD, Cpl D.W.M.....	120
GIRARD, Lcol D.F.....	180	HANNA, Cpl J.....	120
GJOS, Maj Erik E.....	163	HANNIGAN, Adjum D.....	115
GLAUNINGER, Maj C.J.....	182	HANSELPACKER, Capt G.....	173
GOBEIL, Lcol J.D.....	180, 181, 184	HANSON, Maj S.T.....	205
GODARD, Maj M.R.G.....	183	HARDIMAN, Capt B.D.....	124
GODDARD, Lcol P.T.....	163	HARDY, Capt E.....	173
GODWIN, Capt A.....	120	HARRIS, Maj J.A.....	164
GOODE, Capt A.....	150	HARRISON, Captv R.P.....	152
GORDON, Capt A.....	119	HARRISON, Cpl A.R.B.....	120
GOWIGATI, Ltv M.J.G.....	182	HARTERY, Maj K.A.....	156, 164
GRABSTAS, Capt S.....	163	HARTERY, Capt R.F.....	120
GRAHAM, Lcol J.....	163	HARVIE, Maj S.J.....	164
GRAHAM, Maj B.....	163	HARZAN, Lcol H.G.....	136
GRANDY, Lcol P.A.....	163	HASSAN, Adjum K.....	115
GRANDY, Sgt T.G.....	183	HAUENSTEIN, Lcol P.G.....	203, 205
GRANHOLM, Maj P.A.B.....	163	HAUSSMANN, Lcol M.P.....	164
GRANT, Maj I.T.....	156	HAUTECLOCQUE, Lcol A.L.J.....	164
GRAVEL, Captv R.....	150	HAVERSTOCK, Lcol E.L.....	164
GRAY, Capt J.I.....	199	HAWCO, Captv D.C.....	164
GRAYDON, Lcol W.....	154	HEATH, Captv J.T.....	152
GREENAWAY, Bgén K.R.....	128	HELBY, Capt B.....	173

HELFFENSTEIN, Maj D.K.	173	HORNICK, Cpl D.J.	199
HENAULT, Gén R.R.J.	139, 148, 177, 187, 205	HOWARD, Mgén A.J.	130, 150, 165
HENLEY, Col D.G.	131, 154	HOWDEN, Col S.A.	150
HENLEY, Lcol D.R.	164	HUDDLESTON, Maj I.S.	118
HENNIG, Maj R.J.	154	HUDSON, Maj B.C.	119
HENRY, Capv B.G.	164	HUMBER, Capt H.M.	165
HENRY, Maj A.J.	172, 173	HUNTER, Bgén J.	150
HERNEN, Maj P.	154	HUNTINGFORD, Capt M.M.	165
HEROUX, Lcol J.C.M.	164	HURRY, Sgt W.C.	196
HETHERINGTON, Lcol S.C.	205	HUSSEY, Col P.	165
HEUS, Adj S.M.	173	HYNES, Lcol M.J.	115
HEWARD, Maj N.C.	164		
HEWITT, Maj A.	117	I	
HIBBARD, Capt H.	199	INGERSOLL, Adjum D.S.	122
HICKEY, Captf L.M.	164	INGLIS, Capt C.T.	163
HICKEY, Capt W.A.	115	IRVINE, Capt S.D.	183
HIGGINS, Cpl C.R.	199	IRWIN, Bgén S.M.	150
HIGGINS, Col D.S.	164		
HILDEBRANDT, Maj G.N.	164	J	
HILL, Capt J.J.W.	164	JACOBS, Cplc V.	120
HILLIER, Gén R.J.	123, 150, 196	JAEGER, Bgén H.F.	165
HILLIKER, Maj J.D.R.	164	JAGER, Capt G.A.	115
HILL, Maj G.B.	164	JANE, Maj D.N.	165
HILTON, Bgén C.	150	JANJUA, Capt J.J.	117
HODDINOTT, Col L.	164	JANZEN, Col J.H.	205
HODGE, Adjuc K.G.	154, 164	JELLINEK, Captv M.	152
HODGINS, Maj R.D.	164	JENSEN, Maj R.T.	165
HOES, Captv P.	150	JOHNSON, Adjum K.E.	165
HOFFE, Maj L.D.	164	JOHNSON, Capt R.	173
HOFFMAN, Maj S.A.	173	JOHNSON, Maj A.C.	156
HOGAN, Capt C.	117	JOHNSON, Maj G.L.	165
HOGAN, Lcol M.G.A.	164	JOHNSTONE, Adjum L.H.	205
HOLLAND, Adj T.E.	172, 173	JOHNSTON, Lcol A.M.	165
HOLMAN, Mgén F.	150	JOHNSTON, Maj A.P.	165
HOLMAN, Maj R.F.	165	JOLETTE, Maj R.A.J.	165, 172, 173
HOLMES, Bgén W.M.	114, 150, 191	JOLIN, Captv N.H.	205
HOLMES-MITRA, Capt T.S.	117	JORGENSEN, Bgén M.P.	205
HOLSWORTH, Col J.I.	150	JOY, Sgt D.K.	173
HOLT, Captf K.B.	179	JUINAU, Col C.	150
HOOD, LGén M.J.	140	JULIEN, Capv J.A.S.	154
HOPE, Lcol I.C.	165		
HORNER, Maj C.J.	173		

K

KADUCK, Capt R.M.	199
KAO, Captv R.L.-c.....	120
KEARNEY, Lcol R.E.....	165
KEDDY, Lcol P.	165
KEIVER, Maj C.R.....	165
KELLER, Maj R.F.....	155
KELLY, Adjum M.J.....	165
KELLY, Col P.	165
KELSEY, Lcol S.R.....	165
KENDELL, Lcol P.J.....	165
KENNEALLY, Lcol M.M.	143
KENNEY, Maj J.T.E.....	165
KENNY, Lcol E.J.....	165
KENNY, Maj J.C.	124
KEOWN, Sgt M.	173
KERR, Maj B.A.	165
KERR, Sgt R.C.	173
KETTENACKER, Lcol A.H.	165
KILBY, Col A.L.	155
KING, Capv S.P.....	165
KING, Captf E.C.....	156
KING, Captv S.E.....	165
KING, Lcol J.E.	205
KING, Maj C.R.	114
KINSMAN, LGén D.N.....	148
KIRCHNER, Maj W.W.....	165
KOESTNER, Lcol M.	133
KOLOTYLO, Adjum A.M.....	115
KOSCIUKIEWICZ, Maj L.A.	174
KOVACH, Maj K.P.	165
KRAMERS, Col P.J.	165
KRAUSE, Lcol W.R.	165
KRISTY, Cplc R.	120
KROMREY, Lcol D.M.....	156
KRYGSVELD, Sgt G.T.	174
KUDLUK, Rgr J.	180
KUDLUK, Rgr T.	180
KUERVERS, Maj S.J.	155
KUIPERS, Lt J.	121
KUPECZ, Lcol J.T.....	165
KUSHMIER, M 1 D.H.....	165
KYLE, Captv D.J.S.	152

L

la HAYE, Capt M.-A.	182
LABBÉ, Bgén J.S.	150, 180, 205
LAFLEUR, Maj J.-P.A.	165
LAIDLAW, M 2 W.I.....	165
LAMARSE, Maj J.S.G.....	174
LAMONTAGNE, Col P.	126
LAMONTAGNE, Maj G.....	180
LAMONTAGNE, Maj J.E.P.	165
LAMOUREUX, Maj J.H.L.P.....	165
LANDRY, Lcol C.S.	155
LANE, LGén R.J.....	150
LANGÉVIN, Maj J.L.G.	156
LAPLANTE, Col S.G.	165
LARIVIÈRE, Adjum G.	132
LARKIN, Lt J.T.....	174
LARUE, Capt C.....	126
LASHKEVICH, Bgén L.M.	187
LATREILLE, Maj J.-F.	166
LATTA, Cplc C.J.....	166
LAUZIER, Maj F.....	126
LAVIGNE, Maj J.W.G.J.	182
LAVOIE, Lcol O.H.	205
LAWRENCE, Col K.	181
LAWRENCE, Lcol R.N.....	166
LAWRENCE, Sgt W.	183
LAWSON, Gén T.J.....	148, 150, 177
LAWTON, Maj J.R.	121
LEACH, LGén W.C.	148
LECLERC, Capt J.....	117
LECUYER, Maj J.J.-M.R.....	166
LEE, Adjum D.A.	155
LEE, Adj R.	172, 174
LEE, Capt T.H.	166
LEGAULT, Maj J.J.-C.P.....	119
LEGERE, Lcol J.A.	166
LEGERE, Sgt Y.J.....	115
LEGER, Sgt M.D.....	155
LEIGH, Lcol T.J.....	155
LEMAY, Adj C.....	166
LEMIRE, Maj M.J.	166
LEONARD, Lcol S.C.	166
LÉPINE, Maj J.P.F.	133
LESLIE, LGén A.B.	148, 200

LESSARD, Bgén J.G.M.....	152	MacLEAN, Capv H.	121
LESSARD, Mgén G.	177	MACLEAN, Col D.A.	166
LEVASSEUR, Maj J.F.H.	182	MacLEAN, Lcol B.R.	157
LEVATTE, Maj T.W.....	158, 166	MacLEISH, Capt S.M.A.....	174
LÉVESQUE, Maj J.F.C.	180	MacLEOD, Maj S.....	157, 166
LEWIS, Bgén R.W.....	200	MacLEOD, Maj T.....	121
LEWIS, LGén K.E.....	150	MacNEIL, Lcol J.....	155
LEWIS, Maj S.P.	166	MADDISON, Vam P.A.	148, 177
LIGHTBODY, Col I.	155	MAGEE, Lcol C.G.	166
LIMOGES, Adjud L.J.....	166	MAHÉ, Cplc J.-F.	121
LITSCHER, Sgt C.L.M.	121	MAHER, Maj E.J.	166
LITTLE, Capt A.B.	118	MAILLET, Col G.J.....	166, 180
LLOYD, Maj D.	119	MAILLOUX, Adj J.M.D.....	166, 173, 174
LLOYD, Maj S.D.....	117	MAINARD, Ltv S.....	121
LOADER, Adj D.K.	117	MAISONNEUVE, LGén J.O.M.	151, 177, 205
LONG, Lcol S.G.....	155	MAJ, Maj J.A.	118
LOOS, Col G.D.....	205	MALCOLM, Adj M.....	166
LOVEGROVE, Maj D.W.	166, 174	MALEVICH, Maj J.J.....	155
LUCAS, Capt A.....	117	MALO, Lcol J.R.F.....	166
LUECKE, Capt M.O.....	166	MANGLIAR, Maj C.M.A.	166, 182
LUND, Cpl E.	205	MANN, Lcol R.B.	166
LUTZ, Adjum K.C.....	115	MANOUCHEHRI, Maj E.	155
M		MANSON, Gén P.D.	148
MACAULAY, Bgén D.A.....	150	Marc-André, Sgt J.	115
MacCALLUM, Maj G.R.....	123	MARCOTTE, Capv J.	180
MacDONALD, Capt D.	166	MARCOUX, Lcol J.R.L.....	166
MacDONALD, Capt K.J.	166	MARION, Maj D.A.....	121
MacDONALD, Cpl J.	121	MARSHALL, Maj N.B.	166
MACDONALD, Mgén M.G.....	114, 205	MARSHALL, Maj S.G.	174
MacDONALD, LGén G.E.C.....	151	MARSH, Capv C.L.	166
MacGILLIVARY, Lcol D.E.....	157, 166	MARTELL, Capt W.J.....	199
MacINNIS, Lcol D.....	152	MARTEL, Maj R.	166
MacISAAC, Capt D.J.....	174	MARTIN, Capv D.	166
MacKAY, Ltv C.....	121	MARTINEAU, Col J.R.F.	174
MACKAY, Maj R.	166	MARTINEAU, Lcol J.T.L.....	166
MACK, Cam I.D.....	151	MARTIN, Lcol R.J.....	119, 166
MacKEEN, Maj J.A.....	155	MASSEY, Capt R.H.	189
MacKEIGAN, Captf D.M.....	166	MATERN, Bgén N.E.	149, 151
MacKENZIE, LGén D.C.....	151	MATTHEWS, Capt N.P.....	166
MacKENZIE, Maj A.J.....	114	MATTHEWS, Cplc K.	183
MacKENZIE, Maj P.J.....	166	MAZZOLIN, Lcol R.G.	166
		McADAM, Lcol P.H.	157, 158, 167
		McARTHUR, Sgt J.R.....	205

McBRIDE, Capt R.G.	189	MIFFLIN, Capv R.C.	167
McCABE, Maj A.M.	167	MILLER, Maj E.J.	167
McCALLUM, Capt B.	121	MILLER, Vam D.E.	151
McCALLUM, Sgt J.	117	MILLMAN, Col B.	131, 167
McCARROLL, Adjud W.T.	167	MILLS, Lcol D.A.	153, 155, 167
McCARRON, Sgt J.	174	MILLS, Lt M.	121
MCCARTHY, Maj M.U.	167, 173, 174	MILNE, Bgén J.G.	131, 167
McCLUNG, PM 2 W.A.	115	MILNE, Cpl P.A.	121
McCLURE, Maj T.D.	197	MILNER, Mgén D.J.	149, 151
McDERMOTT, Maj J.B.G.	158, 167	MILOT, Maj J.R.L.J.	167
McDONALD, Lcol J.M.	119	MISENER, Col M.	152, 155
McDONALD, Mgén G.K.	151	MITCHELL, Lt R.F.	199
McGINN, Cplc J.	121	MOHER, Maj K.A.	155, 167
McINTYRE, Cpl B.	121	MONARDO, Cplc M.	121
McKAY, Maj G.	167	MONGEON, Adj R.B.	174
McKAY, Maj K.S.	167	MONTPELLIER, Capt C.L.	121
McKENDRY, Adj R.B.	167, 174	MOON, Lcol D.W.	167
McKENZIE, Maj D.L.	167	MOON, Maj R.C.	167
McKINNON, Lcol D.B.	167	MOORE, Adjud D.	167
MCLACHLAN, Captf R.B.	167	MOORS, Captf S.R.	205
McLAREN, Adj J.	174	MOREAU, Adjud J.J.	142
McLAREN, Sgt T.	174	MORETTI, Adjud J.R.G.	142
MCLAY, Capv C.J.	167	MORIN, Captf J.G.L.	167
McLEAN, Lcol J.A.	167	MORIN, Maj J.A.J.C.	182
McLEAN, Maj C.W.	167	MORIN, Maj S.	167
MCLEAN, Maj I.W.	115	MORNEAU, Col J.J.	167
McMEEKIN, Sgt T.	155	MORRIS, Lcol H.	145, 193
McMILLAN, Cmdre K.F.	167, 205	MORRISON, Capt C.B.	115
McMULLAN, Lcol A.	152	MORTON, Col W.E.	167
McNAUGHTON, LGén D.M.	151, 205	MOYER, Adjud D.T.	155, 167
McNEIL, Sgt J.K.	172, 173, 174, 202	MUIR, Cpl W.D.	199
McNIFF, Capt D.A.	174	MUISE, Capt G.A.	167
McQUILLAN, Bgén K.D.	155	MULLAGH, Adj K.A.	167
McQUITTY, Col S.C.	167	MURPHY, Cpl T.J.	199
MEATING, Col R.G.	167	MURPHY, Lcol T.	167
MEINZINGER, Bgén A.D.	151	MURPHY, Maj R.G.T.	167
MERCIER, Ltv C.	182	MURRAY, Captf B.D.	157
MESSIER, Maj D.J.R.	167	MURRAY, Lt D.C.	199
METAXAS, Maj P.	184	MURRAY, Maj D.B.	167
METHOT, Capt J.J.Y.	167	MUZZERALL, Maj M.	167
MIALKOWSKY, Maj B.	114, 117, 119	MYRAH, Capt R.	168
MIEZITIS, Col I.A.	155		

N

NAGEL, Capt B.R.....	168
NAMIESNIOWSKI, Maj C.R.....	168
NASH, Lcol J.B.....	119
NASSAK, Ranger A.....	181
NATYNCZYK, Capt W.....	174
NATYNCZYK, Gén W.J.....	148, 151, 177, 200
NAUSS, Lcol D.C.....	205
NEASMITH, Mgén D.G.....	130, 151
NEKURAK, Lcol B.P.....	168
NESS, Lcol C.G.....	168
NEVILLS, Lt T.....	121
NEYEDLI, Lcol B.R.....	168
NICKERSON, Capv L.....	121
NICOLAS, Capt P.-L.....	182
NOONAN, Col S.P.....	155
NORMAN, Vam M.A.G.....	148
NOSEWORTHY, Maj W.J.....	168
NUTTER, Cplc D.....	181

O

OATES, Sgt G.....	168
O'BLENIS, LGén J.D.....	168
O'BRIEN, Bgén G.....	130, 151
O'BRIEN, LGén J.C.....	188
O'CONNOR, Adjum R.H.....	115
OHANESSIAN, Maj V.....	168
O'HANLEY, Capt A.R.....	168
OHRT, Lcol P.....	168
OLIVER, Maj W.G.....	168
OLIVIERO, Capt Q.....	174
O'NEILL, Capt R.J.L.....	174
O'NEIL, Lcol G.....	114, 121
O'NEILL, Maj D.M.....	168
O'NEIL, Maj R.H.....	168
OREZIAK, Maj K.T.....	168
ORMSBY, Col P.....	168
OSBORNE, Capv K.W.....	168
OSTERBECK, Cplc J.L.....	121
OSTLER, Lcol J.R.....	168
OUELLETTE, Lcol M.-C.....	181
OULLETTE, Cplc L.....	121
OVENS, Maj S.J.....	168

P

PANDEY, Capt N.....	168
PAQUIN, Maj P.....	168
PARENT, Lcol A.....	168
PARENT, Ltv J.G.D.M.....	182
PARENT, LGén A.....	151
PARENT, Maj M.....	168
PARKER, Lcol E.F.....	168
PASSANT, Lcol R.B.....	168
PATRICK, Capt K.T.....	168
PATTERSON, Col D.A.....	155
PAUL, Maj K.C.....	172, 173, 174
PAULSON, Captv G.A.....	152
PAXTON, Maj R.J.C.....	168
PAYNE, Capt J.P.....	168
PEARSON, Col M.J.....	151
PEART, Lcol D.D.....	168
PEDDLE, M 1 S.O.....	157
PEET, Maj D.H.....	168
PELLAN, Cplc S.....	121
PELLAN, Lcol J.J.J.....	168, 181
PELLETIER, Maj J.J.S.....	168
PEMBERTON, Adjum J.E.....	155
PENNEY, Capt J.O.....	172, 202
PENNEY, Maj A.C.....	168
PENNIE, LGén K.R.....	151
PEPIN, Bgén D.....	151
PEPPIN, Ltv T.....	121
PERKS, Captf R.L.....	205
PERRY, Capv S.E.....	182
PERRY, Cplc A.C.....	155
PETERS, Cplc J.P.....	174
PETROLEKAS, Col G.J.....	182
PEYTON, Lcol P.J.....	168
PHILIP, Capt J.R.....	199
PHILPOTT, M 1 A.M.....	121
PILON, Adj J.H.J.M.....	174
PILON, Adjum L.....	205
PINHORN, Capt J.....	183
PITRE, Maj R.....	174
PLOURDE, Lcol J.G.B.....	168
PLUMTON, Maj G.F.....	119
POIRIER, Adjum J.Y.S.A.....	168
POIRIER, Maj K.F.....	168

POIRIER, Maj M.	168	RICARD, Lcol J.P.J.	205
POOTOOGEE, Rgr D.	181	RICH, Captf D.	169
PORTER, Lcol R.W.	168	RIDEOUT, Sgt W.	173, 174
POULIN, Lcol J.C.J.R.	169	RIFF, Maj S.W.	117
POWELL, Maj R.J.	114	RIFFOU, Col J.F.	169
POWER, Adjum T.P.	155	RILEY, Maj J.K.	169, 174
POWERS, Adj L.F.	174	RIVERA, Capt H.	121
PRATT, Maj Y.K.	169	ROBERDS, Maj E.H.J.	133
PRAUGHT, Ltv J.	121	ROBERTS, Adjuc B.D.	205
PREEPER, Adjuc D.W.	155	ROBERTS, Capt S.M.	123
PRENDERGAST, Adj S.P.	205	ROBERTSON, Vam D.	148
PRESSNELL, Adjuc J.	115	ROBIN, Adj J.A.P.	183
PRIER, Lcol R.H.	169	ROBINSON, Maj C.M.B.	169
PROVOST, Maj J.J.F.	192	ROCHAT, Capt M.J.-P.	117
PRUDHOMME, Lcol M.J.	169	ROCHETTE, Ltv C.	121
PUBLICOVER, Capt D.B.	124	ROLFE, Capt J.T.	174
PUDDISTER, Lcol R.A.	155	ROPER, Cpl C.P.J.E.	121
PULLEN, Adjum G.M.	169	ROR, Adjum R.D.	155
PURCELL, Maj M.K.	169	ROSS, Lcol T.M.	205
PYLE, Adj G.	116	ROSS, Mgén H.C.	201
Q			
QUINN, Adjum A.J.	169	ROUSSEAU, Col C.J.G.A.J.	179
QUINN, Bgén T.K.	151	ROUSSEAU, Col J.W.G.	178
QUINN, Lcol D.A.	169	ROUTHIER, Capt J.M.	169
QUINTIN, Capt Z.E.	121	ROWE, Maj D.W.	118
R			
RACINE, Maj J.L.-A.	192	ROY, Capt M.P.J.	169
RAGSDALE, Cplc G.	155	ROY, Maj J.M.A.	181
RANCOURT, Capt J.W.M.	182	ROZEMA-SEATON, Maj E.N.D.	174
RANCOURT, Lcol J.E.G.	169	RUDNICKI, Lcol D.R.	169
RANDALL, Maj J.C.	169	RUNDLE, Col D.A.	151
RATHWELL, Captf L.G.	205	RUSK, Adjuc C.P.	169
RAYMOND, Capv M.D.M.	169	RUSSELL, Col C.T.	155
REAY, LGén G.M.	114, 148	RUSSELL, Lcol R.B.	169
REDBURN, Lcol D.	179	RUTHERFORD, Bgén P.	151
REGO, Lcol W.	169	RYAN, Capt R.P.	155
REID, Sgt D.R.C.	174	RYAN-ROBERTS, Maj M.M.	155, 169
RÉMILLARD, Col L.-H.	157	RYDER-BURBRIDGE, Lcol R.	169
RENAUD, Maj P.A.	169	S	
RENNISON, Capt P.A.	119	SACCO, Adjuc M.J.	169
REYNOLDS, Adj K.M.	169	SALCHERT, Captv K.N.	169
RIBBLE, Sgt A.	169	SANTOS, Cpl J.	121
		SAUNDERS, Capt D.T.	174
		SAUNDERS, Sgt R.W.	116
		SAUVÉ, Maj J.R.G.	114, 117, 118
		SAVARD, Lcol J.G.	182

SCAGNETTI, Col Pl	169	SMITH, Sdt N.	155
SCHAFFEL, Adjum D.J.	116	SMYTH, Maj R.A.	170
SCHAMEHORN, Maj J.J.	169	SOHN, Capv H.C.	170
SCHEIDL, Adjum J.L.	155	SOOLEY, Capt T.E.	170
SCHERBER, Captf F.	169, 202	SORBIE, Adjum J.	116
SCHOONBAERT, Maj I.C.	121	SOUTHERN, Lcol B.M.	170
SCHRAMM, Maj K.K.	169	SOUTHWELL, Cpl J.	121
SCHREIBER, Lcol S.B.	155, 205	SPEISER, Capv M.J.	170
SCHULTZ, Lcol W.F.	158, 169	SPENCER, Lcol D.R.	170
SCOTT, Lcol P.	155, 205	SPIVEY, Matc N.	121
SCOTT, Lcol R.G.	169	SPRING, PM 1 T.J.	170
SCOTT, Sgt J.	121	ST. JOHN, Capt W.R.	170
SEABY, Maj A.	121	STAFFORD, Bgén G.	155
SEARS, Maj M.J.	169	STALKER, Lcol M.J.	156
SELBIE, Col J.	205	STANNARD, Lt B.A.	199
SELF, Capv R.D.	169	STANTON, Lcol N.	170
SÉNÉCAL, Adjum J.P.J.-C.	155	STARK, Maj J.W.	170
SENECAL, Bgén P.	178	STEPANIUK, Lcol D.R.	185
SÉVIGNY, Maj J.E.P.A.	183, 184	STEVENS, Lcol E.D.	170
SHARP, M 1 G.	116	STEWART, Captv K.R.	170
SHAW, Lcol R.A.	155	STEWART, Capt P.A.	126
SHEA, Cplc A.	121	STEWART, Maj R.	170
SHEAHAN, Maj J.	169	STINSON, Maj D.L.	156, 170
SHEARON, Adjum B.	169	ST-LAURENT, Lcol J.H.M.P.	156
SHEINK, Capt A.	170	ST-LAURENT, Lcol P.C.	156, 170
SHELLY, Capt T.M.	170	STODDART, Lcol L.S.	170
SHEPPARD, Maj W.C.C.	170	STOGRAN, Lcol P.B.	156
SHERMAN, Lcol C.	169	ST-PIERRE, Adjum J.C.G.	116
SHERRIFF, Capt T.G.	155	STRILCHUK, Maj D.A.	187
SHORTT, Adj H.H.	174	STRYNADKA, Col A.W.	201
SIMARD, Maj J.	182	STUART, Lcol J.N.	138
SIMARD-MERCIER, Ltv J.	180, 181	STYLES, Sgt C.D.	116
SIMONYI, Maj A.Y.	181	SULLIVAN, Maj P.R.	205
SIMS, Capv D.M.	170	SULLY, Adjuc H.A.	205
SKOMOROWSKI, Capt M.J.	170	SUMMERS, Cam K.J.	134, 137, 151, 156
SMART, Maj T.	170	SUTHERLAND, Lcol B.A.	170
SMITH, Cplc C.H.	117	SUTTENWOOD-JOHNSTON, Adjum W.L.G.	116
SMITH, Col P.R.	170	SWALLOW, Lcol C.L.	170
SMITH, Lcol A.M.	170	SWAN, Lcol M.J.M.	170
SMITH, Lcol B.J.	170	SWEETNAM, Lcol J.P.	170
SMITH, Lcol D.W.	170	SWITZER, Maj J.C.	170
SMITH, Lcol H.N.	172, 173, 174	SYLLING, Capt K.	194
SMITH, LGén B.L.	151	SYNNETT, Adj J.	116
SMITH, Maj D.A.	155	SZKWAREK, Maj A.	170
SMITH, Maj H.N.	170		
SMITH, Maj Robert	116		

T

TABBERNOR, Mgén D.C.	131, 152
TAIT, Cpl J.	121
TARDIF, Maj Y.	170
TARRANT, Lcol T.	116
TAYLOR, Lcol R.J.	152
TAYLOR, Maj K.A.	170
TEBO, Capt J.	170
THERIAULT, Capt J.C.	199
THERIAULT, Maj M.C.	182
TERRIEN, Cpl J.J.	199
THIBAUT, LGén G.R.	142, 178
THIVIERGE, Ltv S.J.P.	125
THOBO-CARLSEN, Lcol P.M.	170
THOMAS, Col L.E.	170
THOMPSON, Lcol R.	170
THOMPSON, Maj A.R.	170
THORNEYCROFT, LGén K.J.	152
THORP-LEVITT, Maj P.	116
THORSON, Maj E.	119
THRALE, Lcol R.	152
TKACZ, Adjuc C.	170
TOMASZEWSKI, Maj A.G.	171
TOTH, Adj J.A.	197
TRAVIS, Lcol B.W.	114, 156
TRAVIS, Lcol W.H.	171
TRAYNER, Lcol J.	171
TREMBLAY, Bgén J.G.E.	152
TREMBLAY, Capt J.J.-F.	116
TREMBLAY, Cpl S.	121
TREMBLAY, Maj J.-F.	171
TREVORS, Capt M.B.E.	119
TROWHILL, Lcol R.W.	171
TRUELOVE, Cam W.	149, 152
TUPPER, Maj E.W.A.	171
TURBIDE, Maj J.M.S.	171
TURENNE, Bgén C.J.	152
TURETSKI, Capv D.	205
TURGEON, Capt M.	117
TURNBULL, Capt C.	121
TURNER, Maj D.E.	157
TURPIN, Capv M.J.M.	171
TYERMAN, Capt W.G.	119
TYLER, Lcol K.M.	156

U

UBBENS, Col R.	171
URZINGER, Maj R.H.	171
USHER, Maj K.J.	171

V

VALENTI, Adj R.W.	183
VALLIS, Capt J.A.	119
VALTONEN, Lcol J.M.C.	156
VAN MARUM, Maj M.J.	205
VANDER PLUYM, Maj A.J.	171
VANNESTE, Cpl P.	121
VEENHOF, Col W.	171
VERTEFEUILLE, Col J.P.F.	156
VEY, Cmdre A.L.	152
VICKERS, Ltv J.	121
VIDA, Lcol S.T.	117
VIENNEAU, Adjuc J.	153
VIENS, Bgén J.Y.R.A.	152
VIENS, Lcol J.A.P.	171
VINCENT, Lcol J.A.R.	119
VINTAR, Maj J.K.	144, 171
VIRGIN, Captf S.A.	171
VOITH, Lcol M.R.	129, 156
VUNAK, Maj M.E.	171, 202

W

WADLEIGH, Cpl E.J.	117
WADSWORTH, Lcol R.J.	171
WALKER, Capt M.	117
WALKER, Cpl S.	121
WALSH, Cplc C.A.	174
WALSH, Lcol A.F.	205
WANNAMAKER, Capt R.R.	199
WAPPLER, Maj L.M.	171, 174
WARD, Lcol G.D.	158, 171
WARD, Mgén M.J.	152
WATTERS, Adjum S.J.J.	171
WATTERS, Maj R.G.	171
WATT, LGén W.A.	152, 205
WAWRYK, Maj V.P.	171, 173, 174
WEBB, Maj A.	117
WEIR, Lcol L.F.	205

WELLS, Maj M.E.....	171
WELYKHOLOWA, Maj W.D.....	171
WERMENLINGER, Col J.M.J.	171
WERT, Capt T.D.	117
WHEATON, Capt G.R.	174
WHELAN, Col S.J.R.	152
WHELAN, Maj G.T.....	171
WHITE, Capv T.D.....	171
WHITCROSS, Mgén C.T.....	171
WHITEHALL, Adjum A.J.....	156
WHITTAKER, Adj A.N.	171
WIEBE, Capt G.S.....	123
WILLIAM, Lcol L.D.....	117
WILLIAMS, Capv K.E.	171
WILLIAMS, Capt E.F.	119
WILLIAMS, Maj J.T.	171
WILLIAMS, Maj N.....	171
WILSON, Capt J.	156
WOLANSKI, Maj U.J.F.	156
WONDERHAM, Adjuc P.J.....	171
WOODWORTH, Lt J.R.	121
WRIGHT, Lcol E.A.C.	171
WUENNENBERG, Capt M.G.	171
WYATT, Maj S.	156
WYKURZ, Maj A.M.	171
WYNN, Capt T.A.	121
WYNNYK, Bgén P.F.....	131, 152
WYSS, Maj W.E.....	183

Y

YOCHIM, Adjum R.F.P.	171
YOUNG, Bgén G.A.	131, 152
YOUNG, Lcol P.G.....	171, 157
YOUNG, Maj C.J.	171

Z

ZACK, Adjum K.R.	116
ZAPORZAN, Lcol L.J.	158, 171, 190
ZEIDLER, Maj R.....	171